

MANUEL
DU
CHASSEUR.

NOUVEAU MANUEL

DU

CHASSEUR.

Contenant un Traité sur toute espèce de Chasses; un Vocabulaire des termes de Vénèrie, de Fauconnerie et de Chasse; le précis des Lois, Ordonnances, Réglemens, etc. sur le port d'Armes, la Chasse, etc.

PAR MM. DE MERSAN. et B.

CINQUIÈME ÉDITION.

Revue, considérablement augmentée, et ornée de figures et musique.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 10 BIS.

1838.

AVANT-PROPOS.

L'exercice de la chasse, dit Buffon, doit succéder aux travaux de la guerre; il doit même les précéder; savoir manier les chevaux et les armes, sont des talens communs au chasseur, au guerrier. L'habitude au mouvement, à la fatigue; l'adresse, la légèreté du corps, si nécessaires pour soutenir, et même pour seconder le courage, se prennent à la chasse et se portent à la guerre; c'est l'école agréable d'un art nécessaire, c'est encore le seul amusement qui fasse diversion entière aux affaires, le seul délassement sans mollesse, le seul qui donne un plaisir vif sans langueur, sans mélange et sans satiété.

Pour rendre le plaisir de la chasse plus vif et plus piquant, pour ennoblir encore cet exercice, le plus noble de tous, on en a fait un art sur lequel des souverains même n'ont pas dédaigné d'écrire.

Comme il existe un grand nombre d'ouvrages sur la chasse, publiés en différentes langues, nous avons cru qu'il serait agréable à nos lecteurs de connaître au moins les titres de ces ouvrages pour être à même de se procurer ceux qu'ils voudraient consulter spécialement.

Nous n'avons d'ailleurs rien omis dans ce Manuel de ce qui peut être utile au chasseur. *Chevaux, chiens, armes, munitions, chasse à courre et à tir, au poil et à la plume, engins, pièges et filets*, tout y est décrit avec le plus grand soin; et traité avec l'étendue convenable à chaque sujet. Enfin un vo-

cabulaire des termes de vénerie, de fauconnerie et de chasse, le précis des lois, ordonnances, réglemens, etc., sur le port d'armes, la chasse, la pêche, la louveterie, les formulés des procès-verbaux qui doivent être dressés par les gardes-chasse, forestiers et champêtres, complètent ce Manuel.

Le succès qu'ont eu les précédentes éditions de ce Manuel du Chasseur, nous a fait un devoir de rendre plus digne encore de la bienveillance du public cette nouvelle édition; en y faisant quelques corrections, de nombreuses additions, notamment sur la progression à suivre pour dresser les chevaux; les chiens courans et les chiens d'arrêt; sur les fusils à chien percutant, sur les amorces fulminantes, etc. en la réfondant entièrement suivant un ordre plus méthodique, ainsi qu'on peut s'en assurer en jetant un coup-d'œil sur la table des matières. Cette nouvelle édition est en outre augmentée d'un Traité de la Chasse sur l'eau, matière entièrement neuve, dont aucun auteur ne s'était occupé avant nous, et d'un grand nombre d'articles concernant les différentes manières de chasser au fusil et aux pièges chaque espèce de gibier.

MANUEL

DU

CHASSEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

CHEVAUX, CHIENS, ARMES, MUNITIONS, TIR DU FUSIL.

§ 1^{er}. *Chevaux.*

LE cheval. En arabe, *baiel*, *hossan*; en grec, *ippôs*; en latin, *equus*; en italien et en portugais, *cavallo*; en espagnol, *cavallo*, *caballo*; en allemand, *pferdt*; en anglais, *horse*; en polonais, *kom*; en russe, *kon*, *loschad*; en tartare, *alaschad*; en persan, *asp*. (*Sonnini.*)

La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, est celle de ce fier et fougueux animal, qui, selon les belles expressions du célèbre Buffon, partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte; il se fait au bruit des armes; il l'aime, il le cherche, et s'aime de la même ardeur. Il partage aussi ses plaisirs; à la chasse, aux tournois, à la course, il brille, il étincelle; mais, docile autant que courageux, il ne se laisse point emporter à son feu; il sait réprimer ses mouvemens; non seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses desirs; et obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire: c'est une créature qui renonce à son être pour n'exister que par la volonté d'un autre; qui sait même la prévenir; qui, par la

1

promptitude et la précision de ses mouvements, l'exprime et l'exécute; qui sent autant qu'on le désire, et ne rend qu'autant qu'on veut; qui, se livrant sans réserve, ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces, s'excède, et même meurt pour mieux obéir.

Choix. En France, les meilleurs chevaux pour la chasse, viennent du *Limousin*, de l'*Auvergne* et du *Poitou*. On doit les choisir de petite taille, légers, adroits, durs à la fatigue, se nourrissant vite et bien, et solides plutôt que beaux. La bouche bonne, des membres souples et nerveux, du liant, du fond, de l'haleine, un peu de froidur, sont des qualités essentielles pour les dresser à rester tranquilles, à ne jamais s'effrayer, et pour les rompre à une obéissance sans bornes.

Age. Le moyen le plus sûr de connaître l'âge du cheval, c'est l'inspection de ses dents. Les dents sont au nombre de quarante dans les chevaux, et de trente-six dans les jumens. Chaque mâchoire a deux dents de la *pince*, deux dents *mitoyennes*, deux *coins*, deux *crochets* (*manquent aux jumens.*) et douze dents machelières.

Peu après la naissance, quatre pinces.

Peu après les pinces, quatre mitoyennes.

Trois ou quatre mois après, quatre coins.

A deux ans et demi, les pinces creuses.

A trois ans et demi, les mitoyennes creuses; les crochets d'en bas.

A quatre ans et demi, les coins bordent la gencive; les crochets d'en haut.

A cinq ans, les coins sortent de l'épaisseur d'un écu.

A cinq ans et demi, les coins sortent de l'épaisseur de deux écus; les crochets d'en bas tranchans et blancs.

De cinq ans et demi à six ans, les coins sortent de l'épaisseur du petit doigt; le germe de fève; le creux des pinces usé; celui des mitoyennes à demi usé.

A six ans complets, le germe de fève des coins diminue, et les crochets parvenus à leur longueur; les crochets d'en haut cannelés ou raboteux en dedans.

A sept ans, les coins sortent de l'épaisseur du troisième doigt; le germe de fève beaucoup diminué.

A huit ans, les coins longs du travers du second doigt, et le germe de fève tout-à-fait effacé; ce qui s'appelle ne plus *marquer*.

Signes de vieillesse. Les crochets d'en haut arrondis et diminués ; le crochet d'en bas arrondi ; grôssi et jaune ; les dents avancées, jaunes et longues ; les salières creuses ; le cheval sillé ; le palais décharné, l'os de la ganache tranchant, et le cheval gris devenu blanc.

Ferrure. Le cheval de chasse a besoin d'une ferrure particulière, légère et soignée. Il faut exiger que le fer soit forgé pour le pied, et ne pas souffrir qu'on façonne le pied pour le fer, en abattant trop de corne ou en la brûlant. Le fer doit s'ajuster à chaud et se poser à froid. Des clous bien brochés, bien rivés suffisent, et le parement à la râpe, qui amollit la corne, doit être sévèrement proscrit.

Une feuille de tôle, ajustée avec le fer, préserve la fourchette des *chicots* et des *clous de rue*. Si cet accident arrive, il faut déferer le cheval, enlever en entier le *chicot* ou le *clou*, laver la plaie avec de l'eau fraîche d'abord, ensuite avec un mélange à parties égales, de *vin*, de sucre *râpé* et d'huile d'olive, l'envelopper d'un linge, et laisser reposer l'animal. La *térébenthine*, mise en usage dans ce cas, par des maréchaux inhabiles, donne lieu à une *inflammation* souvent très dangereuse.

Au moment de la chasse, on garnit les jambes du cheval jusqu'à deux décimètres au-dessus du sabot, de bottes de cuir lacées, pour les préserver autant que possible de tout accident.

Nourriture. La paille hachée avec des têtes de sainfoin et l'avoine, sont la nourriture la plus convenable au cheval de chasse. Quand il est échauffé, et qu'il a peu d'appétit, on peut ajouter à l'avoine, une demi-poignée de sel et de la *farine d'orge*. Quant au son, il ne mérite pas le nom d'aliment, et son usage, souvent nuisible, n'est jamais utile. On doit *faire boire* avant de donner l'avoine, et dégorger l'eau en la battant avec la main.

On peut, pour rafraîchir la bouche du cheval, lui donner, de tems à autre, une poignée de fèves sèches, et dans la saison, quelques côtes de *melon*, après en avoir ôté la chair.

Pansage. Le pansage doit se faire régulièrement au moins une fois par jour. On *bouchonne* fortement d'abord, à poil et contre-poil, on étrille à fond, on *brosse* ensuite, et on lave avec une éponge, les yeux, les oreilles, la crinière, la queue

et le *fourreau*. On passe le peigne huilé dans la crinière, dans le toupet, et légèrement à l'extrémité de la queue.

On ne doit pas faire le poil dans les *oreilles*, car ce poil empêche les insectes de s'y introduire et de tourmenter quelquefois l'animal au point de le rendre furieux.

Au retour de la chasse, on *débotte* le cheval, on boucheonne légèrement, on visite les pieds, on laisse souffler une demie-heure sur la paille hachée; on fait boire; on donne l'avoine, et ensuite on desselle et on boucheonne à fond.

Si la selle a porté sur les rognons ou sur le garrot, de manière à y produire de la *chaleur* et un peu de gonflement, il faut de suite frotter ces parties, vigoureusement, avec un peu de savon blanc mouillé d'eau-de-vie.

Progression du travail pour dresser les jeunes chevaux.

Il faut user avec les jeunes chevaux des plus grands ménagemens, ne leur rien demander au-delà de leurs forces, et n'employer le châtiment qu'à la dernière extrémité, car la plupart ne se défendent que de faiblesse.

Il faut mettre au élevage que l'on veut dresser, un guidon d'abreuvoir, et un caveçon placé assez haut pour ne point gêner sa respiration.

On l'habitue graduellement au bruit du cor et des chiens, à l'odeur, à la fumée, à la flamme, et à la détonation de la poudre.

Quand les chevaux trotteront bien également aux deux mains, s'arrêtant et réculant avec docilité, on leur mettra la selle et on les montera à droite et à gauche. Pour les habituer à connaître les jambes du cavalier, on fera usage de la chambrière, au moment où le cavalier fermera les jambes. Il faut infiniment de ménagemens pour montrer à un cheval à sauter. On devra commencer par le faire sauter en main; le cavalier tenant la longe du bridon dans toute sa longueur, le conduira près de la barrière, de la haie ou du fossé, qu'il passera le premier; un valet se placera derrière avec une chambrière pour déterminer le cheval; le cavalier qui le tient lui donnera de l'avoine après qu'il aura sauté. Il ne faudra monter un jeune cheval, pour le faire sauter, que lorsqu'il se décidera facilement et sur-le-champ à sauter en main.

Quand on sera assuré que les chevaux connaissent les jam-

bes, on leur donnera la bride; ils seront embouchés avec des mors très doux : une embouchure hardie gênerait absolument les barres à de jeunes chevaux.

§ II. Chiens.

Le chien. En arabe, *kelbe* ; en grec, *kyon* ; en latin *canis* ; en italien et en portugais, *cane* ; en espagnol, *perro* ; en allemand, *hund* ; en anglais, *dog* ; en polonais, *psi* ; en russe, *pes* ou *sobaka* (*Sonnini*).

Le chien, indépendamment de la beauté de sa forme, de sa vivacité, de sa force, de sa légèreté, a par excellence, dit Buffon, toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme: un naturel ardent, colère, même féroce et sanguinaire, rend le chien sauvage redoutable à tous les animaux, et cède dans le chien domestique aux sentimens les plus doux, au plaisir de s'attacher et au désir de plaire; il vient en rampant, mettre au pied de son maître son courage, sa force, ses talens; il attend ses ordres pour en faire usage; il le consulte, il l'interroge, il le supplie; un coup d'œil suffit, il entend les signes de sa volonté. Sans avoir comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur du sentiment; il a de plus que lui, la fidélité, la constance dans ses affections; nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire; il est tout zèle, tout ardeur et tout obéissance; plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais traitemens, il les subit, les oublie, ou ne s'en souvient que pour s'attacher davantage. Loin de s'irriter ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles épreuves; il lèche cette main, instrument de douleur, qui vient de le frapper; il ne lui oppose que la plainte, et la désarme enfin par la patience et la soumission.

Les chiennes ou *lices*, portent *soixante à soixante-trois jours*; elles produisent *six, sept*, et quelquefois jusqu'à *douze* petits.

Age. Les chiens naissent communément avec les yeux fermés, et la plupart n'ont les yeux ouverts qu'au dixième ou douzième jour. Quinze jours après que le chien est né, il lui pousse quatre dents, une de chaque côté de la gueule, deux dessus et deux dessous. En moins d'un mois, les jeunes chiens

apprennent à faire usage de tous leurs sens, et prennent ensuite de la force et un prompt accroissement. C'est alors, au bout d'un mois ou six semaines, qu'on les retire de dessous la mère, et qu'on leur coupe la queue (aux chiens d'arrêt), avec une pelle rougie au feu.

Depuis quelques années beaucoup de chasseurs ont pris l'habitude de ne pas couper la queue aux épagneuls, et surtout à la belle race dite *anglaise*. Ils en donnent pour raison que cette opération défigure l'animal. Nous sommes de leur avis sous ce rapport, et nous pensons que la queue doit être conservée si l'on tient plus à la beauté du chien qu'aux services qu'il doit rendre à la chasse. Mais pour un véritable chasseur, c'est-à-dire pour les personnes qui ne considèrent un chien que comme un instrument, si je puis me servir de cette expression, il est certain qu'elles ne partageront pas cette opinion. La queue, qu'un animal remue toujours en chassant, agite les herbes et peut effrayer le gibier, quand elle a toute sa longueur; elle fait du tort aux récoltes, surtout dans les vignes, et l'animal ne marque plus aussi bien l'arrêt. Les chasseurs expérimentés reconnaissent parfaitement à la queue de leur chien l'espèce de gibier qu'ils tiennent en arrêt, mais pour cela il faut que cette queue soit coupée. Elle est très raide et un peu arquée en bas quand c'est un lièvre; un peu inclinée mais droite, quand c'est un lapin; parallèle à l'horizon, raide et droite si c'est une perdrix; enfin, droite et un peu relevée si c'est une caille. Pour toutes les autres espèces de gibier d'arrêt, tel que bécasse, bécassine, râle, marouette, et autres oiseaux d'eau, la queue est plus relevée et fait par intervalles plus ou moins longs un petit mouvement de gauche à droite ou de droite à gauche. Dans tous les chiens d'arrêt de race très pure, on observera ce que je viens de dire. Dans les autres chiens d'arrêt il y aura quelques variations auxquelles le chasseur s'habituera bientôt. Mais ces signes utiles ne peuvent se reconnaître que lorsque la queue a été coupée, et même coupée dans une juste proportion. Elle doit être assez longue pour atteindre le jarret de l'animal, ni plus ni moins.

Au quatrième mois, les jeunes chiens perdent quelques-uns de leurs dents, qui sont bientôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus : ils ont en tout trente-deux dents, savoir : six incisives en haut et six en bas, deux canines en haut et

deux en bas, quatre mâchelières en haut et douze en bas; mais cela n'est pas constant; il se trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents mâchelières.

Dans la jeunesse, les dents sont blanches, tranchantes et pointues. La pointe d'une dent incisive formée avec les saillans de chaque côté de la même dent, ce qu'on appelle *la fleur de lis*. Avec l'âge, la pointe et les saillans se mettent de niveau, la *fleur de lis* s'efface et disparaît quand l'animal atteint l'âge de cinq à six ans. Les dents s'allongent et jaunissent de plus en plus, jusqu'à l'âge de douze ans. L'animal grisonne sur le museau, sur le front, autour des yeux, et ne vit guère que quatorze à quinze ans.

Nourriture. Du pain fait avec de l'orge et du froment, et très peu de graisse fondue dans beaucoup d'eau bouillante, pour détremper le pain, font une soupe très saine pour les chiens de chasse. Il faut avoir soin de ne la leur donner que tiède, sous peine de leur faire perdre l'odorat.

Dans les pays où le pain est cher ou dans le cas où l'on voudrait avoir une meute nombreuse, on peut très bien nourrir les chiens avec des pommes de terre en mélange avec du pain de croton ou marc de suif. Mais il faut que ce dernier y soit en très petite quantité et seulement comme une sorte d'assaisonnement, car donné en quantité un peu forte, il dispose souvent les chiens au rouvieux. On lave et brosse convenablement les pommes de terre, on les jette dans une marmite et on les fait cuire avec une grande quantité d'eau et le pain de croton. Celui-ci entre dans le mélange en raison d'une livre par dix livres de pommes de terre.

Quand on ne possède qu'un chien d'arrêt on le laisse vivre des débris de la table, et on ne lui donne aucune nourriture particulière. De l'eau bien fraîche, souvent renouvelée et en abondance, est une boisson indispensable. Il faut, pour les purger, ajouter de tems à autre une pincée de salpêtre à leur boisson, et un peu de *magnésie*, ou de terre glaise à leur soupe.

Entretien du chenil. Le valet de chiens doit nettoyer le chenil tous les jours, enlever les ordures, laver à l'eau chaude les auges à soupe, en dedans et en dehors, et renouveler la paille. Quand les chiens sont sortis, il faut donner de l'air en ouvrant le chenil entièrement, et une fois par mois, le purifier de la manière suivante. On met dans une terrine deux ou

trois pincées de sel, autant d'oxide noir de manganèse; et on mélange bien le tout ensemble, en l'humectant d'un peu d'eau; puis on verse sur cette pâte, plein un verre à liqueur d'huile de vitriol (acide sulfurique), mêlée d'autant d'eau. Il se dégage une fumée blanchâtre qui purifie complètement l'air du chenil des miasmes délétères qui s'y trouvaient; au bout d'une demi-heure, on retire la terrine; et quand il n'y a plus trace de la fumée blanche, on fait rentrer les chiens.

Au retour de la chasse; le valet de chien doit leur ôter les épines des pattes, les passes, etc., etc.

Maladies, accidens, remèdes.

Entre six mois et un an, quelquefois plus tôt ou plus tard, les chiens sont attaqués d'une espèce de *gourme*, connue sous le nom de *maladie des chiens*, et qui en enlève un grand nombre.

Pendant fort long-tems l'art des vétérinaires a été impuissant contre ce fléau désolant pour les chasseurs; mais enfin, dans ces derniers tems, l'anatomie et les connaissances physiologiques ont démontré que le principal siège de la maladie est dans l'estomac, et qu'on pouvait l'en chasser au moyen des vomitifs et des purgatifs. Avant qu'un jeune chien en soit attaqué, il est très aisé de prévenir le mal; il ne s'agit pour cela que de le purger périodiquement avec de la manne qu'on lui fait prendre dans du lait, tous les quinze jours. On commence à lui en donner une demi-once huit jours après le sevrage, et à chaque quinzaine on augmente progressivement la dose jusqu'à deux onces et demie. On peut cesser de lui administrer ce remède à dix mois, et l'on aura la certitude que l'animal ne prendra pas la maladie, ou au moins qu'elle sera peu de chose et n'aura aucune suite désagréable. Dans le cas où l'on ne pourrait aisément se procurer de la manne, on la remplacerait fort bien avec le sirop de nerprun.

Quand on n'a pas prévenu le mal et qu'il se déclare dans un jeune chien, il faut y porter un prompt secours. Si la maladie s'annonce avec des symptômes peu alarmans, on peut se contenter de la traiter par les purgatifs doux, tels que la manne ou le sirop de nerprun donnés à fortes doses, tous les trois ou quatre jours; mais si la maladie empire et qu'elle prenne un caractère plus dangereux, il faut avoir recours à des remèdes plus énergiques. En conséquence on administre le kër;

mès, ou même l'émétique si les accidens sont très graves. Les doses se calculent à peu près sur cette échelle de comparaison; pour un chien de trois mois, la dose qui conviendrait à un enfant de trois ans; pour un de quatre mois, la dose d'un enfant de quatre ans; pour un de cinq mois, celle d'un enfant de cinq ans, et ainsi de suite en suivant la même progression. Nous devons dire cependant que la dose doit un peu varier selon la force et la grosseur de l'animal.

Pendant ce traitement le chien doit être tenu à un régime sévère. On lui donnera peu à manger et en ajoutant toujours quelques pincées de magnésie à sa soupe. On lui fera boire de l'eau miellée tiède, et on le tiendra constamment à l'abri d'une chaleur trop forte ou d'un froid trop vif. Quelques personnes, pendant la maladie, les nourrissent avec des têtes de mouton cuites à l'eau et saupoudrées de fleur de soufre. J'ai vu obtenir de bons résultats de cette méthode.

Une décoction de *fenouil*, de *guimauve*, de *chiendent*, ou de *fleurs de roncè*, qu'on étend d'un peu d'eau miellée, et avec laquelle on trempe la soupe, guérit les flux de *ventre* et les *rétenions d'urine* occasionés par la fatigue, et par le passage subit du chaud au froid.

Les *crevasses aux pattes* se guérissent en les lavant avec de l'eau et du sel. L'animal se lèche, et il faut laver à plusieurs reprises.

La *bouture* est une maladie qui vient aux chiens après un exercice violent, surtout à la chasse au marais; elle attaque la jointure des pattes de devant. On frotte la partie malade avec de l'huile de laurier dans laquelle on a préalablement pilé ou broyé de la racine de guimauve, et l'on continue ce traitement jusqu'à ce que le chien ne boite plus. Si le mal réparait et que la bouture soit enflée, on lui donne un bouton de feu, puis on lave tous les jours avec du miel et de l'eau-de-vie camphrée jusqu'à ce que l'escarre tombe.

Aoive ou *oreillon*. On donne ce nom au gonflement des glandes parotides, placées de chaque côté du cou et fournissant la salive. Ce gonflement devient quelquefois si considérable que le chien, après avoir souffert pendant plus ou moins long-tems, finit par mourir étranglé si l'on n'y remédie; ce qui est très facile: il ne s'agit que de rouler ces glandes deux ou trois fois par jour dans ses doigts en les pressant très lé-

gèrement, et à jeter de tems à autre dans la gueule de l'animal une demi-cuillerée de vinaigre pour provoquer la salivation.

La *colique* se reconnaît aux cris douloureux de l'animal, qui se roule sur le dos, se traîne sur le ventre, et par fois se mord le flanc avec une sorte de fureur. On lui administre un lavement d'une demi-pinte, soit d'eau de guimauve, soit d'une décoction de graine de lin, soit d'eau ordinaire dans laquelle on fait fondre trois onces de saindoux ou de suif, le tout bien battu. Si le premier lavement ne calme pas ses douleurs on lui en administre un second, ou même un troisième.

La *constipation* est une maladie qui attaque particulièrement les jeunes chiens. On leur donne, de deux heures en deux heures, une cuillerée d'huile d'olive dans laquelle on aura battu trois ou quatre pincées de sucre. Si l'accident continuait dix à douze heures après, on administrerait un lavement d'eau de savon tiède.

Les *crampes* attaquent les chiens après une longue marche ou une chasse dans laquelle on les a surmenés. Elles les font beaucoup souffrir et les mettent hors de service pendant deux ou trois jours si on ne les fait passer aussitôt. Pour cela il ne s'agit que d'étendre le membre malade et de le frictionner en appuyant très fort soit avec un gros tampon de laine, soit avec la paume de la main.

La *courbature* résulte d'un excès de fatigue, rend les membres douloureux au point que les chiens crient si on les leur remue, et les rend incapables d'aucun service pendant plusieurs jours. Ces animaux y sont plus sujets pendant les grandes chaleurs que dans les autres saisons, surtout si on les laisse se mettre, après la chasse, dans l'eau froide d'un ruisseau ou d'une fontaine. On les traite par les bains chauds et aromatiques dans lesquels on les plonge une demi-heure le matin et autant le soir ; on les fait un peu sécher devant un feu brillant de menu fagotage, ou on les couvre avec des lambeaux de couverture de laine, quand ils en sont sortis. On les guérit ainsi en deux ou trois jours. On aromatisé le bain en le faisant bouillir avec de la camomille, de la sauge, de la marjolaine, etc., que l'on mélange avec des plantes émollientes, telles que la mauve ou la guimauve.

Les *durillons*, lorsqu'on les laisse se multiplier sur le corps de l'animal, ce qui lui donne un aspect hideux et le fait beau-

coup souffrir, s'invétèrent et deviennent fort difficiles à guérir. Aussitôt qu'on les aperçoit, il faut d'abord les frotter avec de l'huile tiède pour les ramollir, puis appliquer dessus un emplâtre composé d'huile d'olive, de sel et d'écorce de citrouille en poudre. On réussit encore à les faire passer en les frottant avec une décoction de feuilles de saule dans du vinaigre, dans laquelle on a laissé baigner une bonne quantité de limaille de fer pendant vingt-quatre heures.

La *gale* se guérit avec un onguent composé de *soufre*, *mercure* et *suif*. On pile 9 décagrammes de soufre et 3 décagrammes de mercure dans un mortier, on ajoute le suif quand l'amalgame est fait. On frotte les chiens de cet onguent, et on les tient sur la paille, sans sortir, pendant toute la durée du traitement et jusqu'à parfaite guérison. A l'école vétérinaire d'Alfort on emploie un moyen préférable : deux fois par jour, et pendant une demi-heure chaque fois, on plonge le chien dans un bain composé d'une partie de sulfure de potasse dissoute dans trente-deux parties d'eau.

Le *roux-vieux* est une maladie ordinairement incurable si on ne l'attaque aussitôt qu'elle paraît. On commence par saigner l'animal; deux jours après on le purge fortement, puis on lui donne les bains de sulfure de potasse, comme nous l'avons dit pour la *gale*. Quinze jours après on le saigne et purge de nouveau. Mais il arrive ordinairement que si l'on néglige de purger et saigner l'animal chaque année au printemps, le mal reparait dans cette saison et fait des progrès qui le rendent sans remède.

On confond souvent le *roux-vieux* avec la *gale*. Celle-ci commence aux coudes, aux épaules, gagne la poitrine, le ventre, le dedans des cuisses, le dessous de la queue, et finit par couvrir tout le corps. Le *roux-vieux*, au contraire commence sur le dos qu'il envahit, puis gagne la tête, les oreilles et les yeux. La *gale* présente des boutons d'incéales grosseurs et arrondis en naissant. Le *roux-vieux* s'annonce par des plaques écailleuses, de forme irrégulière, et qui deviennent bientôt des croûtes purulentes.

Le *mal d'oreille* se guérit avec la vapeur d'un peu d'huile d'olive. On répand l'huile sur des charbons ardents, et, avec un entonnoir de fer blanc, ou un cornet de papier, on la conduit dans l'oreille du chien.

La *morsure du serpent*, de la *vipère* et en général celle de

tous les animaux vénimeux, se guérit au moment même avec un peu de poudre qu'on met en tas sur la plaie et qu'on enflamme.

Si la morsure a eu lieu depuis quelques instans, et que l'enflure ait commencé, il faut raser le poil, ouvrir la plaie en quatre, et y verser de *l'ammoniaque liquide*.

Si l'enflure est considérable, on fera de plus avaler à l'animal un mélange d'une cuillerée à bouche d'huile d'olive et d'une cuillerée d'ammoniaque liquide, battue dans un verre d'eau.

La *foulure* faite par le sanglier, se guérit avec un emplâtre de *benjoin*.

Si le *chien a été décousu* par la défense du sanglier, il faut laver avec de l'huile les intestins qui sont sortis, les replacer doucement, recoudre la plaie avec du fil blanc, et l'humecter d'un mélange, à parties égales, de *sucre en poudre*, d'*huile d'olive* et de *vin*.

On *purge un chien* avec 3 décagrammes de manne ou avec une poignée de sel qu'on lui jette dans la gueule, et sur laquelle on verse abondamment de l'eau de *chiendent*.

Les *chancres aux oreilles* se guérissent en les cautérisant avec de *l'ammoniaque* très concentrée, ou simplement avec un fer chauffé à blanc.

Ici nous terminerons la nomenclature des maladies qui n'exigent pas absolument la présence du vétérinaire et que l'on peut essayer de traiter soi-même. Néanmoins on fera toujours bien d'en appeler un si on en a la facilité, et cela devient même indispensable pour de certaines maladies d'un traitement plus difficile, comme par exemple les *dartres*, l'*angine*, les *blessures graves*, l'*empoisonnement*, l'*épilepsie*, l'*étruffure*, etc.

Quand un chien est seulement soupçonné d'hydrophobie ou rage, il doit être tué sur le champ. Cependant, si on y tient beaucoup, on peut se borner à l'enchaîner solidement dans un lieu fermé jusqu'à ce que les symptômes ne soient plus douteux. Agir avec négligence ou insouciance dans ce cas est un crime aux yeux de la philanthropie et de la morale.

Progression du travail pour dresser les chiens courans.

On choisira de préférence le *chien courant français*, *anglais* ou *basset*, de *bonne race pure*, à oreilles longues et en-

tièrement pendantes, marquées de feu, à pied de lièvre, à jarret prononcé, à devant ouvert, à longue haleine; etc.

Ce n'est guère qu'à l'âge d'un an qu'on s'occupe à dresser le jeune chien courant.

On l'accouple, on l'habitue au collier à grelot, et on lui apprend à connaître les sons de la trompe. Le chien *courant* chasse de race, donne naturellement de la voix avec un gosier plus ou moins brillant, sur les voies fraîches et surtout à vue.

Quand le jeune chien s'écarte de la meute, qu'il reste indécis sur la lisière du bois, on l'excite en lui montrant du doigt le lieu où les autres chiens donnent de la voix, et en criant : *écoute, écoute, au retour.*

On choisit le tems du rut des cerfs pour mieux dresser les jeunes chiens; on ne les découple qu'à vue, avec de vieux chiens du même pied, sur l'animal déjà fatigué; ils s'animent, l'atteignent, contribuent à sa mort, et on les excite à la curée.

Quand on est sûr de leur ardeur, qu'ils ne divagent plus, qu'ils ne rebattent plus leurs voies, on leur apprend à chasser le *gros* avec un collier à grelot, le *menu* sans grelot, à connaître le *fouet*, et même à se laisser rompre à la voix.

Progression du travail pour dresser les chiens d'arrêt.

On choisira de préférence le chien d'arrêt, *braque* ou *épagneul*, de bonne race pure, à nez *gros*, à naseaux bien fendus, à cou un peu *gros* et *court*; à pied de lièvre; à poitrail étroit; à longue haleine, etc., etc. Depuis quelques années on en possède en France une race connue sous le nom d'épagneuls anglais, précieuse par le nez, la docilité et la facilité de son éducation. Ces chiens, pour être de race pure, doivent être d'une taille légère et grande, à soies longues, peu frisées; ils doivent être blancs, avec des taches blondes ou d'un roux jaunâtre; leur nez doit être blond et leurs yeux jaunes. Ils arrêtent naturellement. Ces chiens sont excellens pour la plaine et le bois, au printemps et en automne, ils vont très bien au marais; mais, comme tous les épagneuls ils craignent beaucoup la chaleur en été.

Dès que le jeune chien a quitté sa mère, il faut lui apprendre à suivre son maître et à obéir à sa voix.

À l'âge de cinq ou six mois, on lui apprend à rapporter.

On empaïlle une peau de jeune lapin qu'on lui jette à quelque distance, en lui disant, *apporte*. S'il ne va pas de lui-même, on l'y conduit; s'il ne ramasse pas la peau, on lui fait baisser la tête et on la lui introduit dans la gueule, que l'on ouvre doucement avec le pouce de la main gauche; on le maintient ainsi quelques instans, en le caressant; on recommence, et s'il rapporte bien, on le caresse de nouveau, et on lui donne un morceau de pain, de sucre, ou quelques friandises. Quand il a déjà rapporté plusieurs fois, s'il lâche la peau, on le corrige doucement.

On substitue successivement du gibier empaïlé, du gibier mort et du gibier vivant, pour lui apprendre à ne pas avoir la *dent dure* et à rapporter le gibier en vie, sans le laisser échapper.

Si ces leçons ne suffisaient pas, il faudrait attendre la saison de la parjade de la perdrix, c'est-à-dire le mois de mars, pour le dresser à *arrêter* et à *rapporter* avec le collier de force. Mais on ne le dressera jamais sur la caille, sous peine de le voir naziller et quêter le nez à terre. En attendant, on lui montrera à obéir, à revenir à la voix, d'abord à ces mots : *retourne, ici, à moi*; puis au coup de *sifflet*; et aussi à suivre : *derrière*, ce mot seul doit suffire.

Le *collier de force* est armé en dedans de trois rangs de clous, dont la pointe dépasse le cuir de 4 à 5 millimètres; un second cuir assujettit les têtes de clous de telle manière qu'elles ne puissent bouger. Ce collier doit être juste au cou du chien, et une boucle sert à l'y fixer. Un piton dans lequel on passe une corde qui, ainsi doublée, doit avoir 4 à 5 mètres de longueur, sert à pouvoir à volonté, donner une saccade au collier pour en piquer le cou du chien.

Sans prendre de fusil, on mène sur le terrain le chien garni de son collier de force. Dès qu'il *rencontre*, on le *calme* et on le *soutient* de la voix par ce mot : *bellement*; s'il s'emporte, on crie : *derrière*; et s'il n'obéit pas, on lui donne une *saccade*. Quand il a bien formé son arrêt, qu'il s'y est affermi, on l'y maintient en lui disant très doucement et à voix basse : *tout beau*. Après quelques leçons, s'il n'a pas voulu s'instruire autrement à rapporter, on l'y contraint au moyen du collier de force.

On l'habitue à ne pas s'emporter d'abord, puis à ne pas bouger au coup de fusil.

Quand le chien, docile à la voix, calme au coup de fusil, a formé quelques arrêts *bien francs, bien fermes*, on s'arme d'un fusil et on fait en sorte de tuer le gibier à terre à son arrêt et sous son nez. Si le gibier part, il faut le *tuer au vol*; et dans l'un et l'autre cas, le faire rapporter *bellement*.

Quand le chien sera ferme sur ses arrêts, *pour la plume*, on l'habitue à arrêter le *poil* avec un *lapin* domestique, ou mieux un lièvre qu'on tiendra dans un très petit enclos.

Pour faire aller le chien à l'eau, dans l'été, on jettera, à quelques pas du bord d'un ruisseau peu large, et de l'autre côté duquel sera un autre chasseur, une pièce de gibier blessé; on tirera dessus et on criera *apporte*. Si le chien ne va pas, on l'y contraindra avec le collier de force, en lançant la corde au chasseur qui est sur l'autre bord.

Quand le chien, docile à la voix et au sifflet, sera ainsi dressé, on l'habitue à battre la plaine en tout sens au geste de son maître, à revenir sans cesse sur lui en *rabattant*, à suivre au pied le gibier blessé, à ne jamais le perdre, et alors il sera complètement dressé.

Quant aux *singeries* de *garder* le pain qu'on lui met sur le nez, d'aller chercher le mouchoir laissé *sur la route*, etc., etc., si elles sont bonnes pour des chiens de salon, elles ne conviennent nullement à des chiens de chasse.

De quelques races de chiens d'arrêt.

Nous avons déjà parlé du chien épagneul anglais, aussi n'y reviendrons-nous plus.

L'épagneul ordinaire se distingue aisément du braque par sa robe à longues soies plus ou moins frisée ou bouclée, nuancée des mêmes couleurs. Cette race convient parfaitement dans les pays un peu couverts et principalement dans les plaines marécageuses, parce qu'il va parfaitement à l'eau; il a pour son maître un attachement plus prononcé que le braque; généralement il est moins gourmand et moins coureur; mais pendant les chaleurs de l'été, lorsque la terre est un peu sèche, il perd facilement l'odorat.

Le braque ordinaire est le chien qui conserve le mieux son nez pendant l'été et dans sa vieillesse. Sa tête est grosse, son museau carré, en muflé de veau; son œil est vif, très expressif, pas très grand; ses narines bien ouvertes, et ses lèvres pendantes sur les côtés. Son cou doit être court et fort, sa

poitrine large, sa croupe et son dos arrondis, ses pattes robustes et musclées, ses pieds larges. Son poil est toujours ras, fin et luisant sur la tête et les oreilles quand il se porte bien, blanc, taché de marron ou de brun plus ou moins foncé, jamais de noir ni de jaunâtre si sa race n'a pas été mélinée. Sa taille varie de vingt à vingt-quatre pouces.

Dans le pays de plaine, le braque est le meilleur chien couchant que l'on puisse avoir, par la raison que son odorat résiste très bien à la chaleur et à la sécheresse. Mais dans le marais il ne vaut pas l'épagneul, non seulement parce qu'il ne va pas aussi bien à l'eau, mais encore parce que la chasse au marais lui fait venir aux jarrets des nodosités qui le mettent hors de service à un âge peu avancé. Il est moins obéissant que les autres races, plus têtu, plus obstiné, et craint moins les coups que souvent on est obligé de ne pas lui ménager pour dompter son caractère indépendant. Il est très gourmand, coureur de chienne, et assez hargneux; néanmoins il est très intelligent, et une fois bien dressé, loin de se gâter avec un mauvais chasseur, il est capable de se plier à toutes ses fantaisies sans oublier sa première éducation et les bons principes de chasse qu'il a reçus. Il est assez attaché à son maître, mais cependant on l'en fait changer assez aisément, et beaucoup suivent à la chasse le premier chasseur venu, qu'ils quittent néanmoins au retour. L'épagneul n'a pas ces défauts.

Le braque d'Espagne ne se distingue du précédent que par son nez fendu. Généralement il ne le vaut pas.

Le braque de Bengale a les formes moins carrées que le braque ordinaire; sa tête est un peu plus allongée; son corps, indépendamment des larges taches brunes, est encore entièrement moucheté de petites taches. Il a les yeux marqués de feu, et souvent même les pattes de devant. Il est plus soumis et plus fidèle que le braque ordinaire, mais rarement il a son intelligence et la perfection de son nez.

Le griffon diffère des précédens par un poil long et raide, quelquefois entièrement fauve, le plus souvent avec des taches brunes ou jaunâtres; par sa tête plus arrondie, son museau moins épais et ses oreilles plus courtes. Il va bien à l'eau, a de l'intelligence, devient excellent quand il est bien dressé, mais généralement il a le caractère sournois, et peu d'attachement pour son maître. Beaucoup de griffons, après un arrêt ferme et tenu assez long-tems sur un lièvre, ou après le

coup de fusil, mènent le lièvre à la voix pendant une demi-heure, et quelques-uns plus long-tems.

Quoiqu'on en ait dit, tout chien couchant ou d'arret marqué de noir est mâtiné. Il doit être rejeté par les amateurs de races pures.

§. III. Armes.

L'arc et l'arbalète. Ces armes antiques, consacrées à la chasse, ont été remplacées, très anciennement en France, par l'escopette et l'arquebuse simple, à mèche et à rouet, auxquelles ont succédé, depuis plus d'un siècle, les fusils simples et doubles à silex ; ces fusils ont été remplacés à leur tour, depuis une vingtaine d'années, par les fusils doubles, à chien percuteur, vulgairement connu sous le nom de fusils à pistons. Ces armes, dans lesquelles un marteau, substitué au chien à pierre, fait par sa percussion, fulminer une amorce qui communique le feu à la charge, ont l'avantage inappréciable et incontestable de faire feu malgré le vent et la pluie, et de laisser au tireur, qui n'est plus incommodé ni de la flamme ni de la fumée de l'amorce, la facilité de bien juger la portée du coup. L'effet des amorces fulminantes est si prompt, qu'après s'en être servi, on est tenté de croire que les meilleurs fusils à silex font toujours long feu, et à égalité de charge, l'énergie de la poudre fulminante ajoute singulièrement à la portée.

Choix. Les fusils de chasse à chien percuteur peuvent se diviser en deux classes :

1°. Ceux dans lesquels l'amorce est à couvert par une pièce mobile de la platine ou dans un magasin ;

2°. Ceux où l'amorce est à découvert.

La complication du mécanisme de la platine qui recouvre l'amorce, et les dangers réels qui se joignent à cet inconvénient dans les fusils à magasin, assurent à ceux où l'amorce est à découvert, une supériorité incontestable ; et parmi ces derniers, ceux où le bassinet, forgé d'une seule pièce avec la culasse, procure un canal de lumière en ligne droite et presque vertical quand le fusil est en joue, sont les plus simples et sans contredit les meilleurs. Ainsi, dans ce qui va suivre, nous supposérons que le chasseur en est armé, et qu'il est muni aussi d'un bon couteau de chasse bien affilé.

Quant aux fusils qui se chargent par la culasse, et parmi lesquels le fusil à la Paoli occupe à juste titre le premier

rang, la difficulté de les tenir à l'abri de la crasse, qui naturellement les obstrue en en dérangeant souvent le mécanisme compliqué, et la crainte bien fondée d'accidens qui, malgré la solidité des tourillons et du crochet, sont hautement indiqués par les soins minutieux des inventeurs eux-mêmes, en avaient généralement dégoûté les chasseurs, mais cependant on vient, depuis peu de tems, de perfectionner ces armes, et de faire disparaître le plus grand nombre des inconvéniens qu'on avait à leur reprocher.

La première qualité d'un fusil est la solidité du canon, et c'est à quoi le chasseur doit faire le plus d'attention. Un vieux proverbe dit *qu'il vaut mieux porter deux livres de fer de plus à la chasse, que le bras à la lace pendant toute sa vie.*

On fabrique cinq sortes de canons de fusil. 1° Le canon ordinaire, 2° Le canon tordu, 3° Le canon à ruban, 4° Le canon filé, 5° Le canon damassé.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le *canon ordinaire*, parce qu'il n'est plus employé que pour les armes de guerre.

Le *canon tordu* est fabriqué comme le canon ordinaire, mais lorsqu'il est soudé longitudinalement on le fait rougir, on le place dans un étau, et on le tord, à diverses reprises, de manière à ce que la soudure forme une spirale; ce qui lui donne beaucoup plus de solidité. Les canons fabriqués à Paris sont tordus dans toute leur longueur, mais ceux faits en province ne le sont pas ordinairement à l'extrémité, ce qui vient de la différence des procédés employés pour les tordre. On reconnaît aisément les canons tordus par ce procédé: avec une lime douce on adoucit une petite place, sous le canon, puis avec un pinceau on y passe un peu d'eau forte (acide nitrique); alors la soudure se découvre parfaitement et l'on voit si elle est en spirale, et, en répétant l'opération aux deux extrémités du canon, on s'assure s'il est tordu dans toute sa longueur. Dans ce cas, un canon tordu vaut mieux qu'un canon à ruban; mais il faut le visiter avec une grande attention, car il arrive par fois que pendant l'opération de la torsion, il se fait quelque fente que l'ouvrier bouche en y soudant une petite plaque de fer.

Le *canon à ruban* le dispute en solidité au canon tordu; il est même préférable si le second n'est pas tordu dans toute

sa longueur. Pour en donner une idée précise il est nécessaire d'entrer dans quelques détails relatifs à sa fabrication. On soude longitudinalement une mince lame de fer, comme un canon ordinaire, et on lui donne le nom de chemise. On prend une autre lame large d'un pouce, épaisse de trois lignes, nommée le *ruban* et on la roule en spirale autour de la chemise. Quand le tout est bien forgé et soudé, on fore le canon en enlevant à l'intérieur tout le fer de la chemise, de manière à ce que le canon ne se trouve plus formé que du ruban.

On s'assure qu'un canon est à *ruban* par le moyen indiqué plus haut. D'ailleurs on ne peut pas le confondre avec le canon tordu parce que la soudure est presque transversale.

Les *canons filés*, inventés par M. Barrois, se font avec du fil de fer appliqué sur une chemise, puis forgés et soudés, mais la difficulté de les fabriquer sans défauts y a fait à peu près renoncer.

Les *canons damassés* se font avec un mélange de fer et d'acier, pas tout-à-fait en égales proportions, le fer fournissant un peu plus de la moitié du mélange. On le met en ruban et on le soude sur une chemise à peu près comme nous l'avons dit pour le canon à ruban. Quand ces canons damassés ont été fabriqués avec soin, ils passent pour être les plus solides de tous.

Nous ne terminerons pas cet article sans parler des canons de fusils espagnols, fabriqués avec des vieux fers de mulets, et formés de cinq ou six pièces soudées bout à bout. Ils passent pour être extrêmement solides.

J'ai fait fabriquer à St.-Étienne le canon d'une canardière avec des vieux fers de faux, et j'ai obtenu une arme d'une solidité parfaite. Les meilleures manufactures de canons de fusil sont à Paris, à St.-Étienne, à Charleville, à Tulle, à Maubeuge et à Pontarlier. Celle de Versailles, qui avait une si grande réputation, n'existe plus.

Démontage du fusil (Pl I fig 2, 3 et 4). Les chiffres indiquent l'ordre à suivre pour le démontage; et pour le remontage, on suivra l'ordre inverse.

1. Baguette. { La baguette enlevée, on sort le tiroir de sa
2. Canon. { coulisse, et l'on dégage le canon de la fausse
queue de culasse.

3. Platines. } Les chiens au bandé, on enlève la grande vis qui tient les deux platines.
 Les vis s'enlèvent en les tournant de droite à gauche, et se remettent de gauche à droite.
4. Monture ou bois et garniture.

Canon.

5. Les bassinets ou mieux les mortiers ou *cheminées* qui en servent, s'enlèvent en engageant dans leurs *crans* les doubles pointes du *tourne-vis évidé*.

6. Les culasses ne doivent s'enlever que très rarement avec un *tourne-à-gauche* et pour cause de réparations ; il est donc prudent de laisser ce soin à l'armurier.

Platine.

7. Abatte le chien (pour ne pas fatiguer le grand ressort).
8. Tourner et enlever le clou de chien et le chien.
9. Tourner et enlever la vis du marteau et le marteau.
10. Appliquer le monte-ressort au grand ressort.
11. Tourner et enlever la vis de bride.
12. Tourner et enlever la vis de gachette.
13. Enlever la bride.
14. Enlever la gachette.
15. Enlever la noix.
16. Tourner et enlever la vis du petit ressort.
17. Enlever le petit ressort.
18. Enlever le grand ressort.

Monture et Garniture

Les pièces de la garniture étant grises de trempe, il est bien rare que l'on ait besoin de les ôter, et il vaut mieux, en général, les laisser sur le bois.

19. Tourner et enlever la vis de sous-garde.
20. Enlever la sous-garde.
21. Enlever le pontet, l'écusson.
22. Tourner et enlever la vis des ailette des détentes.
23. Enlever les détentes.
24. Tourner et enlever les vis des rondelles de tiroir.
25. Enlever le tiroir.

26. Tourner et enlever la vis de culasse.
27. Enlever la fausse queue de culasse.
28. Tourner et enlever la vis de plaque de couche.
29. Enlever la plaque de couche.
30. Tourner et enlever la vis de porte-baguette.
31. Enlever le porte-baguette.
32. Enlever la vis à bois de bandoulière.

Nettoyage et entretien.

On lavera chaque canon à l'eau chaude, en l'y refoulant avec la baguette à laver, garnie de chanvre, et changeant d'eau jusqu'à ce qu'elle sorte bien claire.

Avec du chanvre sec, toujours au moyen de la baguette à laver, on essuiera le canon, en renouvelant le chanvre jusqu'à ce qu'il sorte bien sec; on passera ensuite la guenille grasse en dedans et en dehors, et on laissera sécher le canon près du feu.

Un canon n'a guère besoin d'être lavé qu'après avoir tiré une quarantaine de coups.

Les pièces extérieures de la platine seront nettoyées et frottées à la pièce grasse; les pièces intérieures nettoyées et polies à l'émeri très fin et à l'huile d'olive, ou, ce qui vaut mieux, à l'huile de pied de bœuf, avec des curettes en bois de saule ou autre bois mou, et essuyées avec un linge bien sec qu'on passera dans les trous de toutes les vis.

Les platines n'ont besoin d'être démontées de toutes pièces que tous les deux ou trois mois.

Remontage. En remontant le canon, après qu'il est sec et passé à la pièce grasse, on mettra un peu de suif sur le bord du bois pour empêcher la pluie de glisser entre le canon et la monture.

Après le nettoyage du canon et des platines, on flambra l'arme et puis on l'essuiera, en la plaçant, les chiens abattus, au ratelier.

En remontant la platine, on mettra le quart d'une très petite goutte d'huile sous la branche mobile du grand ressort, entre la noix et le corps de platine, entre la noix et la bride, au bec de la gachette, sous la branche mobile du petit ressort, au carré du chien, à l'extrémité taraudée de chaque vis avant de l'enfoncer.

Sans démonter l'arme, on doit, pour l'entretenir, la passer

à la pièce grasse chaque fois que l'on rentre de la chasse, et il est prudent de ne jamais rentrer avec une arme chargée.

Nous allons donner ici les détails de la platine à silex, en faveur des personnes qui ne se servent pas encore de fusils à chien percutant. (Voy. la pl. 1, fig. 5.) *a*, chien; *b*, batterie; *c*, corps de platine; *d*, mâchoire; *e*, pierre; *f*, bassinet; *g*, ressort de batterie: la figure 6 représente l'intérieur de la platine; *h*, grand ressort; *i*, noix; *k*, bride de noix; *l*, gachette.

§. IV. Munitions.

Poudre. Un simple mélange en certaines proportions de *salpêtre*, de *soufre* et de *charbon*, forme la poudre, qu'une étincelle enflamme et fait détonner avec fracas, en détruisant les obstacles qui s'opposent à sa force d'*expansion*. C'est cette force d'expansion qui, dans un fusil, chasse au loin le plomb meurtrier, et qui occasionne en même tems le *recul*, que le chasseur sent d'autant moins qu'il *épaule* mieux son arme, et que cette arme a une couche mieux *pentée* et plus *avantageuse*.

Choix et épreuve. La bonté de la poudre pour la chasse ne dépend pas uniquement de sa force d'*expansion*, mais encore de l'*instantanéité* de son *inflammation*, du peu de *crasse* qu'elle laisse après la combustion, et enfin de sa densité, qui rend son grain peu friable, peu susceptible de prendre l'humidité, et conséquemment très facile à conserver long-tems sans altération.

Un grain d'une finesse extrême qui se mêle en partie à la crasse humide du canon qui a tiré plusieurs coups, ne convient pas davantage à la chasse qu'un grain trop gros qui passe difficilement à travers le canal de lumière; un grain *moyen*, *sans poussier*, bien formé, très égal et suffisamment lissé, est le plus convenable.

Quant aux épreuves, la *variation* des *ressorts*, la *capacité* fixe de la chambre, sa *forme*, qui n'a rien de commun avec un canon de fusil, en font des instrumens qui ne sont pas comparables entre eux, et n'atteignent nullement le but auquel on les destine.

Je crois donc devoir recommander aux chasseurs le mode suivant d'épreuve, qui, pour être très ancien, ne me semble pas moins le plus simple, le plus facile et le moins dispendieux de tous ceux en usage jusqu'à présent.

Disposer en tas, sur une feuille blanche de papier à lettre, quelques pincées de la poudre à essayer, et y mettre le feu. Si la poudre s'enflamme vivement, et qu'en détournant elle ne laisse que peu ou point de trace sur le papier, elle crassera peu le fusil.

Mettre dans le fusil une charge ordinaire de la poudre d'essai et de plomb (cendrée); tirer au blanc à quarante pas, dans une double main de papier gris : la manière dont le plomb aura percé indiquera la force de la poudre, que l'on jugera comparativement par le nombre des feuilles percées.

Amorces fulminantes. Les amorces d'argent fulminant, et celles de chlorate de potasse, exposant le manipulateur à quelques dangers, et présentant en outre de nombreux inconvénients pour leur emploi, nous allons nous occuper uniquement de celles de mercure de Howard, qui, à l'avantage de darder une flamme très vive et très pénétrante qui détermine constamment l'inflammation de la charge, joignent ceux de ne pas rouiller les armes, et de les salir à peine, après un grand nombre de coups tirés, d'une crasse légère qui s'enlève facilement.

Confection et choix. On met dans un matras de verre mince 11 décagramme de mercure bien pur, passé à la peau de chamois; on y verse 9 décagrammes d'acide nitrique froid à 42° de Baumé, auquel on ajoute 1 décagramme d'acide hydrochlorique, et l'on chauffe graduellement le tout sur un bain de sable jusqu'à dissolution complète. On ajoute alors, en les y versant d'un trait, 6 à 7 décagrammes d'alcool froid à 32° de Cartier. Il faut avoir la précaution de se servir d'un matras assez grand pour que la totalité du liquide n'en occupe que le tiers, afin d'avoir toute facilité pour remuer la liqueur pendant qu'elle chauffe graduellement jusqu'à son entière ébullition, qui produit une vive effervescence, accompagnée de vapeurs éthérisées d'une couleur blanchâtre. Quand ces vapeurs ont acquis une grande intensité, ce qui a lieu ordinairement trois ou quatre minutes après leur formation, on retire le matras du feu et on abandonne la liqueur à elle-même. Elle continue à bouillir quelque tems, et il s'y forme peu à peu un précipité blanchâtre qui se dépose au fond du vase. On attendra que le matras soit complètement refroidi pour décantier avec soin, et sans l'agiter, ce précipité qu'on lavera à plusieurs reprises sur un filtre, avec de l'eau distillée, et qu'on mettra

ensuite sécher, à l'ombre et sans jeu, entre des feuilles de papier brouillard.

On obtiendra ainsi près de deux décagrammes de *mercure de Howard*; 6 grammes de ce mercure, mélangés avec 2 grammes de poudre de chasse, produiront environ deux cents amorces.

On humecte le mercure de 10 pour 100 d'eau distillée; et on l'incorpore, à trois reprises différentes, avec le pulvérin humecté de 20 pour 100 d'eau distillée, tenant en dissolution un centième de gomme arabique, en le broyant à chaque reprise, avec la molette, sur une table de marbre; on le triture ainsi fortement jusqu'à ce que le mélange soit complet et la pâte bien homogène. Il faudrait un coup *très violent*, frappé bien d'aplomb pour déterminer une inflammation; et la portion frappée détonnerait seule *en fusant*, sans mettre le feu au reste du mélange.

Cette pâte se graine et se façonne ensuite en amorces de formes diverses.

Les *capsules* dont les éclats, pendant l'explosion, peuvent, malgré le recouvrement du chien, blesser le tireur et ses voisins, d'ailleurs gênent parfois le jeu de la platine et ne mettent pas complètement la charge à l'abri de l'humidité. Ce sont elles cependant que l'on emploie le plus généralement aujourd'hui, soit parce qu'on a perfectionné le marteau en le creusant assez pour envelopper la capsule tout entière et empêcher ainsi les éclats d'être lancés au dehors, soit parce qu'on se les procure plus facilement chez les marchands.

Les *boulettes vernissées* n'adhèrent pas toujours assez au bassinet, pour qu'on ait l'entière certitude qu'elles ne tomberont ou ne se déplaceront dans aucun cas.

Les *boulettes cirées* conviennent aux armes à chien percuteur, car elles ne craignent pas du tout l'humidité, crassent très peu, ne se déplacent jamais, et la cire qui les couvre brûle en entier pendant l'explosion. Mais il est essentiel, pour obtenir complètement ce dernier avantage, de ne les recouvrir, à froid, que d'une couche assez mince de *cire bien pure*, et de les rouler légèrement, quand elles en sont recouvertes, dans de la poussière de *lycopode*.

Plomb à giboyer. C'est en faisant couler du plomb fondu sur uncrible et le laissant tomber de 60 à 80 mètres de hau-

teur dans des baquets remplis d'eau, qu'on parvient à obtenir des grains bien pleins et d'une sphéricité parfaite. On les calibre ensuite par nos et on les lustre dans un lissoir avec de la mine de plomb.

Les nos 0, 1, 2, 3, servent pour le chevreuil, le renard, l'outarde, l'oie et le canard sauvage, etc.; les nos 4, 5, 6, pour le lièvre, le lapin, le faisan, la perdrix, la caille et la bécasse; les nos 7 et 8, pour la grive, la bécassine, etc.; le no 9 est la cendrée pour les petits oiseaux; les nos 10, 11, 12, sont de la cendrée si fine qu'elle ne convient guère que pour ménager le plumage des oiseaux qu'on veut empailler.

Depuis quelques années il se fabrique à Paris une sorte de *plomb blanc*, dit *plomb italien*, qui n'a d'autre avantage que de ne pas noircir les mains et d'avoir une couleur argentine fort agréable à l'œil.

§ V. *Instruction pour bien tirer le poil et la plume, à la course et au vol.*

Charger l'arme. La manière dont on charge peut influer sur la justesse du tir. Une charge trop forte repousse le tireur et peut déranger le coup en faisant relever l'arme: du plomb mal tassé, trop fortement bourré, écarte souvent.

On réglera, en tirant au blanc, la charge convenable de poudre, et l'on y conformera, au moyen du tenon et du cran, le dé de la poire à poudre. La proportion qui doit exister entre la quantité de poudre et celle de plomb, est comme un est à cinq; c'est-à-dire, que si l'on met, par exemple, un gros de poudre, il en faudra cinq de plomb; cependant ces proportions, selon que l'atmosphère est sèche ou humide et la poudre forte ou faible, peuvent varier comme d'un à quatre, à un à six.

Les chiens abattus, on mettra la poudre, et par-dessus, une bourre, qu'on tassera (1), sans la battre trop fortement. On mettra le plomb, en le tassant par quelques secousses, et par-dessus, une bourre, qu'on assurera sans la battre. On relèvera les chiens, on verra si la poudre emplit le canal de la lumière, et l'on placera les amorces fulminantes, qu'on assurera en abattant doucement les chiens.

(1) Les meilleures bourres sont faites de poils de vache enveloppés de papier brouillard.

Quand on a tiré, on doit recharger aussitôt, pendant que le canon est échauffé et les chiens au débandé, sans essuyer l'arme, et surtout sans souffler dedans comme quelques chasseurs en ont la mauvaise habitude : cette haleine, toujours humide, rend la crasse du canon plus susceptible de retenir la poudre qu'on y verse, et diminue d'autant la charge, en la rendant d'ailleurs moins sèche.

Les lingots, les balles accouplées, les chevrotines, ne valent pas, à beaucoup près, pour la justesse du tir, la *balle sèche*, du calibre exact.

Quand on charge une arme, ou qu'on la porte, les chiens bandés, il faut avoir soin que la bouche du canon soit en l'air et qu'on ne puisse blesser les autres chasseurs si le coup partait accidentellement.

Épauler, ajuster. Il faut, pour bien tirer, mettre en joue ou épauler vite, ajuster sans se presser, viser juste; et quand on tient le gibier à l'œil, presser franchement la détente sans à-coup, et surtout sans aucune secousse qui puisse déranger l'arme. Pour qu'un fusil soit facile à épauler, il faut que sa couche soit plutôt longue que courte, que sa courbure laisse découvrir en joue toute la plate-bande du canon, que le guidon soit ras et très petit, et surtout que la crosse ait assez d'avantage. (1)

La plaque de couche, quand le fusil est bien épaulé, doit s'asseoir et s'emboîter en plein, et ferme sur l'épaule du tireur, le coude de la main qui lâche les détentes arrondi et élevé à hauteur du menton, et l'autre main à bras plus d'à moitié tendu, le coude bas, empoignant bien le bois le plus près possible du porte-baguette.

But en blanc. Les deux points où la ligne de mire (2) coupe la ligne de tir (3) d'une arme à feu, sont les deux but en blanc de cette arme. Le point le plus éloigné est le seul dont on s'occupe ordinairement pour le tir, et qu'on désigne spécialement par le nom de but en blanc. Dans le fusil, placé de manière que son axe soit horizontal, l'extrémité du tonnerre étant moins haute ou tout au plus de même hauteur que la

(1) On appelle avantage, le coude léger que fait la crosse avec le canon, et qui ne force pas à appuyer la pommette de la joue tout-à-fait sur le bois.

(2) Ligne droite que suit l'œil du tireur, et qui se trouve déterminée par l'extrémité du tonnerre et la sommité du guidon.

(3) Ligne courbe, décrite par la balle, et qu'on nomme trajectoire.

sommité du guidon, quelque *ras* qu'il soit, la ligne de mire passant par ces deux points ne peut rencontrer l'axe du canon au-delà de la bouche, ni par conséquent la courbe décrite par la balle. Le fusil n'a donc pas de but en blanc (4), et on doit dans tous les cas du tir horizontal, viser un peu au-dessus du but.

On voit, par ce qui précède, qu'en élevant l'extrémité du tonnerre, au moyen d'une hausse, on peut créer une ligne de mire artificielle qui donne un but en blanc, et c'est ce qui se pratique pour le pistolet de combat, les carabines rayées à longue portée, les fusils avec lesquels on tire le prix de la cible.

Viser et tirer. On devra viser constamment le gibier poil au défaut de l'épaule, et le gibier plume à plein corps au-dessus de l'aile.

Avant de lâcher le coup, il faut s'assurer en le laissant un peu filer, qu'on tient bien le gibier à l'œil, et il faut toujours viser plutôt haut que bas, et surtout ne jamais se presser.

Quand on a manqué, ou seulement blessé du premier coup le gibier qui continue à fuir, il faut, sans déranger sa position, le suivre de l'œil et lâcher le second coup pour l'arrêter tout-à-fait.

Avec les fusils à silex, dont le feu était loin d'être instantané, il était nécessaire, quand on tirait à de grandes distances, de tirer un peu en avant du gibier qui passait en travers, mais l'instantanéité du coup des armes à chien percutant, rend cette précaution inutile.

En traitant spécialement des différentes sortes de gibier, nous aurons soin d'indiquer la manière la plus avantageuse de viser pour abattre chaque espèce, d'après la nature même de sa course ou de son vol.

Portée. La portée horizontale du fusil de chasse, à balle sèche, est de 150 mètres environ, et de près de 800 mètres sous les angles de 25 à 30 degrés, qui donnent les plus longues portées; mais au-delà de 100 mètres les coups sont incertains.

A la chasse, on ne tue guère, à plomb, au-delà de soixante

(1) Cependant Lombard a fixé un but en blanc au fusil de munition, modèle 1777; et Gasrendi en fixe le premier but en blanc à 5 mètres, le deuxième à 30 mètres.

pas (45 mètres environ), et la bonne portée est de vingt à quarante pas (15 à 30 mètres).

On a beaucoup discuté sur la portée des fusils, et nous nous abstenons de renouveler à ce sujet toutes les discussions qui se sont élevées parmi les chasseurs et les auteurs, mais nous émettrons cependant notre opinion sur deux points. 1° On a dit que de deux fusils de même calibre, de même longueur, chargés dans les mêmes proportions et avec les mêmes munitions, l'un pouvait bien porter et l'autre mal. Ceci est une erreur que les lois les plus simples de la physique suffisent pour faire rejeter. Si l'un porte bien et l'autre mal, c'est parce que le mauvais fusil a un défaut dans sa confection. Ce vice peut consister en un mauvais poli, en des *chambres* occasionnées par la rouille, ou en ce que le calibre ne sera pas parfaitement égal dans toutes les parties de sa longueur, ou, ce qui arrive le plus ordinairement, en ce que le fusil sera entre les mains d'un tireur plus ou moins adroit ou mal adroit. 2° On trouve dans plusieurs ouvrages sur la chasse, et entr'autre dans une compilation intitulée *Traité complet de la chasse au fusil*, une erreur beaucoup plus grave : « la longueur du canon, disent ces auteurs, ne fait rien à la portée d'un fusil ; la différence ne résulte que de la plus forte charge que porte un plus gros calibre. » Ceci est tout-à-fait erroné, car s'il en était comme ils le disent, un pistolet d'arçon devrait porter aussi loin qu'un fusil de munition du même calibre, puisqu'on les charge avec la même cartouche, et une pièce de quatre porterait trente ou quarante fois plus loin qu'un fusil de munition, tandis qu'elle porte très peu plus loin.

Ces auteurs ne savent pas que toute la poudre composant la charge d'un fusil quoique s'enflammant avec une rapidité incalculable ne peut cependant s'enflammer instantanément, car il faut que le feu se communique de grains en grains ; ils ne savent pas qu'une bonne partie de la charge s'enflamme en parcourant la longueur du canon et augmente ainsi la somme des gaz dilatés ; ils ne savent même pas que si l'on surcharge de poudre une arme courte, il n'en brûle qu'une partie, et l'autre est lancée au dehors avant d'avoir pu s'enflammer. Pour s'assurer de ce fait, il ne faut qu'en faire l'expérience sur la neige, où l'on retrouvera les grains qui n'auront pas pris feu. D'ailleurs, peu de chasseurs ont autant d'expérience que moi sur ce point, par la raison que, pendant les dix années

où j'ai habité les bords de la Saône, j'ai constamment fait la chasse aux oiseaux d'eau, telle qu'elle est décrite dans cet ouvrage au chapitre intitulé *Oiseaux d'eau*. Or, pour faire cette chasse, il est indispensable d'avoir dans son nageret un fusil double dont les canons ont 30 pouces; un *bécassonier* dont le canon a cinq pieds; une *seconded* dont le canon a 7 pieds, et une *canardière* dont le canon a 10 pieds (1). Tous les chasseurs de la Saône on possèdent autant et savent par expérience, comme moi, que ces armes, pour être d'une bonne portée, doivent avoir une longueur de canon exactement calculée sur la largeur du calibre. Par exemple, l'expérience nous a prouvé que le calibre des fusils de munition, pour donner la plus grande portée, doit appartenir à un canon de cinq pieds de longueur, ni plus ni moins; elle nous a également prouvé, que les fusils doubles dont on se sert ordinairement pour la chasse sur terre sont toujours trop courts proportionnellement avec la largeur de leur calibre, et voilà pourquoi les fusils simples, dont le canon est toujours proportionnellement plus long, sont aussi ceux généralement reconnus par les vrais chasseurs pour porter le plus loin.

DEUXIÈME PARTIE.

CHASSE A COURRE ET A TIR AVEC CHIENS COURANS; BATTUES;
CHASSE A TIR, AU POIL ET A LA PLUME, AVEC CHIENS D'ARRÊT.

Chasse à courre, avec chiens courans.

On distingue les *grosses bêtes* en *fauves*, en *noires* et en *rousses* (*carnassières* ou *puantes*). Les *fauves* sont les cerfs, daims, chevreuils, avec leurs femelles et leurs faons; les *noires* sont les sangliers et marcassins; les *rousses* sont les loups, renards,

(1) Je possède encore tous ces fusils de chasse, et si un amateur voulait vérifier ce que j'avance ici, en s'adressant à l'éditeur il aurait mon adresse; je m'empresserais de les lui montrer.

Blaireaux, putois, fouines, etc.; les bêtes fauves et noires composent la grande venaison.

Les lièvres et lapins sont *menu gibier poil*; on les tue avec du plomb.

Le veneur, la veille d'une grande chasse, doit faire avec soin le tour des enceintes, pour choisir l'endroit où il pourra le lendemain venir à bon vent; et le matin avant la chasse, à la pointe du jour, il place ses relais, en prenant garde qu'on ne foule pas l'enceinte, et tenant son limier en laisse pour l'empêcher de se lancer et de sauter jusqu'au fort. Il s'assure avec lui de la *rentrée*, choisit le *pied*, et fait les *brisées* en conséquence.

§ VI. Cerf.

(*Cervus elaphus*, Linné. En grec, *elaphos*; en portugais et en italien, *cervo*; en espagnol, *ciervo*; en allemand, *hirsch*; en anglais, *reddeer* et *hart*; en russe, *maral*.)

La chasse du cerf demande des connaissances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience. Elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercés, stylés, dressés, qui, par leurs mouvements, leurs recherches et leur intelligence, doivent aussi concourir au même but. Le veneur, dit Buffon, doit juger l'âge et le sexe; il doit savoir distinguer et reconnaître précisément si le cerf qu'il a détourné avec son limier est un *daguet*, un *jeune cerf*, un *cerf dix-cors jeunement*, un *cerf dix-cors*, ou un *vieux cerf*; et les principaux indices qui peuvent donner cette connaissance sont le *pied* et les *fumées*. Le pied du cerf est mieux fait que celui de la biche, sa *jambe* est plus grosse et plus près du talon, ses voies sont mieux tournées et ses allures plus grandes; il marche plus régulièrement; il porte le pied de derrière dans celui de devant; au lieu que la biche a le pied plus mal fait, les allures plus courtes, et ne pose pas le pied de derrière dans la trace de celui de devant. Dès que le cerf est à sa quatrième tête, il est assez reconnaissable pour ne pas s'y méprendre, mais il faut de l'habitude pour distinguer le pied du jeune cerf de celui de la biche, et pour être sûr, on doit y regarder de près et en revoir souvent. (Voy. la planche I, fig. 7.)

Les cerfs dix-cors *jeunement*, *dix-cors*, etc., sont encore plus aisés à reconnaître; ils ont le pied de devant beaucoup plus gros que celui de derrière; et plus ils sont vieux, plus

les côtés des pieds, sont gros et usés, ce qui se juge aisément par les allures qui sont aussi plus régulières que celles des jeunes cerfs, le pied de derrière posant toujours assez exactement sur le pied de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes; car alors les vieux cerfs se méjugent presque autant que les jeunes, mais d'une manière différente et avec une sorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs ni les biches; ils posent le pied de derrière à côté de celui de devant, et jamais au-delà ni en deçà.

Lorsque le veneur, dans les sécheresses de l'été, ne peut juger par le pied, il est obligé de suivre le contre-pied de la bête, pour tâcher de trouver les fumées, et la reconnaître par cet indice, qui demande autant, et peut-être plus d'habitude que la connaissance du pied.

Les fumées sont de trois sortes; *formées*, en *troche*, en *plateaux*; ces dernières appartiennent presque toujours à des cerfs dix-cors. (*Voy. la pl. I, fig. 7.*)

Lorsqu'on aura conduit les chiens à ses brisées, le veneur doit animer son limier et le faire appuyer sur les voies jusqu'à ce que le cerf soit lancé; dans cet instant, celui qui laisse courre, sonne pour faire découpler les chiens; et dès qu'ils le sont, on les appuie de la trompe et de la voix, en criant: *Voi-le-ci-aller, voi-le-ci, va avant, rotte, rotte, rotte*. Il doit aussi être connaisseur et bien remarquer le pied de son cerf, afin de le reconnaître dans le changé, ou dans le cas qu'il soit accompagné. Il arrive souvent alors que les chiens se séparent et font deux chasses: les piqueurs doivent se séparer aussi, et rompre les chiens qui se sont fourvoyés, pour les ramener à ceux qui chassent le cerf de meute.

Si le limier quitte le droit, il faut le retirer en criant *hourra, hourra*, et dès qu'il est revenu au droit, on crie: *Voi-le-ci-aller, il dit vrai, voici aller le cerf, rotte valet, rotte, rotte*, et on met une brisée en criant: *Approche les chiens*.

Si le cerf était en *horde*, il faudrait tâcher de le séparer et le piquer en tête.

Le piqueur doit bien accompagner les chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer sans trop les presser, les aider sur-le-champ sur un retour, et pour ne se pas méprendre, tâcher de revoir du cerf aussi souvent que possible, car il ne manque jamais de faire des ruses; il va, vient et revient sur ses pas; il franchit d'un saut les routes, les haies, les fossés; il

cherche à se faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, et alors il perce et s'éloigne tout de suite, ou bien il se jette à l'écart, se cache et reste sur le ventre. Dans ce cas, lorsqu'on est en défaut, on prend les devans, on retourne sur les derrières, les piqueurs et les chiens travaillent de concert; on crie : *au retour là bellement*. Si l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il est entré dans l'enceinte dont on vient de faire le tour; on la foule de nouveau, et lorsque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reste d'autre moyen que d'imaginer la retraite qu'il peut avoir faite, vu le pays où l'on est, et d'aller l'y chercher. Si le cerf part de son repaire, on crie : *Gare, gare, approche les chiens*; mais si le cerf commence à dresser par les fuites, on sonnera pour les chiens, en criant *tayaut, oh v'là, v'la, v'la*.

Dès qu'on sera retombé sur les voies et que les chiens auront relevé le défaut, ils chasseront avec plus d'avantage, parce qu'ils sentent bien que le cerf est déjà fatigué, leur ardeur augmente à mesure qu'il s'affaiblit, et leur sentiment est d'autant plus distinct et plus vif, que le cerf est plus échauffé; aussi redoublent-ils et de jambes et de voix; et quoiqu'il fasse alors plus de ruses que jamais, comme il ne peut plus courir aussi vite, ni par conséquent s'éloigner beaucoup des chiens, ses ruses et ses détours sont inutiles; il n'a d'autre ressource que de fuir la terre qui le trahit et de se jeter à l'eau pour dérober son sentiment aux chiens. Les piqueurs traversent ces eaux, ou bien ils tournent autour et remettent ensuite les chiens sur la voie du cerf, qui ne peut aller loin dès qu'il a battu l'eau, et qui bientôt est aux abois, ou il tâche encore de défendre sa vie, et blesse souvent de coups d'audouillers les chiens et même les chevaux des chasseurs trop ardens, jusqu'à ce que l'un d'entre eux lui coupe le jarret pour le faire tomber, et pour l'achever ensuite en lui donnant un coup de couteau, ou lui passant une balle au défaut de l'épaule. On laisse fouler le cerf aux chiens, on les fait jouir pleinement; on sonne l'*halali*, pendant ce tems; on coupe les *daintiers* et on fait la *curée*.

Le printemps et l'hiver sont les saisons les moins favorables pour courir le cerf. Les cerfs ne trouvant pas à viander dans les forêts pendant l'hiver, ils en sortent, vont et viennent dans les pays plus découverts; dans les petits taillis et même dans les terres ensemencées. Au printemps, ils mettent bas leurs

têtes; les vieux sont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de février au commencement de mars; ils n'ont leurs têtes refaites qu'à la fin de juillet; et le rut, qui dure trois semaines pour le même animal, commence dès la fin d'août, et se prolonge pour les jeunes cerfs jusqu'au milieu d'octobre: c'est à cette époque qu'ils sont plus faciles à forcer.

Le cerf, qui est cinq ou six ans à croître, et qui vit trente-cinq à quarante ans, peut engendrer dès l'âge de dix-huit mois; la biche porte huit mois et quelques jours; elle ne produit ordinairement qu'un faon, très rarement deux. Toutes les biches ne sont pas fécondes; il y en a qu'on appelle *breilaignes*, qui ne portent jamais; et on prétend qu'il s'en trouve quelquefois qui ont un bois comme le cerf.

Le pelage le plus ordinaire pour le cerf est le fauve; il varie cependant du brun au roux. Le cerf se nourrit d'écorce de jeunes bois, de feuilles, d'herbe, de mousse, de bourgeons, de seigle, etc.; il rumine avec moins de facilité que le bœuf; et sa rumination est accompagnée d'une espèce de hoquet. Il ne boit guère en hiver, et encore moins au printemps; l'herbetendre et chargée de rosée lui suffit; mais dans les chaleurs de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux mares, aux fontaines; et dans le tems du rut: il est si fort échauffé qu'il cherche l'eau partout, non seulement pour apaiser sa soif brûlante, mais pour se baigner et rafraîchir le corps.

§ VII. LE DAIM.

(*Corvus dama*, Linné; en grec, *prox*; en italien, *daino*; en espagnol, *daino*; en allemand, *dam-hirsch*; en anglais, *fallow-deer*; en russe, *serna*.)

Moins sauvage, plus délicat, et pour ainsi dire plus domestique que le cerf, le daim, qui forme une espèce distincte, et qui en diffère surtout par son pelage moucheté, lui ressemble à beaucoup d'égards, et se chasse de même. Mais il ne se forlonge pas tant que le cerf, il perce moins, il ruse davantage, et revient plus souvent sur ses voies qui sont plus légères; ce qui rend, en général, la chasse du daim plus sujette aux défauts que celle du cerf.

Les daims ressemblent aux cerfs par presque toutes leurs habitudes; ils sont plus petits, broutent de plus près, vivent moins long-tems, vont plus tard au rut; le tems de la gestation est le même, et leur *pelago*, qui est quelquefois tout-à-fait

blanc, est sujet à bien plus de variétés. Ordinairement, le dos, les flancs et le dehors des cuisses sont d'un brun fauve parsemés de taches blanchâtres pendant l'été, d'un brun foncé et uniforme pendant l'hiver. En tout tems les fesses sont blanches avec une raie noire de chaque côté. Tout le dessous du corps est blanchâtre; une raie noire règne le long du dos.

Le daim, malgré sa ressemblance avec le cerf, ne marche jamais en horde avec lui, ne se mêle jamais à ses amours, et il est sans exemple qu'ils aient formé ensemble une race intermédiaire. Le daim est aussi rare que peu estimé en France; mais il n'en est pas de même en Angleterre, où sa venaison est la plus estimée; et où on le multiplie autant que possible dans tous les parcs.

Ces animaux perdent leur bois un peu plus tard que le cerf, et entrent en rut quinze jours ou trois semaines après ce dernier. Dès l'âge de deux ans, ils sont en état d'engendrer, et ils continuent à produire jusqu'à quinze ou seize. La daine porte huit mois et quelques jours, et fait un faon, quelquefois deux, très rarement trois. Les daims se plaisent dans les lieux élevés et entrecoupés de collines, où ils font beaucoup de mal aux jeunes taillis, car les tiges qu'ils ont broutées ne repoussent plus. Dans le tems du rut, il raient fréquemment, mais d'une voix entrecoupée et plus basse que celle du cerf. On les trouve toujours en hordes, et jamais ils ne s'écartent beaucoup du pays qu'ils habitent, même pour aller chercher la femelle.

§. VIII. LE CHEVREUIL.

(*Cervus capreolus*, Linné; en grec, *dorcas*; en italien, *capriolo*; en espagnol, *zorlito*, *cabronillo montes*; en portugais, *cabra montes*; en allemand, *rehe*; en anglais, *roc deer*; en russe, *hoza dikaja*.)

Le chevreuil a quelque ressemblance avec le cerf; son pelage est presque le même, et, s'il a moins de noblesse, moins de force et beaucoup moins de hauteur de taille, il a plus de grâce, plus de vivacité et même plus de courage, il est plus gai, plus leste, plus éveillé; sa forme est plus arrondie, plus élégante, ses membres sont plus souples, ses mouvemens plus prestes, et il bondit sans effort avec autant de force que de légèreté.

Le mâle a plus de pied de devant que la chevrette, e pied

plus plein, les allures plus réglées, le tour des pinces plus rond. Dès qu'on a un pied de brocard qui plait, on découple les chiens sur la voie, en criant *bellement*, *mes belots*, *bellement*; *oh trouve*, *trouve*, *au retour là*. Ensuite on les appelle par leur nom, et on leur dit : *Voici, allé, voici, allé*, pour donner dans la voie, et jusqu'à ce que la bête soit lancée, et à mesure que les chiens s'approchent, on leur crie : *Velci, velci, va avant*. Quand on revoit des fuites, on crie, *vol-ce-l'est*, et on sonne du gros ton par mots entrecoupés.

Le chevreuil est rusé, adroit à se dérober, difficile à suivre; il échappe souvent aux chiens par la rapidité de sa première course, et par ses détours multipliés; il n'attend pas, pour employer la ruse, que la force lui manque; dès qu'il sent, au contraire, que les premiers efforts d'une fuite rapide ont été sans succès, il revient sur ses pas, retourne, revient encore, et lorsqu'il croit avoir réussi à brouiller ses voies, il fait un bond, et se jetant à côté, il se met ventre à terre, et laisse, sans bouger, passer près de lui la troupe entière de ses ennemis ameutés. Ses yeux sont animés d'un sentiment si vif, que le chasseur doit le tirer rapidement, lors même qu'il s'arrête sur le bord du taillis avant de traverser une route, et c'est au fourré qu'il se laisse tirer le plus facilement.

Le chevreuil habite en famille avec sa femelle et ses petits, sans jamais s'associer avec des étrangers, les pointes des bois entourés des terres labourables; il se plaît sur les collines, dans les taillis où croissent abondamment la ronce et la bruyère, dont il fait sa nourriture la plus ordinaire. Le rut, qui se passe sans fureurs, sans combats, et pendant lequel les faons chassés par le père vont former une nouvelle famille, dure quinze jours et commence à la fin d'octobre.

Le chevreuil, qui est deux ou trois ans à croître, qui vit douze à quinze ans, peut engendrer dès l'âge d'un an.

La chevrette porte cinq mois et demi, et produit ordinairement deux faons, un mâle et une femelle, quelquefois un, et très rarement trois. Ils ont une petite voix, courte et plaintive, *mi...mi*, aisée à imiter, et la mère, trompée par l'appeau, arrive jusque sous le fusil du chasseur. Lorsque ses petits ont atteint l'âge de six mois, on leur donne ordinairement le nom de *chevrotins*. Vers la fin de la première année, ils se séparent de leur mère et leur tête commence à paraître sous la forme de deux petites dagucs. On les nomme alors *dagucts* ou *bro-*

cards; la troisième année, chaque bois émet deux andouillers, un en avant, environ à trois pouces au-dessous de la meule, l'autre en arrière ordinairement à deux pouces au-dessus du premier. Chaque année le nombre des andouillers augmente jusqu'à ce que l'animal soit *dix-cors*, comme le cerf, c'est-à-dire, qu'il ait quatre ou cinq andouillers à chaque perche, très rarement davantage; ils perdent leur bois vers la fin de l'automne pour le refaire pendant l'hiver, et ce n'est guère que vers le mois de mars qu'ils touchent au bois comme le cerf pour les dépouiller.

Les chevreuils ont besoin de beaucoup d'air et d'un grand espace, aussi lorsqu'on les renferme dans un parc d'une petite étendue (moins de 200 arpens), ils multiplient peu et ne vivent que sept à huit ans. Ils s'habituent assez bien à la présence de l'homme, mais ils ne s'appriivoisent jamais assez pour devenir obéissants ou même familiers.

Ils ne se réunissent jamais en hordes comme le cerf et le daim. Ils ne raient ni aussi fréquemment ni aussi fort que le cerf, même proportionnellement. En hiver, ils habitent les taillis les plus fourrés placés sur les pentes, au midi ou au levant; ils vivent alors de bruyères, de ronces, de genêts, de chatons de saules et de noisetiers. Au printemps, ils cherchent les jeunes taillis pour y bronter les jeunes bourgeons de presque toutes les espèces d'arbres. En été, on les trouve dans les taillis de huit à dix ans ou davantage, et ils ne sortent guère de dessous leur ombrage que pendant les grandes sécheresses, pour aller boire dans quelque ruisseau peu écarté.

La chair du chevreuil fournit la venaison la plus estimée, ou pour parler plus vrai, la moins dédaignée en France; on la croit meilleure dans les individus dont le pelage est brun. Celle des jeunes faons est molle, sans goût ni saveur; mais on fait assez de cas de celle d'un dague de neuf à dix-huit mois, ou d'une chevrette d'un an à deux ou même trois ans. Nous donnerons ici quelques détails sur la chasse à tir du chevreuil, en faveur des personnes qui ne possèdent pas un grand équipage de chasse.

Lorsqu'on en connaît une dans une enceinte, soit par des rapports de paysans, soit par le limier, on se transporte sur les lieux avec les chiens, et à la rigueur, trois à quatre bons courans peuvent suffire. On le lance, et l'on va se placer dans les endroits où l'on juge qu'il passera. En hiver, on chargera

son fusil avec des petites chevrotines, et en été du gros plomb moulé suffira. Le chevreuil est délicat; si on le frappe à l'épaule ou à la tête avec du plomb de lièvre, fusse de soixante pas, il est rare qu'il ne tombe pas sur le coup. Mais la légèreté de sa course le rend très difficile à tirer, surtout en traversant les chemins qu'il franchit ordinairement d'un seul bond. Il est plus sûr de l'attendre dans une futaie un peu claire, parce qu'en la traversant le bois le gêne, et il ralentit un peu la rapidité de sa course.

Si on n'a pas pu le tirer au lancé, ou qu'on l'ait manqué, il faut attendre patiemment son retour, et se placer plus avantageusement. Comme le lièvre, il ne manque jamais de revenir au lancé. Alors, il est plus loin des chiens, et sa course est moins rapide; souvent même il s'arrête pour écouter la meute.

Le chevreuil ne craint pas autant les chiens què le cerf; aussi, s'il n'est pas poursuivi très vivement par plusieurs, il est assez facile de le tirer au débusqué; voici comment. Quand on en a reconnu un dans une enceinte, les tireurs se postent autour, de manière à occuper ses issues ordinaires. On fait entrer un piqueur dans l'enceinte, tenant en laisse un limier qui donne un peu de voix, ou tout simplement un courant ordinaire. Il foule l'enceinte jusqu'à ce qu'il ait fait lever le chevreuil, et le suit tenant toujours son chien à la laisse. Le chevreuil ne se sentait pas suivi de près; est peu effrayé; il joue devant le chien, sort paisiblement de l'enceinte, et vient ordinairement se faire tuer sur la lisière. S'il n'a pas pu être tiré à la sortie, le piqueur s'arrête pour donner le tems aux tireurs de prendre les devans et de s'emparer de nouveaux postes, puis il entre dans le bois et en fait décamper l'animal comme la première fois. Avec de la persévérance et un chien qui ait un bon nez, on peut être certain de tuer un chevreuil que l'on a mis sur pied, ou au moins de le tirer.

Un moyen plus certain encore de tuer du chevreuil sans s'exposer à chasser inutilement des chevrettes, (je dis inutilement parce qu'on ne doit pas tirer sur les femelles, si on est chasseur et non braconnier) est de faire la battue de l'enceinte. Avec un bon nombre de batteurs on fait tout sortir, mâles et femelles, et les tireurs ont le choix.

L'affut, dit-on, est le fait d'un braconnier et jamais d'un chasseur. Je le crois; mais comme il n'est pas un grand ama-

teur de la chasse qui, sous ce rapport, n'aît été un peu braconnier au moins quelquefois dans sa vie, et qui ne puisse le devenir encore, nous parlerons un peu de l'affut du chevreuil. D'ailleurs, il est bon que les gardes connaissent le mal pour pouvoir y remédier.

Le soir, au moment où le soleil se couche, et le matin, une demi-heure avant son lever, l'affuteur doit être à son poste. Selon la saison, on cherchera les endroits habités de préférence par le chevreuil. Là, on étudiera sa passée, afin de reconnaître ses passages habituels. Une fois ses voies bien connues, on se placera à proximité, soit sur la lisière du bois, dans une clairière, ou, pendant la chaleur et la sécheresse, près d'une marre, d'une source ou d'une fontaine. Au printemps, c'est dans un jeune taillis de l'année qu'il faudra l'attendre. Pour se rendre au poste qu'on aura choisi, il est indispensable de prendre le vent et de se placer dessous, afin que le chevreuil, qui a le nez très fin, ne puisse découvrir la présence du chasseur. Il faudra ne pas faire le moindre bruit et prêter attentivement l'oreille, pour reconnaître l'approche de l'animal au moindre bruissement des feuilles sèches ou du feuillage.

Une fois qu'on l'aura découvert, si l'on voit qu'il n'a aucune inquiétude et qu'il s'amuse à brouter quelques feuilles à droite ou à gauche, on ne se pressera pas de tirer, et l'on attendra qu'on l'ait beau. Dans ce cas, il faudra l'ajuster au défaut de l'épaule, ou à la tête et au cou si on ne peut mieux faire. Mais s'il a l'air de prendre le vent, qu'il avance les oreilles sur le devant de la tête, qu'il écoute et tourne les yeux vers le chasseur, il faut se hâter de lui lâcher un coup de fusil, sous peine de le voir disparaître avec la rapidité de l'éclair.

§ IX. DU BOUQUETIN.

(*Capra ilex*; vulgairement bouc sauvage; *bouc de rochers*. En allemand, *böckstein*.)

Les lieux les plus sauvages et les plus escarpés des Alpes et des Pyrénées sont aujourd'hui les seuls endroits de la France où l'on trouve le bouquetin. Il ressemble beaucoup au bouc domestique, et le mâle qui entre en rut en novembre, exhale alors comme lui une odeur forte et fétide.

Cet animal a toutes les habitudes du chamois, mais il habite les montagnes encore plus élevées. En décembre, ils se

réunissent en hordes nombreuses pour descendre dans des régions plus basses, et y chercher à la fois de la nourriture et une température plus douce. Pendant l'été, ils vivent d'herbes et de bourgeons d'arbrisseaux; en hiver, ils sont réduits à manger des feuilles de pins et de sapins. Au printemps, ils regagnent les plus hautes régions des montagnes.

C'est alors que la femelle se sépare de la horde pour mettre bas, après cinq mois et demi de gestation, c'est-à-dire en avril ou mai. Ordinairement elle fait deux chevreaux, rarement trois.

Le bouquetin, lorsqu'on le prend très jeune, s'apprivoise parfaitement et devient même un animal domestique qui s'accouple sans grande répugnance avec la chèvre ordinaire, et produit avec elle des métis.

Néanmoins, à l'état sauvage, le bouquetin est un animal farouche, dont la chasse n'est pas sans quelque danger. S'il se voit trop pressé par un chien ou par un homme, il fait fort, se jette sur son assaillant, d'un coup de tête il le renverse et souvent le précipite d'un rocher. En horde, il est très défiant, et pendant que la troupe pâture, il y en a toujours deux ou trois qui font sentinelle et qui avertissent à la moindre apparence de danger. Alors tous prennent la fuite avec une rapidité d'autant plus surprenante qu'ils s'élancent à travers les rochers les plus escarpés et sur le bord des précipices les plus effrayans.

Du reste, le bouquetin se chasse absolument de la même manière que nous allons le dire pour le chamois.

§ X. LE CHAMOIS.

(*Antilopa rupicapra*. Connu dans les Pyrénées sous le nom d'*Ysard*.)

Cette espèce était autrefois très commune dans les montagnes des Alpes et des Pyrénées; mais, outre qu'elle produit très peu, on lui a tellement fait la guerre, qu'elle diminue considérablement de jour en jour, et que, probablement, elle finira par disparaître entièrement.

Le chamois ne se trouve jamais en plaine. Il habite les hautes régions des montagnes, mais néanmoins sans s'élever, comme le bouquetin, au-dessus des parties boisées. Il aime les flancs rocaillieux des montagnes, et s'élance avec sûreté de rochers en rochers, de précipice en précipice. Il a l'ouïe, l'odorat et la vue très fins, aussi est-il fort difficile de l'appro-

procher. Comme le bouquetin, il vit en horde nombreuse; et comme lui, il place des sentinelles vigilantes sur des pointes de rochers élevés pendant que la troupe pâture. Ce sont les vieux mâles qui remplissent cette fonction. Aussitôt qu'ils découvrent le danger, ils font entendre un sifflement aigu, et la troupe prend la fuite, se disperse et disparaît aussitôt.

Les mâles, dans le moment du rut, qui a lieu en octobre, exhalent une odeur aussi désagréable que notre bouc domestique. La femelle est adulte à dix-huit mois. A la fin d'avril ou au commencement de mai, elle met bas un seul faon, bien rarement deux. Elle allaite son petit pendant fort peu de tems, mais néanmoins elle ne le chasse d'auprès d'elle que dans le moment du rut.

Le chamois, relativement à la nourriture, est beaucoup plus délicat que le bouquetin. Il ne mange que les meilleurs herbage, et même il en choisit les parties les plus savoureuses, telles que les fleurs, les jeunes pousses et les bourgeons. Il recherche surtout les plantes aromatiques. Il va paître le matin et le soir, et il ne s'approche guère des fontaines pour y boire que pendant les plus fortes chaleurs de l'été. Il craint également l'excès du chaud et du froid, aussi habite-t-il pendant l'été le flanc des montagnes tourné au nord, et pendant l'hiver celui tourné au midi.

On chasse peu le chamois pour sa chair, quoique celle des jeunes soit assez bonne, mais bien pour sa peau qui est très estimée par les chamoiseurs. On en fait des gants, des culottes pour monter à cheval, etc., etc. Ses cornes, petites, noires et brillantes, étaient autrefois très à la mode pour faire des pommeaux de canne; je ne leur connais pas d'autre usage.

La chasse du chamois est, pour les montagnards, une passion tellement forte, qu'on a vu dans des familles plusieurs personnes y périr, sans pour cela en dégoûter les autres membres. Le bisaïeul, l'aïeul, le père, se sont précipités dans des abîmes et y sont morts misérablement mutilés; les enfans les imitent dans leurs goûts, suivent leurs traces à la chasse du chamois, et finissent par y périr, sans que ces fatals exemples aient eu la puissance de les en dégoûter ou même de les rendre plus prudents. Pour grimper des rochers inaccessibles à tout autre qu'un chasseur au chamois, ils se mettent aux pieds des crampons de fer, et portent à la main un bâton armé par un bout d'une pique, et de l'autre d'un crochet. Ils s'accrochent à

une ronce, à une pierre à demi mobile, à une frêle racine, et ont la hardiesse de se suspendre ainsi dans les airs. Si leur point d'appui vient à manquer, si leur pied glisse, ils sont précipités dans un abîme ayant souvent plusieurs centaines de pieds de profondeur.

Les chiens sont tout-à-fait inutiles pour la chasse au chamois, car ils ne peuvent le suivre à travers les rochers où la horde se disperse et fuit d'un seul trait à quatre ou cinq lieues de distance. Il faut donc ne compter que sur sa propre adresse.

Le fusil dont on se sert doit porter parfaitement la balle, parce que souvent on est obligé de tirer de fort loin. Quelques personnes et même des auteurs ont dit qu'on se servait de carabines rayées; le fait nous paraît singulier. Néanmoins nous ne le contestons pas, faute de renseignements, et tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons vu chasser le chamois dans le Dauphiné et la Maurienne, et que là on se sert de fusils simples dont le canon est assez long.

Quelquefois on se rend dans les montagnes que l'on sait être habitées par ces animaux, et, en se cachant derrière les roches, en se glissant derrière les buissons, souvent en rampant, on tâche de les surprendre et d'en approcher assez près pour pouvoir les tirer avant d'en être aperçu.

D'autres fois, on va les attendre à l'affût, avant le point du jour, dans les endroits où l'on sait qu'ils ont l'habitude de venir paître, et l'on a rigoureusement la précaution de se placer sous le vent.

Enfin, le moyen le plus sûr est de se réunir en bon nombre, de partir de bon matin, et d'aller occuper tous les défilés de la montagne où l'on sait qu'il y en a une horde. Les plus dispos chasseurs escaladent les rochers et tâchent de tirer sur la horde, pendant que les autres attendent au passage pour tirer sur les chamois qui se dispersent.

On peut faire la chasse aux chamois pendant toute l'année, mais cependant comme on ne les recherche guère que pour la peau, ce n'est guère que depuis la mi-août jusqu'à la Toussaint qu'on les chasse. Pendant cette époque; leur peau a toutes les qualités qui la font rechercher.

§ XI. LE SANGLIER.

(En latin, *aper*; en grec, *kapros*; en anglais, *wild-boar* et *wild-swine*; en espagnol, *puerco-montes*; en allemand,

haner, kauler, wild schwein; en russe, weper, dikaja swinja, et dikii borov.)

Le sanglier a les défenses ou *grais* plus grandes, le boutoir plus fort, et la hure plus longue que le cochon domestique; il a aussi les oreilles plus petites, plantées droites et pointues, les pieds plus gros, les pinces plus séparées et le poil toujours noir. Dans les six premiers mois, le sanglier porte le nom de marcassin; il a des hautes grises et noirâtres, qui s'étendent le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue; le reste de son pelage est un mélange de blanc, de fauve et de brun. A six mois, il quitte la livrée. A un an, le sanglier vit en bandes, et s'appelle *bête de compagnie*; entre deux ou trois ans, c'est un *ragot*: il est en état de se défendre, et marche seul. A trois ans faits, c'est un *sanglier*; à quatre ans, c'est un *quartan*; entre cinq et six ans, c'est un *grand sanglier*; à sept ans, c'est un *solitaire*, ordinairement *miré*.

Pour distinguer les traces d'un cochon domestique de celles du sanglier, il faut remarquer que le sanglier pose la trace de derrière dans celle devant, ce qui n'arrive presque jamais au cochon domestique. D'un autre côté, celui-ci *appuie plus du talon* que de la pince; ses ergots touchent la terre à plomb, et ne s'écartent que très peu l'un de l'autre; au lieu que le sanglier *appuie plus de la pince* que du talon, et que *ses gardes donnent à terre* en s'élargissant. Le cochon écarte les pinces en marchant, et le sanglier, quand il va d'assurance, pose son pied les pinces serrées. Ses *boutis* sont profonds, en sillon droit, ou fusée; le cochon au contraire vermicelle cà et là.

Les *boutis*, le *souil*, la *bauge*, et les *laissées* ou fientes, servent par leur *enfoncement*, leur *étendue* et leur *grosseur* à prendre une idée de la taille de la bête.

La trace du sanglier se distingue de celle d'une laie, en ce que celle-ci a les pinces moins grosses, qu'elle écarte légèrement de devant et de derrière, et qu'elle donne rarement de ses gardes à terre. Un sanglier écarte de derrière seulement, et pose la trace de derrière un peu à côté, et en dehors de celle de devant; il donne de ses gardes en terre.

On chasse le sanglier à force ouverte avec des chiens; comme il ne fuit que lentement, qu'il laisse une odeur très forte, qu'il se défend contre les chiens; et les blesse toujours dangereusement, il ne faut pas le chasser avec les fins chiens courans destinés pour le cerf, le daim et le chevreuil; cette

chasse leur gênerait le nez et les accoutumeraient à aller lentement : de forts chiens mâtinés ou griffons de montagne un peu dressés suffisent pour la chasse du sanglier ; mais il faut un limier bien instruit pour le détourner, prendre les grands devans, et n'attaquer qu'à grand bruit avec toute la meute, en piquant droit à la bauge. Un jeune sanglier est difficile à forcer, et on ne peut guère le tuer qu'au débouché, parce qu'il perce très loin sans s'arrêter ; mais un vieux solitaire ne fuit plus loin, se laisse chasser de près, et fait souvent tête aux chiens, ce qui donne toute facilité pour l'arrêter d'un coup de couteau ou d'une balle. Quand l'animal fait tête, les chiens se *récrient*, et il faut les appuyer de la trompe et de la voix, en criant : *oh v'la, oh v'la, v'la*, et même tirer quelques coups de fusil pour faire déboucher l'animal, qui alors file droit, sans ruser, et tête baissée contre tous les obstacles qui s'opposent à son passage. Quand le sanglier blessé retourne sur le tireur, ce qui a lieu plus rarement qu'on ne se l'imagine, et presque jamais hors la saison du gland ou celle du rut, il faut, pour éviter ses défenses, et pour n'en être pas foulé, s'écarter lestement, avec sang-froid, du droit-chemin qu'il suit imperturbablement sans se détourner ni à droite ni à gauche. Quand le sanglier est à bas par une balle qui lui a cassé l'épaule ou les reins, car il est difficile de l'arrêter tant que les balles n'entrent que dans le coffre ou dans les chairs, il faut, pour l'empêcher de *s'acculer* et de blesser dangereusement les chiens, se jeter bardiment sur lui pour le dépêcher à coups de fusil avant que les chiens n'arrivent dessus. On lui coupe les *suites*, on le saigne, on laisse jouir les chiens ; mais on ne fait pas *curée*, car elle dévoie fortement les chiens, qui même s'en soucient peu.

Le sanglier, qui est quatre à cinq ans à croître, qui vit jusqu'à vingt-cinq ou trente ans, est en état d'engendrer dès l'âge d'un an. La laie, qui ne produit qu'une fois par an, reçoit le mâle en janvier ou février, et met bas en mai ou juin, cinq, six, quelquefois huit à dix marcassins, et rarement un plus grand nombre, qu'elle allaite pendant trois ou quatre mois ; elle les conduit, les suit, et les empêche de se séparer ou de s'écarter, jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans.

Le sanglier n'est pas un animal sédentaire comme ceux dont nous avons parlé jusqu'ici. En automne et en hiver, ils émigrent par troupes plus ou moins nombreuses, et vont chercher un

nouveau gîte jusque dans des provinces fort éloignées. Rien ne les arrête dans leur voyage ; et ils traversent les rivières les plus larges à la nage ou sur la glace. Ils ne s'arrêtent que lorsqu'ils trouvent un pays abondant en nourriture.

C'est pour cette raison qu'on ne les ménage pas, et qu'on les tue jusqu'au dernier, sachant bien qu'ils abandonneront le pays où il est inutile de chercher à les conserver.

Ordinairement il faut les chercher, pendant le jour, dans le plus épais des bois, et particulièrement dans les endroits humides. Ils en sortent le soir pour chercher leur nourriture, qui se compose de glands, de châtaignes, de fruits sauvages ou cultivés, de racines, de grain, et même de jeunes animaux quand ils peuvent les saisir. Ils font beaucoup de mal aux champs et aux vignobles qui avoisinent les forêts, et souvent ils dépeuplent entièrement les garennes en déterrants les jeunes lapins pour les dévorer.

§ XII. *Chasse à courre, à tir et aux pièges, aux bêtes rousées.*

LE LUP.

(*Canis lupus* de Linné. En grec, *lycos*; en latin, *lupus*; en italien, *lupo*; en espagnol, *lobo*; en allemand, *wolff*; en anglais, *wolf*; en russe, *wolk*.)

Le loup ressemble si fort au chien, qu'il paraît être modelé sur la même forme ; mais le naturel est si différent, qu'ils sont antipathiques par nature et ennemis par instinct. Cet animal a été rangé par nos naturalistes modernes dans la classe des mammifères carnassiers, section des digitigrades, genre du chien. Il diffère de ce dernier par plusieurs caractères : l'aspect de sa tête est différent ; le loup a le regard oblique, les yeux étincelans et brillans pendant la nuit ; le museau allongé et obtus ; les oreilles courtes et droites ; la queue droite, grosse, couverte de longs poils grisâtres. Le mâle ne reste pas lié avec sa femelle dans l'accouplement ; enfin il hurle au lieu d'aboyer. Son pelage est d'un gris fauve, plus ou moins jaunâtre ou blanchâtre, selon les climats ; avec une raie noire sur les jambes de devant quand il est adulte. Sa taille atteint assez ordinairement celle du plus grand mâtin.

Cet animal est d'une constitution très vigoureuse ; il peut faire quarante lieues dans une seule nuit et rester plusieurs

jours sans manger. Sa force est prodigieuse et ne peut nullement se comparer à celle de nos chiens de plus forte race. Heureusement que son courage ne répond pas à cette extrême vigueur, ni à la férocité de son caractère: Les loups, quoique vivant plus long-tems que les chiens, s'accouplent de même et sont en état d'engendrer à l'âge d'environ deux ans. La chaleur des femelles a lieu ordinairement vers la fin de décembre, commence par les plus vieilles, et ne dure que douze à quinze jours. Les mâles n'ont point de rut marqué; ils s'accouplent d'abord avec les vieilles louves, en décembre, et finissent par les jeunes au mois de février et au commencement de mars. La gestation dure environ trois mois et demi, et les portées sont de cinq ou six petits, quelquefois de sept, huit et même neuf, et jamais moins de trois; ils naissent les yeux fermés et la mère les allaite pendant quelques semaines.

On distingue les loups d'après leur pied, en *louveteaux*, jusqu'à six mois: *louvarts*, jusqu'à un an, *jeunes loups* jusqu'à deux, *vieux loups*, *grands vieux loups*. Plus le loup est âgé, plus il a le pied gros; la louve l'a plus long et plus étroit; elle a aussi le talon plus petit et les ongles plus minces. On en voit mieux sur les terres un peu fermes que sur celles qui sont trop molles.

On a besoin d'un excellent limier pour la quête du loup; il faut même l'animer, l'encourager lorsqu'il tombe sur la voie, car tous les chiens ont de la répugnance pour cet animal et se rabattent froidement. Le loup est infatigable, et c'est peut-être de tous les animaux, le plus difficile à forcer à la course: aussi le chasse-t-on presque toujours à tir, avec des chiens vifs, très forts et de bon nez. On prend les grands devans, pour ne pas passer l'animal, qui pourrait rester dans le bois pour écouter sans être rentré au fort; on place les tireurs, à pied et à cheval, tous *ventre au bois*, autour de l'enceinte, et on suit la voie pour rembucher dans le fort, en excitant fortement les chiens avec la trompe et la voix. Le loup débuche à bas bruit, et ne ruse guère quand il est vieux; il file droit, avec précaution, le nez au vent, et rarement à découvert, gagnant au pied, et se dérobant le plus qu'il peut. Les louveteaux rusent, tournent et rebattent leurs voies. Lorsqu'on tire le loup et que la balle lui fracasse un membre, il crie et se laisse ensuite achever sans résistance. Les chiens

n'ont nulle ardeur pour le fouler, et sa chair leur répugne si fort qu'il est inutile de leur en faire curée.

Lorsqu'on ne possède pas un équipage de chasse complet, voici comment on agit: On se réunit plusieurs tireurs et l'on va en silence s'embusquer autour de l'enceinte, sous le vent. Alors un piqueur entre dans le bois en conduisant un limier tenu à la botte et qu'il ne lâche pas. Le loup moins effrayé débusche lentement, et s'il n'est pas tiré par les chasseurs, il est aisé de gagner les devans de l'enceinte où il s'est réfugié. Le piqueur attend avec son limier que les tireurs aient repris un nouveau poste, et, à un signal convenu, il recommence à fouler l'enceinte.

On connaît plusieurs méthodes pour chasser et prendre les loups. Nous allons décrire les meilleures.

La *battue*, nommée *traque* dans plusieurs pays, est le moyen le plus généralement employé pour détruire les loups quand ils sont beaucoup multipliés dans un canton. Cette chasse peut se faire en tout tems, mais l'hiver est la saison qui convient le mieux.

On se rassemble un grand nombre de chasseurs, souvent quatre ou cinq cents, que l'on divise en deux troupes, celle des *tireurs* et celle des *traqueurs*. A jour et heure convenus, tous se rendent, et dans le plus grand silence, près de l'endroit où doit se faire la chasse. Laissons à présent parler l'auteur du *Manuel du Destructeur des animaux nuisibles*:

« Celui désigné pour commander la battue (ordinairement le louvetier de la province), car il est indispensable de se choisir un chef unique si l'on veut éviter un désordre certain et qui empêcherait le succès de l'entreprise; le chef, donc, fera d'abord partir les tireurs en avant; il les placera à vingt, trente ou quarante pas les uns des autres, sur la lisière du bois, et *sous le vent* (ceci est de rigueur). Autant que les circonstances le permettront, on choisira un endroit découvert; un pré, une terre, etc., à proximité d'une autre forêt dans laquelle les loups seront soupçonnés devoir chercher un refuge, ou au moins un espace près d'un lieu couvert et fourré par où ces animaux espéreront pouvoir s'échapper sans être vus. Les tireurs ne seront pas postés tout-à-fait sur le bois, mais à quarante pas au moins, et on les masquera, s'il est possible, en profitant des buissons, des haies, des fossés, des troncs

d'arbres, ou autres objets qui leur en donneraient la faculté; tout ceci doit se faire dans le plus grand silence. On doit, par dessus tout, recommander plusieurs choses aux chasseurs : 1^o de ne jamais tirer sur l'animal que lorsqu'il est parfaitement à découvert et qu'une erreur funeste n'est pas à craindre; 2^o de ne jamais tirer dans le bois, sous quelque prétexte que ce soit; ni dans une direction qui pourrait y porter la balle. En tirant au dehors de l'enceinte, on a tous les avantages d'un feu croisé, et l'on ne craint aucun accident; 3^o de rester invariablement en silence chacun dans son poste respectif, sans jamais le quitter pour courir au bruit de la fusillade, et surtout pour entrer dans le bois; 4^o de ne tirer sur aucun autre animal que le loup.

» Tout étant ainsi disposé, les traqueurs s'avancent en masse et en silence; les hommes et les enfans se sont munis d'outils et d'instrumens les plus bruyans, de pistolets chargés à poudre, etc.; mais il leur est strictement défendu d'en faire usage avant le signal convenu. Le chef de la battue les place sur une ligne circulaire, commençant à droite à vingt pas du premier tireur; s'étendant tout le tour de la forêt ou de l'enceinte que l'on a résolu de battre, et venant finir à trente pas du dernier tireur, à gauche. Plus les traqueurs sont nombreux et près les uns des autres, plus l'on est certain du succès; dans tous les cas, ils ne doivent jamais être éloignés de plus de quinze pas en commençant; et de plus de quatre ou cinq lorsque la ligne s'est resserrée en avançant.

« Le signal de s'ébranler est un coup de pistolet tiré par le chef, derrière la ligne des batteurs; ou le son d'un cor de chasse. Alors s'élève, sur toute la ligne à la fois; des *hourra* répétés; un charivari étourdissant se fait entendre sur tous les points; les uns crient, les autres battent de la caisse; d'autres frappent avec un morceau de fer sur une lame de faux; les coups de pistolet, les cornemuses, les fifres, font retentir la forêt. Les batteurs avancent lentement et en ordre, en frappant sur les buissons, contre les gaulis; et en se rapprochant les uns des autres à mesure que leur ligne se raccourcit.

« Les loups épouvantés d'un pareil tintamarre, cherchent à gagner du pays, et c'est alors que les tireurs doivent se tenir immobiles à leur poste et viser juste. Il arrive quelquefois qu'un loup, qui les a reconnus, s'avance sur le bord du bois et retourne aussitôt sur ses pas en faisant mine de vouloir percer

sur les batteurs, ce qu'il fait en effet, s'il trouve un passage ouvert dans leur ligne, ne fût-il que de trente pas de largeur. Ces animaux rusés devinent aussitôt que le danger n'est pas le plus imminent là où l'on fait le plus de bruit. Mais si les traqueurs se sont avancés en bon ordre, si l'animal ne trouve pas d'issue ouverte, après avoir fait vingt fois le tour de l'enceinte qui se rétrécit à chaque instant, il se détermine enfin à percer, et tombe mort sous les coups de fusil. Il est arrivé souvent de tuer dix à douze loups dans une seule battue faite dans un pays infesté par ces animaux. Ceux qui, par quelque circonstance fortuite parviennent à s'échapper, ne reparaissent plus dans la province, au moins pendant plusieurs années.

L'arrêté du 19 pluviose an v, qui n'a été abrogé par aucune loi, prescrivait de faire, dans les forêts de l'État et autres, tous les trois mois et plus souvent s'il est nécessaire, des battues générales et des chasses aux loups, renards, blaireaux et autres animaux nuisibles. Quoique cette disposition fût très prudente, on l'a laissée tomber en désuétude, et les préfets ne s'avisent guère d'ordonner des battues que lorsque les loups ont fait quelque ravage. On ferme l'écurie quand les chevaux sont volés.

Les loups se tuent assez souvent à l'affût. Lorsque l'on connaît le passage ordinaire de ces animaux, ou si l'on s'est aperçu qu'ils aient attaqué une voierie, c'est là qu'il faut aller les attendre. Avant de partir de la maison on chausse une paire de sabots neufs pour leur dérober les émanations du chasseur, ou, si l'on ne peut marcher avec cette chaussure, on s'enveloppe les pieds avec la peau fraîchement écorchée d'un chat, d'un lapin, ou autre animal. Le soir, à la tombée de la nuit, le matin, avant le jour, et même pendant la nuit, s'il fait un beau clair de lune, on s'embusque dans un épais buisson, ou sur un arbre, à demi-portée de fusil du lieu où l'on pense voir l'animal, et tout cela dans le plus grand silence. Si, par quelque cause locale, on peut deviner à peu près de quel côté viendra le loup, on aura la précaution de se placer sous le vent, c'est-à-dire de manière à ce que le vent vienne de lui à vous, et jamais de vous à lui. On garnit le guidon de son fusil avec un morceau de papier blanc, afin de pouvoir plus aisément viser dans l'obscurité, et, dès que le loup est à portée, on lui lâche trois balles dans le corps.

Le *fusil d'affût*, figuré pl. I, fig. 10, est une méthode d'au-

tant meilleure de tuer les loups, que le chasseur étant absent, ces animaux ne reçoivent aucune émanation qui puisse éveiller leur défiance. L'endroit le plus convenable pour tendre ce piège est le bord d'une rivière, ou celui d'un ruisseau sur la lisière d'un bois. On se procure un fusil de gros calibre, ou au moins de munition : il est essentiel que sa détente soit très douce et pète au plus petit effort. On le charge avec un quart de poudre de plus qu'à l'ordinaire, et avec liuit à dix grosses chevrotines. Dans une place choisie, on plante très solidement quatre pieux dans la terre, en leur faisant prendre la forme d'un chevalet, comme on l'a figuré en *a*, *a* (*pl. I, fig. 10*). On étend le fusil-dessus, comme on peut le voir dans la même figure, et on l'y fixe avec la plus grande solidité. Il faut que le fusil soit ajusté de manière que, lorsqu'il partira, la charge porte sur un point déterminé, à quinze pas, et à un pied au-dessus de la surface du sol. Cet attirail doit être caché dans un buisson ou une haie. Si l'arme n'est pas à piston, on couvre sa batterie avec un petit toit en planchettes, ou un petit dôme en feutre, que l'on masque avec de la mousse, et que l'on ajuste de manière à préserver le bassinet de la pluie, du brouillard et de la rosée de la nuit.

Au point de mire du fusil, on place le cadavre d'un animal, d'un chien ou d'un chat, de manière que le coup de fusil couvre le corps tout entier. On attachera le bout d'une ficelle au cadavre, et l'autre bout à la gachette. Il faut que cette ficelle fasse un petit coude en *b*, afin de revenir sur elle-même à la détente, et de la tirer en arrière lorsque le loup, en attaquant la charogne, tirera la ficelle et fera partir l'arme qui le frappera à mort.

Ce piège, comme la plupart de ceux que nous allons décrire, est fort dangereux pour les hommes et les animaux domestiques, particulièrement pour les chiens : aussi ne doit-on se permettre de le placer que sur sa propriété, dans des lieux écartés où l'on est sûr que personne ne passera. Outre cela, on doit en avertir au son de la caisse dans les villages environnans, et, sur les limites des lieux où on les place, planter des poteaux avec des écriteaux pour servir d'avertissement aux voyageurs.

Le succès du fusil d'affût, et de tous les autres pièges, n'est certain que pendant l'hiver, lorsque la terre est couverte de neige ou profondément gelée, moment où les loups affamés

oublent leur finesse ordinaire et bravent le danger dont leur instinct les avertit toujours, pour se procurer de la nourriture.

En Allemagne on se sert de *hameçons* pour prendre les loups. Voici comment on les fait (*voyez la pl. I, fig. 11*): avec de la tôle, ou des planchettes de chêne, on construit une boîte longue de vingt-huit lignes, large de quatre, et épaisse de trois. Sur le devant, on pratique une coulisse, *b*, large d'une ligne et demie, longue de dix-huit, et se terminant à quatre lignes de l'extrémité inférieure de la boîte; deux tiges de fer, *d, d*, de deux pouces de longueur, de deux lignes de largeur et d'une ligne et demie d'épaisseur, remplissent la boîte, comme on le voit dans la figure 12, où nous avons supposé la planchette du dessus enlevée. Ces tiges se terminent inférieurement par trois pointes aiguës en acier, *e, e*, longues de six lignes, et ouvertes de manière à former avec la tige, et entre elles, un angle de quarante-cinq degrés. Les deux tiges sont réunies au sommet autour d'un axe se terminant au bouton *f*, qui doit couler aisément du haut en bas de la coulisse; entre les deux tiges est un ressort *g*, qui, en se distendant, les fait écarter l'une de l'autre.

Lorsqu'on tend ce piège, on rapproche avec effort les deux tiges l'une de l'autre, en faisant prêter le ressort *g*, puis on les fait glisser dans la boîte, qui leur sert de gaine et les retient en position, comme on le voit *fig. 12*. On garnit les crochets d'un morceau de viande, qui doit aussi cacher la boîte entière, et l'on suspend celle-ci à une souche, au moyen d'une chaîne passée dans le trou *h*. Le loup saisit l'appât et le tire à lui; la boîte résiste parce qu'elle est retenue par la chaîne; mais les deux tiges sont tirées hors de leur gaine; le ressort *g* agit; écarte les deux branches; et force les crochets à s'implanter dans les mâchoires de l'animal; qui ne peut plus s'en débarrasser et y reste pris.

Ces hameçons se tendent dans les bois; tous les soirs, et doivent se relever tous les matins, afin de ne pas courir la chance d'y prendre quelque chien de chasse qui pourrait passer auprès.

Le *traquenard à bascule* (*pl. I, fig. 13*) consiste en deux branches de fer, *a, a*, munies de dents aiguës, et se fermant au moyen des deux ressorts, *b, b*. Pour tendre ce piège, on comprime les deux ressorts, et on les maintient ainsi avec les

vis *c, c*, que l'on serre dans les écrous *d, d*. On ouvre ensuite les branches *a, a*, puis on redresse la planchette *f, f*, ce qui fait relever les deux crochets *e, e*, qui y sont fixés. Ces deux crochets se trouvent naturellement placés sur les oreillettes *i, i*, des deux branches, qui se trouvent ainsi maintenues en position. On attache un appât sur la planchette *f*, et on l'y fixe avec un clou; cela fait, on enterre le piège, on enlève les vis de sûreté *c, c*, et l'on recouvre de graines de foin. Lorsque l'animal saisit l'appât, il fait baisser ou lever la bascule : les deux crochets *e, e*, suivent le mouvement et glissent de dessus les oreillettes *i, i*; le piège se ferme avec vitesse, et le loup se trouve saisi par le cou. Ce traquenard se construit entièrement en fer, à la seule exception de la planchette en bascule, qui est en bois.

Mais il ne suffit pas d'avoir un piège et de savoir le tendre, il faut encore apprendre à choisir le lieu convenable pour le placer, et savoir y attirer le loup. C'est pendant l'hiver, surtout pendant les froids secs, que cette chasse à du succès. Il faut d'abord, avant de tendre le piège, le nettoyer parfaitement et de manière à ce qu'il n'y reste pas la plus légère tache de rouille. L'appât consiste en un morceau de viande crue, sur laquelle on jette un peu de poudre de camphre, mais très peu, environ ce qu'il en pourrait tenir sur la palette creuse d'un cure-oreille. Sur une pelouse *découverte*, à l'entrée d'un bois, ou dans le bois même, s'il y a des éclaircies, on fait dans la terre, à l'aide d'une houlette, un petit encaissement dans lequel le piège tendu doit s'enchâsser juste; néanmoins il faut ménager un trou dans le fond, afin que le mouvement de la bascule ne se trouve pas gêné. Le piège tendu, on l'ajuste dans son encaissement et on le couvre entièrement de graines de foin (balayurés de grenier à foin), que l'on a apportées avec soi pour cet usage; l'appât seul doit paraître à la surface. Pour empêcher le piège de s'attacher au terrain, par l'effet de la gelée, ce qui pourrait l'empêcher de jouer, il doit y avoir un léger lit de graines de foin entre la terre et lui, pour empêcher le contact des deux.

Pour amener le loup sur le piège, le chasseur, après s'être chaussé de sabots ou de peau d'animal, comme nous l'avons dit à l'article de l'*affût*, se frotte les pieds avec du camphre; puis, avec un lien de bois, il attache le cadavre à moitié *corrompu* d'un chat ou autre petit animal, et en fait une trainée

dans les bois environnans. De distance en distance il étend sur la terre une ou deux poignées de graines de foin, et place dessus un morceau de viande camphrée, de la grosseur d'une noix. Il est entendu que la traînée doit aboutir au piège. L'animal, qui rencontre la passée, la suit; il mange d'abord avec défiance le premier morceau de viande qu'il rencontre, puis il prend plus hardiment le second et le troisième; enfin, il saisit hardiment celui qui est dans le piège. Cependant il arrive assez souvent que sa défiance est éveillée par la finesse de son odorat; alors il cherche à tirer à lui l'appât avec sa patte; il fait partir la détente et se prend par la jambe. Après avoir fait long-tems tous ses efforts pour se débarrasser du piège, qu'il traîne quelquefois très loin si l'on n'a pas eu la précaution de l'attacher à une souche ou à un fort piquet, il finit par se couper lui-même la jambe avec les dents, et il ne laisse que le bout de sa patte au chasseur. Mais celui-ci n'en a pas moins atteint une partie du but, qu'il se proposait, car l'animal périt toujours des suites de cette terrible opération, s'il n'est dévoré avant par les autres loups qui le rencontrent dans cet état de souffrance et de langueur.

On se sert encore, pour cette chasse, du *traquenard* (pl. 2, fig. 14), que nous décrivons à l'article *Renard*. Il y a seulement cette différence, qu'il doit être plus fort: aussi son poids est quelquefois de vingt-cinq à trente livres. Les branches sont armées de dents, comme celui que nous venons de décrire.

Le *hausse-pied* (pl. 1, fig. 15) est fort employé dans quelques pays boisés pour détruire ces animaux. Pour tendre cette machine, on choisit un baliveau, *a*, assez fort pour enlever un loup en se redressant quand il est plié, comme on le voit dans la figure. On enfonce en terre deux pieux à crochets, *b, b*, et l'on place les deux traverses *c, d*, dont la première est posée dans les crochets, et l'autre seulement appuyée contre les pieux, à un pouce de terre. *e* est un petit morceau de bois attaché à la corde en *i*; il porte, à son extrémité supérieure, contre la traverse *c*, et il tient de même, à son extrémité inférieure, contre la traverse *d*, mais très légèrement et de manière à en échapper au moindre mouvement que ferait, en baissant, la traverse *d*. On conçoit que, retenu par ses deux bouts, il maintient la corde tendue et empêche le baliveau de se redresser. On place sur la traverse *d* deux petits bâtons,

comme on le voit en *o*, *o*, et l'on arrange dessus le nœud coulant *n*, fait avec le bout de la corde. A défaut du baliveau, ou fait une bascule (*pl. I, fig. 18*).

Le piège se tend dans les coulées où l'on sait que les loups ont l'habitude de passer. On recouvre les bâtons de feuilles sèches et de mousse, afin de les masquer aux yeux de ces animaux. Lorsqu'un loup passe, s'il pose le pied sur un des petits bâtons, il le fait appuyer sur la traverse *d*, qui se baisse et laisse échapper le morceau de bois *e*. La corde n'étant plus retenue, le baliveau se redresse avec force, le nœud coulant se serre autour de la jambe de l'animal qu'il enlève et tient suspendu à l'arbre jusqu'à ce que le chasseur vienne le tuer.

Le *tour à loup* (*pl. I, fig. 16*) est un piège très vanté et fort employé dans quelques provinces boisées de la France. On le place à trois ou quatre cents pas d'une habitation, dans un lieu découvert, mais, s'il est possible, à proximité d'un bois. On trace sur le terrain un cercle de huit à dix pieds de diamètre, comme on le voit en *a* (*pl. I, fig. 17*). On a des pieux de la grosseur d'une bonne bûche ordinaire, et de dix pieds de longueur au moins. On les aiguise en pointe par un bout, et on les enfonce à deux pieds de profondeur dans la terre, en les plaçant à quatre ou cinq pouces de distance les uns des autres, de manière à former comme une cage à jour. Autour de ce premier cercle de pieux on en plante un second, éloigné du premier de quinze à seize pouces. On enfonce les pieux avec beaucoup de solidité, et l'on bat la terre, le plus possible, dans le sentier formé entre les deux rangs, en *c*. En *d*, on ménage une ouverture de dix-huit pouces de largeur, et on y adapte une porte de bois de chêne, tournant avec facilité sur ses gonds de fer, comme on l'a indiqué en *e*. Cette porte se ferme seule, au moyen d'un loqueteau qui tombe dans un cran. On place une oie ou un mouton dans la cage du milieu, puis on laisse la porte *d* ouverte, comme elle le paraît dans la *fig. 2*; mais il faut qu'elle soit construite de manière à ce que le moindre effort la fasse tomber sur ses battans et se fermer.

Tout étant ainsi préparé, voici ce qui arrive : le loup, attiré par les cris de l'oie ou du mouton, tourne long-tems autour du piège, et s'en approche peu à peu. Il voit sa proie, et cherche un moyen pour arriver jusqu'à elle; il cherche un passage, rencontre la porte ouverte et enfle le sentier *e*; par-

venu en *e*, la porte lui barre le passage; il veut se retourner, mais le couloir est trop étroit; il est contraint de faire un léger effort en avant, la porte perd l'équilibre, tourne sur ses gonds et se ferme. L'animal, resserré dans son étroit sentier, fait mille fois le tour de la cage, mais inutilement, car il n'a plus d'issue pour fuir; il ne lui reste pas même la faculté de pouvoir prendre son élan pour franchir d'un bond les palissades de sa prison. Lorsque le jour paraît, le chasseur s'en empare aisément.

Ce piège, pour peu qu'on y fasse quelques réparations, peut durer un bon nombre d'années; et, si les loups sont communs dans la province, on est sûr d'en prendre plusieurs chaque hiver. Si l'on veut préserver des intempéries de l'air l'animal servant d'appât, on peut couvrir la cage intérieure en chaume ou en jonc, sans nuire au succès de la chasse.

La *chambre à loup* est un piège qui a beaucoup d'analogie avec le précédent, et dont le succès est à peu près le même. Avec des pieux semblables à ceux dont nous avons parlé, on forme une chambre carrée de quinze à dix-huit pieds de longueur; ces pieux doivent être enfoués solidement et un peu inclinés en dedans, afin d'ôter au loup qui serait dans la chambre, la faculté de sauter par-dessus. Sur un des côtés on place une porte de manière à ce qu'elle ferme seule et par son propre poids, et l'on y place un loqueteau, afin qu'une fois fermée, elle ne puisse plus s'ouvrir. On maintient la porte ouverte au moyen d'un bâton placé en travers: à ce bâton est attachée une ficelle qui tient, dans le fond de la chambre, à une charogne ou autre appât: la ficelle est passée dans un anneau près de la charogne. Le loup, attiré par des traînées que l'on aura faites, comme nous l'avons dit pour le traquenard, entre dans la chambre et saisit l'appât; il tire la ficelle, entraîne le bâton qui tenait la porte en équilibre; celle-ci se ferme, et l'animal est pris.

La *fosse aux loups* est une excellente méthode pour prendre les loups; mais comme elle peut devenir fort dangereuse pour les voyageurs, on ne peut guère l'employer que dans les endroits solitaires et où l'on est sûr que personne n'ira. On choisit une coulée ou un vieux sentier abandonné dans une grande forêt, et conduisant d'un fourré dans un autre. On y creuse une fosse de dix pieds de profondeur sur six de largeur dans le haut et huit en bas, ce qui lui donne la figure d'un cône

dont un loup, malgré son agilité, ne peut franchir les parois inclinées en dedans. La fosse préparée et la terre dispersée assez loin pour ôter toute défiance aux loups, on recouvre l'ouverture de légères baguettes de roseaux, de saule ou de noisetier, sur lesquelles on étend de la mousse et des feuilles sèches, afin d'en masquer jusqu'à la plus légère apparence. Il faut qu'un animal de la pesanteur d'un chien ne puisse passer dessus sans enfoncer ce frêle plancher et tomber dans la fosse : néanmoins il faut qu'il ait assez de solidité pour supporter la neige qui doit achever de le masquer entièrement aux yeux. On y attire les loups au moyen de trainées que l'on fait, comme nous l'avons dit précédemment, et lorsqu'ils passent dessus, ils ne manquent jamais de s'y prendre.

Un tel piège doit être visité très régulièrement chaque matin, moins pour y prendre les loups qui y seraient tombés, que pour porter secours à de malheureux voyageurs qu'un fatal destin y aurait précipités.

La fosse à bascule ne diffère de la précédente que parce qu'on pose, sur l'ouverture, un châssis avec deux portes qui se baissent aussitôt que l'animal marche dessus, et qui se referment d'elles-mêmes, au moyen d'un ressort, aussitôt qu'il y est entré. Le mécanisme de cette bascule est figuré *planche I, fig. 19.*

La *trappe* (*pl. I, fig. 20*) est une autre sorte de fosse à bascule, ainsi faite : on creuse la fosse comme nous l'avons dit ; on la couvre d'un châssis de bois dont les extrémités s'étendent un peu au-delà de l'ouverture. Sur un des petits côtés du châssis sont deux entailles, également éloignées l'une de l'autre et des deux bouts du châssis. Sur ce châssis on pose une planche qui tient sur deux pivots, et qui, d'un côté, est un peu plus courte ; de l'autre côté, on attache une corde qui empêche la planche de tourner tout-à-fait. On couvre la trappe de branchages ; et on se sert d'un mouton ou d'un oiseau, qui, bêlant ou criant toujours, attire les animaux carnassiers.

La *lassière* est un filet très anciennement employé pour prendre les loups ; c'est une poche ou bourse semblable à celle que l'on tend sur les terriers pour prendre les lapins, et avec la différence qu'une lassière a six pieds en carré et les mailles six pouces ; la ficelle dont on la fait a trois lignes de diamètre,

et la corde sur laquelle elle est montée est grosse comme le pouce.

Pour tendre les lassières il faut choisir un fossé, ou plutôt quelque haie bien fourrée, à laquelle on laisse plusieurs trous dans lesquels on tend ces bourses, pour chasser dedans les loups de la même manière qu'on les conduirait dans des rets.

Comme le chien, le loup est sujet à la rage, et dans ce cas il devient un fléau terrible pour toute une contrée. Dans ce cas il est indispensable de se réunir de suite et en plus grand nombre possible pour lui faire la chasse et le poursuivre jusqu'à ce qu'il soit tué. Il est alors de rigueur que tous les traqueurs soient armés, si ce n'est d'un fusil au moins d'une bonne fourche de fer.

La louve allaite ses petits dans les buissons les plus fourrés. Si par hasard on les trouvait et que l'on fût sans armes, il faudrait se donner de garde de les prendre, car elle rode continuellement aux environs, et si elle est avertie par les cris de ses louveteaux, elle se précipite sans hésiter sur l'imprudent et le déchire. Un fait prouve que dans ce cas, quoiqu'elle ne soit point enragée, elle peut communiquer la rage. Un garde de M. Dussordet, dans les montagnes du Beaujolais, en a fait la triste expérience. Quarante jours après avoir lutté contre une louve dont il emportait les petits et dont il reçut deux ou trois morsures assez légères, il mourut enragé quoique ses blessures fussent parfaitement cicatrisées.

LE RENARD.

(*Canis vulpes* de Linné; en grec, *alopez*; en latin, *vulpes*; en italien, *volpe*; en espagnol, *zorro*; en allemand, *fuchs*; en anglais, *fox*; en russe, *lis*.)

Comme le loup, cet animal appartient au genre du chien, section des digitigrades, et classe des mammifères carnassiers. Il diffère du chien et du loup par sa taille plus petite, sa queue plus longue et plus touffue, par un museau plus pointu, des pupilles nocturnes, et par des incisives supérieures moins échanquées. Le renard ordinaire est plus ou moins roux, avec le bout de la queue blanc; il a pour variété le renard charbonnier, qui s'en distingue par le bout de la queue, qui est noir, ainsi que quelques poils de son dos, de son poitrail et du devant de ses pattes antérieures.

Les renards exhalent une odeur fétide qui anime beaucoup les chiens à leur poursuite. Ils ont toute la légèreté du loup; ils sont presque aussi infatigables, mais ils sont beaucoup plus ingénieux dans l'art qu'ils mettent à pourvoir à leur nourriture et à se dérober au danger. Ils habitent des terriers qu'ils savent se creuser au bord des bois ou dans les taillis, sous des troncs d'arbres, dans les pierres, ou enfin dans la terre, mais alors sur un sol en pente, afin d'éviter l'humidité ou les inondations; quelquefois ils s'emparent des terriers de blaireaux, ou même de ceux de lapins qu'ils élargissent; ils n'habitent guère leur terrier que pour y déposer leur jeune famille et l'y élever: dans tout autre tems ils ne s'y retirent que pour échapper à un danger pressant. Ils passent la journée à dormir dans un fourré à proximité de leur retraite, et ils chassent pendant la nuit. Ils ne se nourrissent guère que de proie vivante, à moins qu'ils ne soient extrêmement pressés par la faim: dans ce cas, ils mangent des fruits, particulièrement des baies, et ils se tiennent à proximité des vignes pour se nourrir de raisins. Il faut qu'ils éprouvent une grande disette pour attaquer les charognes et autres voiries.

Le pied du renard est plus long et plus étroit que celui du chien: le talon est plus petit et les ongles plus minces.

La chasse du renard, plus facile et plus amusante que celle du loup, demande moins d'appareil; cependant les Anglais y déploient un grand luxe de chevaux et de chiens: c'est la chasse par excellence et l'occupation favorite des *gentlemen*.

Tous les chiens ont de la répugnance pour le loup; tous les chiens, au contraire, chassent le renard volontiers et même avec plaisir: chiens courans, briquets, bassets, y sont également propres. Avant d'entrer en quête, il faut commencer par boucher les terriers et disposer les tireurs à portée. Dès que les chiens sont tombés sur la voie, le renard gagne son gîte, et s'il échappe au plomb des tireurs qu'on y a postés, il fuit de toute sa vitesse, fait un grand tour, et revient encore à son terrier; s'il y est de nouveau manqué, il se sauve à travers le plus fourré, perçant droit, et, quand il a gagné la plaine, il va très loin sans s'arrêter.

Quelquefois cependant, un renard se fera battre par les chiens pendant une heure ou deux avant de gagner son trou, et dans ce cas il ruse beaucoup.

Dans ma jeunesse j'aimais beaucoup la chasse au renard et

je la faisais de préférence à toute autre ; aussi y avais-je acquis une expérience qui contrariait beaucoup mes amis, car sur dix renards de tués dans le mois, il y en avait toujours huit qui l'étaient de ma façon. Voici comment.

J'avais observé que le renard, aussitôt son lancé décrivait d'abord un grand cercle, puis revenait non pas sur le lieu même du lancé, mais à proximité. Je remarquai en outre qu'à environ deux cents ou trois cents pas de l'endroit où on l'avait fait débucher, il revenait exactement sur sa passée pendant l'espace de cent pas, un peu plus ou un peu moins. Je profitai de ces observations. En conséquence je courais aux chiens aussitôt le lancé, je les suivais jusqu'à deux cent-cinquante pas, puis je regardais le passage de celui que je savais collé à la voix, et je me disais : « Le renard vient de passer là ; d'ici à quinze minutes il y repassera. » Je m'embusquais dans un fourré à vingt pas du passage, et quinze minutes après le renard était tué ou blessé.

Quand je connaissais parfaitement les chiens, j'étais si sûr de mon affaire, que souvent il m'est arrivé de montrer à des chasseurs deux remarques à trois pieds l'une de l'autre, et de gager que le renard passerait entre deux. Rarement je perdais ma gageure, à la grande surprise des chasseurs auxquels je ne communiquais pas ce qu'ils appelaient mon *secret*.

Le terrier du renard n'a jamais une seule issue, mais toujours deux et quelquefois davantage. L'*accul* est l'endroit où se tient l'animal ; la *fosse* est entre l'accul et la *maire*, qui se trouve près de l'entrée. Quand on n'a pas réussi à empêcher l'animal de se terrer, et qu'on veut le prendre, voici comment on agit :

Arrivé sur un terrier, il faut y présenter un basset, un petit courant anglais, ou tout simplement un roquet dressé à cette chasse. Nous observerons néanmoins que ces petits chiens noirs, marqués de feu aux yeux et aux pattes, tant à la mode dans nos salons, et connus sous le nom de *chiens anglais*, sont ceux que l'on doit préférer. Le chien, présenté au terrier, y pénètre avec une ardeur remarquable s'il est habité ; dans le cas contraire, il n'y entre qu'à deux ou trois pieds de profondeur, et en sort aussitôt pour aller flairer à l'entrée d'un autre trou. Quand il a fait connaître au chasseur qu'un terrier est habité, on l'en retire aussitôt, et l'on prend ses dimensions pour empêcher le renard de s'échapper.

On commence par visiter scrupuleusement le terrain environnant, pour reconnaître toutes les issues de la fosse, et les boucher avec de la terre et des pierres par-dessus. On fait ensuite entrer le chien; on l'excite de la voix, en frappant des mains et criant : *Coulez à l'y, coulez, coulez, ah! tien bien là, le petit chien.* Ensuite on prête attentivement l'oreille, afin de prendre une connaissance exacte de ce qui va se passer.

Si l'on a affaire à une femelle qui ait des petits, ou à un vieux mâle, un premier combat à lieu dans la mairie, où l'animal ne manque guère de se présenter pour défendre, à beaux coups de dents, sa propriété et sa vie: c'est alors qu'il faut redoubler de la voix pour encourager le chien à bien faire. Le renard effrayé se retire dans la fosse, puis dans l'accul, et l'on s'en aperçoit à la voix du chien, qui est devenue tout-à-fait souterraine.

Aussitôt un ou deux hommes travaillent à la pioche et à la pelle, pendant qu'on reste à l'entrée du trou pour encourager le chien à persister dans son entreprise. Lorsque les aboiemens annoncent aux travailleurs qu'ils approchent de l'accul, ils doivent ménager les coups de pioche, afin de ne pas courir la chance de blesser le chien. On se tient sur ses gardes, et l'on saisit le renard avec des pinces de fer; on lui met une muselière, on l'attache par le cou avec une bonne corde; et alors seulement on le retire du trou; on l'assomme ou on le garde vivant; mais, dans ce cas, il faut s'en défier, car sa morsure est terrible.

Si le terrier se trouve placé dans des cavités ou des fissures de roche où il est impossible de creuser, on prend le parti de fumer le renard; et voici comment on agit: on cherche les embranchemens du trou, et on les bouche le mieux possible avec de la terre bien piétinée, à l'exception d'un seul où l'on place une bourse en filet, faite absolument comme celle à lapins, mais avec cette différence que les mailles ont deux pouces et demi de largeur, et qu'elles sont faites en cordelettes de la grosseur d'un tuyau de plume à écrire. Les choses ainsi préparées, on amasse du bois sec à l'entrée du terrier, et l'on y met le feu avec un soufflet; on y dirige la fumée jusqu'à ce qu'on la voie sortir par l'ouverture où est la bourse, alors on bouche cette dernière ouverture avec une pierre plate ou autre chose, pour forcer la fumée à s'accumuler dans l'accul et dans la fosse, et l'on entretient le feu avec du bois vert, des

feuilles, du foin humide, et autres combustibles qui peuvent augmenter l'épaisseur de la fumée. On prête une oreille attentive, et l'on ne tarde pas à entendre tousser le renard; dès lors le succès de l'entreprise est certain. On lève la pierre de l'ouverture où est la bourse; on prend un bâton de quatre à cinq pieds de longueur, on en fend le bout, et on y place un lingé soufré que l'on enflamme et enfonce dans la mairé, puis on pousse le brasier dans le terrier et l'on bouche le trou. L'animal se sentant sur le point de suffoquer, prend son parti, débuche et se jette dans la bourse, où il faut le saisir de suite et l'assommer, afin qu'il ne coupe pas les cordelettes.

Dans ce moment désespéré comme dans toute autre circonstance où le renard ne perd pas encore l'espérance de se sauver par la ruse, il arrive quelquefois qu'il contrefait le mort pour profiter d'un moment favorable et détalé. J'ai vu un renard vieux charbonnier, qui, après avoir mis plus d'une fois les chiens en défaut, s'étant fourvoyé dans un trou peu profond et très large, où il fut pris par les chiens, se laissa fouler par eux, tourner et retourner par les chasseurs pendant plus d'un quart d'heure en faisant le mort, et qui, lorsque les chiens furent souls de jouir, se leva tout d'un coup sur ses pieds, et décampa lestement au moment où on y songeait le moins.

Le *traquenard* (pl. I, fig. 14) est le piège le plus sûr et aussi le plus employé pour prendre ces animaux. Il se compose de deux branches *a, a*; d'un ressort en acier *b*, destiné à faire fermer les branches en se resserrant; d'une détente *c*, et d'un porte-amorce *d*. Le ressort *b* pesant ordinairement de douze à quinze livres, est fixé dans les deux branches par ses extrémités, qui les traversent et y sont solidement maintenues par les écrous *e, f*. Il est facile de concevoir que si ces deux extrémités viennent à se rapprocher, il faut que le piège se ferme, ce qu'il fera avec d'autant plus de violence que le ressort sera plus fort.

La détente *c* se compose de deux plaques de fer vissées l'une sur l'autre, et renfermant la gâchette, la bascule et l'appui. Nous l'avons figurée en C, avec la plaque supérieure élevée: *g*, est l'appui; *h*, la bascule; *i*, la gâchette. L'appui porté sur la pièce *k*, la maintient en position; car, comme on le verra, le piège se fermerait si elle se levait. La bascule *h* maintient l'appui en *l*, et empêche qu'il ne puisse être sou-

levé: elle est elle-même maintenue en position par le cran de la gâchette *i*, comme on le voit en *m*. Dans le trou de la gâchette est attachée une ficelle qui passe dans le porte-appât ou cliquet *d*, et qui maintient l'amorce *n*. La plaque supérieure de la détente se fixe au moyen de trois vis qui, en même tems, maintiennent les pièces *g*, *h*, *i*, en leur laissant néanmoins leur jeu. La détente, comme on le voit en *c*, est placée entre les branches du ressort, et fixée à la branche droite par son prolongement *o*; *p*, *q*, qui passe par un trou percé dans cette branche, et reçoit en *s* la douille du cliquet *d*.

La pièce *k* est fixée à la branche gauche du piège, au moyen d'une vis qui lui laisse sa mobilité. La pièce *s* est enfilée par le trou *t* dans le prolongement *o* de la détente.

Il s'agit maintenant de tendre le traquenard. On ouvre les deux branchos *a*, *a*, ce qui fait écarter le ressort; on baisse la pièce *k*, et l'on fait entrer l'extrémité *u* de la pièce *s*, dans le cran *v* de la pièce *k*. Comme ces deux pièces sont attachées, l'une à la branche gauche, et que l'autre tient à la détente fixée à la branche droite, il en résulte que le ressort est maintenu dans son écartement tant que ces deux pièces sont placées comme nous venons de dire. On pose l'appui *g* sur la pièce *k*, comme on le voit en *x*; et les autres pièces de la détente, c'est-à-dire, la bascule *h*, et la gâchette *i*, sont dans la position figurée en *C*. Quand le piège est ainsi tendu, pour ne pas courir le risque de se blesser, on passe une cheville de fer dans la détente, dans le trou *y*, ce qui maintient la gâchette en position.

Voici ce qui arrive quand l'animal saisit l'appât *n*. Il tire la ficelle *s*, et par conséquent la gâchette *i*; la bascule *h* cède à l'appui *g*; la pièce *S* fait soulever la pièce *k* qui n'est plus maintenue par l'appui; le piège se ferme avec violence, et l'animal se trouve pris par le cou.

Il faut, quand on veut se servir de ce piège, le nettoyer parfaitement avec de l'eau et de l'émeri, sans huile, et on le frotte avec un morceau de bois de morelle jusqu'à ce qu'il soit extrêmement luisant dans toutes ses parties.

La chose la plus importante, et dont seul dépend le succès de la chasse est la composition de l'appât. Tous les chasseurs ne le font pas de la même manière; mais nous allons indiquer les méthodes les plus éprouvées. On achète une casserole neuve, de terre cuite; on allume un fourneau dans une cour, et on

la place dessus ; on jette dedans une demi-livre de saindoux de cochon mâle, que l'on fait fondre, et quand cette graisse est assez chaude, on y fait frire de petits morceaux de pain blanc de la grosseur du pouce : on remue avec une spatule de bois de morelle ; lorsque le pain est frit, et que la graisse est sur le point de se coaguler, on y met la valeur d'un dé à coudre de camphre en poudre. On retire du feu pour qu'il ne s'évapore pas, et l'on remue avec la spatule jusqu'à ce que le tout soit froid. On observera qu'en faisant cet appât, il faut éviter de souffler dessus et de le toucher avec les doigts depuis le moment où on a mis le camphre : on le met dans un pot neuf et passé à l'eau chaude, on le couvre avec un bouchon de liège blanc, et on le conserve pour s'en servir au besoin. Il est nécessaire de conserver la même spatule. Quand l'appât réussit, ce qui n'arrive pas toujours sans qu'on en puisse deviner la cause, il faut le ménager, et il pourra se conserver plus d'un mois.

Quelques personnes font l'appât autrement ; voici leurs recettes :

1°. On fait frire du saindoux, des oiseaux et du pain, on y met du galbanum et du camphre.

2°. On prend quatre livres de hannetons ; quatre livres de graisse de viande rôtie, un pot de terre dans lequel on met d'abord deux livres de graisse rôtie, les hannetons, une livre de graisse d'oie, ensuite les deux livres de graisse de viande avec un peu de galbanum et de camphre : on bouche bien le pot, qu'on laisse pendant six semaines dans du fumier chaud de cheval.

« La saison la plus favorable pour tendre le traquenard, dit l'auteur du *Manuel du Destructeur des Animaux nuisibles*, est depuis la fin de l'automne jusqu'en février : il ne faut pas le placer dans le bois ni dans aucun lieu couvert, mais seulement à proximité de ces endroits, et dans un pré, une terre, un pâturage : il faut que le renard puisse découvrir parfaitement tous les objets à cinquante pas à la ronde pour qu'il perde un peu de sa défiance naturelle. On tend et enterre le piège, et on le couvre de graines de foin, comme nous l'avons dit pour le loup. Le renard a l'odorat très fin : aussi faut-il employer toute l'adresse dont on est capable pour lui dérober les émanations du chasseur. On chaussera donc des sabots neufs pour aborder l'endroit où l'on veut placer le piège, et préa-

lablement on les aura frottés avec la graisse de l'appât ; on fera plusieurs tournées sur la lisière des bois environnans , et à mesure qu'on se rapprochera du piège , on jettera quelques poignées de graines de foin de distance en distance , sur lesquelles on placera un petit morceau du pain frit composant l'appât. Si , pendant trois ou quatre nuits de suite le piège n'a produit aucun effet , et que l'on ait cependant la certitude qu'il y a des renards dans le canton , il faut l'attribuer à ce que la préparation de l'appât a été manquée ; dans ce cas on relève le piège , on le nettoie de nouveau , et l'on recommence une nouvelle composition dans des vases neufs et avec des drogues meilleures. »

Si , avant de tendre , on veut acquérir la certitude qu'il y a des renards dans un bois , on bêche la terre très menu à la distance de cinquante pas , afin que le pied de l'animal s'enfonce : on jette dessus de l'appât composé comme nous l'avons dit , et l'on voit très bien , par l'impression des pieds , si le renard y a donné. Dans ce cas on recommence pendant quelques jours , pour mettre sa finesse en défaut , puis on y place le traquenard.

On fait venir le renard à l'affût en frottant ses souliers avec l'appât , allant ensuite sur les terriers , puis se promenant sur les grandes routes de la garenne au bois , et se retirant après à son affût.

Le renard , qui vit treize à quatorze ans , et qui est dix-huit mois ou deux ans à croître , est en état d'engendrer dès la première année. La femelle entre en chaleur en hiver , et ne produit qu'une fois par an ; la gestation est de quarante à cinquante jours , et les portées de quatre à cinq petits , rarement de six , et jamais moins de trois. Les renardeaux naissent les yeux fermés.

Nous terminerons cet article de la chasse au renard , par quelques observations détachées qui s'appliquent à plusieurs manières de le chasser.

Cet animal a l'ouïe , l'odorat et la vue d'une finesse extrême. Il faudra donc choisir pour le tirer , un poste sous le vent , ne faire aucun bruit , aucun mouvement , et n'avoir dans ses habits aucune couleur brillante , tel que le blanc , le jaune et le rouge.

Quand un renard quitte un bois pour se rendre dans un autre , il choisit toujours le passage le plus couvert. Il suivra un chemin creux peu fréquenté , un ruisseau bordé de buis-

sons, et même une simple haie s'il ne trouve pas mieux. C'est donc là qu'il faut l'attendre, soit devant les chiens, soit à l'affût.

Lorsqu'on attend le renard dans un fourré, si l'on entend le criaillement des geais et des pies, on peut être sûr que l'animal n'est pas loin, et que ces oiseaux l'aperçoivent.

Vers la fin de juin, lorsque la femelle a mis bas, il est fort aisé de la tuer avec ses petits si l'on connaît son terrier. Celui-ci se reconnaît à son entrée beaucoup plus battue que celle des autres, et aux débris d'os de volaille et de gibier parsemés dans les environs. On s'y rend dans le plus grand silence, une demi-heure avant le jour, et l'on se poste sous le vent, à vingt pas, dans un buisson fourré. Il faut absolument être caché, observer le plus grand silence, et ne pas faire le moindre mouvement si l'on veut être certain du succès. Au soleil levant on aperçoit les renardeaux qui viennent jouer au soleil, sur le bord du trou, et si l'on a de la patience, on ne tarde pas à voir la mère venir les allaiter. Il n'est pas rare de tuer la mère et les petits d'un seul coup de fusil chargé à gros plomb.

LE BLAIREAU.

(*Ursus meles* de Linné; en italien, *tasso*; en espagnol, *tasugo*, *texon*; en allemand, *tachs*, *dachs*, *dar*; en anglais, *badger*, *brock*, *grai*, *bausson pate*; en russe, *barsuck*, *iazwels*.)

Cet animal porte, dans la plupart des provinces de la France, le nom de *tesson* ou *grisart*. Il appartient à la division des mammifères carnassiers, section des plantigrades, c'est-à-dire, des animaux marchant sur la plante entière du pied. Sa grosseur est à peu près celle du renard, mais ses jambes sont beaucoup plus courtes, ce qui rend sa marche rampante; son museau est gros et un peu allongé, ses yeux petits, sa queue courte, son poil rude, grisâtre en dessus, noir en dessous; il a une bande noirâtre de chaque côté de la tête. Enfin, pour le peindre d'un trait, il ressemble beaucoup à un petit ours. On le distingue aisément de tous les mammifères de la France à une poche glanduleuse qu'il a sous la queue, et d'où suinte continuellement une humeur grasse et fétide. Ses pieds de devant sont armés d'ongles forts et très allongés, qui lui donnent une grande facilité pour creuser la terre et y établir

un terrier tortueux et oblique, dont il sort de nuit et rarement le jour. On trouve rarement le mâle avec la femelle, qui met bas en été trois ou quatre petits.

La chasse du blaireau, à la fourche et à la nuit, est fort amusante, et cependant on ne la fait guère qu'en Allemagne. A la fin de l'automne, trois ou quatre chasseurs se réunissent et partent ensemble à nuit close, armés de bâtons et munis de lanternes, l'un d'eux portant une fourche; ils ont avec eux deux bons bassets qu'ils mènent en laisse, et un chien courant, bon quêteur. Ils se rendent dans les lieux qu'ils savent habités par ces animaux, et à proximité de leurs terriers; là ils lâchent leur chien courant, qui se met en quête, et a bientôt rencontré un de ces animaux. On découple les bassets, on rappelle le courant, et l'on se met à la poursuite de l'animal, qui est bientôt atteint par les chiens, et se défend courageusement des dents et des griffes. (C'est par erreur que des auteurs ont dit qu'il se dérobaient à ses ennemis en grim pant sur un arbre: le blaireau, animal très lourd, n'est rien moins que grimpeur.) Le chasseur qui porte la fourche, la lui passe au cou, le couche à terre, et les autres chasseurs l'assomment à coups de bâton. Si on veut le prendre vivant, on lui enfonce, en dessous de la mâchoire inférieure, un crochet de fer emmanché au bout d'un bâton; on le soulève et on le jette dans un sac que l'on noue en dessus.

Comme les blaireaux ne quittent leur terrier que la nuit, on est toujours sûr de les y trouver pendant le jour, et on les y prend aisément en ouvrant des tranchées ou en les fumant de la même manière que nous l'avons dit pour le renard. Dans tous les cas on ne doit jamais laisser entrer les chiens dans les terriers, parce qu'il est à peu près certain qu'ils en ressortiraient avec la gale.

Les *traquenards* (pl. I, fig. 13 et 14) sont de très bons pièges pour prendre les blaireaux; on les tend à peu de distance de leurs terriers, avec les mêmes précautions que nous avons dit pour le renard; mais on les amorce avec un oiseau mort.

Le *collet* sert aussi à prendre ces animaux. On choisit un fil de fer très fin que l'on fait recuire au feu pour le rendre plus souple; on en réunit trois ou quatre que l'on tortille ensemble, et, au moyen d'un nœud coulant, on en forme un lacet, on le tend à l'entrée d'un terrier, et on le place de ma-

nière à ce que l'animal ne puisse en sortir sans s'y prendre. Il s'aperçoit du piège, et reste deux ou trois jours dans son trou; mais enfin, pressé par le besoin de nourriture, il en sort et se prend. Quelquefois il sait éviter le lacet par un moyen aussi extraordinaire qu'ingénieux. Il s'en approche, le flaire, le reconnaît pendant quelques minutes. Puis il se plie en boule, les pattes et la tête sur le ventre, et par un élan, il roule à travers le lacet qui glisse sur lui et ne peut le saisir. Ce fait singulier m'a été affirmé par plusieurs allemands, grands chasseurs au blaireau, et qui m'ont dit en avoir été témoins oculaires.

On prend des blaireaux au *hausse-pied*, figuré (*pl. I, fig. 15*), pourvu qu'on le tende dans les coulées qu'il a l'habitude de suivre pour traverser les haies et les buissons.

On le prend encore avec l'assommoir figuré (*pl. I, fig. 21*). *a*, *a*, sont deux piquets solides, fourchus au sommet, et portant dans leurs fourches le bâton *b*, *b*. Au-dessous, à dix pouces au-dessus de terre, est un autre bâton *c*, *c*, simplement appuyé contre les piquets, et n'y tenant pas. Au bâton *b*, *b*, est attaché une corde *d*, au bout de laquelle pend un morceau de bois *e*. Ce morceau de bois (*fig. 22*) est aplati au bout en *f*: c'est lui qui fait le jeu de la détente. On prend un bâton ayant un crochet à un bout, comme celui *h*, et on le place de manière à ce que ce crochet tienne solidement à un piquet *i*, enfoncé en terre; on fixe le bout du morceau de bois *e* dans une entaille du bâton à crochet en *k*, de manière à ce que le bâton *c*, *c*, appuyé contre les pieux, porte sur la corde du morceau de bois. Les deux bâtons *l*, *l*, posant d'un bout à terre, sont soutenus par le bâton de travers du bas, qui tient à la corde de détente: on charge ces bâtons d'une pierre assez lourde pour écraser l'animal sur lequel elle tomberait.

On tend ce piège sur le passage ordinaire d'un animal, comme à l'entrée de sa retraite, sur les bords d'un fossé sec et profond, dans une coulée au milieu d'un fourré, etc: on le masque avec du feuillage, en ne laissant libre que le passage sous la pierre. L'animal, en passant sur le bâton *h*, le fait tomber, le morceau de bois sort du cran, la corde lâche: la traverse *c*, *c*, la pierre tombe et écrase ce qui se trouve dessous.

Quand les chiens surprennent un blaireau à quelque distance de son trou, ils l'atteignent promptement, car il court

mal; mais il est rare qu'ils l'arrêtent tout-à-fait; l'animal résiste en se couchant sur le dos; et se défend courageusement jusqu'à la dernière extrémité: aussi des chasseurs prudents, et qui ne veulent pas exposer leurs chiens à recevoir de cruelles blessures, se hâtent-ils de finir la lutte en l'assommant. Quand les bassets l'attaquent dans son terrier, il se défend en reculant et en éboulant la terre.

Le blaireau, très commun en Allemagne où on le conserve pour le plaisir de la chasse, se trouve aussi dans toutes les parties de la France, mais il y est assez rare partout. Il habite sur la lisière des bois, à proximité des champs et des vignobles où il va chercher sa nourriture pendant la nuit, et où il est facile de le tuer à l'affût le soir et le matin, à la sortie ou à la rentrée. Il se nourrit de raisins, de maïs, et de fruits sauvages, quand il ne peut faire mieux; mais dans les pays abondans en gibier, il attaque les lapereaux et va les déterrer dans les rabouillères; il saisit les perdrix sur leur nid et mange la mère avec ses œufs ou ses petits; il attaque même la volaille quand l'occasion s'en présente. Fauts de mieux, il se contente de mulots, de lézards et de couleuvres. A l'époque de la maturité du raisin, il fait de grands dégâts dans les vignes.

LA LOUTRE.

(Loutre d'Europe, *lutra vulgaris*, Erxleb; *mustela lutra*, Gmelin.)

Ce quadrupède a le corps presque aussi long que le blaireau, et les jambes plus courtes; ses yeux sont petits; ses oreilles très courtes et arrondies, des moustaches rudes et longues; sa tête est arrondie, plate; son corps gros et court; sa queue grosse à son origine, pointue à l'extrémité; son pelage est d'un brun luisant en dessus et d'un blanchâtre lustré en dessous; ses pieds sont palmés, c'est-à-dire que les doigts sont réunis par une membrane comme ceux d'un canard.

La loutre habite constamment le bord des lacs, des étangs, des rivières, où elle chasse aux poissons et aux écrevisses, dont elle se nourrit; souvent elle nage entre deux eaux, et y demeure assez long-tems, mais elle est toujours obligée de venir respirer de tems à autre à la surface. Elle entre en chaleur en hiver, et met bas au mois de mars. On la chasse rarement pour la manger, parce que sa chair huileuse est généralement

peu estimée, mais pour sa fourrure, et quelquefois dans le but seulement de la détruire, à cause du dégât de poisson qu'elle fait dans les rivières et les étangs. Elle agit comme la fouine et les autres animaux carnassiers; elle tue beaucoup plus de poisson qu'elle n'en peut manger, et en emporte ensuite dans sa gueule. Elle ne se creuse point de domicile, mais elle se gîte dans le premier trou qu'elle rencontre, sous les racines des peupliers, des saules, dans les fentes des rochers, et même dans les piles de bois à flotter. On la trouve dans toute l'Europe, principalement dans les pays très arrosés.

En Suède on dresse cet animal à la pêche pour son maître, et voici comment on agit : on prend une jeune loutre, on l'attache d'abord avec soin, et on la nourrit pendant quelques jours avec de l'eau et des poissons; ensuite on détrempe dans cette eau du lait, de la soupe, des choux et des herbages. Quand l'animal commence à s'habituer à ces nouveaux aliments, on substitue le pain au poisson; cependant de tems en tems on lui donne les têtes, et bientôt l'habitude corrige en lui la nature. On dresse la loutre, après quelques mois de prison, à rapporter, comme on dresse un jeune chien, et quand elle est assez exercée, on la mène au bord d'un ruisseau. On lui jette du poisson qu'elle rapporte, et dont on lui donne la tête à manger pour récompense. Dans la suite on lui donne plus de liberté, et on la laisse aller dans les petites rivières : cet animal commence à agiter l'eau pour faire fuir le poisson près du rivage entre les cailloux; c'est là où il le saisit pour l'apporter à son maître, qui tire de lui le service que le chasseur tire du faucon.

Les chiens chassent volontiers la loutre quand elle est éloignée de son gîte ou de l'eau; mais on doit veiller de près quand ils la saisissent, car elle se défend avec courage, les mord cruellement, et quelquefois avec tant de force et d'acharnement qu'elle leur brise les os des jambes et qu'il faut l'assommer pour lui faire lâcher prise. Pour cette chasse on se sert de bassets, de briquets ou de chiens d'arrêt allant bien à l'eau. Dès la pointe du jour on va guetter avec ses chiens autour des étangs et rivières où l'on s'imagine trouver quelque loutre; il faut remarquer qu'on ne doit pas la guetter en suivant le cours de l'eau, mais toujours en remontant, parce que le courant de l'eau apporte aux chiens le sentiment de l'animal. Si l'on remarque *du pied* sûr le rivage ou dans la boue, on met

les chiens dessus et on cherche à lancer la loutre. Un homme seul peut aller à cette chasse ; mais , pour plus grande réussite , il faut y aller plusieurs , et , outre les chasseurs qui portent des fusils , qu'il y ait encore d'autres personnes avec des bâtons ou des fourches , pour battre sous les branches , les racines , les souches et les touffes de roseaux et d'herbes , dans lesquelles on fourre les bâtons pour ne point laisser l'animal derrière soi. Si les chiens trouvent la voie d'une loutre , ils s'en rabattent chaudement : il faudra les échauffer encore davantage en leur faisant flairer son *épreinte* , que l'on trouve sur le bord de la rivière d'espace à autre : et comme elle entre souvent dans l'eau et en sort de même , il faut bien remarquer de quel côté elle a la tête tournée , ce qui est aisé de reconnaître par son pied , que l'on voit imprimé dans la boue.

Comme la loutre ne cherche que les endroits où elle puisse trouver du poisson , et qu'elle habite également les grandes rivières , les étangs , les ruisseaux , et tous les endroits marécageux , il faut , autant qu'on le peut , chercher à la lancer où il y a moins d'eau ; et dans ces sortes d'endroits , elle ne peut guère échapper ; car on partage ses chiens , moitié d'un bord , moitié de l'autre , et les chasseurs se partagent de même. Il faut qu'il y en ait toujours un cent pas en avant des chiens , pour voir passer la loutre et pouvoir la tirer dans les endroits les plus clairs et où il y a le moins d'eau ; un autre reste cent pas au-dessous des chiens , et un troisième avec eux pour les appuyer et faire chasser.

S'il arrive que la loutre , pressée par les chiens , passe au poste de celui qui est au-dessus ou au-dessous , sans y être tuée , celui qui l'a tirée crie *tayau* , pour avertir celui qui mène les chiens qu'elle est passée , et regagne à toutes jambes un autre endroit clair à cent pas plus loin , pour tâcher de prendre sa revanche. On recommence la même manœuvre jusqu'à ce qu'on ait tué l'animal.

Quand il y a beaucoup d'eau , comme dans un étang , ou une rivière un peu grande , la chasse est plus difficile , et le plus court est de tendre des pièges. Quoique fort rusée , la loutre s'y prend cependant ; mais , pour parvenir à l'y faire donner , il faut beaucoup de patience. On commence par reconnaître les lieux qu'elle fréquente ; si c'est aux bords d'une rivière ou d'un étang où il y ait du poisson et pas d'écrevisses , on amorce avec une écrevisse que l'on s'est procurée ailleurs ; si

au contraire elle habite les bords d'une petite rivière, où il y ait beaucoup d'écrevisses et peu ou point de poisson, on amorce avec un goujon ou un autre poisson de la grosseur du ponce.

On place, sur le sable à trois ou quatre pas de l'eau, une pierre blanche ou un platras de démolition; cet animal, attiré par la curiosité, ne manquera jamais d'y venir pour le flairer, et peut être pour y déposer ses ordures. A deux ou trois pieds de cette pierre on élève une petite butte de sable d'un pied de diamètre sur un pouce de hauteur, et l'on dépose l'amorce dessus; il faut que le poisson soit très frais, ainsi que l'écrevisse car, pour peu qu'il fussent morts seulement depuis quelques heures, la loutre n'y toucherait pas. Le lendemain matin on va voir si elle a touché aux amorces, et l'on reconuait par l'empreinte de ses pieds sur le sable si elle s'en est approchée. Si elle a pris l'amorce, on peut tendre le piège.

Il consiste en un *traquenard* que nous avons figuré (*pl. I, fig. 23*). Deux branches de fer, munies de dents aiguës, saisissent l'animal par le cou lorsqu'il touche à l'appât qu'on y a placé. En voici les détails : *a, a*, sont les branches représentées fermées; *b* est le ressort; *c* est un petit pivot en crochet, qui tourne sur son axe, et sert à maintenir les branches ouvertes pendant que l'on place l'appât, et que l'on pose le piège en lieu convenable; *d* est une planchette en bascule, sur laquelle on place l'amorce, que l'on y cloue, ou que l'on y attache simplement avec une ficelle passée dans les deux trous *e, e*; *f* est un crochet fixé à la base qui porte, lorsque les branches sont ouvertes et que la bascule est droite, sur l'oreillette *g*, et empêche ainsi les branches de céder au ressort; *h* est une corde, ou mieux une chaînette, au moyen de laquelle on attache le traquenard.

On amorce ce piège en attachant sur la planchette *d*, l'écrevisse ou le poisson, et on l'y fixe avec un petit lien d'osier. L'écrevisse peut se mettre vivante, avec la précaution néanmoins de lui écraser un peu la queue près du corps, afin qu'elle ne puisse détendre le piège en s'agitant trop fort; on a aussi la précaution, pour la même raison, de la placer sur le dos. On recouvre entièrement le piège de sable fin et sec, et on laisse un trou sous la planchette *d*, afin de ne pas gêner son jeu; on ne laisse paraître dehors que l'appât. Comme la loutre est un animal très fort relativement à sa petite taille, et qu'elle pourrait entraîner le piège dans l'eau, on l'attache à

un piquet enfoncé en terre, au moyen d'une petite chaîne, et l'on recouvre le tout de sable.

La loutre se tue encore assez aisément à l'affût : on suit le bord de la rivière en regardant sur le sable pour reconnaître ses traces, qui ressemblent beaucoup à celles d'un chat; on reconnaît ainsi les lieux qu'elle a coutume de parcourir. Une habitude singulière de cet animal, c'est de faire toujours ses ordures dans le même endroit, et ordinairement auprès d'une pierre blanche que le hasard a placée sur le sable. On reconnaît ses fumées aux débris d'arêtes de poisson et de coquilles d'écrevisse qu'elles contiennent. Si l'on est assez heureux pour trouver cette place ayant des excréments frais, on peut être assuré de tirer la loutre le même soir; dans le cas contraire, on dépose sur le rivage, dans l'endroit où l'on a reconnu son passage habituel, une pierre blanche ou un platras. Lorsque la nuit est venue, on se rend sans bruit sur le bord de l'eau, et l'on se poste à quinze ou vingt pas de la pierre, avec la précaution de se masquer derrière un arbre ou un buisson. On choisit une nuit où il y ait de la lune, car la loutre sort très tard de son terrier. Le chasseur aux aguets est plutôt averti de la présence de l'animal par l'oreille que par les yeux : il l'entend d'assez loin agiter l'eau en plongeant pour pêcher, ou en jouant à sa surface. C'est alors que ses yeux ne doivent pas quitter la pierre qu'il a placée sur le sable, car il est certain que l'animal y viendra. Si la loutre, seulement blessée par le coup de fusil, a encore assez de force pour se jeter dans l'eau, il est inutile de s'amuser à la chercher le lendemain matin, car il est à peu près certain qu'on ne la trouvera pas. Quand elle se sent blessée à mort, elle s'enfonce dans des racines ou sous des pierres au fond de l'eau, s'y noie et y reste accrochée.

Autrefois la loutre était beaucoup plus commune qu'aujourd'hui. On en trouvait considérablement le long des petites rivières des pays montagnaux, et voici comment on les chassait. Le matin, au soleil levant, le chasseur partait avec un chien braque docile et dressé pour la loutre. Il suivait en silence le bord de la rivière, tandis que le chien battait l'herbe des prés à côté de lui, (jamais en avant) et à trente à quarante pas du bord, distance à laquelle la loutre s'éloigne ordinairement de l'eau pour aller s'étendre sur l'herbe et dormir au soleil. Le chien la fait partir, et pour regagner l'eau elle est obligée de passer devant le chasseur qui la tire aisé-

ment. Si l'on est deux chasseurs pour tenir les deux côtés de la rivière, il n'est pas rare d'en tuer plusieurs dans une matinée. Cette chasse n'a lieu que pendant que les foins sont encore sur pied.

LE LIÈVRE.

(*Lepus timidus*, Linn. En grec, *lagos*; en italien, *lepre* et *lievora*; en espagnol, *liebre*; en allemand, *hase*; en anglais, *hare*; en russe, *zaitza*.)

Cet animal, si abondamment répandu en France, et si bien connu de tous les chasseurs parce qu'il faut peu de dépense et d'appareil pour le chasser, a le museau gros; la lèvre supérieure est fendue jusqu'aux narines; les narines paraissent réunies, et ne forment qu'une seule ouverture; le nez est toujours humide et souvent en mouvement; de longues moustaches garnissent les côtés de la bouche; la mâchoire supérieure est armée de quatre dents incisives, dont deux sont en devant, longues et cannelées à peu près en demi-cercle. Il a l'ouïe très fine, et l'oreille d'une longueur démesurée; comme ses jambes de devant sont beaucoup plus courtes que celles de derrière, il lui est plus facile de courir en montant qu'en descendant: aussi, quand il est poursuivi, il manque rarement de gagner la montagne. Les plus grands lièvres atteignent de dix-huit à vingt pouces de longueur mesurés de l'extrémité du museau à l'origine de la queue. On en trouve dans les plaines de l'Allemagne, qui pèsent jusqu'à quinze livres; en France ils ne dépassent guère dix à douze.

Sans se creuser un terrier, le lièvre se forme un gîte, qu'il cache sous un chardon, sous une motte, à *mi-sillon*, ou dans un buisson. Il change souvent de gîte, sans pour cela changer de *canton*. Il y dort une grande partie de la journée, va au gagnage à la tombée du jour, et trotté toute la nuit.

- Le matin, par la gelée blanche, ou dans le jour, quand le lièvre a été couru, une petite fumée blanche, qui s'exhale de son corps, sert à découvrir son gîte.

Le mâle s'appelle *bouquin*, la femelle *hase*, et les petits *levrauts*. A trois mois, le levraut s'appelle *financier*; à six mois, *trois-quarts*; à un an c'est un lièvre *fait*.

- On connaît le mâle, dit Jacques du Fouilloux, en le voyant partir du gîte, parce qu'il a le derrière tout blanchâtre, les épaules communément rouges; les oreilles courtes, larges,

blanchâtres et serrées; sa tête est plus courte et plus jouflue, ses barbes plus longues : ses crottes sont plus petites, plus sèches et plus aiguillonnées au bout.

Le lièvre se chasse à courre, avec des chiens courans, et se force en quatre à cinq heures; il se chasse à tir avec des bassets.

Quand le lièvre est pris par les chiens, il fait entendre un cri assez fort, semblable à la voix chevrotante d'un homme qui crierait : *Coinc, coinc.*

Quand les chiens ont trouvé la voie, il faut les laisser *rap-procher*, en criant : *Bellement là, bellement!* et quand les voies bien mêlées et l'ardeur plus vive des chiens font connaître que le gîte n'est pas loin, il faut assurer les chiens, les rassembler, les appeler par leur nom; et dès que le lièvre est lancé, animer les chiens, en criant, *coulez les petits, coule, coule, coule!* le lièvre craint plus les chiens que les chasseurs, et *déboule* de plus loin devant eux. Quand on le tire au *déboulé*, il faut le laisser un peu filer et le viser sur la nuque, entre les oreilles; si on le tire en cul, il est rare de le peloter au premier coup.

Quand le lièvre est mort, on le laisse légèrement fouler par les chiens; on leur fait curée avec les oreilles, et on ne le met dans la *gibecière* qu'après avoir eu le soin de le faire pisser, en le tenant de la main gauche par le cou et lui pressant le ventre avec le pouce de la main droite.

Après avoir fait sa *rendonnée*, le lièvre revient au gîte, se fait battre au fourré quelque tems, reprend la plaine et se *relaisse* alors souvent au milieu d'un champ ou d'une terre labourée pour mettre les chiens en défaut.

Si le lièvre au lieu de tourner et de faire sa *rendonnée*, file droit et fort loin, c'est un *bouquin* étranger, et sans s'écarter du droit chemin, il regagne son canton, souvent éloigné du lancé de plusieurs lieues.

La conformation des yeux du lièvre ne lui permettant pas de voir directement devant lui : il vient souvent droit au chasseur, qui doit alors, sans bouger, le laisser arriver à bonne portée pour le tirer entre les épaules.

« J'ai vu, dit du Fouilloux, un lièvre si malicieux, que depuis qu'il entendait la trompe, il se levait du gîte, et eût-il été à un quart de lieue de là, il s'en allait nager en un étang, se relaissant au milieu d'icelui sur des joncs, sans être aucu-

nement chassé des chiens, J'ai vu courir un lièvre bien deux heures devant les chiens, qui, après avoir couru, venait pousser un autre et se mettre en son gîte. J'en ai vu d'autres qui nageaient deux ou trois étangs, dont le moindre avait quatre-vingts pas de large. J'en ai vu d'autres qui, après avoir été bien courus l'espace de dix heures, entraient par dessous la porte d'un toit à brebis et se relaisaient parmi le bétail. J'en ai vu, quand les chiens les couraient, qui s'allaient mettre parmi un troupeau de brebis qui paissait par les champs, ne les voulant pas abandonner ni laisser; j'en ai vu d'autres qui allaient par un côté de haie et retournaient par l'autre, en sorte qu'il n'y avait que l'épaisseur de la haie entre les chiens et le lièvre. J'en ai vu d'autres qui, quand ils avaient couru une demi-heure, s'en allaient monter sur une vieille muraille de six pieds de haut, et s'allaient relaisser en un perruis couvert de lierre. »

On chasse encore en plaine le lièvre à courre avec les lévriers; ces chiens n'ayant pas de nez, on quête avec des briquets ou même avec des chiens d'arrêt; et quand l'animal est lancé, le lévrier s'élançe, chasse à vue, et, en un clin d'œil, l'atteint, le culbute, le met à mort, et plonge son long museau dans son sang.

On tue beaucoup de lièvres à l'affût. Le soir après le soleil couché, on se poste au bord d'un bois, assis dans un fossé sec ou dans un buisson, et l'on attend; le lièvre quitte les bois pour passer la nuit dans les champs et y paître. Alors on le tue fort aisément d'un coup de fusil. On va encore à l'affût au moment de la *rentrée*; c'est-à-dire le matin, depuis la pointe du jour jusqu'au soleil levant. Au mois de mai, le meilleur poste d'affût est près d'une pièce de blé; dans le fort de l'été c'est près d'un champ d'avoine, de pois ou autres menus grains. Cette chasse ne se fait guère avec avantage que depuis la mi-avril jusqu'à la fin de septembre, parce que, cette saison passée, il ne sort du bois que pendant la nuit et y rentre avant le jour.

Pour augmenter les chances de succès, à l'affût, on emploie un moyen bien facile. On part le soir, à la nuit tombante, et on longe la lisière du bois tenant un bon chien en laisse. L'animal reconnaît la passée du lièvre qui vient de sortir. Dans cet endroit on fait une remarque ou une brisée pour reconnaître la place, et le lendemain, un peu avant la

pointe du jour, on vient s'y mettre à l'affût. On est à peu près sûr d'y voir le lièvre, parce qu'il rentre toujours au bois par le même chemin qu'il en est sorti. Si on veut aller à l'affût le soir, on fait, le matin un peu après le soleil levé, la même tournée avec le chien en laisse, et on vient le soir attendre le lièvre dans le même lieu où il est rentré.

Quelques affûteurs emploient un moyen ingénieux pour forcer les lièvres, et même les renards, qui peuvent être dispersés sur une assez vaste étendue de terrain, à venir passer auprès de l'embuscade où ils les attendent à l'affût. Ils prennent deux légères ficelles, longues chacune de cent toises, plus ou moins, et ils les garnissent de dix-huit pouces en dix-huit pouces, de plumes blanches de poulets ou de canards. Ils tendent ces ficelles le long de la lisière du bois, à trois pieds de hauteur, et ils les soutiennent de distance en distance au moyen de jalons ou piquets fourchus. Ils laissent, entre les deux ficelles, un espace libre de quatre-vingts pas de largeur, et se postent au milieu. Lorsque le gibier veut rentrer au bois, il aperçoit les plumes que le plus léger vent agite, et il n'ose pas passer. Alors il longe la ficelle, et vient faire son entrée dans l'espace des quatre-vingts pas où elle manque. Il en résulte qu'il est obligé de passer à quarante pas, au plus du chasseur.

Les lièvres se prennent très bien aux *collets* ou *lacets* (*pl. I, fig. 24*). On fait ce piège avec un fil de fer très fin et recuit; ou avec un fil de laiton, et on le tend dans des passages étroits, avec un nœud coulant. Pour réussir, il faut avoir observé la passée d'un lièvre dans une haie, ce qui se reconnaît au poil qu'il y laisse. Il faut encore froter les collets avec du blé vert, du genêt ou du serpolet.

L'hiver, lorsque la terre est couverte de neige, on suit les lièvres à la trace de leurs pieds, et, si l'on y met de la persévérance, on est sûr de les trouver au gîte, où on les tue fort à son aise d'un coup de fusil. Mais cette chasse n'est pas aussi aisée qu'on pourrait se l'imaginer. Cet animal a assez de finesse pour prévoir que l'on suivra sa trace, et avant de se giter il a soin de l'embrouiller le plus possible en décrivant mille tours et détours et en revenant cent fois sur ses mêmes pas. Lorsqu'il croit l'avoir suffisamment embrouillée il s'élance d'un des endroits les plus battus et d'un seul bond va se giter à sept ou huit pas de distance. Pour ne faire aucune nouvelle

trace, il reste sans mouvement où il est tombé, et s'y cache le mieux possible, tantôt sous une motte de terre, un buisson, etc.

Le lièvre, qui vit sept à huit ans, et qui est un an à croître, est en état d'engendrer dès la première année. La femelle qui reçoit le mâle en tout tems, ne porte que trente ou trente-un jours ; elle produit trois ou quatre petits, quelquefois deux ; et dès qu'elle a mis bas, elle reçoit de nouveau le mâle. Les petits ont les yeux ouverts en naissant ; la mère les allaite pendant vingt jours, après quoi ils s'en séparent, vivent solitairement, et trouvent eux-mêmes leur nourriture. Rarement ils s'écartent du canton où ils sont nés ; et quand on trouve un levraut dans un endroit, on est presque sûr d'en trouver un ou deux autres aux environs. Cependant quoique la femelle soit très lascive et qu'elle reçoive le mâle en tout tems, ce n'est que depuis décembre jusqu'en mars qu'il naît beaucoup de levrauts.

Les lièvres se trouvent au printemps, dans les blés verts ; en été, dans les chaumes ; en automne, dans les vignes, dans les terres fraîchement labourées ; en hiver, dans les buissons, au fourré, toujours à l'abri du vent et de l'humidité. Ils se nourrissent d'herbes, de feuilles, de fruits, et préfèrent pardessus tout, les plantes dont le suc est laiteux, tel que le laitron. La qualité qu'acquiert la chair du lièvre dépend beaucoup de sa nourriture et des lieux qu'il habite. Cet animal est excellent quand il réside sur des montagnes où le serpolet et d'autres plantes aromatiques croissent en abondance. Les lièvres de plaines, quoique bons, sont beaucoup moins estimés ; ceux qui habitent les pays bas et marécageux sont les plus mauvais.

La fourrure du lièvre est d'un gris roux ; ceux de bois et de montagne sont plus haut montés, plus forts et plus vigoureux que ceux de plaine.

LE LAPIN.

(*Lepus cuniculus* de Linné, En ancien français, *connin* ; *connil* ; en grec, *dasytus* ; en italien, *coniglio* ; en espagnol, *conejo* ; en allemand, *kaninichen* ; en anglais, *rabbit*, *cony*, en polonais et en russe, *krolik*.)

Plus petit que le lièvre, auquel il ressemble beaucoup par sa conformation, le lapin lui est supérieur par la sagacité, et

sait fouiller profondément la terre pour s'y creuser une retraite, tandis que le lièvre se contente de la gratter légèrement pour s'y procurer un misérable gîte qui ne le protège contre aucun de ses innombrables ennemis. Ces animaux, malgré leur grande ressemblance, ne s'accouplent jamais ensemble, et forment deux races distinctes, séparées et même antipathiques. Dans l'endroit où le lapin abonde, il est rare de trouver des lièvres; et dans un canton à lièvres, rarement le lapin y réussit, malgré sa prodigieuse fécondité.

La femelle du lapin se nomme *hase*, et les petits *lapereaux*. La fourrure du lapin est d'un gris moins fauve que celle du lièvre.

Le lapin sauvage se distingue du lapin domestique par sa taille généralement plus petite, surtout par sa tête courte et presque ronde, tandis que celle du lapin domestique est allongée. Le poil est aussi d'un fauve plus foncé sous le pied du lapin sauvage.

La chasse du lapin se fait avec des bassets, et ressemble beaucoup à celle du renard. Dans les beaux jours, le lapin, qui rentre tard du gagnage, se relaisse volontiers dans les buissons voisins de sa retraite. On se poste sur les terriers, qu'on a eu le soin de fermer; le lapin, dès que les chiens l'ont lancé, court à sa retraite, et s'il y échappe au coup de fusil, au lieu de gagner la plaine, il tournoie dans le plus fourré du bois, emploie ruse sur ruse pour mettre les chiens en défaut, retourne avec précaution près de son terrier, s'en éloigne rapidement quand il y aperçoit le chasseur, et se fourre étourdiment dans le premier trou qu'il rencontre ensuite. J'ai vu un malheureux lapin blessé, vivement poursuivi et près d'être atteint par les chiens, se fourvoyer en un terrier de renard.

Quelques lapins, qu'on nomme *buissonniers*, n'ont pas de domicile fixe; ce sont ordinairement de vieux bouquins forts et malicieux qui, quand on les chasse vivement, s'emparent du premier trou de lapin qu'ils rencontrent, et en font déguerpir le véritable possesseur.

Quand on a tué le lapin, il faut le laisser sur place jusqu'à ce que les chiens arrivent et jouissent un peu; on fait curée avec les oreilles de l'animal, et on le leur laisse lécher pendant qu'on le fait pisser avant de le mettre dans la gibecière.

Le lapin, qui vit sept à huit ans, et qui est un an à croître, est en état d'engendrer dès l'âge de cinq à six mois. La femelle

qui est presque toujours en chaleur, reçoit le mâle en tout tems. Elle porte trente ou trente-un jours, et produit quatre, cinq ou six, et quelquefois huit à dix petits, qu'elle allaite pendant plus de six semaines, et qu'elle ne laisse guère sortir de leur retraite pour les amener au dehors, que lorsqu'ils sont tout élevés et âgés d'environ deux mois. Quelques jours avant de mettre bas, la femelle s'éloigne un peu de la garenne, cherche un endroit caché, y creuse en zig-zag un trou peu profond que l'on nomme *rabouillère*, et après en avoir tapissé le fond avec le pœil qu'elle s'arrache, elle y met bas ses petits. Sans cette précaution le mâle ne manquerait pas de les tuer aussitôt leur naissance. Mais après six semaines elle les fait sortir de la rabouillère et ne tarde pas à les conduire à son terrier, dans la garenne. Le mâle, alors, loin de les maltraiter semble les reconnaître pour ses enfans et il veille même sur le reste de leur éducation.

Garenne. Les garennes offrent le meilleur moyen de tirer un grand parti du plus mauvais terrain dans les endroits montagneux, rocailleux et stériles. Un peu de couvert, sinon de bois, au moins de genêts, de bruyères, de ronces, suffit, quand il y a d'ailleurs assez de gagnage pour que les lapins s'y plaisent et y multiplient bientôt d'une manière prodigieuse. Chaque année, pendant l'hiver, on furete la garenne, pour n'y laisser que le nombre de bouquins nécessaire, un seul pour quatre à cinq hâses.

Furet. Le furet, originaire des contrées chaudes de l'Afrique, ne peut subsister en France que comme animal domestique. Naturellement ennemi mortel du lapin, il l'attaque avec fureur aussitôt qu'il le voit, le prend par le cou, par le nez, et lui suce le sang; il a les mouvemens très souples, et il est en même tems si vigoureux, qu'il vient aisément à bout d'un lapin, qui est au moins quatre fois plus gros que lui.

La couleur ordinaire des furets est le jaune de buis; avec des teintes de blanc; cependant on en trouve beaucoup qui ont du blanc, du noir et du fauve plus ou moins foncé: on les nomme *furets-putois*. La femelle est sensiblement plus petite que le mâle. On les élève dans des tonneaux ou dans des caisses, où on leur fait un lit d'étoupes. Ils dorment presque continuellement; ce qui ne les empêche pas de chercher à manger dès qu'ils s'éveillent. On les nourrit de son, de pain, de lait, et ils produisent deux fois par an; les femelles portent six se-

maines, et produisent cinq ou six, quelquefois sept, huit, et même neuf petits. Il leur arrive quelquefois de dévorer leur progéniture au moment du part; mais, dans ce cas, elles entrent de suite en chaleur, et alors elles font trois portées dans l'année.

Pour chasser sûrement au furet, il faut commencer par lâcher quelques bassets dans la garenne, pour obliger les lapins à se terrer. On garnit alors toutes les issues du terrier avec des poches. On sort le furet du sac garni d'étonnes dans lequel on l'a apporté; on lui met le grelot, et après lui avoir donné à manger ou l'avoir garni d'une muselière, ce qui vaut mieux quand il y est habitué, pour qu'il ne s'acharne pas trop sur le premier lapin qu'il rencontrera, on le fait entrer dans un terrier, et on garde le silence. Dès que le lapin est dans la poche on l'en retire avant que le furet n'arrive; car alors il retourne plus volontiers pour faire sortir les autres.

Souvent on se sert du furet sans placer de poche à l'entrée du trou, mais seulement pour se donner le plaisir de tirer le lapin au déboulé. Il fuit alors avec une telle rapidité qu'il faut être excellent tireur pour ne pas le manquer; mais si l'on connaît bien cette chasse, voici comment on agit. Le lapin, inquiet par le furet, gagne le bord du trou pour s'échapper; mais là, avant de prendre la fuite, il s'assure si aucun danger ne l'attend au dehors; pour cela il s'arrête, mais deux ou trois secondes seulement, puis il part. Le chasseur expérimenté se tient tout prêt pour saisir ce court instant, lui lâche son coup de fusil quand il est arrêté, et le tue au bord du terrier.

Si, malgré son grelot, le furet s'endort après avoir sucé le sang d'un lapin, on tire quelques coups de fusil pour le réveiller, ou on le fume dans le terrier pour le forcer à en sortir. Si l'on ne peut parvenir à le reprendre de suite, il faut laisser les poches à toutes les issues jusqu'au lendemain. Un furet perdu ne peut d'ailleurs causer aucun dommage dans la garenne; car, animal domestique, il ne peut subsister sans les soins de l'homme qui le nourrit, et le froid lui est mortel. Du reste, les lapins se tuent à l'affût et se prennent aux collets comme les lièvres.

L'heure de l'affût, à quelque sorte de gibier que l'on chasse, est le soir, à la tombée de la nuit, quand les animaux vont au gavage; et le matin, avant le jour, quand ils rentrent au bois. Par un beau clair de lune, on peut rester à l'affût toute une nuit.

On se tapit, dans le plus grand silence, sur la lisière d'un bois, sur les bords d'une mare ou d'une garenne, près des passées que l'on connaît, et à bon vent surtout. Afin de pouvoir viser, on garnit le guidon de son fusil d'un morceau de papier blanc.

Les grosses bêtes, surtout le loup et le sanglier, ont l'ouïe si fine et l'odorat si exquis, qu'il est bien difficile de n'en être pas éventé, avec quelque précaution que l'on ait pris le vent et qu'on se soit blotti dans la cachette d'affût. Le meilleur moyen est de grimper sur un arbre, et d'envelopper, pour venir à l'affût, sa chaussure de brodequins de fourrure de blaireau, de putois, de renard ou de fouine, le poil en dehors, et parfumé de musc.

Quant au lièvre et au lapin, il n'y faut pas tant de façon; il suffit de l'abri d'un tronc d'arbre ou de l'ados d'un fossé.

Il faut laisser l'animal sortir tout-à-fait du bois avant de le tirer. En général, les femelles sortent plus vite, sans autant d'hésitation, et se mettent plus promptement à viander ou à brouter que les mâles.

Les lapins s'avertissent du danger par un coup de patte particulier qu'ils donnent contre terre, et qui s'entend assez loin. A ce signal, tous rentrent promptement au bois; mais ils en sortent bientôt, et le coup de feu même ne les y retient pas plus d'un quart d'heure.

Dans les Pyrénées et en Espagne, on chasse les lapins à l'appeau, depuis mars jusqu'en juin, quand le ciel est pur et que le vent ne se fait aucunement sentir. Cet appeau consiste en un tuyau de paille ou en une feuille de chiendent que le chasseur place entre ses lèvres pour en tirer un son aigu ayant de l'analogie avec la voix du lapin. Le chasseur se rend dans le bois entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi. Lorsqu'il trouve une clairière, il se cache dans un buisson, et fait jouer son appeau pendant environ une minute. Il se tait, puis il attend, dans le plus grand silence, qu'un lapin s'approche à portée du fusil. S'il n'en vient point, il recommence à piper, et enfin il change de place. Nous donnons cette chasse telle qu'on la trouve décrite par Espinar, mais nous sommes loin de la garantir.

§ XII. *Chasse à tir, au poil et à la plume, avec chiens d'arrêt.*

Qu'on soit seul ou en compagnie d'autres chasseurs, il faut,

pour réussir à cette chasse, savoir la conduire avec méthode. On commence par battre la plaine à bon vent, afin d'arriver sur le gibier sans en être éventé, et que le vent au contraire apporte de plus loin au chien le sentiment du gibier. On marche lentement s'arrêtant souvent, foulant les moindres buissons avec soin, frappant souvent du pied, écartant le chaume ou la bruyère, revenant sur ses pas, ramenant le chien autour de soi, le guidant avec la main et le sifflet, sans jamais le perdre de vue, toujours l'œil au guet et la bouche close. Quand le chien tombe en arrêt, il faut marcher doucement, examiner la direction de l'arrêt pour tourner le gibier. Quand il tient par trop ferme, on regarde attentivement sous le nez du chien pour l'y découvrir, et un léger bruit fait avec la bouche, *prou, prou*, suffit pour le faire partir. Quel que soit le gibier, poil ou plume, laissez filer, quand il part de près; et quand il part de loin, ne vous pressez pas encore. Si vous manquez du premier coup, suivez le gibier, et assurez le second coup. La pièce à bas, dites au chien : *Apporte, bellement*. S'il reste en arrêt, ou qu'il y retombe, rechargez promptement, en soutenant votre chien à voix très basse et prolongée, *tout beau, tout beau donc*.

En marchant toujours, on peut passer vingt fois près du gîte d'un lièvre sans qu'il bouge; mais dès qu'on s'arrête, il *déboule*.

Quand on trouve une *forme* fraîche, des grattis, des voies mêlées, que le chien marque de légers arrêts, le lièvre n'est pas loin; il faut être tout yeux et tout oreilles, car le bruit que fait le lièvre en déboulant est assez fort pour avertir le chasseur qui se tient sur ses gardes.

On suit des yeux le gibier parti, manqué ou non tiré, et l'on s'assure de la remise. Il est inutile de s'occuper d'un lièvre qu'on a mis sur pied: il ne tient plus à l'arrêt du chien, et on ne le retrouve jamais de suite.

On prend la remise à bon vent et en silence; on y repasse à contre-vent, bruyamment, afin de n'y rien laisser.

Le *faisan* court long-tems devant le chien avant de prendre sa volée. Il faut habituer le chien à le suivre très lentement, à garder bien son arrêt jusqu'à ce qu'on le pousse du genou pour marcher quelques pas et en former un nouveau.

Le *faisan* ne doit jamais se tirer quand il *monte*, mais bien lorsqu'il *file*.

Les *faisandeaux* partent l'un après l'autre; les *perdreaux*, en compagnie.

Les *perdreaux* rouges et les *cailleaux* se font cependant suivre dans la remise, mais de plus près, moins long-tems et moins loin que le *faisan* et le *râle*.

Le *perreau* et le très jeune *levraut* se font suivre aussi assez souvent, en sautant, jouant et se débavant devant le chien, qui, pour l'arrêt du poil, a généralement la queue moins immobile que pour celui de la plume.

Quand on lève une compagnie de *perdreaux* rouges ou gris, il faut tirer d'abord au père et à la mère, afin d'avoir ensuite, à la remise, bon marché des *perdreaux*, qui, n'ayant plus de guides, seront plus faciles à éparpiller, et partiront lentement l'un après l'autre, sous le nez du chien.

Si l'on chasse plusieurs ensemble, il faut marcher en ligne à vingt pas de distance les uns des autres, s'attendre pour marcher à la remise, ne pas rester en arrière pour faire la poche; ne pas tirer d'ambition, à l'arrêt de tous les chiens, sur le gibier du voisin; le laisser filer sur le coup de fusil d'un autre chasseur, avant de le tirer soi-même, afin d'éviter par là toute discussion sur les droits à la pièce tirée. Chacun ramasse son gibier; un lièvre blessé, qui fuit, doit être tiré; il appartient à celui qui l'arrête: mais il serait honteux de tirer sur un lièvre peloté par un autre.

Quand on chasse au bois, dans les *ganlis*, pour la *bécasse*, dans les *taillis*, pour le *faisan* et la *perdrix*, il faut ne jamais tirer à hauteur d'homme, ni de côté, ni en arrière, crainte de blesser les autres chasseurs, mais toujours un peu haut et devant soi.

On tire la *bécasse* au premier crochet, quand elle se jette avec bruit à travers les branches.

Chasse au marais. Elle se fait avec des chiens d'arrêt, comme la chasse en plaine; les *épagneuls*, qui vont naturellement à l'eau avec plaisir, sont les chiens dont on se sert de préférence.

Pour se garantir de l'eau et de la boue, le chasseur doit être muni d'une paire de bottes molles, très hautes et très flexibles au dessus du genou, où elles sont retenues par une boucle. On les rendra imperméables en les frottant vigoureusement près du feu avec un mélange fondu à parties égales de suif et de saindoux, auquel on ajoute en proportion moindre

de moitié que le suif ou le saindoux, parties égales d'huile d'olive, de cire jaune et de térébenthine.

L'oie et le *canard sauvages* se tirent au cul levé; la bécassine après ses crochets; on laisse filer la sarcelle, le vanneau, le pluvier, la poule et le râle d'eau, avant de les tirer. Sur les gros oiseaux d'eau, il ne faut pas hésiter à redoubler du second coup pour les achever et les empêcher d'échapper au chien en plongeant et se cachant sous les joncs et l'herbe des marais, lorsqu'ils ne sont que blessés.

Néanmoins, les préceptes que nous venons de donner pour le tir ne sont pas tellement rigoureux qu'ils doivent être suivis à la lettre. Il est tels excellens tireurs qui ne laissent jamais filer une pièce, et qui tirent tout à cul levé. On croirait qu'il faut pour cela beaucoup de vivacité, et l'on se tromperait: il ne faut que de l'habitude, mais une habitude contractée depuis la première jeunesse. J'ai vu des hommes très lents tirer constamment au cul levé et rarement manquer une pièce.

Cette méthode a de grands avantages. 1° Elle donne au chasseur le tems de tirer son second coup s'il a manqué le premier; 2° sur une parade ou une compagnie il peut faire presque chaque fois coup double s'il s'y est exercé; 3° à supposer que l'on vise également juste, à quinze ou vingt pas on tuera deux fois plus souvent qu'à cinquante ou soixante; 4° dans un fourré on aura tiré une pièce avant qu'elle se soit dérobée à la vue, et l'on n'aura jamais besoin de tirer au juger, ce qui est toujours dangereux pour les hommes ou au moins pour les chiens; 5° pour la bécasse dans un taillis âgé de plus de dix à douze ans, il faut nécessairement tirer au cul levé ou ne pas tirer du tout, car elle est hors de la vue dès qu'elle en a atteint le sommet; ce qu'elle fait de suite; 6° il en est de même pour le lièvre dans les vignes, les sarrazins, les jeunes taillis, où l'œil ne peut le suivre qu'à la distance de quinze ou vingt pas, souvent moins.

§ XIII. *Notions indispensables sur les habitudes, l'âge, la nourriture des oiseaux qu'on chasse au fusil, avec les différentes manières de les chasser.*

L'art de la fauconnerie ayant cessé d'exister depuis longtemps, nous renvoyons au Vocabulaire pour la connaissance des oiseaux de proie, faucon, vautour, etc., qu'on y dressait, et

pour celle des termes qui s'y rapportent; et nous allons nous occuper du gibier qu'on tire au bois, en plaine et au marais, sans parler des corbeaux, corneilles, pies, étourneaux, grosbecs, rouge-gorge, bec-figues, etc., qu'on ne chasse guère au fusil, et dont il sera question pour la pipée, les filets, les rets, etc.

Oiseaux de bois et de plaine.

LA GÉLINOTTE, gelinette, poule des bois, poule des coudriers (*tetrao bonasia* de Latham), ne se trouve guère en France que sur les Alpes, les Pyrénées, et dans quelques îles du Rhin. Le mâle se distingue de la femelle par une tache noire très marquée qu'il a sous la gorge, et par ses flammes ou sourcils, qui sont d'un rouge beaucoup plus vif. Cet oiseau ne se pose qu'au centre des arbres, c'est-à-dire dans l'endroit où les branches sortent du tronc; il a le vol pesant, se lève avec grand bruit, et son instinct le porte à se jeter dans un sapin touffu, où il reste immobile. Par une singularité assez remarquable, l'époque de ses amours a lieu en octobre et en novembre. Il fait son nid à terre; sa ponte est de douze ou quinze, et quelquefois vingt œufs. Ils éclosent après trois semaines de couvée, et n'amènent guère à bien que sept ou huit petits qui courent dès qu'ils sont éclos. On les trouve par paire dans chaque canton; les père et mère chassent leurs petits dès qu'ils sont en état de voler. La gelinotte, quoique d'un caractère très paisible, n'a jamais pu se soumettre à la demi-domesticité comme le faisan, malgré les nombreuses tentatives que l'on a faites pour cela. Elle habite les bois les plus silencieux, dans les montagnes, où elle se nourrit en été de mûres sauvages, de baies de l'airelle myrtille, et d'autres fruits pulpeux. En hiver elle mange les jeunes pousses de bruyères, de pins et de sapins, les chatons de bouleau, les baies de genévrier, etc.

La chair de la gelinotte est excellente; aussi les Hongrois lui ont-ils donné le nom d'*oiseau de César*, comme le jeuget digne d'être servi sur la table des empereurs.

La chasse des gelinottes se fait comme celle des faisans. On assure que lorsqu'elles se cachent au centre d'un arbre, elles se croient tellement en sûreté, que le chasseur qui découvre une paire de ces oiseaux, peut en tuer un, recharger son arme, et tirer le second, qui ne fait que s'accroupir et rentrer dans sa plume. C'est au printems et en automne qu'on leur

fait la chasse avec le plus de succès : on leur tend des filets, des lacets et des collets; on les attire dans ces pièges avec un appeau qui imite leur sifflement; on le fait avec un os de l'aile d'un autour ou d'un hibou, ou, à son défaut, d'un tuyau de plume.

Le *GANGA*, (*tetrao alchata*) perdrix d'Angleterre, gelinoite des Pyrénées, *augel*; tels sont les noms que l'on donne à cet oiseau à Montpellier. Dans quelques autres parties de la province on l'appelle *gaudoulo*.

Le *ganga*, plus commun sur les côtes d'Afrique que dans le midi de la France, s'accouple en mars. La femelle ne pond que deux ou trois œufs, et elle nourrit ses petits, dit-on, en les gorgeant à la manière des pigeons. Cet oiseau vole en troupe plus ou moins nombreuse, et à une élévation au-dessus de la portée du fusil. Il est très farouche, et d'une approche d'autant plus difficile qu'il ne se pose guère que dans le milieu des plaines découvertes.

Le seul moyen certain de le surprendre est d'aller l'attendre vers le milieu du jour, ou le matin pendant les chaleurs de l'été, au bord des étangs et des ruisseaux où il va boire. Il faut être bien caché, et même souvent les tirer au vol, car pour peu qu'ils aient été effarouchés par quelques coups de fusil, ils boivent en rasant l'eau sans se poser.

L'OUTARDE (*otis tarda* de Linné) est fort grosse; son plumage est d'un fauve vif sur le dos, traversé d'une multitude de traits noirs; tout le reste est grisâtre. Le mâle, qui est le plus gros oiseau d'Europe, a les plumes des oreilles allongées, et formant des deux côtés des espèces de grandes moustaches. L'outarde est un oiseau granivore, qui se tient de préférence au milieu des plaines vastes et arides. Elle ne construit pas de nid, mais elle creuse simplement un trou en terre au milieu des grands blés qui approchent de la maturité, et y dépose deux œufs qu'elle couve pendant trente jours. En France on voit passer régulièrement les outardes par petites troupes, au printemps et en automne, et elles ne se posent guère que sur les lieux les plus élevés. Cependant en Champagne, en Lorraine, et en Poitou, on en voit toute l'année, et elles n'y ont pas de passages réguliers. Le mâle est près d'un tiers plus gros que la femelle.

Ces oiseaux sont extrêmement farouches et très difficiles à approcher; cependant, en employant les mêmes moyens que

pour l'oie sauvage, on vient à bout d'en tuer quelques-uns (Voyez *Oie*).

LA CANEPÉTIÈRE, petite outarde (*otis tetrao* de Linné), canepetran, canepetrote, est une espèce d'outarde plus petite, un peu différente de plumage, plus rusée, et qui d'ailleurs a les mêmes habitudes. La femelle diffère du mâle, en ce qu'elle a le dessus de la tête et le cou variés de noir et de roussâtre, la plume de l'aile rayée de noir. Elle pond trois ou quatre œufs.

En France elle est tout-à-fait de passage. Elle arrive en avril et repart en automne. L'outarde et la canepetière sont des oiseaux tellement farouches qu'il est fort difficile de les approcher à portée du fusil; aussi, pour les tirer, se sert-on d'une canardière. Voici les moyens que l'on emploie pour les chasser; en Champagne où ils sont assez communs.

Si l'on n'a pas de canardière, on se sert d'un fusil de gros calibre et l'on monte sur un cheval à poils, n'ayant qu'un simple bridon en corde. Quand le chasseur aperçoit des outardes ou des canepétières, il se couche sur le cou de son cheval, de manière à paraître le moins possible, et il le dirige vers ces oiseaux que la présence du cheval n'effraie pas. Malgré cela, il fera prudemment en les tirant d'aussi loin que la portée de son arme le lui permettra.

D'autrefois il se cache derrière une charrette chargée de paille et il se sert de la canardière. On emploie encore la vache artificielle.

Enfin, pendant l'hiver, lorsque la terre est couverte de neige, on cherche les endroits où une source d'eau chaude laisse un peu de verdure à découvert, et l'on regarde si ces oiseaux fréquentent cet endroit, ce qui arrive ordinairement. A portée de fusil on creuse un trou dans la terre, on le recouvre avec quelques bâtons en travers, on jette par-dessus un drap blanc, et l'on s'embusque dedans pour attendre ces oiseaux à l'affût. Il est indispensable que la hutte ne s'élève que de très peu au-dessus du niveau de la terre.

LE FAISAN COMMUN (*phasianus colchicus* de Latham) a, dit-on, été apporté des bords du Phase par les Argonautes, et on le nourrit aujourd'hui dans toute l'Europe tempérée; où il exige cependant beaucoup de soin. Sa queue est longue et étagée, à plumes ployées chacune en deux plans, et se recouvrant comme des toits. Le mâle a la tête et le cou d'un vert

foncé avec deux petites touffes à l'occiput , et le reste du plumage d'un fauve doré, maille de vert; la femelle est brunâtre, maille et variée de brun plus foncé.

La grosseur de cet oiseau est celle d'un coq ordinaire ; son aile est courte , et par conséquent son vol pesant et peu élevé. Il se perche la nuit au haut des plus grands chênes, et y dort la tête sous l'aile. Dans son état sauvage, c'est un oiseau très farouche, qu'il est presque impossible d'appivoiser; il vit isolé et ne se rapproche de sa femelle que dans le tems des amours, au commencement du printems. Cette dernière fait son nid au pied d'un arbre, y dépose douze à quinze œufs plus petits que ceux de la poule, d'un gris verdâtre, tachetés de brun. L'incubation est de vingt-trois à vingt-quatre jours.

Les faisans se plaisent dans les bois; ils se tiennent à terre dans les taillis, d'où ils sortent de tems en tems pour gagner les chaumes et les terres nouvellement ensemencées, où ils trouvent leur nourriture. Ils vivent ordinairement six à sept ans, comme la poule commune.

Ces oiseaux se chassent au fusil, aux lacets et autres pièges.

Au *fusil*, le faisan se chasse de la même manière que la perdrix, avec le chien d'arrêt.

L'*affût* est très commode pour en tuer dans les forêts où il s'en trouve beaucoup. On y va le soir au moment où ils reviennent du *gagnage* pour se coucher. On entend les mâles crier en volant de branche en branche pour gagner la cime des arbres élevés où ils passent la nuit, et on se rend en silence au pied de l'arbre. Une fois que l'oiseau est perché, il se laisse approcher tant que l'on veut : on dit même que si on le manque du premier coup de fusil, on peut en tirer un second, et même un troisième, sans qu'il cherche à quitter son arbre.

On peut encore, quand on connaît les arbres où les faisans se retirent, les prendre par un moyen fort simple. Il ne s'agit que de brûler, pendant la nuit, une mèche souffrée au-dessous de la branche sur laquelle un faisan est perché; il tombe bientôt suffoqué par la fumée du soufre embrasé.

Les *lacets*, dont on se sert ici pour prendre ces oiseaux, sont les mêmes que ceux qu'on emploie pour la perdrix; mais les habitans des pays où les faisans sont très communs, les tendent d'une autre manière. Le lacet, tendu parmi les herbes dans un sentier frayé par ces oiseaux, est assujéti à une verge

élastique que l'on courbe par le bas; il est également entrelacé autour d'un petit morceau de bois, qui, tendu par la verge élastique et un cordon, presse un bâton mis en travers sur un arc assujéti en terre, et le tient droit. Sur ce bâton il en repose plusieurs autres petits qui traversent la trace sur laquelle on tend le piège. Sitôt que le faisan pose le pied sur un de ces petits bâtons, le poids de l'oiseau presse contre terre celui qui est mis en travers. Le petit bois part, la verge élastique se dégage et se relève avec promptitude; emprisonne les pieds de l'oiseau dans le piège, et l'élève avec lui en l'air; de manière qu'il se trouve dans l'impossibilité de se dégager.

On appelle *faisanderie* le lieu où l'on élève des faisans: elle doit être close de murs, et aussi grande que possible, tapissée d'herbe avec quelques petits buissons épais et fourrés. Pour se procurer des œufs, on renferme sept poules avec un roq dans un *parquet* gazonné, clos, et de cinq toises en carré. Là, on les nourrit avec du blé, de l'orge, etc.; et au commencement de mars on leur donne un peu de *sarrasin*, ou blé noir, pour les échauffer et hâter le tems des amours. Ils pondent vers la fin d'avril, et l'on ramasse les œufs avec soin soir et matin.

On se procure une poule ordinaire, bonne couveuse, et on lui met dessous dix-huit œufs de faisan; on la met couver dans une chambre enterrée, assez semblable à un cellier, afin que la chaleur y soit modérée, et que l'impression du tonnerre s'y fasse moins sentir. Au bout de vingt-quatre à vingt-cinq jours les *faisandeaux* éclosent, et on les laisse encore vingt-quatre heures sous la poule sans leur donner à manger: on les dépose dans une caisse de trois pieds de longueur sur un pied et demi de largeur, avec la mère; mais celle-ci est dans une partie séparée du reste par une grille qui la retient, sans néanmoins empêcher les *faisandeaux* de passer. La partie où elle est doit être fermée dessus pour l'empêcher d'en sortir. De jour en jour on donne plus d'espace aux *faisandeaux*; et, après une quinzaine, on les laisse tout-à-fait libres.

Autant qu'on le pourra, dans leur premier âge, on les nourrira avec des œufs de fourmis; si on ne pouvait en trouver une quantité suffisante, on les remplacerait en partie par des *asticots*, des *vers blancs* de fumier, un mélange d'œufs durs, de mie de pain et de feuilles de laitue, hachés ensemble. A cette époque on ne doit les laisser ni boire, ni aller à

la rosée. Les repas ne sauraient être trop fréquens pendant ces premiers tems; en ne leur donnant que peu de nourriture à la fois, on prévient la plupart de leurs maladies.

A l'âge d'un mois on change un peu leur nourriture et on en augmente la quantité: on leur donne des œufs de fourmis de bois, qui sont plus gros et plus solides; on y ajoute du blé, mais très peu d'abord; et on met aussi plus de distance dans les repas. A mesure qu'ils avancent en âge, les dangers diminuent pour eux, si ce n'est pourtant à l'époque de leur première mue. De tous les soins, celui sur lequel on doit le moins se relâcher, regarde l'eau qu'on leur donne à boire: elle doit être incessamment renouvelée et rafraîchie. L'inattention à cet égard expose le jeune gibier à une maladie assez commune parmi les poulets, appelée la *pépie*, et à laquelle il n'y a guère de remède.

On élève de la même manière les perdrix rouges et grises.

LE GRAND COQ DE BRUYÈRE ou grand téttras (*tetrao urogallus* de Latham), vulgairement connu dans les pays qu'il habite, sous les noms de *faisan bruyant* ou *bruant*, *coq de bois*, *coq de marais*, *coq de limoges*, *coq de montagnes*, *faisan sauvage*, etc., a la taille d'un paon, mais il est plus gros dans toutes ses parties; pour l'ordinaire il pèse de dix à douze livres. Il a sur les yeux une plaque nue, papilleuse, d'un rouge vif; ses pieds sont garnis en devant de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts; son plumage est d'un fond noir, un peu cendré vers la tête et le cou; il a quelques raies plus foncées, quelques taches blanches, et, sur le cou, des nuances d'un vert bronzé. La femelle est moins grande, et son plumage est varié de roux, de noir et de cendré. Le mâle a, comme le paon et le dindon, la faculté de faire la roue avec sa queue, et de redresser les plumes de sa tête en forme d'aigrette. Sa longueur totale est de trois pieds.

Ces oiseaux se plaisent particulièrement dans les grandes forêts de pins et de sapins, et on ne les rencontre guère, surtout en France, que dans les pays les plus montagneux, tels que l'Auvergne, le Dauphiné, les Ardennes, les Vosges lorraines, les Pyrénées, etc. Hors la saison des amours, ils ne se perchent presque jamais, et ils ne se laissent guère approcher du chasseur. Ils se tiennent pendant le jour dans l'épaisseur des plus sombres forêts, et n'en sortent que le soir et le matin pour aller chercher dans les taillis les baies, les graines, les

vers et les insectes dont ils se nourrissent. Ils entrent en amour depuis la mi-avril jusqu'au commencement de juin : la femelle pond de huit à seize œufs blancs tachetés de jaune, qu'elle dépose par terre sur de la mousse. Elle les couve comme la perdrix, et élève ses petits de la même manière : ceux-ci ne quittent leur mère qu'au printemps suivant. C'est toujours sans succès que l'on a essayé d'élever et même de conserver des tétras en domesticité, la haine de la captivité les détermine à se laisser mourir de faim.

En septembre et octobre, le soir et le matin, on va chasser les jeunes coqs de bruyère, avec un chien d'arrêt, dans les taillis situés sur le revers des montagnes, dans les lieux où abondent les fruits sauvages; mais il est très rare qu'on y rencontre des mâles adultes, on s'il y en a, loin de tenir à l'arrêt ils fuient à une très grande distance; aussi, pour ceux-ci, on emploie une chasse au piège qui consiste, lorsque la terre est couverte de neige, à leur tendre des quatre-de-chiffre chargés d'une pierre plate, creusée en gouttière si on veut les prendre vivans.

C'est le tems des amours de ces oiseaux que l'on choisit si l'on veut leur faire la chasse la plus avantageuse. On construit, dans les taillis qu'ils fréquentent, une hutte de feuillage de sapin, on s'y embusque, et on les attend à l'affût. Si, deux heures avant la nuit, on en entend chanter un, on quitte le poste doucement, et on cherche à l'approcher. Mais pour y parvenir, il faut beaucoup de précautions; on ne doit avancer vers lui qu'au moment précis où il chante, et l'on s'arrête à l'instant, jùt-on rester un pied en l'air dès que son cri cesse. Cette chasse peut encore se faire le matin, depuis l'aurore jusqu'au lever du soleil; et c'est même le matin que l'on a plus de chances de succès, parce que le coq, plus occupé de son amour, est plus facile à surprendre.

En Allétagne, et particulièrement en Silésie, on emploie des oiseaux empaillés pour la chasse des coqs de bruyères. On empaile des femelles, et on fait tous ses efforts pour leur donner une attitude et des formes naturelles. Ces sortes de moquettes se nomment *balvanes*, et sont montées chacune sur un bâton que l'on attache aux branches d'un bouleau, arbre sur lequel les jeunes coqs aiment à se poser, parce qu'ils en mangent les feuilles et les bourgeons.

Cette chasse se fait le matin avant le lever du soleil; et la

soir depuis quatre heures jusqu'à la nuit. S'il fait un peu de vent on a soin de tourner la tête des *balvanés* du côté d'où il vient, et lorsque l'air est calme on les dispose les unes vis-à-vis des autres.

Les coqs les aperçoivent de très loin, s'en approchent, se rassemblent autour d'elles, et commencent alors un combat tellement acharné que, si l'on n'a pas eu le soin de s'embusquer à portée dans une cabane de feuillage, on peut les approcher fort aisément.

Quand l'époque des amours est passée, on peut encore faire la chasse aux balvanes. On les place sur un arbre isolé dans le centre d'un bois, au milieu d'une clairière, auprès de laquelle les chasseurs sont embusqués dans une cabane de feuillage. Quand ces dispositions sont faites, d'autres chasseurs, ou des enfans, vont battre les bois d'alentour, de manière à faire partir les coqs du côté de la clairière. Ceux-ci aperçoivent les balvanes et viennent se poser auprès d'elles. On ne tire dessus qu'après leur avoir donné le tems de se rassurer; chacun vise le sien, et l'on tire en même tems au moyen d'un signal convenu.

Quelquefois, dit l'auteur du *Traité de la Chasse au fusil*, plusieurs chasseurs se réunissent pendant l'automne, et même en hiver quand il n'y a pas trop de neige, et se rendent vers le soir au milieu de la forêt ou dans la partie que fréquentent les téttras. Une heure avant la nuit, l'un d'eux monte sur l'un des plus grands arbres, d'où il observe ceux où les téttras se posent à la chute du jour, et après s'en être assuré, il revient rejoindre ses compagnons. Quelques heures après, tous s'acheminent vers les arbres désignés. Un des chasseurs marche en avant, portant sur sa tête un bassin plat où brûlent des branches de pin; un autre le suit, et tire sur les téttras. Du reste, le succès de cette chasse nocturne dépend beaucoup de l'adresse des chasseurs et de la connaissance des lieux. On doit choisir une nuit très sombre, et quand on l'a pratiquée dans un endroit, il faut attendre quinze à vingt jours avant d'y retourner.

Le PETIT TÉTRAS, ou petit coq de bruyère (*tetrao tetrix* de Latham), est encore connu sous les noms vulgaires de faisan noir, coq de bouleau, faisan de montagne, coq de bruyère à queue fourchue, coq sauvage, gélinotte, etc. Plus petit que le précédent, il ne surpasse guère un faisan en grosseur. Le de-

vant de ses pieds est garni, jusqu'à l'origine des doigts, de plumes soyeuses : la membrane rouge du dessus des yeux affecte la forme d'un croissant; et, ce qui le distingue parfaitement du précédent, les quatre pennes extérieures de chaque côté de sa queue sont plus longues que les huit du milieu, et se contournent en dehors par le bout, ce qui rend la queue fourchue. Le fond de son plumage est noir, avec quelques reflets violets et quelques taches blanches. La femelle est plus petite, sa queue est plus courte et moins fourchue, et son plumage est roussâtre, finement rayé de noir; elle a des taches brunes, blanches, et quelques teintes grises.

Cette espèce habite les mêmes pays que l'autre, et elle y est généralement plus commune. Sa nourriture la plus ordinaire consiste en feuilles et boutons de bouleau, en chatons de coudrier, en glands, faines, baies et graines. Ils volent en troupe, et entrent en amour vers la fin de l'hiver : les femelles vont dans les taillis pondre, sur la terre, six à huit œufs d'un blanc jaunâtre avec des mouchetures couleur de rouille.

Les Russes font aux petits tétas un genre de chasse qui, j'en suis certain, réussirait à merveille dans les provinces de la France où cet oiseau est commun; telles que le Pyrénées, le Bugey, etc. Ils choisissent les places où ces oiseaux se rassemblent, dans les forêts de bouleau peu fourrées; ils y fichent en terre, et près de quelques arbres, une fourche qui supporte un morceau de bois horizontal, dont l'autre bout pose sur le corps de l'arbre à une hauteur médiocre, et ils y attachent des épis de blé. A peu de distance, les chasseurs construisent, avec des perches de bouleau plantées en terre, une espèce de nasse de pêcheur en entonnoir, dont la pointe est sur le sol; on place à l'ouverture une roue faite de baguettes croisées les unes sur les autres, et posée sur son axe; on l'enveloppe de paille à sa circonférence, et on la garnit d'épis : elle est placée sur son axe de manière qu'elle puisse tourner facilement, et qu'il y ait de l'intervalle entre elle et l'entonnoir. Les tétas viennent se percher sur le bâton qui est en travers près de l'arbre; ils volent ensuite vers les épis qui garnissent la roue, et ne pouvant se poser sur les pointes des baguettes qui dépassent la circonférence de cette roue, ils la font tourner et ils tombent dans la nasse en entonnoir, la tête en avant sans qu'ils puissent en sortir.

On prend les tétas aux lacets et aux filets. Les jeunes, en

core conduits par leur mère, sont attirés dans les pièges au moyen d'un appeau consistant simplement en un os d'aile d'autour rempli de cire, et dans lequel on ménage des ouvertures propres à rendre le son demandé. La mère prenant le son contrefait de cet appeau pour le pialement d'un de ses petits, accourt, le rappelle par un cri souvent répété, et amène à sa suite le reste de sa couvée, qu'elle livre ainsi au fusil ou au filet du chasseur.

Dans le nord, on se sert d'un tétras empaillé, que l'on pose sur une branche, et que l'on fait remuer au moyen d'une longue ficelle, pour attirer les autres à la portée du fusil d'un chasseur caché dans une cabane en feuillage. Cette chasse se fait au printemps, dans la saison des amours. Son succès est infailible, si au lieu d'une *balvane* on se sert de tétras vivans et privés. Du reste, tout ce que nous avons dit de la chasse du grand tétras s'applique à celui-ci. Le petit tétras, quoique aussi sauvage que le grand, à l'état de liberté, serait cependant plus susceptible de se plier à la domesticité. En Suède, on a fait quelques tentatives qui n'ont pas été infructueuses, mais qui demandent à être renouvelées.

La PERDRIX GRISE (*perdrix cinerea* de Latham) est trop commune pour que nous en fassions ici la description. Nous nous bornerons donc à dire que l'on distingue le mâle à son chant plus fort et plus trainant, à l'éperon obtus qu'il a à chaque pied, et à la marque d'un marron foncé, ayant la forme d'un fer à cheval, qu'il porte sur la poitrine. Les perdreaux se distinguent des vieilles perdrix par la dernière plume de l'aile, qui est pointue au lieu d'être arrondie; par leurs pattes jaunes, qui, en blanchissant la seconde année, conservent encore du jaune sous la patte. La vieille perdrix a les pattes noires et le dessous du pied brunâtre. Les chasseurs connaissent, sous le nom de *roquettes*, une espèce dont nous parlerons à la suite de cet article.

Les perdrix, hors le tems des amours, vivent en familles composées du père, de la mère et des enfans, auxquels viennent se joindre, pendant l'hiver, quelques vieux individus étrangers dont les couvées ont manqué. Ces familles portent le nom de *compagnies*; elles habitent de préférence les plaines cultivées, les champs, les vignes, et elles se réfugient dans les taillis lorsqu'elles sont pourchassées: on les rencontre quelquefois dans les prés secs et un peu élevés, jamais dans les

grandes forêts : elles sont sédentaires, et passent leur vie dans le canton où elles sont nées, à moins qu'elles y soient trop souvent dérangées et effrayées par les chasseurs.

Dès le milieu du mois de février ; un peu plus tôt ou un peu plus tard, selon la température, elles commencent à entrer en amour et à se disperser, puis elles se choisissent : les mâles se livrent des combats furieux, les vainqueurs s'emparent chacun d'une femelle, et partent avec elle en formant ce qu'on appelle des *pariades* ou couples. Une fois appariés, ils ne se quittent que lorsque la mort vient frapper l'un des deux. Il est à remarquer que dans les premiers jours de la pariade, lorsque l'on fait lever des perdrix, c'est toujours la femelle qui part la première ; au contraire, vers la fin de mars ou au commencement de la ponte, elle part la dernière. Il est bon que les chasseurs fassent cette observation, parce que dans cette espèce, les mâles, ou *bourdons*, étant beaucoup plus nombreux que les femelles, il en reste toujours plusieurs qui ne s'accouplent pas, vont déranger les pariades, et brisent même les œufs s'ils peuvent les découvrir. Il est donc urgent de savoir les distinguer afin d'en diminuer le nombre sans s'exposer à tuer des femelles. On les reconnaît encore aux cris qu'ils font en partant. Lorsqu'elles sont posées, la femelle court droit devant elle en baisant la tête ; le mâle, au contraire, la lève très haut et va constamment à droite et à gauche de sa femelle en hérissant ses plumes et laissant un peu pendre ses ailes. Avec un peu d'habitude un chasseur ne s'y trompe jamais.

La perdrix fait son nid par terre, dans un blé, une prairie artificielle ; quelquefois, mais rarement, dans un buisson ou un jenné taillis : elle réunit quelques herbes sèches, et pond de douze à quinze œufs, quelquefois dix-huit à vingt ; qu'elle couve pendant environ trois semaines. Les œufs sont de la grosseur de ceux des pigeons, et d'un gris verdâtre. Lorsque les petits éclosent, ils restent dans le nid, sans manger, pendant trente-six heures, puis ils en partent pour suivre leur père et leur mère et ne plus y rentrer. S'il arrive qu'un accident détruise la couvée, la mère recommence à pondre ; et fait ce que l'on appelle une *recoquée*. Quand les petits commencent à devenir forts, pour peu qu'on les inquiète une fois ou deux, le bourdon ne manque pas de les emmener avec lui et de leur faire quitter le canton : aussi, pour les conserver

dans le même pays, on essaie de le tuer, ce qui est très facile, car ce n'est qu'à regret; en criant, en traînant l'aile et très lentement, qu'il fuit lorsqu'on le fait lever. Ce n'est qu'à trois ou quatre mois que les perdreaux se *maillent*, c'est-à-dire qu'ils prennent le fer à cheval sur la poitrine; ce n'est qu'alors qu'un chasseur consciencieux se permet de commencer à les chasser, et c'est ordinairement vers la fin de juillet ou le commencement d'août.

Les heures les plus favorables pour chasser la perdrix au fusil avec le chien d'arrêt, sont, dans l'automne, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures après midi jusqu'à quatre. Dans les autres momens du jour, elle *re-ève* pour manger, et ne tient pas ferme devant le chien. On a vu à l'article du chien de plaine, comment cet animal doit être conduit; il ne nous reste à dire ici que, lorsque les perdrix se lèvent, ce qu'elles font toutes à la fois; il ne faut pas se contenter de tirer au milieu de la bande, car ce serait le moyen de n'en pas tuer une sur dix coups, mais en ajuster une seule, la suivre et la tirer sans s'inquiéter des autres: On regarde la remise, on y va, et pour peu que l'on ait un chien docile et qui ait du nez, on peut tirer cinq à six fois sur la même compagnie. Cette chasse, la plus sûre de toutes, est extrêmement facile pendant l'automne et une partie de l'hiver, mais lorsque le blé commence à végéter et que la perdrix a *piqué le vert*, c'est-à-dire qu'elle a commencé à manger de ses jeunes tiges, elle part de loin, devient très sauvage, et ne tient plus à l'arrêt.

Lorsqu'il y a peu de perdrix dans une contrée et que l'on serait exposé à beaucoup se fatiguer si on les cherchait au hasard, il y a un moyen de s'assurer des lieux qu'elles fréquentent par préférence. La veille de la chasse, depuis la chute du jour jusqu'à la nuit, on se rend au milieu d'une plaine, on s'y arrête au pied d'un arbre ou d'une haie, et l'on attend, immobile, l'heure à laquelle ces oiseaux font retentir la compagnie de leur chant, ce qu'ils font toujours à cette époque de la journée, afin de se rassembler et de prendre tous ensemble leur vol pour aller se remiser où ils doivent passer la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, le chasseur revient au même lieu; il entend les perdrix, les voit prendre leur vol et s'abatte dans le lieu où il pourra être sûr de les trouver quand le grand jour sera venu.

Les braconniers profitent du tems où la terre est couverte de neige pour chasser aux perdrix, avec ou sans chien. Ils les aperçoivent aisément, les tirent par terre, et en tuent plusieurs d'un coup, parce qu'alors ces animaux se réunissent en groupes serrés. C'est surtout pendant la nuit, s'il fait clair de lune, qu'ils sont certains d'en beaucoup détruire. Ils mettent une chemise sur leurs habits, ils se couvrent la tête d'un bonnet blanc, approchent le gibier qui est serré en pelotons et endormi, et rarement ils manquent de tuer la moitié d'une compagnie d'un seul coup de fusil.

La chasse à la *chanterelle* se fait au printemps, lorsque les perdrix sont en amour et commencent à s'accoupler. Cette méthode n'a rien de nuisible à la conservation du gibier; elle est même utile parce qu'elle détruit les mâles surabondans et vagabonds, qui dérangent ordinairement les couvées, comme nous l'avons dit. Voici comment on fait : on a en cage une femelle de perdrix, que l'on nomme *chanterelle*. Une perdrix couvée par une poule et élevée en esclavage peut faire une chanterelle passable, mais les meilleures sont celles qui, l'année précédente, ont été prises sur leurs œufs, comme cela arrive assez souvent. On a une cage en planche, d'un pied carré, de huit à neuf pouces de hauteur, et recouverte avec de la toile, afin que la perdrix, en sautant, ne se brise pas le crâne. Dans la toile du dessus est un trou arrondi par lequel elle peut aisément passer la tête et une partie du cou.

Le matin, une demi-heure avant l'aurore, ou le soir avant la nuit, on se place dans un buisson ou autre endroit couvert, et l'on dépose la cage où est la chanterelle à vingt-cinq ou trente pas de l'endroit où l'on est embusqué. La perdrix passe la tête par le trou de la toile, et fait entendre son cri d'amour. Aussitôt les coqs qui se trouvent dans les environs lui répondent; elle redouble son chant, et les mâles arrivent à l'envi autour de sa cage, les uns en volant, le plus grand nombre en marchant. Il ne reste plus au chasseur qu'à les tirer aussitôt qu'il les voit à portée du fusil. La détonation de l'arme fait fuir ceux qui n'ont pas été atteints par le plomb mortel; mais ils ne tardent pas à revenir, et l'on peut en tuer plusieurs de suite dans une seule chasse. Quelquefois on se sert du *tramail*, pl. II, fig. 2, (voyez ce mot), pour entourer la cage de la chanterelle : on le dispose en cercle de dix à douze pas de diamètre, dont la cage est le centre, et les coqs

manquent rarement de venir s'y prendre pour peu qu'il y ait quelques broussailles ou des longues herbes pour masquer le filet. Assez ordinairement, lorsqu'on fait cette chasse au tra-mail, le chasseur se retire et ne revient que le lendemain matin relever ses rets et sa chanterelle. Pour que celle-ci ne soit pas exposée pendant la nuit à être dévorée par les fouines, belettes, ou autres quadrupèdes carnassiers, il faut avoir le soin de placer sa boîte dans une autre cage beaucoup plus grande et en fil de fer.

La chasse à la *tonnelle française* est très fructueuse dans les pays où abonde le gibier. Voici comment elle se fait : on se procure d'abord une *vache artificielle* (voy. ce mot et la *pl. II, fig. 1.*), puis une *tonnelle*. Celle-ci est un filet de 15 pieds de queue ou de longueur, de 18 pouces de largeur ou d'ouverture par l'entrée, construit en fils retors en trois brins, qui ne doivent pas être trop gros, et que l'on teint en vert ou jaune. Les mailles sont d'1¹/₂ ou 2 pouces de largeur. On peut donner au filet 30 pouces de hauteur, plus ou moins, selon la largeur des mailles. Lorsque ce filet est achevé, on passe dans les dernières mailles du bout le plus large une baguette bien unie, grosse comme celle d'un fusil, ployée en rond comme un cercle de tonneau; puis on attache ses deux bouts ensemble l'un sur l'autre pour tenir le cercle en état. On en met d'autres plus petites par degrés, éloignées les unes des autres à proportion de la longueur de la tonnelle, et jusqu'au bout de la queue, terminée en pointe. Pour joindre et attacher les cercles au filet, il faut les faire passer dans le rang des mailles du tour, puis lier avec du fil les deux bouts de la baguette ensemble, afin qu'ils ne s'ouvrent pas plus qu'il ne faut, et qu'ils restent toujours dans le même état. On attache aux deux côtés du cercle de l'entrée deux piquets longs d'environ un pied et demi, qui serviront à tenir la tonnelle droite et bien tendue. On en met un autre, long d'un pied, à la queue du filet, pour la fixer invariablement.

Il faut encore avoir deux *halliers simples*, ou nappes de filet, d'un pied de haut sur 7 ou 8 toises chacune de longueur, auxquelles sont fixés, de deux en deux pieds, des piquets gros comme le petit doigt, longs d'un pied et demi, afin de les pouvoir tendre aux deux côtés de la tonnelle lorsqu'on voudra s'en servir.

Dès le point du jour le chasseur se munit de la vache arti-

ficielle, de la tonnelle et des halliers, et se rend sans faire le moindre bruit dans le champ où il sait que sont les perdrix. Il s'enferme dans la vache, et, regardant par les deux trous des yeux, il s'avance doucement jusqu'à ce qu'il ait aperçu les perdrix. Alors il se retire, et, en faisant un grand tour, il va tendre sa tonnelle dans l'endroit où il a remarqué qu'elles ont le plus d'inclination à se porter.

La tonnelle tendue et les deux halliers attachés à son ouverture, il rentre dans la vache, s'écarte, fait le tour derrière les perdrix, et se rapproche peu à peu, non en droiture, mais en allant de côté et d'autre. S'il voit qu'elles s'arrêtent et lèvent la tête, ce qui est un signe de peur, il se recule de côté, se met en marche lentement, et fait semblant de brouter l'herbe. Si les perdrix rassurées se remettent et cherchent à manger, le chasseur approche peu à peu et les conduit vers le filet, avec la précaution de détourner et ramener à la compagnie celles qui auraient l'air de vouloir s'en écarter. Quand elles sont proche des halliers, elles y donnent de la tête et de l'estomac, et comme le chasseur les presse, elles veulent avancer. De cette manière, suivant la direction de biais des halliers, elles arrivent nécessairement à l'entrée de la tonnelle, et pendant que le bourdon hésite pour laisser entrer la compagnie, les plus craintives, poussées par le chasseur, se pressent, entrent, pénètrent jusqu'à la queue du filet, et bientôt y attirent toutes les autres. Il ne reste plus qu'à se débarrasser promptement de la vache et courir fermer l'entrée de la tonnelle.

On détruit considérablement de perdrix en les chassant au *traîneau*, aussi n'y a-t-il guère que les braconniers qui se permettent ce moyen condamnable. Le chasseur connaissant à peu près le lieu où couchent des perdrix, prépare deux perches légères, longues de 3 toises, aussi fortes à un bout qu'à l'autre. Il prend son filet (*voyez au mot traîneau*), ses perches et un compagnon, et au moment où la nuit est la plus noire, ils se rendent dans le champ.

Ils déploient le filet et l'étendent sur la terre dans un endroit où il n'y a ni herbe ni buisson; en couchant une perche ils y attachent le traîneau tout au long par des bouts de fil qui y sont préparés, puis ils mettent des ficelles dans le bas du filet, qu'ils attachent tout au bord. Ces ficelles doivent avoir environ 2 ou 3 pieds de longueur, et tenir par l'autre bout

chacune une petite branche de quatre ou cinq feuilles, pour faire lever les perdrix qui pourraient peut-être laisser passer le traîneau par-dessus elles, sans le bruit de ces petites branches qui les épouvante lorsque le filet passe sur elles.

Lorsque le filet est tendu comme nous venons de le dire, chaque chasseur prend une perche par le milieu, la lève inclinée, et la tire à lui, en sorte que rien ne traîne que les petites branches munies de feuillage. Dans cet état ils marchent lentement et sans bruit, tenant le filet en l'air, le devant élevé de quatre ou cinq pieds de terre, le derrière d'un demi-pied seulement. Quand les perdrix se lèvent, en ouvrant tous les deux les mains, ils laissent tomber le traîneau, et courent prendre ce qui se trouve dessous. En parcourant ainsi la campagne pendant quelques heures, si le pays est giboyeux, on est sûr d'en prendre une grande quantité.

Puisque nous avons enseigné la méthode des braconniers pour détruire le gibier, nous devons aussi enseigner le moyen de les en empêcher. Il consiste à épiner les plaines où l'on sait qu'ils peuvent être attirés par la présence du gibier. On prend un fagot d'aubépine ou d'épine noire, on le divise en cinq ou six parties que l'on place de distance en distance dans la plaine et que l'on fixe au moyen de piquets. Si les braconniers viennent dans la plaine pendant la nuit, leur filet est arrêté et déchiré à chaque instant et ne peut bientôt leur rendre aucun service.

La perdrix grise se prend également au collet ordinaire et au collet traînant, de la même manière que nous le disons un peu plus loin à l'article de la perdrix rouge.

LA PERDRIX GRISE DE PASSAGE, OU ROQUETTE (*perdrix damascena* de Latham) ressemble beaucoup à la précédente, dont les chasseurs ne la regardent que comme uné variété. Mais elle en diffère par un tiers moins de grosseur, par une taille moins longue, un bec, des pieds et des doigts plus courts, et enfin par des habitudes tout-à-fait différentes. Notre perdrix grise est sédentaire, l'autre au contraire est voyageuse et passe dans nos contrées en grandes bandes et à des époques indéterminées, mais ordinairement depuis la fin de septembre jusqu'en décembre. Elle est extrêmement farouche, part de loin, tient mal à l'arrêt, et vole à une très grande distance, une demi lieue au moins, avant de se remiser. Il paraît qu'elle ne s'arrête pas dans nos pays; car on ne lève ja-

mais deux fois la même compagnie dans un canton. Du reste il n'y a pas d'autres particularités connues sur leur compte.

La **PERDRIX ROUGE** (*perdrix rufa* de Latham) est un peu plus grosse que la perdrix grise, moins que la bartavelle; son bec, l'iris de ses yeux et ses pieds sont rouges: elle a le front d'un gris brun, la tête d'un brun roux; une bande blanche au-dessus des yeux, qui descend jusqu'au bas de l'occiput; une autre qui part du bec, passe à travers l'œil et encadre le blanc qui couvre la gorge; les côtés et le devant du cou parsemés de taches noires, plus ou moins petites; la poitrine d'un gris bleuâtre, et le fond du plumage d'un roux plus ou moins rouge ou jaune, selon les places. Le mâle se distingue de la femelle par un tubercule sur chaque pied, et l'on reconnaît les jeunes de l'année à la forme pointue de la première plume de l'aile et à la teinte blanchâtre de son extrémité.

Cette belle espèce est répandue dans les pays montagneux de presque toute l'Europe; elle se plaît sur les terrains élevés, sur le penchant rocaillieux des collines, dans les jeunes taillis, les buis et les broussailles. Elle se nourrit de grains, d'herbes, de limaces, d'œuf de fourmis et d'autres insectes. Les femelles construisent leur nid dans les bruyères, les taillis courts et épineux, et quelquefois, mais rarement, dans les blés et les avoines qui sont à proximité des bois; elles y pondent de quinze à vingt œufs blancs, semblables à ceux de pigeon; lorsqu'elles commencent à couver, les mâles les abandonnent et se réunissent en compagnies nombreuses.

Les perdrix rouges sont d'un naturel plus farouche que les perdrix grises; aussi s'accoutument-elles très difficilement à la captivité. On les chasse de même avec le chien d'arrêt, mais elles sont ordinairement plus difficiles à tirer, parce que, habitant des lieux escarpés, en partant, elles piquent en haut presque verticalement, pour gagner le sommet de la montagne; ou, si on les fait lever de ce sommet, elles se précipitent en bas, presque perpendiculairement, et avec une rapidité de vol qui déconcerte le meilleur tireur quand il n'est pas habitué à ce genre de chasse. Cependant, comme elles ne partent que les unes après les autres, si l'on est deux armés de fusils doubles, il n'est pas rare d'en abattre trois ou quatre au premier abord.

Lorsqu'elles sont poursuivies vivement, elles cherchent à

gagner l'épaisseur d'un grand bois ; si elles ne peuvent y parvenir, et qu'elles se trouvent très-fatiguées, elles se perchent sur un arbre, ce que ne fait jamais la perdrix grise. Dans ce cas il est aisé d'en tuer deux ou trois avant que les autres se déterminent à fuir de nouveau.

Cette espèce est moins criarde que la grise, et cependant il est plus aisé de l'attirer avec un *appeau* qui doit être fait ainsi : on prend un morceau de bois de cormier ou de noyer, en forme de navette, et presque aussi gros qu'un œuf de poule. Qu'on se figure un œuf qui ait comme deux queues à ses deux bouts, et qui, dans son ventre, ait une ouverture grande comme un écu. Il doit être creux en dedans jusqu'au fond. Il faut avoir un os de chat ou l'os de la cuisse d'un lièvre, qui soit ouvert par un bout, et que l'on fait entrer dans un trou pratiqué à l'une des extrémités de l'instrument ; on le pousse jusqu'à ce qu'il soit environ au milieu de l'ouverture dans le fond : l'autre bout de l'os reste bouché. On prend ensuite un tuyau de plume à écrire, percé aux deux bouts que l'on introduit par l'autre extrémité de l'instrument, jusqu'à ce que le bout inférieur approche de la bord de l'os, et que, soufflant par le bout extérieur de la plume, on imite le ton de la perdrix rouge : ce à quoi on parvient en approchant ou reculant le bout intérieur de la plume du bout intérieur de l'os.

Quand on a l'appeau, il faut encore se procurer un petit filet. Le matin, à la pointe du jour, ou le soir au soleil couché, et même quelquefois en plein midi, lorsqu'on entend chanter le mâle dans une vigne ou un taillis, on se place dans quelque chemin ou sentier, où il y ait un petit endroit pour se cacher. Alors on tend le filet en travers, de manière que rien ne puisse passer sans donner dedans ; on se place à côté, couché sur le ventre, la tête sur le bord du chemin, à deux ou trois toises du filet, du côté opposé à celui par où le gibier doit arriver, immobile, et caché de manière que la perdrix ne puisse rien découvrir. Dès qu'elle chante, on donne deux ou trois coups d'appeau faibles, lents, et précisément pour être entendu ; la perdrix vole à l'instant à vingt pas du chasseur, et se jette dans le chemin pour écouter ; puis elle chante un peu. On lui répond d'un petit coup d'appeau seulement ; à ce cri elle accourt le long du chemin jusqu'àuprès du filet qu'elle considère d'abord, chante de nouveau, puis donnant dans le milieu du filet, elle s'y enferme elle-même. On retend le filet

si l'on entend d'autres perdrix. Cette chasse ne se fait que depuis avril jusqu'en juillet.

On prend encore les perdrix rouges à la *tonnelle de Sardaigne*; voici la description de cette chasse : Deux hommes se régnissent : l'un a soin de remarquer, à la chute du jour, une compagnie de perdrix, et, suivant leur appel, l'endroit où elle doit passer la nuit; alors il revient dans les ténèbres au même lieu, et s'approche du gibier, armé d'un tison de sapin résineux et enflammé, ou d'une lanterne à reverbère; son compagnon, qui le suit à quelque distance, porte au bout d'une perche de huit à dix pieds, un filet monté sur un cerceau de trois à quatre pieds de diamètre; en forme de poche. Le porteur du flambeau s'approche peu à peu et sans bruit de la compagnie livrée au sommeil, qui, bientôt réveillée, tremblante à cette lueur, se tapit et demeure immobile. Approché à la distance convenable, il s'arrête; l'autre chasseur arrivé aperçoit les perdrix, et pendant que le premier se baisse pour le laisser opérer, il jette son filet sur elles, dont à peine, sur dix ou douze, il s'en peut échapper deux ou trois.

Les *collets* ou *lacets* sont encore un fort bon moyen pour prendre la perdrix rouge, et on les tend aussi pour les grises, mais avec un succès moins certain. Lorsque l'on connaît un taillis très fréquenté par les perdrix, on fait un grand cercle, ou circuit, de vingt ou trente pas de rayon; entre les souches des taillis qui forment cette enceinte, on pratique des petites haies d'un demi-pied de haut, avec des genêts et des petites branches piquées en terre, ne laissant au milieu, de distance en distance, que l'espace où une personne peut passer. Aux deux côtés de ces petites ouvertures, on plante un piquet gros comme le doigt, auquel est attaché un collet de crin de cheval, qui demeure ouvert et qui est placé à la hauteur du cou de la perdrix. En se promenant pour chercher sa nourriture, elle veut passer : sa tête s'avance, et en tentant de poursuivre sa route; elle serre le lacet et se trouve prise.

Si les lacets se tendent dans une bruyère, et qu'il y ait des petits sentiers ou des clairières par où les perdrix aient coutume de courir, on pratique une petite haie, comme dans le bois, et on y laisse des passées garnies de collets, qu'il faut visiter régulièrement à une heure après midi, et le soir au coucher du soleil, pour ne point laisser enlever le gibier. On peut encore très avantageusement se servir de lacets pen-

dan l'hiver, lorsque la terre est couverte de neige, car alors le gibier affamé cherche partout les endroits découverts, comme le pied des arbres, le revers des haies, etc., etc. En les tendant dans ces lieux-là et y jetant quelques grains de blé pour attirer la perdrix, on est sûr d'une heureuse réussite.

Les lacets se font avec quatre crins blancs, longs d'environ un pied et demi. On met les extrémités supérieures de deux crins avec les inférieures des deux autres, noués dans le milieu d'un simple nœud. Ces crins doivent être tors comme des cordes, de façon que, quand le nœud est fait, ils ne puissent plus se détordre; pour cela, on prend de la main gauche les quatre crins séparés par un nœud dans le milieu, de sorte que les doigts de la même main fassent la séparation de ces crins, que la main droite tord jusqu'à ce qu'on ait rencontré quelque extrémité, qu'on arrête d'un nœud fixe; après cela on coupe les extrémités des crins que l'on n'a pas mis en œuvre.

Cette chasse se fait également aux perdrix grises, ainsi que celle aux *collets trainans*, dont nous allons parler. Au mois de mars et d'avril, lorsqu'on a remarqué un champ où les perdrix commencent à se rassembler, on attache de deux en deux, pouces, sur une ficelle longue de vingt à trente pieds, des collets faits de deux crins de cheval seulement, avec un certain nombre de ficelles de la même longueur; on engarnit les raies des champs fréquentés par les perdrix, après les avoir semées d'un peu de grain répandu de loin en loin: bientôt elles arrivent attirées et conduites par ces petites trainées, piètent et se prennent au piège. De peur qu'une perdrix prise n'entraîne la ficelle en se débattant, on a soin de mettre, à la distance de deux pieds, de petits crochets fixés en terre, et qui assujettissent la ficelle.

La BARTAVELLE OU PERDRIX GRECQUE (*perdrix saxatilis* de Meyer) ressemble beaucoup à la perdrix rouge, mais elle est plus grosse du double, et elle a un cercle noir qui part du front, passe au-dessus des yeux, s'étend au-delà et descend sur le devant du cou, dont les côtés sont d'un gris cendré, ainsi que le dessus de la tête; la femelle est un peu plus petite que le mâle; sa couleur cendrée est moins pure, le blanc de sa gorge moins large, et les bandes noires des flancs sont plus étroites.

Quoique cette espèce habite plus constamment les lieux élevés que la perdrix rouge; néanmoins elle descend dans les

plaines pour y nicher ; elle pond de huit à seize œufs, de la grosseur d'un petit œuf de poule, marqués de petits points rougeâtres sur un fond blanc, qu'elle dépose, sans construire de nid, sur de l'herbe où des feuilles, négligemment arrangés : du reste ses habitudes sont à peu près les mêmes que celles de la perdrix rouge, et on la chasse de la même manière.

La CAILLE (*perdrix colturnix* de Latham), semblable à la perdrix grise, ne se perchait jamais, se nourrissant, s'accouplant, construisant son nid, couvant ses œufs, nourrissant ses petits à peu près comme elle ; la caille en diffère parce qu'elle est constamment plus petite, qu'elle n'a pas derrière les yeux cet espace nu et sans plumes qu'ont les perdrix, ni le fer à cheval du mâle. Elle en diffère encore davantage par ses habitudes. Elle vit solitairement ou avec ses petits, mais jamais ces oiseaux ne se réunissent en compagnie. Ils préfèrent les pays plats aux montagnes, et jamais on ne les trouve dans les bois ou les bruyères. Ils n'habitent que les champs cultivés et les prairies.

Cette espèce se trouve dans toute l'Europe. Le mâle a le dessus de la tête varié de noir et de roussâtre, avec trois bandes longitudinales étroites et blanchâtres : l'une sur le sommet de la tête, les deux autres sur les côtés, et passant au-dessus des yeux. La gorge est rousse, et porte deux bandelettes d'un brun roussâtre ; le cou, le dos, le croupion et les épaules offrent un mélange de jaunâtre, de noir, de roux et de gris ; la femelle a la gorge blanche, la poitrine blanchâtre, et parsemée de taches noires, presque rondes.

Les cailles arrivent dans nos climats au mois de mai, et se répandent dans nos champs et nos prairies, où elles s'accouplent et font leur ponte, ordinairement de douze à dix-huit œufs, d'un blanc roussâtre, avec des taches rousses et brunes. Aussitôt que la femelle commence à couver, le mâle l'abandonne. En automne, elles quittent le Nord dès le mois d'août, et le Midi au mois de septembre. Elles vont en Afrique passer l'hiver ; cependant quelques-unes restent par accident, dans nos climats, et l'on en a quelquefois trouvé au mois de janvier.

Les chasseurs nomment ces oiseaux *cailles vertes*, depuis leur arrivée jusqu'en juin, parce qu'alors on ne les trouve guère que dans les prairies et les blés. Passé cette époque,

et jusqu'à leur départ, ils les appellent *cailles grasses*. En effet, la chair de la caille diffère de celle de la perdrix en ce qu'elle est susceptible de se charger d'une épaisse couche grasseuse, absolument comme celle des becs-figues et des ortolans. La caille grasse habite les récoltes de chanvre, de sarrasin, les trèfles, les luzernes, et même, quand elle a été souvent pourchassée ou que la plaine est entièrement nue, les buissons. On la chasse, ainsi que la caille verte, avec le chien d'arrêt et le fusil, et de la même manière que la perdrix, mais il faut bien se donner de garde d'employer pour cela un jeune chien, sous peine de le voir se gâter en contractant l'habitude de nasiller : ceci résulte de ce que les mâles ne tiennent pas à l'arrêt et piétent continuellement en faisant mille tours et détours devant le nez du chien, ce qui arrive surtout pendant la chaleur du jour, c'est-à-dire depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Pour attirer les cailles dans le piège qu'on leur a tendu, on se sert d'un *appeau* ; c'est une petite bourse de cuir, large de deux doigts, longue de quatre, et en forme de poire, au petit bout de laquelle on adapte un sifflet fait de l'os d'un jarret de chat, de lièvre, ou mieux encore, du grand os de l'aile d'un vieux héron. Cet os doit être long de trois doigts et fait en flûte, par le moyen d'un peu de cire molle ; on bouche de même le bout extérieur, qu'on perce avec une épingle pour lui donner un son plus clair ; on lie ce sifflet avec la bourse, par le moyen d'un gros fil de cordonnier ou d'une petite ficelle. Pour faire jouer ce sifflet et lui faire imiter le chant de la caille, on le tient dans la paume de la main gauche, et, tenant un des doigts sur le haut du cuir, on frappe dessus le doigt avec le dos du pouce de la main droite, et on contrefait ainsi le chant de la femelle.

On peut encore remplacer l'appeau par une *chanterelle*. Celle-ci est une femelle que l'on renferme dans une cage placée dans un lieu obscur, où, soir et matin, à la lumière, on lui donne à manger du millet, et on continue ainsi jusqu'à ce que, à l'aide de l'appeau, on lui ait appris à parfaitement rappeler. Mais, nous devons le dire, quoique ce moyen ait été recommandé par tous les auteurs, nous ne l'avons jamais vu employer avec succès. Cela vient sans doute de ce que la chanterelle, effrayée dans sa cage par le transport, ne rappelle guère, le plus souvent pas du tout, quand on est arrivé

sur le lieu de la chasse. Le plus certain est donc d'employer l'appeau; mais il n'est pas donné à tout le monde de savoir bien rappeler, et ce petit talent exige nécessairement un apprentissage. Sans cela, loin d'être attirée par l'appeau, la caille reconnaît la surprise qu'on veut lui faire et fuit à toutes jambes, quelquefois même à tire d'aile. Avant de tenter la chasse à l'appeau, il faudra donc s'adresser à un individu connu pour un bon preneur de cailles, se faire donner des leçons par lui pendant quelques jours, et n'aller à la chasse que lorsqu'on sera sûr, ou à peu près, de ne pas donner de faux coups.

La chasse à la chanterelle ou à l'appeau se fait avec une *nappe* ou un *travail*. Pour le travail, voyez ce mot et la pl. II, *fig.* 2. Quant à la nappe, c'est un filet à peu près carré, long de vingt à vingt-cinq pieds, et un peu moins large, en fil mince, mais fort, et teint en vert.

Au printemps, lors de l'arrivée des cailles vertes, le chasseur, muni de son appeau ou de sa chanterelle, se rend dans les champs, autour des prairies et des blés; de tems à autre, en parcourant les champs, il donne un coup d'appeau. Si un mâle se trouve dans les environs, il y répond de suite, prend son vol, et vient se poser à vingt pas du chasseur; quelquefois il vient sans chanter, soit au vol, soit en courant; aussitôt on tend le filet. Si c'est une nappe on la développe, on l'étend sur l'herbe ou sur le blé, puis on se retire à quatre pas en arrière, de manière à ce qu'elle se trouve placée entre l'oiseau et le chasseur. On donne quelques coups légers d'appeau, ou l'on dépose près de la nappe la cage de la chanterelle, et l'on attend patiemment et sans bruit, que l'oiseau soit parvenu sous la nappe, ce qui se reconnaît aisément à son chant, quoique le plus souvent on ne puisse l'apercevoir dans l'herbe. Alors on se lève brusquement, on jette son chapeau sur le filet; la caille effrayée veut prendre son vol, elle donne dans la nappe qui la couvre; s'y embarrasse, et se trouve très facile à prendre.

Si l'on se sert du travail, la chasse se fait à peu près de la même manière. Quand on sait approchant où est la caille, on plante le travail sur le haut d'un sillon, en sorte que l'oiseau qui court au travers du blé, puisse se jeter dans le filet sans l'apercevoir; ensuite on va se cacher dans le fond de la troisième ou quatrième raie en arrière, vis-à-vis le milieu du fi-

let, et là on appelle la caille chaque fois qu'elle a chanté; alors elle se prend dans le tramail; mais s'il arrivait qu'elle l'eût dépassé et qu'elle fût près du chasseur, il ne doit pas remuer, afin de lui donner le tems de s'écarter, et lorsqu'elle est assez loin pour ne plus entendre remuer, il faut changer de place et aller se placer de l'autre côté du filet pour recommencer le manège de l'appel. Cette chasse peut se faire toute la journée, mais cependant les momens les plus favorables sont à neuf heures du matin, à midi, à trois heures, et au coucher du soleil.

En août et septembre la caille ne vient plus à l'appau, mais on peut encore la prendre au tramail, et cette chasse se nomme *bourrée*, parce qu'on bourre le gibier pour le forcer de se jeter dans le tramail qu'on oppose à son passage près de quelques sillons qui restent à moissonner; on tend le filet en travers des sillons récoltés près de ceux qui ne le sont pas; ensuite on se rend aux deux extrémités, qu'on traque à pas lents, en jetant de la terre à droite et à gauche; par cette manœuvre on conduit au piège tout le gibier qui se trouve dans le champ, et cela d'autant plus sûrement, que les cailles sont alors très grasses et peu disposées à voler.

La plus amusante et la plus fructueuse de toutes les chasses aux cailles, est sans contredit celle de la *tirasse*. Depuis leur arrivée jusqu'à leur départ, on peut en prendre une quantité considérable. Il est indispensable d'avoir un excellent chien d'arrêt, braqué, ou, mais moins bien, épagneul, vieux, parfaitement formé, et surtout très docile. On se procure une tirasse, c'est-à-dire un filet long de trente-cinq à quarante-cinq pieds, large de vingt-cinq à trente, dont les mailles, en losange, doivent avoir un pouce et demi.

On se rend dans un pré où l'on sait qu'il y a des cailles, et l'on fait chasser le chien; lorsqu'il tombe en arrêt ou déploie la tirasse; deux chasseurs prennent chacun un bout du cordeau auquel elle est attachée, ils la traquent en courant sur le chien et en couvrant la partie du terrain où son nez indique que le gibier doit se trouver; il est même quelquefois nécessaire de couvrir le chien lui-même. La caille veut s'envoler, elle donne dans le filet, et on la prend aisément.

Pour peu que l'on ait conduit deux ou trois fois un chien à cette chasse, il s'y habitue et se forme d'une manière vraiment admirable. Il sait parfaitement reconnaître quand le filet

couvre l'oiseau, et il bourre pour le faire lever lorsqu'il en est tems ; si, au contraire, les chasseurs ont passé à côté du gibier qui peut avoir piété, le chien, quoique couvert par le filet, reste ferme à l'arrêt; seulement par un très léger mouvement, il indique par où l'oiseau s'est détourné, et par conséquent l'endroit où il faut retrainner la tirasse. Il arrive fort souvent de prendre deux cailles à la fois.

On a inventé des méthodes assez ingénieuses pour pouvoir faire, étant seul, la chasse à la tirasse. Nous allons les enseigner, mais en avertissant toutefois qu'elles sont bien moins avantageuses que la précédente. On se sert quelquefois d'un filet que les pêcheurs nomment épervier; mais il doit être à mailles plus grandes, en fil plus mince, et garni de balles plus légères et beaucoup moins nombreuses. L'épervier le plus grand et le plus léger est le meilleur, aussi a-t-on l'habitude de le faire en soie, et de ne le charger que de quatre à cinq livres de balles. Lorsque le chien est en arrêt, on s'approche doucement avec l'épervier sur le bras, prêt à être jeté, puis on le lance de manière à ce qu'il tombe à un pied ou dix-huit pouces du nez du chien. Il est rare que la caille ne se trouve pas dessous. On emploie encore d'autres méthodes.

On prend un bâton gros comme un manche de fourche et long de trois ou quatre pieds, ferré en pointe à un des bouts, afin qu'il puisse facilement se ficher en terre et y tenir ferme; à neuf pouces de la pointe ferrée, on attache un des bouts de la corde du filet; le filet plié sur le bras gauche et le bâton à la main on fait chasser le chien. Aussitôt qu'il a formé son arrêt on va à côté de lui, à la distance de deux toises, on y pique le bâton; alors on s'éloigne du chien par devant, en laissant couler le filet à bas, en l'étendant suivant sa forme carrée, et lorsque le chasseur est arrivé à l'autre extrémité de la corde, qu'il tire bien fort, il ramène le filet en traînant jusque devant le nez du chien; alors les cailles arrêtées sont sous le filet, et on les fait partir en y jetant son chapeau.

Pour chasser seul on se sert encore d'une autre espèce de tirasse, plus commode et aussi profitable pour la chasse aux cailles grasses, qui tiennent davantage à l'arrêt. Ce filet est triangulaire; à l'extrémité d'un des angles est attaché un poids quelconque; à une autre extrémité est un bâton ferré, comme nous l'avons dit plus haut. Lorsque le chien a formé son arrêt, le chasseur s'avance à côté de lui, à une distance à peu

près égale à la moitié d'un des côtés du filet, il y plante le bâton, passe de l'autre côté du chien, et là, en tirant la corde de la tirasse, il en place l'extrémité sous ses pieds, et l'y tient bien ferme, alors il jette, dans la direction convenable, la troisième extrémité du filet, au bout de laquelle est le poids, et ce qui se trouve dessous est pris.

LE RALE DES GENÊTS OU ROI DE CAILLES (*rallus crex* de Linné). Cet oiseau n'est guère plus gros que la caille, mais sa taille est beaucoup plus allongée; il a neuf pouces et demi de longueur. Son bec est d'un brun rougeâtre en dessus, blanchâtre en dessous; les paupières sont couleur de chair; l'iris noisette; le dessus de la tête, le derrière du cou, le dos, les scapulaires, le croupion et les couvertures supérieures de la queue, variés de noirâtre et de gris roussâtre; la première teinte tient le milieu de chaque plume; la gorge d'un blanc roussâtre; les joues, le devant du cou et la poitrine d'un cendré clair; le ventre blanc, légèrement nuancé de roussâtre; les jambes de cette dernière teinte; les flancs roux, rayés transversalement de blanc; les couvertures inférieures de la queue des mêmes couleurs. La femelle est un peu plus petite, et ses couleurs, surtout la teinte rousse des flancs, sont beaucoup moins vives.

Cette espèce arrive dans nos pays avec les cailles, c'est-à-dire vers le 10 mai, et s'en retourne à la même époque qu'elles. Elle habite, au printemps, les prairies humides ou même marécageuses, où elle fait entendre un cri bref, rauque, aigu, crék-crék-crék, imitant parfaitement le bruit que l'on ferait en passant rapidement un morceau de bois sur des dents serrées et entaillées dans une planchette de chêne. La femelle place son nid dans une petite fosse, au milieu des prairies, et le compose de mousse, d'herbes sèches, arrangées assez négligemment. Sa ponte est de huit à dix œufs, plus gros que ceux de la caille, d'un jaune brunâtre et tachetés de brun roux; les petits naissent couverts d'un duvet noir, et suivent leur mère aussitôt qu'ils sont nés.

Quand les prés sont coupés, les râles se réfugient d'abord dans les blés noirs et les avoines; plus tard dans les friches couvertes de genêts; quelquefois sur les bords des jeunes taillis et dans les vignes. Il en reste quelques-uns dans nos contrées pendant l'hiver, et ils se cachent dans des touffes d'herbe au fond des fossés.

Rien de mieux pour gâter à jamais un jeune clien d'arrêt, que de le mener à la classe aux râles : lorsqu'il en rencontre un, on peut le reconnaître à la vivacité de sa quête, au nombre de ses faux arrêts, à l'opiniâtreté avec laquelle l'oiseau tient, et se laisse quelquefois serrer de si près qu'il se fait prendre; souvent il s'arrête dans sa fuite et se biottit, de sorte que le chien, emporté par son ardeur, passe par dessus et perd sa trace. Le râle alors revient sur sa voie, et ruse pour donner le change, il ne part qu'à la dernière extrémité, pointe avant de filer, vole pesamment, les jambes pendantes, et ne va jamais loin. Il faut le tirer comme le faisan, dès qu'après sa pointe il commence à filer; à la remise il piète beaucoup.

Un chasseur qui tient à conserver de bons chiens d'arrêt ne les menera jamais à la chasse du râle de genêt, mais il y emploiera des briquets qui, ayant un bon nez, galoperont ces oiseaux et les forceront ainsi à prendre leur vol.

Au printemps, lors de leur arrivée dans nos climats, les râles voyagent la nuit et en troupes plus ou moins considérables. Ils s'arrêtent le jour dans les parties un peu marécageuses des prairies, et n'y séjournent pas plus de douze heures, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la nuit leur permette de continuer leur route. Aussi, lorsqu'un chasseur rencontre à cette époque une grande quantité de râles dans une prairie, il doit leur donner la chasse de suite et ne pas remettre la partie au lendemain, car il est à peu près certain qu'il n'y en retrouverait pas un.

LE RÂLE BAILLON (*rallus bailloni* de Vieillot) est une espèce qui se trouve particulièrement en Picardie, où elle arrive en avril pour en partir en octobre. Elle a six pouces et demi de longueur; le bec d'un très beau vert; l'iris d'un rouge brillant; les pieds d'un vert jaunâtre; le milieu du dessus de la tête et l'occiput noirs et roux; le dessus du cou, le manteau, les couvertures supérieures des ailes et le croupion d'un roux rembruni marqué de noir sur la dernière partie, et varié sur le dos; le bord du front, les sourcils, les côtés de la tête, la gorge, le devant du cou, la poitrine et le haut du ventre sont d'une couleur de plomb bleuâtre et uniforme. La femelle est semblable au mâle.

Cet oiseau ne quitte guère les grands marais. Il y fait son nid sur la terre avec un peu d'herbe sèche; il pond quatre ou cinq œufs roussâtres, couverts de taches irrégulières d'une

nuance plus sombre. On le chasse comme le précédent; mais il est beaucoup moins difficile à faire lever.

Le RALE D'EAU (*rallus aquaticus*, de Latham) a le bec rougeâtre et noir en dessus dans une partie de sa longueur; l'iris rouge; la partie nue de la jambe, les pieds et les ongles d'un brun verdâtre; les plumes de la tête, du cou et du corps, les scapulaires et les couvertures du dessus de la queue, celles des ailes et leurs pennes secondaires, noirâtres dans leur milieu et bordées d'un roux olivâtre; toutes les parties inférieures, les joues, la gorge, les côtés et le devant du cou, d'un cendré bleuâtre. Sa longueur est de neuf pouces.

Ce râle ne se plaît que le long des eaux stagnantes, où il se tient caché dans les grandes herbes et les joncs; il n'en sort guère que pour traverser les eaux à la nage, et pour ainsi dire à la course, puisqu'on en voit souvent courir légèrement sur les larges feuilles du nénuphar qui couvrent les eaux dormantes. Du reste il a, dans ses habitudes et son genre de vie, beaucoup de rapports avec le râle de terre; il court avec autant de vitesse, n'est pas moins rusé, et présente autant de difficultés au chasseur et au chien pour le forcer à prendre son vol; il a, comme lui, son tems d'émigration marqué, mais il en reste un plus grand nombre l'hiver, époque où il se retire auprès des sources chaudes.

Il fait son nid dans les roseaux; ses œufs ont un pouce et demi de longueur: ils sont jaunâtres et marqués de taches brunes, égales en grandeur, mais d'une forme irrégulière.

Il arrive fort souvent que cet oiseau, lorsque les chiens le pourchassent dans les eaux d'un étang, au lieu de prendre son vol, se cache dans des trous de muraille ou de pierres amoncelées. s'il en trouve à sa portée. Il faut donc se mettre dans un bateau, et, après avoir battu un étang où il est commun, aller le chercher dans les trous du mur de la chaussée ou autres, et l'on est à peu près certain d'en prendre plusieurs sans autres précautions que de mettre la main dans les trous pour les en tirer. J'en ai vu prendre ainsi un assez bon nombre dans les étangs du Charollais et particulièrement dans les environs de Laguiche.

Le RALE MAROQUETTE (*rallus parzana*, de Linné), vulgairement connu sous les noms de *cocouan*, *girardine*, *grisette*, *petit râle d'eau*, passe, quand il est gras, pour être le meilleur de tous nos gibiers à plumes. Il a environ sept pouces et de-

mi de longueur; le bec et les pieds d'un jaune verdâtre; l'iris d'une couleur noisette rougeâtre; le front, la gorge et les sourcils d'un gris un peu plombé; la tête brune, ornée de noir; la poitrine d'un gris foncé et tachetée de blanc sur les côtés, ainsi que le cou; les flancs rayés, en travers, de cette couleur; le ventre cendré; les parties postérieures d'un blanc jaunâtre; les supérieures olivâtres et comme émaillées de blanc et de noir.

Cette espèce habite les marais : elle paraît dans nos pays dès le mois de mars ou d'avril, et ne les quitte que lors des premières fortes gelées. Il se cache et niche dans les grandes herbes et les roseaux; il donne à son nid la forme d'une gondole composée de joncs entrelacés, et l'amarre, par un des bouts, à une tige de roseau, de manière que ce petit berceau flottant peut s'élever et s'abaisser à mesure que la hauteur de l'eau augmente ou diminue. Il pond huit œufs, d'un brun clair tacheté de plus foncé; les petits naissent couverts d'un duvet noir, nagent, plongent et courent aussitôt qu'ils sont nés.

La chasse de cet oiseau est fort difficile; il faut un chien qui aille parfaitement à l'eau, et qui ait un très bon nez; il court, plonge, nage entre deux eaux pour l'éviter, et si, malgré toutes ses ruses, il se sent trop pressé, il tâche de regagner un buisson, monte dans les branches, y reste immobile, et met ainsi son ennemi en défaut; enfin il a tant de peine à se déterminer au vol, il tient tellement devant le chien, que souvent il se laisse prendre à la main ou tuer à coups de bâton. Dans la saison de la chaleur, pendant un jour serein, on le voit, vers le midi, s'élever perpendiculairement au-dessus des joncs, battre les ailes et papilloter un moment dans les airs sans changer de place; puis se replonger dans le marais. C'est l'instant le plus favorable pour lui faire la chasse.

La BÉCASSE (*scolopax rusticola* de Latham) est un oiseau connu dans toute l'Europe, et habite principalement les contrées montagneuses et les bois. Elle a de 13 à 14 pouces de longueur, et son bec en a deux et demi; elle a le haut de la tête, le cou, le dos, les couvertures des ailes, variés de marron, de noir et d'un peu de gris; quatre larges bandes transversales et noires sur le cou; de chaque côté de la tête une petite bande de la même couleur, qui s'étend depuis le coin de la bouche jusqu'aux yeux; le bec et les pieds couleur

de chair, ombrés de gris. La femelle est d'une couleur plus terne que le mâle; elle a un plus grand nombre de taches blanches sur les couvertures des ailes, et sa taille est un peu plus forte.

Dès les premiers frimas, la bécasse quitte ses montagnes pour venir habiter nos bois, où elle arrive, la nuit, une à une, tout au plus deux ensemble, vers le milieu du mois d'octobre; elle recherche de préférence les bois des collines basses, et descend quelquefois jusque dans nos plaines; elle repart au mois de mars. Cependant quelques-unes restent dans les bois marécageux, et l'on en tue assez communément en Poitou; à la fin d'avril et au commencement d'août.

Comme elle se nourrit de vers, elle recherche les terrains marécageux, mous, les pâquis humides et les haies touffues, près des ruisseaux ou des petites mares, où elle va pour se laver le bec et les pattes. On reconnaît les lieux qu'elle hante, à ses fientes larges, blanches et sans odeur. Retournée dans ses montagnes, la bécasse se fixe dans les endroits les plus solitaires et les plus élevés, où elle niche. Elle fait son nid par terre, elle le compose de feuilles et d'herbes sèches, entremêlées de petits brins de bois, le tout rassemblé sans art et amoncelé contre un tronc d'arbre ou sous une grosse racine; elle y dépose quatre ou cinq œufs oblongs, un peu plus gros que ceux d'un pigeon, d'un gris roussâtre et marqués d'ondes plus foncées et noirâtres: les petits courent aussitôt qu'ils sont éclos.

On chasse la bécasse de plusieurs manières. La plus usitée est celle au chien d'arrêt, dans les taillis. On a un chien muni d'un grelot bruyant, afin de savoir toujours où il est, et l'on suit le bord des clairières pendant que le chien bat les fourrés des environs. La bécasse ne part que sous le nez du chien et quelquefois aux pieds du chasseur, elle bat bruyamment des ailes en pointant, et plonge, en se jetant dans les gaulis et faisant le crochet avant de filer; elle tombe lourdement à la remise, piète avec vitesse et souvent fort loin. Son vol, quoique rapide, n'est ni élevé, ni long-tems soutenu. Il est de principe de la tirer au cul levé, et, quand on fait cette chasse, il faut se munir d'un fusil court, afin de n'être pas gêné dans son coup par les broussailles et branches du fourré où l'on se trouve le plus ordinairement.

En mars et avril, lorsque la bécasse part, on va à l'affût

au crépuscule, pour la tirer à la *passé*. On se place dans un chemin, vis-à-vis une clairière, et bientôt l'on entend les cris des bécasses, *pidi, pidi, pidi*, qui passent deux à deux, à une très petite hauteur, et que l'on peut tirer à l'aise.

En automne, peu de tems après leur arrivée, on va les attendre au *bief*, et c'est de toutes les chasses la plus facile et la plus avantageuse. On commence à chercher, dans les bois fréquentés par ces oiseaux, une fontaine, une source, ou une petite mare, où ils ont l'habitude de s'abattre pour se laver le bec; comme nous l'avons dit. Quand on a reconnu sur les bords l'empreinte de leurs pieds ou leur fiente, on fait, avec quelques gazons, une espèce de petite digue, pour faire épancher les eaux et former un bassin de quinze ou vingt pieds de largeur, si la nature ne l'a déjà formé. A douze ou quinze pas on établit une petite cabane en feuillage, absolument sur le même modèle que celle que l'on fait pour une pipée, et on y laisse un trou assez grand pour pouvoir aisément regarder à travers ce qui se passe autour du *bief*, et y diriger le canon du fusil. Le soir, lorsque le bourdon commence à voler, il faut être rendu dans la cabane, ne faire aucun bruit, pas le moindre mouvement, et, si le lieu est bien choisi, on peut être sûr d'y tirer trois ou quatre bécasses, et même quelquefois davantage. Cette chasse est fort en usage dans le Charolais et le Mâconnais, particulièrement dans les environs de Cluny.

Quelques personnes, au lieu d'aller se poster à l'affût auprès d'un bief, se contentent d'y tendre des *lacets*. Pour cela, on établit sur le bord de la mare des petites haies de sept à huit pouces de hauteur, ayant la forme d'entonnoirs dont le cou serait tourné du côté de l'eau, et la partie la plus large de l'autre côté. On ne laisse, vers la pointe de ces triangles, qu'une ouverture suffisante pour laisser passer une bécasse, et l'on y place un lacet en nœud coulant, formé de trois crins de cheval. Ces petites haies se font avec des morceaux de bois munis de leurs feuilles et de leur écorce, que l'on plante dans la terre à un pouce ou deux de distance les uns des autres. La bécasse arrive; elle tombe à trois ou quatre pas de l'eau, écoute un instant, puis s'avance pour gagner la mare; elle est forcée d'entrer dans un des entonnoirs, qu'elle suit jusqu'au bout, où se trouve le lacet fatal.

Dans de certains pays où le passage des bécasses est très

abondant, on les prend avec un filet que l'on nomme, en quelques endroits, *pentière*, et dans d'autres *pentaine*. Ce filet est en fil très fort et très fin, teint en vert; les mailles ont deux pouces à peu près de largeur. Il est plus ou moins long et haut; mais ses moindres proportions sont de 80 pas de long sur 35 à 40 pieds de haut. (*Voyez la pl. II, fig. 3.*)

On choisit une coulée, à l'entrée d'une clairière, dans le passage le plus fréquenté par ces oiseaux. On tâche de trouver deux arbres dont la distance l'un de l'autre soit égale à la longueur du filet; ou, s'il ne s'en trouve pas, on plante deux fortes perches de 40 pieds de haut. Au bout de chaque perche on place un crochet ou un anneau, dans lequel passe le cordeau qui soutient la pentaine dans toute sa longueur, de manière qu'elle se trouve suspendue à ce cordeau, dont deux chasseurs, placés au bas des perches ou au pied des arbres qui remplacent ces perches, tiennent les deux bouts. Il n'est pas nécessaire de dire qu'ils doivent être cachés par quelques branches de feuillage. A l'heure du passage de la bécasse, la pentaine doit se trouver tendue et les chasseurs à leur poste. L'oiseau arrive, donne dans le filet; aussitôt ceux qui tiennent les deux bouts du cordeau les lâchent, le filet tombe, et la bécasse se trouve enveloppée par ses replis. On la prend, et l'on tend aussitôt la pentaine en tirant les deux bouts du cordeau. Non seulement cette chasse est très avantageuse pour prendre des bécasses, mais il arrive encore assez souvent que l'on y prend des compagnies entières de perdrix. Ceci arrive surtout quand on a tendu la pentaine au bord d'un taillis, près des champs ou des vignes.

Dans des coulées étroites, fréquentées par les bécasses, on tend, mais à demeure, une espèce de pentaine nommée *araignée*. (*voyez ce mot*): Il faut que les mailles des deux nappes extérieures aient au moins un pied de largeur, afin que la bécasse, en volant, puisse les traverser aisément, en donnant dans la nappe du milieu. On tend l'araignée le soir, et on va visiter et relever le filet le lendemain.

On distingue plusieurs variétés de bécasses, que l'on chasse toutes de la même manière; 1° la *bécasse ordinaire*; 2° la *petite bécasse*, ou *bécasse martinet*: elle arrive plus tard que les autres; outre qu'elle en diffère par sa taille plus petite, elle a le bec plus long, le plumage roussâtre et les pattes bleues; 3° la *grosse bécasse*, dont le plumage est plus rembruni que

celui de la bécasse ordinaire, et la taille plus grande d'un tiers : elle habite les bois, et se tient de préférence dans les grosses haies doubles des pays couverts. Ces trois premières variétés paraissent constantes. 4° la *bécasse blanche*, dont le bec et les pieds sont jaunes; 5° la *bécasse rousse* à plumage ondulé de roux clair sur un fond roux; 6° la *bécasse isabelle* à plumage d'un jaune léger; 7° la *bécasse à tête rousse*, à corps blanchâtre, ailes brunes et tête roussâtre; 8° enfin la bécasse aux ailes blanches, en tout semblable à la commune, si ce n'est par ses ailes qui sont blanches.

Dans les forêts où les bécasses sont très abondantes, on les chasse quelquefois en battues. On prend une petite enceinte, et les tireurs se postent du côté le plus commode et le plus découvert pour tirer. Les traqueurs, qui doivent être le plus possible rapprochés les uns des autres, ont soin de faire beaucoup de bruit en fouillant exactement jusqu'au plus petit buisson. Les bécasses partent, et comme elles s'élèvent peu, il est fort aisé de les tuer. On regarde la remise de celles qui ont été manquées, et l'on s'y rend de suite avec un chien avant de recommencer à battre une autre enceinte.

Le PIGEON BISET OU SAUVAGE (*columba livia* de Latham) ne diffère du pigeon de colombier que par sa taille un peu plus petite, sa couleur plus bise et son croupion constamment d'un bleu cendré. Il arrive dans nos contrées en février et mars, vole en troupes, s'abat avec précaution et en tournant long-tems avant de se percher sur les futaies les plus touffues. Il niche sur les arbres, dans leur tronc, dans les trous de rochers, de bâtimens abandonnés, etc. Il repart en novembre, mais il en reste beaucoup pendant l'hiver dans nos départemens méridionaux.

Ces oiseaux sont très fins, et fort difficiles à approcher; mais comme ils préfèrent de certaines positions, ils viennent se percher presque toujours sur les mêmes arbres; on peut les y attendre à l'affût, et les tuer à coups de fusil.

Nous allons donner ici une méthode de chasse enseignée par plusieurs auteurs, mais sans la garantir, parce que nous n'en avons jamais vu faire l'expérience. « Dans les Pyrénées, « disent-ils, on les prend à leur passage, qui a lieu deux fois « par an, et cette chasse est souvent très abondante. Pour « cela, on attache un très grand filet à des perches, les plus « longues que l'on peut trouver; on les enfonce à terre pour

« les soutenir : le filet est soutenu et disposé de façon qu'en lâchant une corde il s'abat aussitôt. Le tout ainsi disposé, le chasseur s'assied en face du filet, à une certaine distance, sous une ramée ; un autre, dans un point opposé, et caché de même, tient l'extrémité de la corde qui suspend le filet. A l'instant où passent les pigeons, le premier chasseur décoche, par le moyen d'un arc, une flèche empennée avec les plumes de la queue d'un oiseau de proie ; aussitôt les pigeons effrayés s'abattent et vont donner dans le filet, que le second lâche à l'instant. »

Le *RAMIER* (*columba palumbus* de Latham) est à peu près de la grosseur d'un pigeon romain. Il arrive plus tôt que le biset et repart plus tard. Quelques-uns restent pendant l'hiver dans nos forêts, mais le plus grand nombre a disparu à la fin d'octobre ou au commencement de novembre. Cet oiseau est très sauvage, extrêmement défiant, et encore plus difficile à approcher à portée du fusil. Il s'établit dans les forêts, les bois de haute futaie, et niche sur les arbres les plus élevés. Il se nourrit de glands, de faines, de fraises qu'il aime beaucoup, et, à leur défaut, de grains. On ne peut guère surprendre les ramiers qu'à l'affût. On indique pour eux la même chasse que celle du biset, et une autre méthode que voici. On choisit un chêne peu éloigné des autres arbres où ces oiseaux ont l'habitude de venir se percher, on le garnit de gluaux ; et on met à son sommet un ramier chaperonné pour la montre. Quand le chasseur voit passer de ces oiseaux, il fait lever sa montre, et ceux-ci s'abattent et se prennent aux gluaux ; d'autres fois, pendant l'hiver, et lorsqu'il a neigé et gelé, on jette des glands et des fèves en quantité dans un endroit où l'on voit de ces oiseaux, et l'on tend par terre des filets en forme de rets saillans, où ils viennent se prendre.

Dans les Pyrénées et quelques autres parties de la France, il se fait un passage assez considérable de ramiers ou autres pigeons sauvages. Voici comment on leur fait la chasse. Dans un chaume, sur leur passage, on creuse dans la terre un trou de trois pieds de profondeur, assez large pour qu'un ou plusieurs chasseurs puissent y être à l'aise, et on le recouvre avec un petit toit de chaume soutenu par des bâtons ou des perches. A portée de fusil du trou, on attache quelques pigeons sauvages pour servir de moquettes, et l'on se place à l'affût le soir et le matin. Pour cette chasse on choisit de préférence les

jours où le ciel est sombre et couvert, parce qu'alors les pigeons sauvages volent plus bas et aperçoivent plus aisément les moquettes. Dès qu'ils les voient, ils ne manquent pas de se poser à côté d'elles, et pendant qu'ils s'amuse à chercher quelques grains que l'on a semés pour les amuser, on fait feu sur le plus serré de la bande, et l'on manque rarement d'élever plusieurs d'un coup de fusil.

Quelquefois, quand le ciel est serein, les pigeons ne se posent pas. Il faut alors, au moyen d'une ficelle, faire voltiger les moquettes, afin qu'ils puissent les découvrir de très loin. Ils s'abaissent à cette vue, et, par des trous pratiqués dans la toiture de chaume de la cabane, on peut les tirer au vol.

Le ramier, pendant l'été, a l'habitude d'aller boire trois fois par jour : le matin, au soleil levant ; à midi, et à quatre heures du soir. Lorsqu'il a adopté une fontaine solitaire, une mare dans les bois, ou une place sur le bord d'une petite rivière, il revient toujours aux mêmes endroits. En allant l'y attendre, avec la précaution de se cacher dans le feuillage, on est à peu près sûr d'en tirer pendant plusieurs jours de suite. J'en ai fait moi-même l'expérience cette année, dans les bois du château de la Cour-Roland.

Voici une méthode que donne Rozier dans son Cours d'agriculture, tome 12, page 426, pour chasser les pigeons pendant l'hiver. Nous la transcrivons ici sur la foi de cet auteur, sans la garantir, n'en ayant jamais vu faire l'expérience.

« On s'assure, en envoyant du monde au bois, de la partie où se retire le gibier : cela s'appelle *coucher* les ramiers. Cette précaution prise, une bande nombreuse se rassemble le soir, à environ neuf heures, et s'achemine vers la forêt, portant des bassins ou ustensiles de cuivre, dont le choc est propre à produire beaucoup de bruit ; d'autres chasseurs, au nombre de sept ou huit, s'arment de fusils ; on se munit aussi d'une lanterne. La troupe arrivée à la forêt, commence le tintamare, afin que les pigeons, entendant ce bruit venir de loin, s'y habituent et ne s'en épouvantent pas assez pour s'enfuir à mesure qu'il approchera. Parvenu ainsi sous les arbres indiqués pour leur retraite, on allume du feu, afin de les découvrir parmi les branches, et on les tire, le charivari continuant toujours, sans que le bruit du fusil fasse d'autre effet que de les faire changer de branches. »

La *TOURTERELLE* (*columba turtur* de Latham) est un peu

plus petite que le biset. Elle arrive dans nos pays vers le mois d'avril, et les quitte à la fin de l'été. Elle place son nid sur les grands arbres, et quelquefois, mais rarement, dans les taillis.

Quoique assez sauvages, les tourterelles ont moins de finesse que le ramier, et se laissent plus aisément approcher à la portée du fusil : les jeunes, surtout, ont assez peu de défiance; elles fournissent un gibier gras et fort délicat; mais les vieilles ne sont guère bonnes qu'en automne. Ces oiseaux, pendant les grandes chaleurs de l'été, se réunissent en bandes assez nombreuses pour aller, sur l'heure de midi, boire et se baigner sur les grèves sablonneuses des grandes rivières et des étangs. Une fois qu'elles ont adopté un abreuvoir, elles y reviennent tous les jours : aussi peut-on y tendre des lacets, ou s'y embusquer pour les tuer à coups de fusil.

On peut encore garnir un chêne de gliaux, comme nous l'avons dit pour le ramier, et les y attirer au moyen d'un appeau. C'est le même que celui du coucou, mais le trou de l'extrémité doit être débouché. On fait ce sifflet en corne, en os, en ivoire, ou même en bois. Les tourterelles prises peuvent très bien se conserver et s'engraisser en cage.

La meilleure saison pour chasser la tourterelle est le mois d'août. A cette époque, les tourtereaux sont nombreux, peu farouches encore, et se trouvent autour des bois, dans les champs et les chaumes voisins. Pendant qu'un chasseur va les faire lever, un autre reste caché sur la lisière du bois et les tire au vol.

Non-seulement, comme nous l'avons dit, les tourterelles prises peuvent très bien s'engraisser en cage, mais même elles y nichent si elles ont été prises jeunes dans le nid et élevés avec soin : malgré cela on n'est guère dans l'usage d'en avoir en volière, parce que, si l'on se détermine à supporter leur chant triste et monotone, on donne la préférence à la tourterelle blanche à collier.

Le MERLE (*turdus merula* de Latham) a le plumage noir ou brunâtre, et le mâle adulte se reconnaît à la couleur jaune de son bec. Ces oiseaux aiment la solitude, où ils vivent seuls ou par couples. Quoique sauvages, ils s'accoutument aisément à la servitude. Ils sont fins, défiants, toujours inquiets et remuans; et se laissent approcher assez difficilement à la portée du fusil. Ils se nourrissent d'insectes, de baies, de raisins, et

autres fruits mous qu'ils viennent chercher, pendant l'hiver jusque dans les jardins placés au milieu des grandes villes. Ils entrent en amour de très bonne heure, et il n'est pas rare d'en trouver de jeunes dès les premiers jours du mois de mai. Ils font deux ou trois pontes par an, de quatre à cinq œufs chacune, et placent leur nid dans des buissons fourrés, à une moyenne hauteur, ou sur des vieux troncs d'arbres étêtés.

Quoique rusé, le merle donne assez volontiers dans les pièges qu'on lui tend, pourvu qu'il n'aperçoive pas le chasseur. Nous allons décrire les différents genres de chasse qu'on lui fait habituellement.

1° La *pipée*. Cette chasse se fait principalement pour le merle et la grive, mais on y prend aussi un grand nombre d'oiseaux, tels que geais, pies, pinsons, fauvettes, rouges-gorges, mésanges, etc., etc. Elle est basée sur l'antipathie naturelle que tous ces animaux ont pour les oiseaux de proie nocturnes, et particulièrement pour la chouette.

La pipée ne peut se faire avantageusement qu'en automne. Au printemps et en été les oiseaux sont trop occupés de leurs amours ou de l'éducation de leurs petits, pour faire la moindre attention au *pipeau*. En hiver, on ne peut pas se servir de la glu, parce que le froid la durcit et l'empêche de s'attacher aux plumes. Pour faire de la bonne glu, on agit comme nous le disons à ce mot. (*Voy. GLU.*)

Les meilleurs *gliaux* se font avec des rameaux de bouleau de la pousse de l'année; à leur défaut on peut employer des *saussais* ou petits osiers sans feuilles, longs de quinze à dix-huit pouces, sans nœuds et sans boutons, s'il est possible. Les plus déliés, les plus minces et les plus droits sont les meilleurs, car ils sont moins visibles et plus flexibles. Lorsqu'on en a cueilli une quantité suffisante, on les expose à l'ardeur du soleil pendant deux heures, on ôte les feuilles, on les coupe tous de même longueur; puis on taille, en forme de coin très court ou en biseau, leur grosse extrémité. Pour durcir ces biseaux et empêcher qu'ils ne s'émoussent, on les fait un peu brûler sur des charbons ardents, ou on les tient quelque tems dans des cendres chaudes; ensuite on en prend une bonne poignée de la main gauche; puis, avec une spatule, on met une certaine quantité de glu près de leur extrémité, en tournant à mesure que la glu file dessus; on sépare la poignée en deux portions égales, que l'on tortille et frotte ensemble jusqu'à ce

que la glu se soit répandue et attachée également partout, excepté à quatre doigts près du gros bout, qui doit être tenu le plus proprement possible, afin de pouvoir manier aisément les baguettes, sans risquer de s'engluer les doigts. Ainsi préparés, on les enveloppe dans une peau de mouton dont on a rasé la laine, ou, à défaut, dans du parchemin épais, et on les conserve dans un endroit frais pour s'en servir au besoin ; ceux faits avec du bouleau peuvent se conserver ainsi pendant un an, et il ne s'agit, toutes les fois que l'on veut s'en servir, que d'y remettre un peu de glu pour les rafraîchir.

Lorsque l'on veut préparer une pipée, la première chose à faire est de choisir une bonne place dans un taillis. Les lieux élevés, fréquentés, ceux où il y a des échos, des chemins, enfin ceux qui se trouvent près des pâturages où l'on mène paître du bétail, ne conviennent nullement. Un endroit solitaire, à proximité d'un ruisseau, et près de quelques vignes, dans un fond, sur un terrain un peu en pente et abrité des vents, est celui qui convient le mieux. Il ne faut pas néanmoins choisir une place trop enfoncée dans le milieu d'une forêt, car les oiseaux n'habitent guère que les bords, à proximité des champs où ils vont chercher leur nourriture pendant le jour.

Le lieu une fois déterminé, il faut choisir un arbre convenable. Le chêne est préférable, parce que ses branches, quoique petites, offrent un meilleur soutien au pipeur lorsqu'il tend ses gluaux. Il faut qu'il soit isolé au moins de quatre-vingts pas des autres, que sa hauteur ne surpasse que de moitié celle du taillis, et enfin qu'il n'y ait à garnir qu'une douzaine de branches. Il faut encore que celles-ci ne se trouvent pas placées les unes sur les autres, afin qu'un oiseau pris ne détende pas les branches d'en bas en tombant de celles d'en haut ; qu'elles ne soient pas plus grosses que le bras, qu'elles soient bien distribuées autour de l'arbre, qu'elles ne soient pas trop verticales et qu'elles garnissent le tronc jusqu'à cinq ou six pieds de terre.

On commence par éteiler deux branches de la cime, sur lesquelles on prend les pies, les geais, les corbeaux ; s'il y en a dans les environs, et les chouettes ; mais on ne doit pas dégarnir les autres branches de leur extrémité feuillée. On nettoie toutes les brindilles et petites branches qui nuiraient à la tende, en ménageant toutes celles qui peuvent être conservées sans inconvénient ; car il ne faut pas que l'arbre ait l'air trop

nu, ce qui pourrait éveiller la méfiance des oiseaux. Cela fait, on fait les entailles, comme nous le dirons plus bas.

Il faut ensuite s'occuper de faire la *loge* (*pl. II, fig. 6*), et il est de principe qu'elle doit être au centre de la pipée; on est dans l'usage de l'établir au pied de l'arbre, mais ceci n'est pas de rigueur. Elle doit être construite en feuillage, et on lui donne, autant que possible, la forme d'un grand buisson isolé, en évitant cette forme ronde à l'extérieur, qui laisse apercevoir l'art; et donne de la défiance aux oiseaux. L'intérieur doit être uni et propre pour qu'on puisse s'y asseoir commodément. On y pratique deux entrées opposées, que l'on ferme avec des petites portes de feuillage entrelacé en forme de claie.

Autour de la loge se fait une première *avenue*, qui doit être large de sept à huit pieds. Les avenues sont très bien nettoyées en dessous, afin qu'un oiseau ne puisse s'y cacher, et que celui qui court le chercher ne rencontre rien sous ses pieds qui puisse le faire tomber; ou seulement l'embarrasser et le retarder. On fait ordinairement de cinq à sept avenues transverses, et quelques autres circulaires. Leur longueur est indéterminée; mais leur largeur ne peut être moindre de quatre pieds, et ne peut en excéder sept à huit.

Lorsque les avenues sont nettoyées, il faut s'occuper des *plians*. Ce sont des tiges que l'on a conservées sur les côtés des avenues, et que l'on fait plier en travers, en forme de juchoirs, après les avoir parfaitement nettoyées de leurs brindilles. Les plians ne doivent pas avoir plus de six pieds, et moins de deux en comptant depuis la terre jusqu'au milieu de leur courbure. Si les tiges réservées sont trop grosses pour pouvoir être courbées en arcades à la hauteur nécessaire, on leur donne un léger coup de serpe à la hauteur de trois pieds et demi à quatre pieds, ce qui donne le moyen de les abaisser. Enfin, quand il ne s'est pas trouvé de tiges convenables à proximité des avenues, on en coupe ailleurs, on les y apporte et on les attache solidement.

Tout cela préparé, on s'occupe à faire les entailles qui doivent recevoir le talon des gliaux. Elles se font en donnant, de biais; des petits coups de serpe sur le dessus des branches, en droit ligne, à deux pouces de distance l'une de l'autre. Elles doivent entrer d'une profondeur suffisante pour recevoir et tenir le talon des gliaux, qui doivent y être maintenus dans

une position penchée vers la branche. Il n'est pas nécessaire de dire qu'on ne doit rien enlever en faisant les entailles : il faut seulement pencher un peu la lame de la serpe, afin de soulever un peu l'écorce, ce qui les empêche de se refermer.

Il ne s'agit plus que de *tendre la pipée*, c'est-à-dire de placer les gliaux dans les entailles, de la manière la plus avantageuse, pour ne laisser échapper aucun des oiseaux qui viendront dans les avenues ou sur l'arbre. On commence par tendre sur les plus hautes branches de l'arbre, et l'on continue en descendant, de manière à ne pas être exposé à déranger ce que l'on a tendu en premier. Pour la même raison, quand on est aux avenues, on doit commencer par l'extrémité opposée à la loge. On place les gliaux plus ou moins près les uns des autres, selon qu'ils sont plus ou moins longs. Cependant cette différence ne peut guère varier que de quatre à huit pouces. On les couche et penche sur les branches, l'un sur l'autre, à hauteur d'environ quatre doigts, sur l'arbre, et d'environ trois doigts sur les plians, ayant attention de les mettre en droite ligne le long de la branche, afin que tout oiseau qui s'y pose ne puisse éviter de s'y prendre, soit par le gliau supérieur, soit par l'inférieur, et souvent par tous les deux.

Mais le plus difficile reste à faire, et c'est à présent que le bon chasseur doit faire preuve de son art.

Si l'on doit chasser le matin, tous ces préparatifs doivent être faits une heure avant le soleil levé; si c'est le soir, cinq quarts d'heure avant le coucher du soleil. On entre dans la loge, on s'y place le plus commodément possible pour pouvoir y rester pendant toute la chasse sans faire le moindre mouvement, et l'on garde le plus profond silence. Le matin on commence à piper dès qu'on entend rôder le merle, et l'on continue la chasse jusqu'à huit ou neuf heures, et même un peu plus tard si le tems est couvert. Le soir on commence en entrant dans la cabane, et l'on continue jusqu'à la nuit. On ne peut espérer un grand succès que lorsque le ciel est pur et l'air très calme.

On entend par le mot *pipen*, l'art d'imiter, avec l'appeau, le cri d'une chouette ou d'un moyen duc. On se sert, pour cela, d'une simple feuille de chiendent ou d'un appeau en languette (Voyez pl. II, fig. 7 et 8). On peut encore employer un pipeau fait ainsi : on prend un morceau d'écorce de merisier, bien ratissée et polie avec le couteau et le canif; on la

met entre deux morceaux de plomb propres à mettre dans la bouche, de la largeur d'un quart de pouce et de la longueur de dix-huit lignes.

Celui que l'on voit dans la *pl. II, fig. 7*, est fait avec un morceau de coudrier, au milieu duquel on fait une entaille, de manière à enlever le morceau avec beaucoup de justesse pour qu'il puisse se replacer. On fait une seconde entaille moins profonde dans la première, et on laisse, à chaque extrémité, un petit talon pour supporter la languette ou pièce que l'on a enlevée la première. Il en résulte que lorsqu'on l'y replace il reste un espace vide dans l'épaisseur du bois, résultant de la seconde entaille; dans cet espace vide on place une feuille de chiendent ou un ruban très fin et en soie, qui est maintenu au moyen de la languette. La première entaille doit avoir d'un pouce à quinze lignes de longueur, et la seconde une ligne de moins de chaque côté.

Enfin on fait encore un pipeau d'une autre manière. On prend un morceau de coudrier, que l'on fend et que l'on rejoint après avoir aplani les deux parties séparées, et en avoir levé une partie très mince, nommée languette, de la longueur de sept à huit lignes. Après l'avoir rétréci avec la pointe du canif et avoir fait une ouverture suffisante à ces deux parties, pour faire passer l'air entre deux, on les rejoint et les lie par les bouts avec une ficelle. Si en pipant on veut grossir le ton, on augmente l'ouverture.

Mais rien ne vaut une feuille de chiendent, quand on sait s'en servir, et nous allons nous efforcer de l'enseigner. L'espèce la meilleure croit dans les lieux bas des taillis et des futaies, dans les fossés sans eau et sur leurs ados; sa feuille est douce, sans poils, fort mince, d'un vert jaunâtre, et elle n'a qu'une légère côte dans son milieu, qui ne fait pas le carrelet. L'autre espèce, qui a du poil, fait ordinairement saigner les lèvres, outre qu'elle est trop dure, trop épaisse, et donne souvent des tons inégaux et criards. On peut néanmoins s'en servir, faute de la première, mais après lui avoir fait subir un apprêt. On cueille une demi-douzaine de ces feuilles trois heures avant d'en faire usage; on les met pendant quelque tems entre trois ou quatre doubles de papier gris, imbibés de vinaigre et d'eau, ce qui les rend souples et les amoretit; leurs poils ne mettent plus d'obstacle au contact de l'air, et on peut en tirer des sons convenables. Pour bien piper on prend une

feuille entre l'index et le pouce de chaque main, de manière à ce que les deux pouces soient éloignés de six à neuf lignes l'un de l'autre; les doigts des deux mains sont à moitié fermés et appuyés, ceux de la main droite sur ceux de la gauche, ongles sur ongles. Dans cette attitude on porte la feuille contre la bouche, et elle se trouve appliquée contre les lèvres; le sens de sa largeur est presque vertical, mais cependant le bord inférieur de la feuille ne touche pas tout-à-fait la lèvre inférieure, tandis que le bord supérieur touche la lèvre supérieure. On passe le bout de la langue entre les deux lèvres pour les humecter, ainsi que la feuille, puis on souffle doucement et de la gorge, en remuant les lèvres et la langue de la même manière que si l'on voulait prononcer bas le mot *oui*. On appuie sur *l'ou*, et l'on passe plus rapidement sur *l'i*.

On cherche à imiter deux sortes de cris : dans le premier on prononce cinq *oui* de suite, mais avec des intervalles de tems différens entre eux; les deux premiers se font lentement et avec un petit intervalle entre chacun, et les trois autres se succèdent sans interruption. Ainsi nous pourrions le figurer ainsi, *ou-i — ou-i — ou-i, ou-i, ou-i*, en accordant au trait qui sépare les premiers la même valeur que l'on accorde à un soupir, en musique, valeur égale à celle d'un *oui*. Le second cri se fait en soufflant de la gorge, comme si l'on voulait prononcer le mot *ou*. En suivant la même méthode, nous pourrions l'écrire ainsi; *ou — ou — ou, ou, ou, ou, ou, ou*. Les deux premiers *ou* se font très doucement, puis les six autres, qui se passent très rapidement, et que l'on ne détache que par des coups de gorge, se font en commençant bas, augmentant et enflant le son en passant un peu à l'aigu, jusque sur le dernier ton que l'on maintient assez long-tems en diminuant le son et terminant comme en mourant. Je crois qu'en écoutant attentivement le chant lugubre d'une chouette ou d'un moyen duc, afin de saisir le ton le plus convenable, cette simple démonstration suffira pour faire en très peu de tems un très bon pipeur.

Si l'on ne faisait que piper, on prendrait des oiseaux, mais moins qu'en y ajoutant l'art de *frouer*, parce qu'ils s'accoutumeraient aux cris trop souvent répétés de la chouette, et y deviendraient insensibles, ou ils s'en effraieraient et n'oseraient pas approcher.

On appelle frouer, imiter le cri d'alarme que font les petits oiseaux lorsqu'ils aperçoivent l'ennemi commun, soit *li-hou*, *chouette*, ou autre oiseau de proie nocturne : aussitôt qu'un petit oiseau fait ce cri, tous les autres s'animent et accourent en foule. On l'imité en soufflant dans une feuille de lierre, à laquelle on fait un trou rond avec les dents, l'ongle ou un couteau : en levant la principale côte du milieu à un tiers de distance de la queue, de la largeur de ce trou, qui est rond à y passer un grain de chenevis. On fait quelquefois des appeaux à frouer en fer-blanc. (Voyez la pl. II, fig. 9.) On a encore d'autres manières de frouer : par exemple, avec la lame d'un couteau, dont on applique le tranchant en long sur les deux lèvres, et pour lors on contrefait un moineau, qui fait un cri dès qu'il aperçoit l'ennemi. On fait un petit sifflet avec un peu de cire et une plume de corbeau, de pigeon, ou de volaille; et l'on s'en sert à frouer; On en fait un autre qui a un trou par dessus et au bout, et on diversifie les tons en posant le doigt dessus et le relevant alternativement; avec ce sifflet on contrefait aisément une mésange en colère. Enfin, en suçant ses lèvres, on imite le cri de plusieurs petits oiseaux.

Lors donc que l'on commence la chasse, si on sait parfaitement piper, on peut commencer par deux ou trois coups de pipeau faibles, afin d'éveiller l'attention des oiseaux qui sont dans les environs, puis ensuite frouer. Mais, si l'on n'était pas sûr de sa manière de piper, il vaudrait mieux commencer par frouer. On continue pendant quelque tems jusqu'à ce que l'on ait vu les environs de la pipée bien garnis de petits oiseaux, parmi lesquels les rouges-gorges arrivent toujours des premiers. Comme il est rare qu'il ne s'en prenne pas quelques-uns dès les premiers instans, on sort à la hâte de la loge; on les ramasse, et on les garde pour les faire crier de tems à autre en leur tirant un peu les plumes de la tête : c'est alors que l'on doit donner quelques coups de pipeau; parce que les oiseaux, animés par le tapage que font les rouges-gorges, qui arrivent en foule aux cris de ceux qui sont déjà pris, entrent dans une espèce de fureur, font moins d'attention aux faux tons qui peuvent échapper au pipeur. Néanmoins, il faut piper doucement en commençant, laisser une demi-minute d'intervalles entre chaque cri, les entremêler de tremblemens, et donner au son quelque chose de lugubre et de plaintif. On

diminue ensuite l'intervalle mis entre chaque coup, on augmente peu à peu le son, jusqu'à ce qu'on soit parvenu, par degrés, à rendre les cris les plus ordinaires de la chouette.

Il est de principe qu'en commençant, il faut froquer fort, et affaiblir ses tons à mesure que les oiseaux approchent, et, au contraire, piper d'abord lentement; et augmenter les coups peu à peu. L'essentiel, pendant tout le cours de la chasse, c'est de s'abstenir de piper trop souvent, ce qui fait fuir les oiseaux, et, dans ce cas, ils se contentent de crier de loin sans jamais oser se rapprocher.

Pendant que l'on pipe, l'on froque aussi, et l'on doit faire crier, de tems à autre quelques petits oiseaux, en changeant d'espèce autant qu'on le peut, car chacun attire la sienne. Cependant il en est qui en font venir d'autres: c'est ainsi que le pinson attire les grives, les merles, les geais et les pies. Les geais font approcher les pies et les corneilles, et font souvent un tel vacarme, qu'ils étourdissent et rebutent les autres. Le rouge-gorge attire presque tous les autres oiseaux, et fait, néanmoins, peu de bruit. Le merle s'approche sans bruit, et passant par les buissons les plus fourrés; si on l'entend tout-à-coup crier ayant d'être pris, c'est qu'il s'est aperçu du piège, et qu'il part pour ne plus revenir.

Celui qui se charge de sortir pour ramasser les oiseaux qui se prennent, ne doit le faire que le moins souvent possible; il les ramasse à la hâte et se presse de rentrer dans la loge. Il doit exclure de sa toilette tout vêtement blanc, parce que cette couleur intimide les oiseaux, et ils la voient de fort loin.

Si on veut faire plusieurs fois la pipée, il faut changer chaque jour de place, et mettre au moins entre chaque pipée un quart de lieue d'intervalle. Si on la fait dans le même endroit, il faut que ce ne soit que tous les quinze jours; car, sans cela, les oiseaux s'accoutument à entendre le pipeau sans émotion.

2° Les merles se prennent encore à différens pièges que nous allons passer en revue.

L'araignée, dont nous avons déjà parlé, et qui est décrite plus loin (voyez ce mot), se place en travers des chemins qui bordent les bois, et qui ont des haies fortes et élevées, garnies de ronces; dont ces oiseaux recherchent les fruits. On tend l'araignée à demeure, et, dans ce cas, on va visiter le

filet deux ou trois fois par jour pour ramasser le gibier qui s'y trouve pris ; d'autres fois on part deux chasseurs ensemble, et l'on va tendre l'araignée ou bout d'un chemin que l'on sait être fréquenté par les merles. En faisant un long détour, on se rend à huit ou neuf cents pas du filet, et, en revenant dessus, on chasse devant soi les merles qui se trouvent dans cet intervalle, et on les force ainsi à se jeter dans l'araignée. Les deux chasseurs ne doivent pas marcher dans le chemin ; car, dans ce cas, les merles, qui cherchent toujours à se masquer aux yeux en fuyant, ne manqueraient jamais de voler en dehors des haies et de passer à côté du piège. Mais en suivant et longeant le chemin en dehors des haies, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, on les force à fuir entre les deux haies, et ils deviennent la victime de leur propre ruse.

La chasse au *rafle* ne se fait que la nuit ; le filet auquel on donne ce nom est contremaillé, large pour l'ordinaire de douze à quinze pieds, sur dix de hauteur ; la largeur des mailles des *aumées* est de quatre pouces, tandis que celles de la toile n'ont que dix lignes, et sont en losange ; la toile, ou filet du milieu, d'un tiers au moins plus longue et plus large que les aumées, parce qu'elle doit boursier, est d'un fil bien plus fin, et retors en deux brins ; les perches qui s'attachent de chaque côté du filet doivent être fort légères, et longues de douze à treize pieds ; enfin ce filet est fait à peu près comme l'araignée, dont nous venons de parler.

Les meilleures nuits pour faire cette chasse sont les plus obscures et celles où il fait du brouillard. On se met quatre ; deux portent le *rafle*, un autre une torche éteinte et une lanterne sourde ; le quatrième, une longue gaulé. Arrivés auprès d'une haie où l'on sait que les grives et les merles cherchent ordinairement un abri pendant la nuit, les chasseurs se séparent : les deux qui portent le *rafle* se placent au bout de la haie, étendent leur filet en travers, avec la précaution de le tenir un peu plus du côté d'où vient le vent, parce que les chasseurs savent que tous les oiseaux s'endorment le bec dirigé du côté de l'horizon où vient le vent, pour ne pas l'avoir à rebrousse-plume. Celui qui tient la torche se place à vingt-cinq ou trente pas du bout de la haie, derrière les porteurs du *rafle*, et sur la même ligne ; le quatrième, ou *traqueur*, va se placer à l'autre bout de la haie, puis on allume la torche au moyen de la lanterne sourde, et tout cela dans le plus grand

silence. Alors le traqueur commence à frapper de sa gaulle sur la baie, en avançant lentement vers la ralle. Les oiseaux, réveillés en sursaut et épouvantés, prennent leur vol, se dirigent du côté du feu de la torche, et se jettent dans le filet, d'où on les sort quand le traqueur est arrivé au bout du buisson.

La *hutte ambulante* (voyez la pl. II, fig. 10) est une petite cabane en feuillage, fort légère, montée sur des cerceaux, et qu'un chasseur, qui est caché dedans, peut aisément porter au moyen de deux sangles; elle est très commode pour approcher les merles et les grives, pendant les vendanges, et les tuer avec la plus grande facilité.

Les meilleures huttes ambulantes se font ainsi. On prend trois cerceaux, dont un d'un très petit diamètre pour le sommet, et, au moyen de trois ou quatre légers bâtons, on forme la charpente de la hutte. On couvre cette charpente avec une toile que l'on peint grossièrement à l'huile en vert de feuillage, en cherchant à imiter des feuilles d'un vert foncé, d'autres plus pâles, et d'autres presque jaunes. Il n'est nullement besoin d'être peintre pour cela; il suffit d'avoir un peu de goût, et de faire de la couleur verte avec du jaune et du bleu diversement mélangés, selon les teintes plus ou moins foncées. Sur les cercles de la charpente on enfonce des petits clous à anneau, et, lorsque l'on veut se servir de la hutte, on place dans ces anneaux quelques rameaux feuillés. Nous n'avons pas besoin de dire qu'on doit pratiquer dans la toile quelques trous pour apercevoir le gibier et passer le fusil pour pouvoir le tirer. Cette hutte, très légère, ayant en outre l'avantage d'être toujours prête à servir, se porte au moyen de deux sangles croisées passées sur les épaules du chasseur. Quand celui-ci fait une approche, il soutient son fusil de la main droite, à la hauteur de l'épaule, et il maintient la hutte de la main gauche pour l'empêcher de vaciller.

Cette hutte, si on y a pratiqué une petite porte, peut également servir pour la pipée et pour l'affût. Si elle est solidement construite elle peut servir plusieurs années.

La *fossette* est un piège très usité par les bergers et les gens de campagne, pour prendre, en hiver, non seulement des merles, mais encore beaucoup d'autres espèces d'oiseaux. On fait une petite fosse, large de cinq pouces sur huit de longueur, et environ neuf de profondeur. On garnit le fond de diverses baies ou de vers de terre attachés à une petite baguette avec

un fil, ou piqués à travers le corps avec de longues épines. Si on veut prendre d'autres oiseaux que des merles, on jette au fond du trou des graines ou autres alimens dont ils se nourrissent de préférence. On prend ensuite une pièce de gazon, une tuile ou une pierre plate, de la grandeur du trou, et on la place sur un quatre-de-chiffre (*pl. II; fig. 2*), arrangé sur la fossette, de manière à ce que l'oiseau ne puisse parvenir à l'appât sans toucher le bâton de détente, et faire tomber le couvercle qui se referme dans la fossette. Pour faire venir plus sûrement les merles, on attache un de ces oiseaux à côté du piège, que l'on tend près d'une haie.

Les *collets* se tendent dans les bois, le long des chemins fréquentés par les merles, et dans les haies. Cette chasse est plus avantageuse l'hiver, quand la terre est couverte de neige, et que ces animaux trouvent difficilement leur nourriture. Néanmoins on peut très bien y réussir en automne, quand les sorbiers et autres arbres à baies ont perdu leurs fruits. On prend un morceau d'osier de la grosseur du doigt, long de deux pieds et demi, et on le ploie en triangle équilatéral; on attache solidement les deux bouts avec un autre morceau d'osier, et l'on suspend ce triangle, par l'angle où les deux bouts sont attachés, à une branche, dans un buisson. Sur le côté formant la base, on place quatre ou cinq lacets en crins, qui tiennent aux côtés du piège; on attache, à l'angle du haut, une grappe de fruit rouge du sorbier des oiseaux, ou autre analogue; ou simplement une petite grappe de raisin: tout doit être disposé de manière à ce que l'oiseau ne trouve pas, à proximité de l'appât, d'autre place où il puisse se poser, que la base du triangle sur laquelle sont posés les lacets. Il y vient, et ne manque jamais, si les collets sont bien tendus, de s'y prendre par le cou. Quelquefois on dispose l'osier en cercle et on n'y pose qu'un lacet (*pl. II, fig. 12*).

Il est une méthode plus sûre encore pour prendre au lacet les grives et les merles. On coupe une baguette de ronce, longue de vingt pouces et de la grosseur du petit doigt. Après en avoir ôté les aiguillons, on fait d'un même côté, une entaille à mi-bois et à six pouces de chaque extrémité. On plie la baguette sur ces entailles, de manière à lui faire prendre la forme qu'on lui voit dans la figure 44, *pl. II*. On attache un morceau de ficelle aux deux extrémités, pour maintenir la baguette en attitude et pour porter les lacets. On laisse peu-

dre environ dix-huit pouces de ficelle de chaque côté, et ces bouts servent à placer le porte-lacets entre deux branches et à les y fixer solidement et de manière à ce qu'un oiseau, quand il vient pour prendre l'appât, ne puisse pas trouver à se poser ailleurs que sur la baguette. Pour le merle et la grive, on n'amorce pas comme on l'a représenté dans la figure citée, mais on prend une petite grappe de raisin, ou du fruit de sorbier des oiseleurs, et on l'attache au milieu de la baguette, de manière à ce qu'elle pende au-dessous à la portée du bec de l'oiseau. On fixe à la ficelle de cinq à sept lacets à deux crins, et l'on place le piège dans les lieux que l'on sait être habités par les merles et les grives. Les meilleurs endroits pour les poser sont les chemins dans les taillis, les clairières, et enfin partout où un éclairci permet à ces oiseaux d'apercevoir l'appât d'un peu loin. Chaque matin et chaque soir il faut exactement visiter les pièges pour enlever les merles pris et réparer le désordre des lacets, car sans cette précaution, les fouines et les belettes s'accoutument à les visiter pendant la nuit, et feront de grands dégâts dans les lacets.

On se sert du même piège pour prendre, en automne, des rouges-gorges, queues-rousses, et autres becs fins fort bons à manger. Mais il faut que le porte-lacets soit fait dans des proportions plus petites, ainsi que les lacets. On donne aux deux branches montantes de la baguette quatre pouces et demi de hauteur au lieu de six, et l'on fait les lacets d'un seul crin fort. On amorce avec de petites grappes de fruit de sureau que l'on cueille et conserve à cet effet; on peut aussi, faute de baies de sureau, amorce avec de petits grapillous de raisins, mais cet appât est moins bon. On ne tend pas dans les bois, mais dans les haies épineuses fréquentées par ces oiseaux.

La chasse à l'*arbret*, que nous décrivons plus loin à l'article de la grive mauvis, réussit également bien pour le merle.

La *raquette*, ou *rapenelle portative* (voy. pl. II, fig. 14), est une sorte de lacet, mais qui part au moyen d'une détente, et saisit l'oiseau par les pattes. Voici comment on la fait : On prend une baguette de la grosseur du doigt, longue de deux pieds et demi, et d'un bois très souple et très élastique. Avec un couteau on amincit sa grosse extrémité en forme de palette, et l'on fait un trou au milieu. On attache une ficelle double à l'autre extrémité, on courbe la baguette en forme de demi-cercle, on passe la double ficelle dans le

trou de la palette, et l'on fait un nœud au bout pour l'empêcher de sortir lorsque cette espèce d'arc fait effort pour se redresser. On a un petit bâton long de quatre doigts, un peu taillé en pointe mousse d'un côté; on arrondit en forme de collet la partie de ficelle qui sort par le trou, et, dans ce même trou, entre les deux ficelles, on implante le bâtonnet; mais il faut qu'il ne tienne que suffisamment pour tenir la raquette arquée et tendue. On porte ce piège dans un buisson, on attache au-dessus un raisin ou un autre appât, de manière à ce que le merle, en venant le manger, ne trouve à se poser que sur le petit bâton servant de détente; il le fait tomber, la raquette fait effort pour se redresser, tire la partie de ficelle formant le collet, et l'oiseau se trouve pris par les pattes.

La *rapenelle* se fait à peu près de la même manière, mais cependant avec les modifications que nous allons indiquer. Dans les taillis peu éloignés des vignes, on choisit un arbrisseau droit et élevé, qu'on émonde jusqu'à cinq pieds de hauteur; on perce un trou à environ quatre pieds et demi: cette opération faite, on prend un autre arbuste éloigné du premier d'environ quatre pieds; on en ôte toutes les branches et rameaux, et l'on attache au haut une petite ficelle longue d'un demi-pied; on y noue un collet de crin fait en nœud, on le fait passer dans le trou de l'arbrisseau, en faisant plier l'arbuste, et on tend avec un bâtonnet de la même manière que pour la raquette.

Enfin il est un dernier moyen de prendre beaucoup de merles, c'est de les attendre à l'affût, dans le tems des cerises, et de les tuer à coups de fusil. On cherche un cerisier sauvage, à proximité d'un bois peuplé de merles; on construit dans un buisson à quinze pas de l'arbre une petite hutte en feuillage, à laquelle on laisse, outre la porte, une petite ouverture suffisante pour voir ce qui se passe sur le cerisier, et pour passer le canon du fusil. Lorsque les cerises commencent à mûrir, on part avant le jour de chez soi, et l'on se rend dans la cabane. Dès que l'aurore commence à se montrer on entend les merles s'approcher; au petit jour les vieux commencent à venir sur l'arbre, et on les tire. Quand le soleil paraît sur l'horizon, les femelles arrivent, et enfin on peut tirer sur des jeunes jusqu'à huit ou neuf heures du matin. Dans les lieux très solitaires, à proximité des grandes forêts, les merles, peu

inquiètes, viennent au cerisier pendant une grande partie du jour. On tue aussi des loriots à cette chasse. Cependant nous ferons observer aux chasseurs qu'on ne doit user que modérément de cette chasse destructive, parce qu'on y tue beaucoup de femelles qui ont des œufs et des petits.

La GRIVE COMMUNE (*turdus musicus* de Latham) a huit pouces huit lignes de longueur totale; elle a le dessus de la tête et du corps, les plumes scapulaires, les couvertures supérieures, les penes des ailes et de la queue, d'un gris brun; quelques taches roussâtres à l'extrémité des moyennes couvertures, celles du dessous des ailes de la dernière teinte, la queue d'un gris roux en dessous; les joues, la gorge, le devant du cou et la poitrine sont d'un blanc roussâtre, avec des taches noirâtres plus petites et moins nombreuses sur le fond blanc du ventre; les jambes d'un gris tirant sur le roux; les couvertures inférieures de la queue d'un blanc sale, varié de gris et de roux; le bec est brun, et les pattes d'un gris brun.

Cette espèce est quelquefois sédentaire; mais cependant le plus ordinairement elle arrive en assez grande quantité dans les pays vignobles, dès que le raisin commence à mûrir; elle part après les vendanges. Au printemps, on la trouve dans les bois, où elle niche, soit dans un buisson, soit sur une grosse branche d'arbre. Elle pond de quatre à six œufs d'un bleu pâle glacé de vert, avec quelque taches rougeâtres et noires. On les prend à la pipée, aux lacets, et dans la plupart des pièges que nous avons décrits dans l'article précédent.

La DRAINE OU GRIVE DE GUI (*turdus viscivorus* de Latham) est la plus grande de toutes les espèces d'Europe; car sa longueur est de onze pouces. Elle a le dessus de la tête du cou et de tout le corps d'un gris brun, un peu mêlé de roux sur le croupion; la gorge d'un blanc tirant un peu sur le jaunâtre, et semé de quelques petites taches brunes et longitudinales; les côtés de la tête, le devant du cou et tout le dessous du corps d'un blanc jaunâtre moucheté de noir; les penes des ailes et de la queue d'un brun qui s'éclaircit sur leur bord extérieur; les trois premières penes de la queue blanches à leur extrémité; le bec jauné à sa base et à ses angles, brun dans le reste; les pieds jaunâtres, et les ongles noirs.

Comme la précédente, elle est en partie voyageuse et en partie sédentaire; son caractère est plus farouche et plus rusé:

aussi est-elle fort difficile à approcher à portée du fusil, et donne-t-elle dans très peu de pièges; elle ne se prend pas même à la pipée, quoiqu'elle poursuive la chouette comme les autres oiseaux. Cependant on la prend l'hiver au lacet, et pendant les neiges on peut en tuer en les attendant à l'affût dans une cabane, à portée des arbres couverts de gui; elle s'accouple dès le mois de janvier. La femelle fait son nid sur les arbres, dans la bifurcation des grosses branches; sa ponte est de quatre œufs, rarement plus, d'un blanc sombre tacheté de brun.

La LITORNE (*turdus pilaris* de Latham) est un peu moins grosse que la précédente, et n'a guère que dix pouces de longueur; elle a la tête, le dessus du cou, le bas du dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue d'un cendré varié de quelques taches noirâtres sur la tête; le haut du dos et les couvertures des ailes d'un brun roussâtre; la gorge blanche; le devant du cou, la poitrine; roussâtres, avec une tache noirâtre sur le milieu de chaque plume; le ventre, les couvertures inférieures de la queue, blancs, avec quelques marques d'un cendré brun sur ces dernières; les plumes des ailes brunes en dessus, cendrées en dessous; les primaires bordées de gris-blanc à l'extérieur, et les secondaires de brun roussâtre; le bec est jaunâtre, avec son bout noirâtre, et sa base est garnie de quelques poils noirs, raides et tournés en avant; les pieds et les ongles sont bruns.

Ces oiseaux sont voyageurs, et habitent le nord de l'Europe; ils arrivent dans nos pays en novembre et décembre; et disparaissent au printemps; ils se plaisent dans les friches, et particulièrement dans celles où se trouvent des buissons de genévrier; ils ne se retirent dans les bois que pour y passer la nuit. Ces grives voyagent en troupes quelquefois très nombreuses; elles se nourrissent de baies, surtout de celles de l'alisier; de limaces et de vers; elles nichent sur les grands arbres, et elles pondent quatre ou six œufs d'un vert de mer pointillé de roux brun.

On les prend à la pipée, aux collets, aux raquettes, à l'araignée, à la penhière, etc., tendus comme nous l'avons dit à l'article du merle.

Le MAUVIS (*turdus iliacus* de Latham) est une espèce de grive que l'on confond assez souvent avec la litorne. Cependant il en diffère par sa taille un peu plus petite, par son

plumage un peu plus lustré, plus poli, son bec plus noir, par un plus petit nombre de mouchetures sur la poitrine, et surtout par la couleur orangée qu'il a sur le dessous des ailes.

Il arrive en France au moment où la maturité du raisin commence, et il en part vers les premiers froids. Il se nourrit de vers et de baies molles, niche sur les arbres et dans les buissons, et pond de quatre à six œufs d'un bleu verdâtre; tacheté de noirâtre; beaucoup moins farouche que les autres espèces de grives, on l'approche très aisément à la portée du fusil, surtout dans les vignes, avant et après les vendanges. Il donne assez volontiers dans tous les pièges qu'on lui tend, c'est-à-dire dans ceux que nous avons décrits à l'article du merle.

: Pendant qu'elle habite dans les vignes, cette grive devient très grasse; alors elle est paresseuse, et prend son vol difficilement; elle se contente de courir dans les rangs de vigne pour s'écarter du chasseur. Pour la faire lever, il est souvent nécessaire de jeter un peu de terre à droite et à gauche à mesure que l'on avance. Elle part, s'élève, peu, et va se jeter dans la première haie fourrée, où il est très difficile de l'apercevoir, parce qu'elle se pose sur les grosses branches et derrière les parties de feuillage les plus épaisses; il en est de même sur les arbres où elle se pose quand il n'y a pas de buissons à sa proximité.

En Provence, depuis le 15 septembre jusqu'à la fin d'octobre, on tue beaucoup de mauvis et de grives communes, en les chassant comme nous allons le dire. Dans une vigne fréquentée par ces oiseaux; on choisit une place et l'on y plante quelques branches d'arbres munies de leur feuillage, de manière à former un gros buisson de six à sept pieds de hauteur. On place au milieu un arbre mort ou au moins très peu garni de feuilles et s'élevant à quinze ou vingt-pieds; on lui donne le nom d'*arbret*. Si l'on est propriétaire de la vigne et que l'on se propose d'y chasser plusieurs années, on agit différemment. Dans ce cas on forme le buisson avec des arbrisseaux que l'on plante et cultive à cet effet, et pour *arbret*, on plante un amandier. Le feuillage, peu garni, de cette espèce d'arbre permet d'apercevoir aisément les oiseaux qui se posent sur ses branches. Dans le buisson on place plusieurs cages dans lesquelles sont des grives élevées à l'effet de servir d'appels. A portée du fusil, on creuse dans la terre un trou de trois pieds

de profondeur, et on le couvre avec un toit de feuillage élevé de deux pieds et demi au-dessus de la surface du sol. Le chasseur, caché dans cette cabane et armé d'un fusil double, tire par les ouvertures sur les grives attirées par les appelans et posées sur l'arbret. Cette chasse, qui commence avec l'aurore et qui se prolonge jusqu'à huit heures du matin, est fort avantageuse; il arrive assez souvent qu'on y tue plusieurs douzaines de grive.

La chasse à l'arbret réussit également bien pour le merle si l'on a deux ou trois hons appelans.

L'ALOUETTE (*alauda arvensis* de Latham) est un oiseau trop connu en France pour que nous donnions sa description: à Paris seulement on lui donne le nom de *mauviette*. Pendant la belle saison, les alouettes vivent dispersées dans la campagne; mais aussitôt que les froids se font sentir, elles se réunissent en grandes bandes, et voyagent pour quitter les montagnes et se jeter dans la plaine, où elles trouvent plus aisément leur nourriture. Dès les premiers beaux jours, elles se dispersent de nouveau dans les blés verts et les prés, où la femelle construit son nid entre deux mottes de terre; elle y dépose quatre ou cinq œufs grisâtres, tachés de brun.

C'est depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de l'hiver que la chasse aux alouettes est vraiment avantageuse, surtout au filet pendant les gelées blanches, et au fusil quand la terre est couverte de neige.

Le *miroir à alouette* (pl. II, fig. 15.) est un instrument aussi utile pour la chasse au fusil que pour celle au filet: allons-nous donner la manière d'en construire de plusieurs sortes. Le premier dont on s'est servi consiste en un morceau de bois de neuf à dix pouces de longueur, plat, et de deux pouces de largeur en dessous, formant le dos d'âne en dessus; non arrondi, mais partagé en plusieurs plans étroits, de même que les extrémités, qui sont coupés en talus ou plans très inclinés. Chacun de ces plans est incrusté de divers petits morceaux de glace mastiqués dans les entailles, à l'aide d'un enduit composé de trois parties de poix noire sur quatre de ciment rouge tamisé; le tout fondu ensemble. Ce miroir est percé par-dessus dans son milieu, d'un trou profond d'un pouce, dans lequel on fait tenir une broche de fer un peu moins grosse que le petit doigt. Cette broche est emmanchée dans une bobine, qu'elle dépasse par le bas comme par le haut. Un piquet

d'un pied de long, enfoncé en terre, et percé en haut d'un trou vertical d'environ deux pouces de profondeur, reçoit dans ce trou l'autre extrémité de la broche, et, au moyen d'une ficelle dévidée autour de la bobine, un homme assis par terre à une certaine distance, dans une loge, un buisson ou un creux qui le cache en partie, fait tourner le miroir en tirant et lâchant la ficelle par un mouvement régulier. Les glaces réfléchissent les rayons du soleil d'une manière qui attire les alouettes d'une très grande distance. Elles viennent papilloter à quatre ou cinq pieds au-dessus du miroir, et on les tue très aisément. Il est entendu que le mouvement du miroir doit être continu, qu'il faut par conséquent être deux; l'un fait mouvoir la machine, pendant que l'autre, muni d'un fusil, ajuste les alouettes et les tue.

Pour pouvoir faire cette chasse étant seul, on a imaginé une autre sorte de miroir : c'est une machine de bois en forme de plateau, garnie intérieurement d'une palette sur laquelle sont attachés des boutons d'acier poli ou quelques morceaux de miroir. Cette machine, soutenue diamétralement par deux tenons sur un demi-cercle de fer, conserve un équilibre qui n'exige point autant que l'autre miroir l'assiduité et l'attention du tourneur. Le demi-cercle qui soutient le plateau est en acier, et susceptible d'un peu d'élasticité : de la moitié de ce demi-cercle part une queue, à l'extrémité de laquelle est un trou rond ou carré, qui sert à l'emmancher dans un piquet qui soutient le plateau au-dessus de terre, à une hauteur suffisante pour lui laisser du jeu. Ce plateau doit être horizontal, afin de recevoir verticalement les rayons du soleil. On communique le mouvement à cette machine par le moyen d'une ficelle qui, tenant au plateau, vis-à-vis la queue du cercle, passe par un petit piquet placé en dessous, et se prolonge jusque dans la main du chasseur. Ce mouvement, quoique borné, devient régulier, et se multiplie au moyen d'un petit ressort très flexible attaché au plateau, et dont les deux extrémités touchent par intervalle le demi-cercle en dessus et en dessous : entre les deux extrémités de ce petit ressort, il doit y avoir une distance de deux à trois pouces, afin que le plateau puisse être balancé du haut en bas, ce qui fait jouer les boutons ou les morceaux de miroir.

On vend, à Paris, des miroirs à ressort dont le mécanisme, semblable à celui d'un tourne-broche, leur donne un mouve-

ment qui se maintient seul pendant plus ou moins long-tems. Mais, ce qui les rend incommodes, c'est qu'on est néanmoins obligé de les remonter de tems à autre. Pour éviter cet inconvénient, on a imaginé de suppléer au ressort par deux cordes à boyau envidées d'un sens contraire sur la même bobine. A chacune de ces cordes de boyau est attachée une ficelle, dont l'extrémité est entre les mains du chasseur : on conçoit qu'une des cordes s'envide quand l'autre tirée se dévide; le miroir est continuellement en mouvement sans que le chasseur soit obligé de tirer les ficelles aussi souvent; ce qui rend cette machine extrêmement commode.

Nous avons fait usage de ces trois sortes de miroirs, et quoiqu'on ait beaucoup vanté les deux derniers, nous pouvons affirmer avec vérité, que le premier, quoique le plus simple, nous a toujours mieux réussi que les autres. Quant à l'inconvénient qu'on lui reproche, d'exiger une seconde personne pour le mettre en mouvement tandis que la première fait feu; il est très facile de l'éviter. Il ne s'agit que d'attacher le bout de la ficelle à son genou et de lui donner le mouvement de la même manière que font, dans les rues, ces enfans qui font danser les poupées. Avec un quart d'heure ou une demi-heure d'exercice, au plus, on vient aisément à bout d'exécuter parfaitement cette petite manœuvre.

C'est pendant les gelées blanches de l'automne et du printemps, quand le soleil brille sur l'horizon, le matin et le soir plutôt que pendant le reste du jour, que la chasse au miroir est vraiment avantageuse, soit qu'on la fasse au fusil ou aux filets.

Le filet dont on se sert pour prendre les alouettes se nomme *tombereau*. Tous les auteurs ont parlé de ce filet; mais comme tous se sont copiés les uns les autres, il en résulte qu'aucun n'a parlé des nombreux perfectionnemens qu'on y a faits dans le Dauphiné et sur les bords de la Saône, seuls pays où l'on sache parfaitement chasser au tombereau. Nous allons essayer de suppléer à cette lacune des avicéptologistes. (Voy. la pl. II, fig. 16.)

Le tombereau se compose de deux *nappes* *a, a*; de quatre *quenouilles* ou *guêdes*, *L, L, L, L*; de quatre *bras* *K, K, K, K*, et d'une *tirasse*, *5, 3, o, p*. Nous allons détailler ces principales parties.

Les nappes, *a, a*, sont faites en mailles à losanges : les

mailles doivent avoir un pouce de largeur quand il s'agit de ne prendre que des alouettes, et neuf lignes seulement si on veut chasser d'autres oiseaux; le fil doit en être fort et fin, quoique retors à deux brins. Si l'on destine le filet à ne servir qu'à la chasse au miroir, chaque nappe doit avoir huit pieds de hauteur ou *levure*, sur quarante huit pieds de longueur ou *d'enlarmure*. Si, au contraire, on ne veut chasser qu'à l'appéau, ce qui vaut beaucoup mieux quand on sait bien appeler, les nappes ne doivent avoir que six ou sept pieds de hauteur. Elles sont tendues sur des cordes en fil, un peu moins grosses que le doigt, placées, comme on les voit, en *b, b, b, b*, et ayant chacune une boucle solide à chaque extrémité.

Les quenouilles sont des bâtons légers mais solides; ayant une longueur égale à la hauteur des nappes, peints en vert. On en fait de très bonnes avec du sapin descé; mais en bois de fil; pour qu'elles aient une solidité convenable. D'un côté elles sont terminées par un crochet, comme on le voit, *fig. 17*, en *g*, et de l'autre par une entaille circulaire, comme en *e* de la même figure.

On a quatre *piquets fourchus*, *fig. 18*, en bois dur et non susceptible de se fendre, comme par exemple l'aubépine. Ils doivent avoir dix pouces de longueur si l'on doit tendre sur un terrain d'une solidité ordinaire, et on les fait beaucoup plus longs si la terre est mouvante. A la partie supérieure de chaque piquet est un anneau en fer, *a*, pour lui donner de la solidité; et empêcher que le maillet ne le fende quand on frappe dessus pour l'enfoncer; au-dessous de cet anneau est un morceau de fer courbé en anneau d'un côté, en *i*, et formant le crochet de l'autre.

Les bras sont des cordes solides, un peu plus grosses que celles qui tendent les nappes, et longues de vingt à vingt-cinq pieds. A une des extrémités, l'on fait une boucle, l'autre est attachée à un piquet solide.

La tirasse doit avoir au moins soixante pas de long: à l'extrémité, en *l*, elle est attachée à un fort piquet; dix à douze pieds plus loin, elle entoure une *manette*, en *p*, destinée à être saisie par le chasseur; afin de tirer et fermer le tombereau. En *r*, c'est-à-dire à trente pieds de son extrémité, elle se divise en deux bras, *s, s*, terminés chacun par une boucle.

Voyons à présent comment on tend le tombereau. On commence par choisir une place convenable, sans herbes, épines,

que cette chasse est productive, surtout si l'on tend sur le bord des grandes rivières, dans les endroits où les eaux, en faisant fondre la neige, ont mis à découvert des places de verdure; ou bien, dans les terres labourées, exposées au midi, dans les endroits où le soleil a fait disparaître la neige qui couvre encore le reste de la campagne.

Outre l'alouette commune (*alauda arvensis*), dont nous venons de nous occuper, nous en possédons encore en France plusieurs espèces, savoir :

1° Le Cochevis, ou grosse alouette huppée (*alauda cristata*) longue de neuf pouces. On la trouve particulièrement le long des chemins, dans les prairies, sur les revers des fossés, à la lisière des bois, etc. Elle ne se réunit jamais en troupes, est peu farouche, et se laisse aisément approcher à la portée du coup de fusil.

2° La Lulu, ou petite alouette huppée (*alauda cristatella*). Commune aux environs de Paris, de Bordeaux, de Rouen, en Lorraine, etc. Pendant la belle saison, elle habite volontiers la lisière des bois et les côtes sèches et arides. Souvent elle se perche sur les arbres, et le mâle, au printemps, ne cesse pas de faire entendre un chant assez agréable. En hiver ces alouettes se réunissent en troupes de quarante ou cinquante et ne se quittent qu'au printemps.

3° La Calandrelle, (*alauda arenaria*) a environ cinq pouces et demi de longueur. Elle habite les lieux arides et sablonneux du midi, et, en avril, une grande quantité va nicher en Champagne. Après les couvées elles se réunissent en bandes nombreuses, et se répandent dans les champs d'avoine et dans les prairies un peu fraîches. Elles quittent la Champagne en août.

4° La Calandre, (*alauda calandra*), ou grosse alouette, a sept pouces et un quart de longueur totale. Elle est commune dans tout le midi de la France, où souvent on l'élève en cage à cause de son chant. Elle ne diffère de l'alouette commune que par sa grosseur; elle a les mêmes habitudes et on la chasse de même.

5° La Coquillade, (*alauda undata*) habite les mêmes pays, et particulièrement le Languedoc et la Provence. Elle a les mêmes mœurs que le cochevis.

6° Le Cujelier, alouette pipi, alouette des buissons, (*alauda sepriaria*). Sa longueur totale est de cinq pouces et demi.

Le miroir se place entre les deux nappes, vers le tiers de leur longueur : si on y joint un ou deux mouvans, ils sont placés en tête du filet, du côté de la tirasse. Quant aux moquettes, on peut en mettre tout le tour du miroir, pourvu cependant qu'elles y soient dispersées d'une manière naturelle, et qu'elles ne soient pas trop près de l'extrémité des nappes.

On appelle *moquettes* (*pl. II, fig. 19*), des oiseaux vivans, de l'espèce de ceux qu'on veut prendre, attachés par une patte à une ficelle longuë d'un pied, et maintenue par un petit piquet de la longueur du doigt, enfoncé dans la terre. On peut mettre dans le filet autant de moquettes que l'on veut, et plus il y en a, plus les chances de la chasse sont assurées. Néanmoins, on peut à la rigueur, s'en passer quand on sait parfaitement appeler, et que l'on a deux bons mouvans.

Les *mouvans* ne sont de même rien autre chose que des oiseaux de l'espèce que l'on chasse, attachés par la patte à une petite mécanique, qui sert au chasseur à les faire voltiger de manière à être aperçus par ceux que l'on veut attirer dans le piège. On a inventé plusieurs de ces machines ; mais la plus simple et la meilleure est celle qu'emploient les Dauphinois et les habitans des bords de la Saône. Ce sautereau ; *fig. 20*, est en fil de fer solide ; en *t, t*, sont deux petits piquets attachés à une ficelle longuë d'un pouce, tenant à la traverse *u*, et servant à la fixer en terre ; la branche *v* a dans le milieu de sa longueur un troisième petit piquet qui lui laisse la faculté de s'élever à sept à huit pouces de hauteur, lorsque l'on tire le fil *a*, mais qui l'empêche de pouvoir se renverser ; l'extrémité de la branche est munie d'une boucle en ficelle dans laquelle est passée et maintenue la patte de l'oiseau. Quoique très employé, ce genre de sautereau a un inconvénient, celui d'être lourd, de retomber trop brusquement, et par conséquent de fatiguer beaucoup le mouvant. Celui dont nous allons parler vaut mieux ; il consiste en une petite branche ou baguette d'aubépine (*voyez* la même figure), longuë de quinze à dix-huit pouces, et de la grosseur d'un tuyau de plume, ayant à sa base un talon *u*, formé par un morceau de la branche sur laquelle la baguette croissait, et coupé avec elle.

Ce talon doit avoir quatre à cinq pouces de longueur ; et si la baguette ne se trouvait pas implantée dessus dans une position absolument perpendiculaire, on lui ferait prendre

aisément cette position en la chauffant au feu et la redressant ; du reste, on y place les trois petits piquets, et, à l'extrémité, la boucle de ficelle de la même manière que dans l'autre.

On doit toujours placer deux mouvans dans le filet ; le premier à une toise de la première quenouille, et à deux pieds du bas de la nappe ; le second à deux toises et du côté opposé. Nous n'avons pas besoin de dire que le chasseur peut les faire mouvoir à volonté au moyen d'un-fil attaché à chaque baguette.

Jusque-là, ce que nous venons de dire s'applique à la chasse au tombereau pour toutes espèces d'oiseaux. Voyons comment le chasseur doit agir quand il s'agit de prendre des alouettes.

Le tombereau doit être tendu un quart-d'heure avant le jour, et en travers du passage habituel des alouettes. Si le vent était assez fort pour gêner la marche des nappes, il serait bon de tendre dans sa direction. Le chasseur, assis au bout de la tirasse, écoute attentivement ; puis lorsqu'il entend le cri d'une volée d'alouettes, il appelle fort en tâchant de la découvrir de loin. Dès qu'il voit qu'elles l'ont entendu, et qu'elles se dirigent de son côté, il agite les deux mouvans l'un après l'autre ; alors il ménage beaucoup l'appau, afin de ne pas les effrayer par quelques faux tons. Il s'aperçoit aisément quand elles ont vu les mouvans ; car alors elles se baissent et se dirigent sur le filet. Dès ce moment, il doit cesser de les agiter, et se disposer à tirer son filet au moment où le plus fort de la volée donne dessus, et sans attendre qu'elles se posent, car cela leur arrive très rarement.

Il y a de certains jours où les bandes d'alouettes volent très haut, et ne se laissent guère attirer par l'appau : dans ce cas, on a des *jeteurs* ; ce sont deux personnes ayant chacune une alouette attachée par la patte à une ficelle de dix à douze pieds de longueur. Ces jeteurs vont se placer sur le passage des alouettes, l'un à quatre cents pas du filet, l'autre à six cents pas. Aussitôt qu'ils aperçoivent une bande, ils appellent avec l'appau, puis ils jettent leur alouette en l'air et la font voltiger. Dès que les autres se baissent, ou plutôt dès qu'ils sont sûrs qu'elles ont aperçu ces moquettes, ils cessent de les faire voltiger et d'appeler, afin de ne pas détourner l'attention des oiseaux de dessus les mouvans placés dans le filet. Nous avons figuré l'appau d'alouette (*pl. II, fig. 13*) : les meilleurs sont en argent.

La *ridée* est une autre manière avantageuse de chasser aux alouettes en hiver, lorsqu'elles s'élèvent peu et ne font que raser la terre, ou la *ridier*, pour nous servir de l'expression technique. Le filet consiste en une seule nappe tendue en travers du passage des alouettes; mais cette nappe est composée des deux du filet précédent; on les réunit par une extrémité et par le moyen d'une quenouille commune aux deux nappes, qui, par conséquent, se trouve placée au milieu de la *ridée*, et fixée à un piquet fourchu comme les deux autres quenouilles. Du reste, ce filet se tend comme une nappe de tombe-reau. Il y a cependant cette différence que, pour le faire mouvoir, il faut que la tirasse soit passée dans une poulie fixée sur un piquet fiché en terre à quinze ou vingt pieds du filet. On y attire les alouettes au moyen d'appeau, de moquettes et de mouvans, comme pour la chasse précédente: quelquefois on les y pousse par le moyen de trois traqueurs qui battent la campagne en avant de la *ridée*, et chassent doucement vers elle les oiseaux qui en sont encore éloignés.

De tous les filets, le *traineau* est sans contredit le plus grand destructeur d'alouettes. Il doit être long de huit à dix toises, et large au haut de quinze à dix-huit pieds; les mailles doivent en être en losange, et larges d'un pouce; à chaque extrémité du filet est attachée une perche qui en égale la hauteur. Vers la fin d'octobre et en novembre, on part, deux personnes ensemble, pendant une nuit peu sombre, et l'on se rend dans le champ où l'on a vu le soir se remiser des alouettes, on étend le *traineau*, et chacun prend une des perches, qu'il porte dans le plus grand silence. Il faut que le devant du filet soit élevé à deux ou trois pieds de terre, et que l'extrémité traîne, au contraire, d'un bon pied. Aussitôt qu'on entend une alouette s'élever et donner dans les mailles, on lâche et laisse tomber le *traineau*, sous lequel on prend souvent une bande toute entière d'alouettes. Il arrive aussi assez souvent que l'on prend des perdrix.

Dans de certaines saisons de l'année, et particulièrement pendant les neiges ou les grands froids, les alouettes ne prennent que difficilement leur essor, et, si on ne les brusque pas, elles se contentent de *piéter* devant le chasseur. C'est alors qu'on en peut prendre une grande quantité à la chasse aux *fourchettes* et à la *tonnelle-murée*.

Pour faire la chasse aux *fourchettes*, il faut une grande

nappe de filet, et en outre trois ou quatre douzaines de petites fourches en bois, de la grosseur du petit doigt, aiguës par le bas. On parcourt la campagne, et lorsqu'on a découvert quelque bande d'alouettes, on tourne autour trois ou quatre fois, d'abord à la distance de cent pas, puis en se rapprochant jusqu'à celle de quarante, afin de les rassembler, observant de marcher courbé, doucement, et allant de côté et d'autre comme une vache qui pâit, ensuite on déploie le filet, on l'étend à cent pas des alouettes, on le soutient d'espace à autre avec les petites fourches, avec la précaution de le laisser traîner de trois côtés; on laisse le quatrième ouvert du côté des oiseaux, au moyen d'un rang de fourchettes placées de deux pieds en deux pieds, et d'une cordelette qui passe sur les fourches et qui soutient le filet. On fait un long détour, et l'on va se placer de manière à mettre les alouettes entre soi et le filet; alors on marche doucement, et on les fait piéter devant soi jusqu'à ce qu'elles soient dessous la nappe. On se hâte d'approcher, on fait tomber le filet en devant, en ôtant la cordelette de dessus le premier rang des fourchettes, et elles se trouvent prises comme dans une cage.

La *tonnelle-murée* consiste en un grand filet en forme de bourse terminée en pointe, et dont l'ouverture, ou entrée, a au moins dix-huit pieds de hauteur. On attache la pointe à un piquet planté au fond d'un rayon de champ; deux chasseurs portent cette bourse, en l'allongeant en droite ligne, et ils en fixent l'entrée par deux piquets qui servent à la tendre, et auxquels sont attachés, de chaque côté, deux autres filets de la même hauteur, et longs de sept à huit toises, qu'on tend en demi-cercle, ou de biais et en aile, par le moyen de perches fichées en terre. Sur la longueur de ces perches, on attache quatre ou cinq longues ficelles garnies de plumes qu'on tend par de longs bâtons fichés en terre, de manière que le tout forme une longue enceinte. Cela fait, les chasseurs se rendent, par un détour, à une grande distance en devant du piège, et, en marchant doucement et courbés, ils chassent devant eux les alouettes vers la tonnelle, près de laquelle, pour plus de succès, on a attaché quelques alouettes servant d'appelans et de moquettes. Lorsque les oiseaux sont arrivés près du filet, les chasseurs doublent le pas, et lorsque quelques-unes sont entrées dans la tonnelle, ils y précipitent toutes les autres en jetant un chapeau. Cela fait, on replie les ailes du filet vers

l'ouverture, et tout le gibier se trouve pris. Cette chasse se fait après le soleil couché.

On chasse encore les alouettes aux *gliaux*. Ceux-ci doivent être préparés comme nous l'avons dit à l'article de la pipée (voyez la page 120); dans un champ convenable, on en plante au moins deux mille par rangs parallèles, et on les place de manière à ce qu'ils puissent tomber au moindre attouchement d'une alouette. Plusieurs chasseurs vont faire un très grand tour, se placent sur une ligne circulaire, et avancent vers les gliaux en chassant devant eux toutes les alouettes qui sont dans la campagne. Le grand art consiste à ne pas se presser, et s'arrêter quand il est nécessaire, enfin à manœuvrer de manière à faire donner les alouettes dans les gliaux sans les leur faire dépasser au vol.

Les *collets trainans* ou *lacets* sont encore de très bons pièges pour prendre ces oiseaux. Dans un champ fréquenté par les alouettes, on choisit une place où on les attire en jetant du blé, de l'orge ou autre grain pendant quelques jours de suite. Quand on est assuré qu'elles viennent le manger, on prend des ficelles longues de quatre à cinq toises; on les tend au fond des sillons, après les avoir garnies de lacets faits de deux crins de cheval, à nœuds coulans, et qu'on attache aux ficelles, un peu couchés sur terre, et à quatre doigts l'un de l'autre. On jette ensuite un peu de grain le long des ficelles, et on fait un tour loin des lacets pour faire lever les alouettes et les envoyer vers le piège.

Néanmoins on prend quelquefois une très grande quantité d'alouettes sans se donner la peine de les amorcer avec du grain. Ces oiseaux aiment de préférence de certaines localités où ils vont en grand nombre passer la nuit. Ce sont ordinairement des terres en jachères, légèrement inclinées au levant, et abritées des vents du nord. Le chasseur doit étudier son terrain, se promener souvent le soir, et remarquer ces localités et surtout celles où il voit les alouettes se retirer le soir. Alors il prépare ses collets trainans, et, le lendemain il va les tendre dans ces lieux privilégiés. Il faut que la tendue soit faite une heure avant la nuit. Le lendemain, une heure après le soleil levé, il va visiter ses collets et il n'est pas rare qu'il y trouve plusieurs centaines d'alouettes. Nous n'avons pas besoin de dire que plus il aura de collets tendus plus il prendra d'oiseaux. C'est surtout quand la terre est couverte de ne

que cette chasse est productive, surtout si l'on tend sur le bord des grandes rivières, dans les endroits où les eaux, en faisant fondre la neige, ont mis à découvert des places de verdure; ou bien, dans les terres labourées, exposées au midi, dans les endroits où le soleil a fait disparaître la neige qui couvre encore le reste de la campagne.

Outre l'alouette commune (*alauda arvensis*), dont nous venons de nous occuper, nous en possédons encore en France plusieurs espèces, savoir :

1° Le Cochevis, ou grosse alouette huppée (*alauda cristata*) longue de neuf pouces. On la trouve particulièrement le long des chemins, dans les prairies, sur les revers des fossés, à la lisière des bois, etc. Elle ne se réunit jamais en troupes, est peu farouche, et se laisse aisément approcher à la portée du coup de fusil.

2° La Lulu, ou petite alouette huppée (*alauda cristatella*). Commune aux environs de Paris, de Bordeaux, de Rouen, en Lorraine, etc. Pendant la belle saison, elle habite volontiers la lisière des bois et les côtes sèches et arides. Souvent elle se perche sur les arbres, et le mâle, au printemps, ne cesse pas de faire entendre un chant assez agréable. En hiver ces alouettes se réunissent en troupes de quarante ou cinquante et ne se quittent qu'au printemps.

3° La Calandrelle, (*alauda arenaria*) a environ cinq pouces et demi de longueur. Elle habite les lieux arides et sablonneux du midi, et, en avril, une grande quantité va nicher en Champagne. Après les couvées elles se réunissent en bandes nombreuses, et se répandent dans les champs d'avoine et dans les prairies un peu fraîches. Elles quittent la Champagne en août.

4° La Calandre, (*alauda calandra*), ou grosse alouette, a sept pouces et un quart de longueur totale. Elle est commune dans tout le midi de la France, où souvent on l'élève en cage à cause de son chant. Elle ne diffère de l'alouette commune que par sa grosseur; elle a les mêmes habitudes et on la chasse de même.

5° La Coquillade, (*alauda undata*) habite les mêmes pays, et particulièrement le Languedoc et la Provence. Elle a les mêmes mœurs que le cochevis.

6° Le Cujelier, alouette pipi, alouette des buissons, (*alauda sepiania*). Sa longueur totale est de cinq pouces et demi.

Elle est commune dans la Haute-Normandie et dans quelques autres provinces de la France. Au printems, pendant la ponte, elle habite sur les montagnes arides mais ayant quelques buissons épars sur lesquels le mâle se perche et chante pendant que sa femelle couve. Elles descendent ensuite dans la plaine.

7° La Rousseline, pipi rousselin, (*alauda mosellana*), a six pouces et demi de longueur. Elle se plaît sur les collines, dans les bruyères arides sablonneuses ou rocailleuses. On les trouve fréquemment en Alsace et en Lorraine.

8° La Spipolette, ou alouette des friches, (*alauda campestris*) se perche quelquefois, et habite par préférence les bruyères et les friches. Elle est de passage et arrive en France au printems pour repartir en automne. Elle est commune dans le Languedoc et la Provence, où sa chair est très estimée.

9° La Farlouse ou alouette des prés, pipi des arbres, (*alauda pratensis*) a cinq pouces huit à dix lignes de longueur. On les trouve fréquemment dans les prairies, mais elles se plaisent aussi dans les bruyères, les friches, et les clairières placées sur la lisière des bois.

Toutes ces espèces se chassent au miroir depuis le mois d'octobre jusqu'aux fortes gelées.

L'ORTOLAN (*emberiza hortulana* de Latham) est un oiseau célèbre par la délicatesse de sa chair. Néanmoins, comme on l'a souvent confondu avec d'autres espèces qui, dans certains pays, portent le même nom vulgaire, nous allons donner sa description détaillée. Cet oiseau a six pouces un quart de longueur; la tête et le cou sont d'un cendré olivâtre; le tour des yeux et la gorge jaunâtres; la poitrine, le ventre, les flancs et les couvertures inférieures de la queue, roux, avec quelques mouchetures; le dessus du corps est varié de marron brun et noirâtre; le croupion et les couvertures supérieures de la queue sont d'un marron brun uniforme; les plumes de l'aile noirâtres; les plus grandes bordées extérieurement de gris, les moyennes de roux; leurs couvertures supérieures variées de brun et de roux, les inférieures d'un jaune soufre; les plumes de la queue noirâtres et à bords roux; les deux plus extérieures bordées de blanc; le bec a la forme de celui d'un bruant; il est jaunâtre, ainsi que les pieds.

La femelle a un peu plus de cendré sur la tête et sur le cou;

elle manque de taches jaunes au-dessus de l'œil, et son plumage est d'une couleur généralement moins vive.

Ces oiseaux sont de passage, et arrivent ordinairement en troupes, presque dans le même tems que les hirondelles et les cailles; mais leurs émigrations ne sont pas régulières dans les mêmes cantons. Ils habitent les vignes, les blés et les champs, et font leur nid par terre comme l'alouette, ou quelquefois sur des ceps de vigne. Ils pondent quatre ou cinq œufs grisâtres. Les jeunes commencent à partir dès le mois d'août, et les vieux restent jusqu'à la fin de septembre.

Le *tombereau* est la meilleure méthode pour prendre l'ortolan, surtout dans le moment du passage. On appelle avec l'appeau-à linotte (voyez pl. II, fig. 13, b.); mais cela ne suffit pas, il faut encore avoir des *appelans*, c'est-à-dire des oiseaux de la même espèce que l'on nourrit en captivité. Chacun d'eux est dans une petite cage de huit pouces carrés, et l'on place le plus possible de ces cages autour des nappes, quelques-unes par terre, d'autres attachées à des bâtons à trois ou quatre pieds de hauteur. Outre cela, il faut avoir dans le filet deux mouvans et quelques moquettes. Avec ces conditions, si l'on chasse dans le moment le plus fort du passage, on est certain d'en prendre une grande quantité.

On les prend encore au *buisson englué* (voyez ce mot dans la troisième partie de cet ouvrage); mais c'est au *trébuchet* que la chasse de l'ortolan se fait le plus généralement, surtout dans le midi de la France. On met un de ces oiseaux dans une cage que l'on hisse au haut d'une perche, au pied de laquelle on place plusieurs trébuchets qui ont aussi chacun leur appelant, et dans lesquels on jette quelques grains pour apât, surtout de l'avoine, dont ils sont très friands.

Les bruants, linots, chardonnerets, et autres oiseaux analogues, se prennent tous comme l'ortolan; mais en outre on leur tend encore plusieurs sortes de pièges dont il est parlé dans la troisième partie de cet ouvrage.

Les ortolans, quoique se trouvant dans presque toute la France, et particulièrement aux environs de Paris, ne se trouvent cependant en assez grand nombre pour pouvoir être chassés spécialement, que dans le midi de la France. Comme nous l'avons dit, on les prend au filet et au trébuchet, puis on les enferme dans des volières peu éclairées, où on les nourrit de millet crevé dans du lait, pour les engraisser. Chaque ma-

tin on fait une visite dans la volière, et on ramasse, pour les porter à la cuisine ou au marché, ceux qui sont morts étouffés par la graisse.

Oiseaux de marais.

La GRUE (*ardea grus* de Latham) est un des plus gros oiseaux aquatiques de l'Europe, parmi ceux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane. Sa hauteur, quand elle lève la tête, est de près de quatre pieds; elle a le cou long et les jambes hautes; son plumage est d'un beau cendré clair, ondulé, qui devient plus foncé quand l'oiseau vieillit; les grandes plumes de l'aile sont noires. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle n'a pas la tête rouge comme lui; elle ne pond que deux œufs, et ses petits sont à peine élevés qu'arrive le tems du départ, et qu'ils suivent leurs parens dans leur voyage.

Les grues passent en France en automne, et y repassent au printemps: granivores, et se nourrissant néanmoins de vers; de petits reptiles et d'insectes, elles fréquentent les plaines marécageuses et les terres ensemencées, où elles font un grand dégât lorsqu'elles s'y abattent en grandes troupes. Elles voyagent ordinairement la nuit, et en poussant un cri très fort qui annonce de fort loin leur arrivée. On prétend que ces oiseaux sont ceux qui font les plus longues migrations. Comme presque tous les grands oiseaux, elles ont de la peine à prendre leur vol: avant de s'élever elles courent quelques pas, s'élèvent peu d'abord, et en tournoyant, puis, déployant leurs ailes puissantes, elles se perdent dans la nue.

Ces oiseaux sont très défiants et fort vigilans: aussi ne les approche-t-on pas aisément jusqu'à la portée du fusil, à moins que ce ne soit dans la saison des amours. On les prend aux lacets, que l'on tend dans les marais qu'elles ont l'habitude de fréquenter, et à la passée.

Le Héron (*ardea major* de Latham) a trois pieds deux pouces de longueur du bout du bec à celui de la queue; son cou, ses jambes et son bec sont très longs; son plumage est d'un cendré bleuâtre; il a une huppe noire à l'occiput; le devant de son cou est blanc, parsemé de larmes noires.

Cet oiseau se nourrit de poissons, de reptiles, de coquillages, vers; il ne quitte jamais le bord des eaux, où on le voit rester des heures entières, des journées même, sans changer

de place et dans une immobilité parfaite. Quelquefois il se perche sur un arbre des environs. Il est très craintif; sa vue est perçante et son oreille très fine, ce qui le rend très difficile à approcher à la portée du fusil. Cependant on y parvient, et même assez facilement, au moyen de la *vache artificielle* (pl. II, fig. 1.)

Le moyen le plus sûr pour le tirer, c'est de l'attendre à l'affût. Pour cela, on remarque quel est l'endroit du rivage qu'il fréquente de préférence : c'est ordinairement celui où le bord plat lui permet de s'avancer davantage dans l'eau. On y construit une hutte de feuillage, et l'on s'y place à l'affût le soir, à la nuit tombante, ou le matin quelques instans avant le jour; on est alors à peu près sûr de tirer ces oiseaux posés ou au vol.

Il y a un danger réel à chercher à s'emparer d'un héron quand il n'est que blessé. Il s'accroupit, renverse son long cou sur la partie supérieure de son corps, et attend son ennemi dans cette attitude: quand il le voit à portée, il lance sa tête armée d'un bec long et pointu, vise toujours dans un œil, et le crève net s'il peut l'atteindre, c'est-à-dire si on ne se trouve à plus de trois pieds de loin, car, en étendant son cou dans toute sa longueur, il peut aisément atteindre à cette distance.

L'AIGRETTE OU GARZETTE (*ardea garzetta*), est entièrement d'un blanc pur. Un peu plus petite que le héron, sa longueur totale ne dépasse pas dix neuf pouces. Elle a sur les épaules une touffe de plumes longues et soyeuses, s'étendant sur le dos et dépassant la queue. On en fait de charmantes parures connues sous le nom d'aigrettes.

Cet oiseau à les mêmes mœurs que le héron, habite comme lui les rivages et les marais; mais il niche plus rarement sur les arbres. D'reste on le chasse de la même manière.

Le HÉRON ROUPRÉ (*ardea purpurea*), est moins grand que le héron commun, et plus grand que l'aigrette. Sa longueur totale est de deux pieds dix pouces.

Cette espèce et la précédente s'enfoncent plus rarement que la première dans les terres. C'est dans les marais salins et sur les bords de la mer, surtout dans le midi, qu'on les trouve plus ordinairement. Elles diffèrent très peu par les habitudes, et on les chasse de la même manière.

Le BLONCIS (*ardea minuta*), est la plus petite espèce du genre; sa longueur totale est de treize à quatorze pouces. Il

est mélangé de blanc et de gris cendré plus ou moins foncé et brunnâtre.

Quoique plus rare que le héron commun, le blongios se trouve assez fréquemment dans les environs de Lyon, de Montpellier, de Rouen, dans la Champagne et la Lorraine. Il y arrive au printems, quand l'herbe des marais est assez haute pour le cacher. Comme il se lève d'assez près lorsqu'il est dans de hautes herbes, on peut le chasser au chien d'arrêt, comme le râle.

Le BUREAU (*ardea nycticorax*) a vingt pouces environ de longueur totale. Il est commun en Bretagne et se trouve assez fréquemment dans les marais de la Bresse, le long des bords de la Saône. Il est remarquable par la longue aigrette composée seulement de deux plumes soyeuses qui lui pendent sur le dos jusqu'à la naissance de la queue.

Dans quelques pays on nomme cet oiseau *corbeau de nuit*, parce qu'il lui arrive assez souvent de faire entendre pendant l'obscurité un croassement très fort et très désagréable, ayant de l'analogie avec celui du corbeau. Il se nourrit de limaces, d'insectes, de serpens, de grenouilles et de petits poissons. On le chasse comme les précédens et on le surprend aussi quelquefois avec le chien braque, dans les hautes herbes des marais.

Le BUTOR (*ardea stellaris* de Latham) est plus épais de corps que le héron, moins haut sur jambes; son cou est plus court et si garni de plumes, qu'il paraît très gros en comparaison. Son plumage moucheté est d'un brun fauve sur le dos, blanchâtre au devant du cou, à la poitrine et au ventre.

Moins stupide et plus sauvage encore que le héron, il n'habite que les marais d'une certaine étendue, les grands étangs environnés de bois, et il se tient dans les roseaux. Son vol est très élevé, et ce n'est guère que lorsque cet oiseau plane, en tournoyant dans les airs, qu'il fait entendre son cri *cob, cob*. Quelquefois, surtout dans le tems des amours, il fait retentir la campagne, à plus d'une demi-lieue à la ronde, d'une voix effrayante, *hi-rhòud*, ayant quelque analogie avec le mugissement d'un bœuf, d'où lui est venu son nom, (*bos-torius*). On prétend que, pour jeter ce cri, il plonge son bec dans la vase. Pendant l'automne, il quitte quelquefois les marais pour aller dans les bois faire la chasse aux rats et aux mulots, qu'il saisit adroitement et avale tout entiers. Il niche en avril, au mi-

lieu des roseaux et presque sur l'eau; il pond quatre à cinq œufs d'un gris blanc verdâtre.

Du reste, cét oiseau se chasse comme le héron; mais comme il est beaucoup plus courageux que lui, et qu'il se défend jusqu'à l'extrémité avec autant de sang-froid que d'adresse, il est beaucoup plus dangereux de le saisir ou même de s'en approcher avant qu'il ne soit mort. Lorsqu'il est blessé, au lieu de fuir il attend le chasseur, lui lance dans les jambes des coups de bec si violens qu'il perce aisément les bottes et entre dans les chairs; on en a vu, dit l'auteur du *Manuel du Destructeur des animaux nuisibles*, percer la cuisse d'un chien de part en part. Quelquefois il se renverse sur le dos, se sert de ses ongles et de son bec, et tâche de vous crever les yeux en s'élançant à la figure.

En général la chair des hérons est peu estimée, quoique, autrefois, on lui donna le nom de *mets royal*. Cependant celle des ailes et de la poitrine est fort bonne à manger si après avoir plumé l'oiseau on a la précaution de l'écorcher; car c'est la peau qui communique à la chair ce goût fort et huileux qui la rend désagréable au plus grand nombre des personnes. Il en est de même pour une grande quantité d'oiseaux d'eau, pour les étourneaux, etc., etc., et pour les cigognes, dont nous allons nous occuper.

La CIGOGNE BLANCHE (*ardea ciconia*) a trois pieds quatre pouces de longueur mesurée du bout du bec à l'extrémité de la queue, et près de quatre pieds mesurée du bout du bec jusqu'aux ongles.

Cet oiseau, par une superstition qui remonte à une haute antiquité, passe pour porter bonheur aux maisons dans les cheminées desquelles elle va nicher; aussi, dans beaucoup de villages du nord de la France, en Alsace et en Flandre, serait-on fort mal regardé si l'on se permettait de leur donner la chasse. On croit qu'elles sont utiles, parce qu'elles se nourrissent de reptiles, et ceci mériterait d'être discuté, car les reptiles, une seule espèce exceptée, celle de la vipère, sont inoffensifs et détruisent les insectes, les mulots, les campagnols, et une foule de petits animaux beaucoup plus nuisibles qu'eux. Les cigognes n'ont donc aucune utilité réelle; il y a plus, elles font un tort considérable aux cultivateurs d'abeilles, en chassant presque continuellement aux mouches à miel; qu'elles aiment beaucoup et dont elles détruisent un nombre

tellement considérable que très souvent le reste de l'essai périclète de faiblesse même avant les froids rigoureux de l'hiver.

Nous pensons donc qu'on peut très bien se donner le plaisir de la chasse aux cigognes lorsqu'on en trouvera l'occasion. Lorsque ces oiseaux voyagent, ils volent pendant la plus grande partie du jour et se fatiguent tellement qu'une fois posés sur un arbre, à la nuit tombante, on peut les tuer tous à coups de fusil, les uns après les autres, sans qu'ils s'envolent. J'en ai fait moi-même l'expérience dans une forêt du Charolais, pays où les cigognes se montrent très rarement.

La CIGOGNE NOIRE (*ardea nigra*) est plus rare que la blanche et n'est que de passage en France. Elle a deux pieds neuf à dix pouces de longueur. Beaucoup plus farouche que la première, elle vit solitairement dans les marais boisés, où elle se nourrit de grenouilles, de petits poissons, de mollusques et d'insectes. Elle niche dans le fond des forêts humides, sur les pins et les sapins les plus élevés. Elle est beaucoup plus difficile à surprendre à la chasse que la première, aussi va-t-on l'attendre à l'affût dans les lieux qu'elle fréquente; ou bien on cherche à l'approcher au moyen de la hutte ambulante.

Le VANNEAU (*tringa vanellus* de Latham, *vanellus cristatus* de Meyer) est à peu près de la grosseur d'un pigeon; sa longueur est de douze pouces et demi. On le reconnaît aisément à son aigrette, plus petite dans la femelle, composée de longs brins effilés très déliés; son plumage est mélangé de blanc, de noir, à reflet métallique, changeant en vert et en rouge doré sur la tête et les ailes, en vert doré sur le dos, en cuivrés, en violet, etc., sur d'autres parties du corps.

Cet oiseau a reçu son nom du bruit qu'il fait avec ses ailes en volant, et que l'on a comparé à celui d'un van que l'on agite pour nettoyer le blé. Dans quelques provinces on l'appelle *dix-huit*, d'après le cri qu'il fait entendre deux ou trois fois de suite en partant et par reprise, dans son vol; et même pendant la nuit. On en voit quelques-uns pendant le cours de l'année; mais, dans nos contrées, c'est au mois de mars qu'ils arrivent en bandes extrêmement nombreuses. Ils fréquentent alors les prairies humides; puis, quand vient le dégel, ils se jettent dans les blés pour y chercher les vers, dont ils font leur principale nourriture. Pour s'emparer de cet aliment, ils usent d'un procédé fort singulier. Lorsqu'un vanneau rencontre un de ces petits tas de terre en boulettes ou chapelets qu'a

Le ver a rejetés en se vidant, il le débarrasse d'abord légèrement, et ayant mis le trou à découvert, de son pied il frappe la terre à côté, et reste l'œil attentif et le corps immobile : cette légère commotion suffit pour faire sortir le ver, qui, dès qu'il se montre, est enlevé d'un coup de bec.

Lorsque les premières chaleurs du printemps se font sentir, les vanneaux se séparent, s'apariant, et la femelle construit son nid sur une petite butte ou motte de terre élevée au-dessus d'un terrain humide. Elle y pond trois ou quatre œufs d'un vert sombre et tacheté de noir. Les petits le quittent deux ou trois jours après leur naissance pour courir dans l'herbe et suivre leurs parens. Dès le mois de juillet, jeunes et vieux se réunissent en bandes, et, en octobre, ils partent pour des climats plus chauds.

On chasse les vanneaux de plusieurs manières ; mais celle qui parait la plus avantageuse est celle au *tombereau*. Ce filet, dont nous donnons la description détaillée page 138, doit être, quand on l'emploie pour le vanneau, à mailles beaucoup plus grandes. La tirasse doit aussi être plus longue, et le chasseur caché dans un épais buisson ou une hutte de branchage. C'est ordinairement dans une prairie, à proximité de l'eau et des terres labourées, que l'on tend. On place entre les nappes quelques-uns de ces oiseaux empaillés, la tête tournée au vent, et l'on en a un ou deux vivans pour servir de *mouvans*. On a, outre cela, un appeau fait d'un jet de vigne plié en double, et qui a pour languette une écorce de sarment : on peut encore se servir d'un morceau de bois fendu, long de trois pouces et demi, ayant, dans une fente préparée pour cela, une feuille de lierre ou de laurier. Dès que l'on aperçoit une bande de vanneaux, on appelle et l'on agite un des mouvans ; mais aussitôt qu'on les voit se diriger vers le filet, il faut cesser d'appeler. On agite les deux mouvans l'un après l'autre, à petits coups et par intervalles : si l'on est bien caché, que l'on cesse de faire mouvoir lorsqu'ils sont encore à deux cents pas des nappes, il est possible de voir la troupe entière tomber dans les filets.

Dans la Champagne et dans la Brie, où ces oiseaux sont très abondans, on va leur faire la chasse la nuit au flambeau. La lumière les réveille et les attire, dit-on.

La chasse au fusil peut devenir très avantageuse si on la fait avec la *vache artificielle*, quoique ces animaux soient très

rusés et d'un abord fort difficile. Mais il ne suffit pas que la vache dans laquelle le chasseur se renferme soit assez bien imitée pour faire illusion, même aux hommes; on n'approcherait pas encore du gibier, si on se dirigeait directement vers lui et à grands pas. Il faut avancer lentement, en louvoyant, et en baissant souvent la tête pour imiter une vache qui pait. On doit marcher d'autant plus doucement que l'on approche davantage. Lorsqu'on est à portée, on sort du corps de la vache, et, sans trop se presser et tout en se retournant, on peut tirer posé ou au vol.

Lorsqu'il fait un très grand vent, ce que ces oiseaux craignent beaucoup, ou lorsque le brouillard est très épais, le chasseur peut espérer d'approcher les vanneaux à portée du fusil; mais il doit y mettre beaucoup de précaution, arriver sur eux lentement, par des zigzags, et en boitant très bas.

Sur le bord des rivières ou des étangs, où les vanneaux ont l'habitude d'aller soir et matin se laver le bec et les pattes que leur recherche des vers leur couvre de terre, on peut espérer d'en prendre quelques-uns aux lacets. Cependant cette chasse n'est rien moins que sûre, parce que les vanneaux sont très inconstans et changent souvent de canton.

Le vanneau, si farouche lorsqu'on cherche à l'approcher par terre, semble perdre toute sa défiance lorsqu'on l'approche par eau au moyen du nageret dont nous parlons plus loin. Avec une canardière ordinaire, il n'est pas rare d'en tuer vingt-cinq ou trente d'un seul coup et même davantage.

Le VANNEAU SUISSE, (*tringa helvetica*) a dix pouces et demi de longueur totale, et paraît sur nos côtes au printemps et en automne. Moins commun en France que le précédent, on ne le trouve guère que sur les bords de la mer, des lacs et des grandes rivières. Il se nourrit d'insectes, de vers, et, dit-on, des baies de certains arbrisseaux. On le chasse de la même manière, mais seulement au fusil, car il ne donne pas dans les filets.

Le VANNEAU PLOUVIER, (*tringa squatarola*) se distingue des espèces précédentes par son manque d'aigrettes. Sa longueur est de dix pouces et demi. Il est assez commun dans plusieurs provinces de la France, habite les mêmes lieux que le pluvier doré et se chasse de la même manière.

Le PLOUVIER COMMUN OU PLOUVIER DORÉ (*charadrius pluvialis* de Latham) est à peu près de la grosseur du vanneau;

sa longueur est d'environ dix pouces. Il n'a pas d'aigrette; le dessus de son corps est d'un brun noirâtre tacheté de jaune et de gris-blanc; il a le tour des yeux et le menton blancs; les côtés de la tête, le cou et les flancs pareils au dessus du corps, mais d'une nuance plus pâle; le milieu du ventre d'un blanc sale; les grandes plumes des ailes noirâtres; la queue rayée de jaune sombre et de noirâtre; le bec et les pieds noirs.

Les pluviers paraissent en France pendant les pluies d'automne, disparaissent aux premières neiges, et repassent au printemps. Ils ont à peu près les mêmes habitudes que les vanneaux; comme eux se nourrissent de vers; mais ils volent en troupes beaucoup moins nombreuses, quoique composées quelquefois de plus de cinquante. Le soir ils se dispersent pour passer la nuit, et chacun git à part, mais, dès le point du jour, le premier éveillé donne le cri de rappel, *hui, hieu, huit*, et sur-le-champ ils se rassemblent. C'est de la connaissance de cette habitude constante que l'on a su profiter pour leur tendre des pièges.

Le matin une demi-heure avant le jour, on se rend dans l'endroit où l'on sait que ces oiseaux ont passé la nuit, et l'on tend un rideau en filet, par exemple, une petite *pentaine* (voyez page 115) en face du lieu où on les soupçonne. Les chasseurs, en grand nombre, font une enceinte, et dès les premiers cris du pluvier appelant, ils se couchent contre terre pour laisser ces oiseaux passer et se réunir. Lorsqu'ils sont rassemblés, les chasseurs se lèvent, jettent des cris, et lancent des bâtons en l'air. Les pluviers effrayés partent d'un vol bas, et vont donner dans le filet, qui, fort léger et suspendu de manière à tenir à peine, tombe et les enveloppe. Il arrive souvent, quand cette chasse est bien conduite, qu'on en prend des bandes entières.

Au moyen du même filet, un chasseur qui a l'expérience de l'appeau, peut, seul, faire une bonne chasse. Il place son filet, puis se cache à dix ou douze pas derrière; alors il imite le cri du pluvier appelant, et les fait ainsi donner dans le piège.

Voici comment se fait un bon appeau : on prend l'os de la cuisse d'une chèvre, long de trois pouces, coupé transversalement par les deux bouts, dont l'un est bouché avec de la cire; on fait trois trous dans la longueur de l'os, l'un auprès de l'ex-

trémité remplie de cire, et par lequel on souffle; un second perpendiculaire à ce premier, rond, et dans lequel on introduit une plume à écrire; et un troisième à l'extrémité opposée, plus grand que les deux autres, et situé sur les côtés de l'os. A défaut de cet appeau, on peut se servir de celui que nous avons décrit pour les vanneaux, et se contenter d'imiter le cri de ces derniers oiseaux, car les pluviers se mêlent très aisément avec eux.

On prend très bien les pluviers au *tombereau*, en le tenant comme nous l'avons dit pour les vanneaux. On peut même se servir de ces derniers pour moquettes et pour mouvans, si on ne se trouve pas avoir des pluviers empaillés et d'autres vivans.

Au moyen d'une espèce de *lutte ambulante*, grande, mais légère, on peut faire aux pluviers une chasse au fusil aussi utile qu'amusante. On se munit en outre de moquettes empaillées, que l'on nomme *entes*, et de deux ou trois mouvans. Après avoir posé, en lieu convenable, les moquettes et les mouvans, de la même manière que si on les plaçait dans des nappes de tombereau; on se place, au nombre de trois ou quatre, dans la lutte, qui en est éloignée d'une petite portée de fusil. Cette lutte, si l'on le veut, peut ne consister qu'en quelques branches de feuillage que l'on pique en terre. Là, on attend que l'on ait découvert quelques-unes des bandes de pluviers qui sont dans les environs; alors on appelle et l'on agite les mouvans. Ces oiseaux viennent s'abattre à côté des moquettes. Un ou deux chasseurs sortent de la lutte du côté opposé, contournent les pluviers en marchant courbés et à pas lents, et s'en approchent jusqu'à portée du coup de fusil; ils font feu; et, dans le même instant, les autres chasseurs sortent de la loge et tirent sur la bande au moment qu'elle prend son vol. Cela fait, on change de place, et on va faire la même manœuvre plus loin.

Avec la *vache artificielle* on peut les approcher en plein jour, en faisant comme nous l'avons dit pour les vanneaux.

Enfin on peut encore les chasser au flambeau, pendant la nuit, soit au fusil, soit au traîneau. Pour cela, on se réunit plusieurs chasseurs, et l'on porte du feu. Aussitôt que les pluviers l'aperçoivent, ils se réunissent et se pressent les uns contre les autres. On s'approche d'eux dans le plus grand silence, et, dès qu'on est à porté, on tire tous à la fois au mi-

lieu de la bande. Si l'on chasse au traîneau, celui qui tient le feu s'arrête à quarante ou cinquante pas; les deux chasseurs qui portent le traîneau vont faire un grand circuit, placent le gibier entre eux et la lanterne, puis le suivent en marchant sur le feu. Je le répète, cette chasse n'est d'une réussite parfaite qu'autant que l'on ne fait pas le moindre bruit.

Le GUIGNARD (*charadrius morinellus*) a huit pouces et demi de longueur totale. On le trouve abondamment dans l'Orléanais, dans la Beauce, et sur les bords de la Saône et du Rhône, où il passe deux fois par an, en avril et en août. C'est à cette dernière époque qu'il est le plus recherché pour la qualité de sa chair, qui est délicate et beaucoup plus estimée que celle du pluvier doré. On le trouve particulièrement dans les lieux écartés et marécageux, où sa stupidité le fait aisément donner dans tous les pièges qu'on lui tend. Souvent on le trouve avec les vanneaux et on le chasse de la même manière en août et septembre. On a remarqué qu'il est plus facile à approcher à la portée du fusil lorsque le tems est lourd et très chaud.

Le PETIT PLOUVIER A COLLIER (*charadrius minor*) n'est peut être qu'une variété du suivant dont il diffère principalement par sa taille plus courte d'un pouce. Il est très commun en Allemagne et dans le Piémont, mais fort rare en France. Du reste il se plaît sur les grèves des grandes rivières.

Le GRAND PLOUVIER A COLLIER, vulgairement connu sous les noms de *criard*, *gravière*, (*charadrius hyaticula*) a sept pouces de longueur totale. Il se trouve sur les plages sablonneuses de la mer et sur les grèves des grandes rivières où il court avec beaucoup de rapidité en prenant de tems en tems son vol et criant toujours. Il arrive en France, particulièrement sur les côtes de la Normandie et de la Picardie, au printemps et en automne.

Le PLOUVIER A POITRINE BLANCHE (*charadrius caudianus*), a cinq ou six pouces de longueur, et se trouve très communément sur les côtes de la Picardie. Il aime les plages rocailleuses ou couvertes de gros gravier. Sa chair passe pour excellente et la meilleure de tous les oiseaux de ce genre.

Tous les pluviers se chassent à peu près de la même manière. Leur défiance et leur mobilité continuelle les rendent très difficiles à approcher. Néanmoins on y réussit assez facilement

lorsqu'il règne un grand vent, parce qu'alors ils se déterminent très difficilement à prendre leur vol.

La POULE D'EAU (*gallinula chloropus* de Latham, *fulica chloropus* de Linné) est de la grosseur d'un poulet de six mois; sa longueur est de quatorze pouces et demi; sa tête, sa gorge et le devant de son cou, sont noirâtres; le ventre est d'un cendré foncé, avec quelques nuances blanches à l'extrémité des plumes; le dessus du corps d'un brun olivâtre. Elle a sur le front une membrane, s'étendant depuis la base du bec jusqu'au sommet de la tête, d'un rouge vif.

Cet oiseau habite le bord des rivières et des étangs, et fréquente quelquefois les marais, où il se nourrit de vers, d'insectes et de plantes aquatiques. Le jour il se tient caché dans les roseaux, d'où il sort le soir pour se promener sur l'eau. Dès que les froids se font sentir et que les étangs menacent de se geler, les poules d'eau quittent les montagnes pour gagner la plaine et les grandes rivières, où le froid est moins rigoureux. Dès les premiers jours du printems elles retournent dans les lieux qui les ont vu naître. La femelle construit son nid dans les roseaux; elle y pond de cinq à huit œufs d'un blanc jaunâtre, tachetés irrégulièrement de brun rougeâtre.

On a plusieurs manières de chasser ces oiseaux. Avec un excellent chien d'arrêt, allant parfaitement à l'eau et très bon quêteur, on fourrage les roseaux et les joncs qui se trouvent à la queue des étangs, et l'on parvient à faire lever quelques poules d'eau que l'on tire au vol; mais il faut les tuer rapide pour les avoir, car, si elles ne sont que blessées, elles plongent en tombant, et ne reparaisent plus; elles ont la finesse de se placer sous une feuille flottante assez large pour les couvrir, et, le bec seul hors de l'eau pour pouvoir respirer, elles restent des heures entières immobiles; elles agissent de même lorsqu'on a battu le marais quelque tems sans qu'on les ait tirées.

La poule d'eau se prend très bien au *travail*. Ce filet doit être fait dans les mêmes dimensions que celui dont on se sert pour la perdrix; mais les bâtons sur lesquels il est monté doivent être beaucoup plus longs, afin de pouvoir s'implanter solidement dans la vase. On le tend le jour dans les joncs, à la queue d'un étang, le plus exactement possible le long du bord de l'eau, et néanmoins dans l'endroit le plus fourré. Si une jeune poule d'eau donne dedans pendant la nuit, on est

à peu près sûr qu'elle y amènera la mère et tout le reste de la couvée. Dans tous les cas, si l'on a des tramails assez longs pour garnir une grande portion du rivage (mais toujours dans les endroits herbeux), on peut être assuré de prendre beaucoup de gibier. On va visiter les filets tous les matins et tous les soirs.

Pour prendre ces oiseaux, quelques auteurs recommandent encore un piège que l'on appelle la *pince d'Elvaski*, du nom de son inventeur. Cet instrument, disent-ils, ressemble en grand à celui dont les fumeurs allemands se servent pour prendre les charbons ardents dont ils allument leurs pipes. La pince, en se détenant, attrape les poules d'eau par les pattes ou par le cou.

La **POULETTE D'EAU** (*gallinula fusca*) et le **GLOUT** (*gallinula fistulans*) diffèrent de la poule d'eau par leur longueur qui n'est que d'un pied, et par leur plumage moins foncé. Néanmoins on croit qu'elles appartiennent à la même espèce, et que ces différences ne sont le résultat que de l'âge. La seconde est plus commune dans les environs de Strasbourg que dans le reste de la France, et on la trouve plus communément encore en Allemagne. Ces considérations doivent, je le pense, la faire considérer comme espèce. Quoiqu'il en soit, tout ce que j'ai dit de la poule d'eau commune s'applique également à ces deux oiseaux.

La **MORELLE**, foulque, macroule, (*fulica atra*) est de la grosseur d'une moyenne poule, et a quinze pouces de longueur totale. Elle habite les étangs pendant la plus grande partie de l'année, et quitte rarement les eaux pour gagner la terre où elle marche fort mal. En automne, les morelles se réunissent en bandes nombreuses sur les étangs d'une vaste étendue, et y restent jusqu'aux premières gelées. Alors elles partent pour revenir au mois de février et se disperser par couples.

Ce n'est guère qu'à l'arrière saison que l'on se réunit à heure et jour convenus pour leur faire la chasse. Les chasseurs se placent dans un bon nombre de bateaux, et s'avancent en ligne sur l'étang, de manière à chasser les foulques devant eux. Ces oiseaux ayant le passage barré, gagnent l'extrémité de l'étang, puis, s'y voyant refoulés, ils prennent leur vol pour regagner la pleine eau en passant sur la tête des chasseurs. Ceux-ci s'élèvent pour faire feu tous ensemble et en abattent un grand

nombre. Ensuite ils revirent de bord et recommencent à acculer les foulques à l'autre extrémité de l'étang. Ce manège peut se renouveler plusieurs fois, car ces oiseaux, tout pourchassés qu'ils sont, ne se déterminent à quitter l'étang que lorsque la nuit est venue.

En Lorraine, où les morelles sont très abondantes, on leur fait une chasse active, et l'on en tue quelquefois un nombre incalculable.

La BÉCASSINE (*scolopax gallinago* de Latham) a les pieds et le bec de la bécasse; mais elle est beaucoup plus petite; sa longueur est d'environ dix pouces, y compris le bec, qui en a trois environ; sa tête est divisée par deux raies longitudinales noires et trois rougeâtres; le menton est blanc; le cou varié de brun et de rougeâtre; la poitrine et le ventre sont blancs; le dessus du corps est varié de brun, de rouge pâle et de noir.

Ces oiseaux habitent les prairies marécageuses, la queue des étangs et les marais. Ils arrivent en France au printemps, et, pour la plupart, nichent dans les marais de nos contrées montagneuses; la femelle fait son nid par terre, sous quelque grosse racine d'orme ou de saule, dans les endroits où le bétail ne peut pas parvenir; elle y pond quatre ou cinq œufs d'un verdâtre très clair, tacheté de cendré et de brun.

La bécassine vole avec beaucoup de rapidité; en partant elle file droit l'espace de deux ou trois toises, puis elle fait trois crochets qui la portent à peu près à trente pas, après quoi elle file droit. Lorsqu'elle est très élevée, elle fait entendre, surtout la nuit, un cri *mèe, mèe, mèe*, tremblotant et ayant une grande analogie avec celui de la chèvre, ce qui lui a fait donner, dans quelques pays, les noms de *chèvre volante* et *chèvre de la Saint-Jean*.

En été, la bécassine quitte nos contrées pour y revenir en automne et disparaître encore en hiver. Néanmoins, dans les marais boisés de l'Auvergne, du Charollais et du Beaujolais, on en trouve toute l'année, excepté lorsque les eaux sont entièrement gelées, et encore dans cette circonstance, beaucoup de ces oiseaux se retirent autour des fontaines chaudes dans les bois et les bruyères, et ne quittent pas le pays.

La chasse des bécassines au fusil exige une grande adresse, beaucoup d'habitude, et une arme qui porte loin. On part avec un bon chien d'arrêt, et l'on parcourt les marais, ayant quelquefois de l'eau jusqu'à mi-jambe. On part à cet inconvé-

nient au moyen de bottes longues, épaisses, et que l'on fait enduire d'une bonne couche de suif avant de partir.

La plupart des auteurs donnent, comme principe, le conseil de ne tirer la bécassine qu'après lui avoir laissé faire ses crochets; il en résulte que si elle n'est pas partie sous les pieds du chasseur, elle doit s'en trouver éloignée, quand le coup part, de cinquante à soixante pas au moins. Or, je demande à tout chasseur de bonne foi, qui connaîtra la portée d'une arme quelque bonne qu'elle soit; si l'on peut répondre de la moitié de ses coups à cette distance, en supposant même que l'on visât toujours juste. Ayant habité pendant plusieurs années au pays très abondant en bécassines, je puis affirmer que cette méthode est vicieuse, et n'a été prononcée que par des gens qui, ayant peu l'habitude du fusil, ne peuvent mettre la promptitude nécessaire pour tirer à la manière nommée par les chasseurs, à *cul levé*, c'est-à-dire avant que l'oiseau ait fait son premier crochet. Cette dernière méthode offre de grands et nombreux avantages, dont nous ne citerons que les deux principaux. 1° Si l'on manque le premier coup, on a le tems de tirer le second lorsque l'oiseau a fait ses crochets; 2° on charge son fusil avec un peu moins de poudre et beaucoup plus de plomb, que l'on peut même choisir d'un numéro plus petit, d'où il résulte que le coup porte plus large et à la fois plus garni. Nous observerons ici que la bécassine est beaucoup plus facile à tirer au printemps qu'à l'automne, parce que, dans cette première saison, son vol est beaucoup moins rapide; ses crochets moins longs, et elle part de bien moins loin.

On prend aussi les bécassines à différens pièges. Dans les marais qu'elles fréquentent beaucoup, il est facile, pour peu qu'on ait d'habitude, de reconnaître les places où elles se plaisent le plus; les herbes basses y sont un peu plus foulées, et l'on aperçoit, dans les endroits les plus fourrageux, de petites coulées larges d'un ponce ou deux, dans les hautes herbes. C'est dans ces endroits qu'en tendant des *collets* de crin on est à peu près sûr d'en prendre une bonne quantité. (*Voyez ces collets. pl. II, fig. 21.*)

Par un tems de brouillard on peut se servir d'une *pentaine* que l'on tend à l'extrémité d'un marais; des traqueurs gagnent l'autre extrémité, chassent devant eux les bécassines, et les font donner dans le filet où elles restent prises, parce qu'il est

monté en araignée, c'est-à-dire la nappe du milieu entre deux autres à grandes mailles.

Le *traineau* est encore employé à la chasse de ces oiseaux ; il est monté de manière à ce qu'un seul homme puisse le porter commodément : le chasseur le porte sur le bras, à la hauteur de trois pieds ; il parcourt les marais où il sait qu'il y a des bécassines ; il bat de tems en tems les herbages et les broussailles ; les oiseaux s'élèvent de terre, donnent dans le filet, qu'on laisse tomber, et se trouvent pris.

La GROSSE BÉCASSINE ou double bécassine, (*scolopax media*) est de près de moitié plus grosse que la précédente. Elle en diffère par quelques nuances dans le plumage et plus encore par ses habitudes.

Elle est commune en Picardie où elle habite depuis la fin d'août jusqu'au commencement de novembre, et en Froyence où elle est de passage, en mars et avril et en septembre et octobre. Elle se plaît dans les marais où l'eau est limpide et courante. Lorsqu'on la chasse au fusil elle ne tient pas à l'arrêt comme la précédente, mais elle court devant le chien comme le râle. A cette différence près on la chasse de même.

La PETITE BÉCASSINE (*scolopax gallinula*) vulgairement connue dans divers pays sous les noms de *sourde*, *jacquet*, *deux-pour-un*, *hanipon*, *bécot*, *becquerolle*, *boucriole*, etc. est de la grosseur d'une alouette. On la trouve dans les mêmes lieux que la bécassine ordinaire, mais dans les endroits les plus fourrés et dans les herbes les plus serrées ; elle s'y tapit avec grand soin et ne part que lorsque le chien ou le chasseur sont près à lui marcher dessus. Alors elle s'envole, mais elle ne va pas se remiser très loin.

Le *cul-blanc de rivière*, bécasson, chevalier bécasseau, (*tringa ochropus*), a huit pouces et demi de longueur.

Cet oiseau habite les bords sablonneux de la mer et des grandes rivières dans toute la France ; dans l'intérieur du royaume, il est de passage en avril et en août. A cette dernière époque, il voyage en petites bandes de cinq à quinze, rarement davantage. Il se nourrit d'insectes aquatiques et de frai de poisson. Sa chair est aussi délicate qu'estimée.

Il est extrêmement facile à approcher à la portée du fusil lorsqu'on le chasse en bateau et surtout au nageret ; mais il n'en est pas de même si l'on est à pied. Pour y parvenir, dans ce cas, on suit le long du rivage, aussi près de l'eau que pos-

sible, afin d'apercevoir ces oiseaux de très loin. Alors, on remarque sur la petite falaise formée par le rivage, un objet qui puisse faire reconnaître la place. On quitte le bord de l'eau, on fait un grand détour, et l'on revient droit sur les oiseaux en se masquant autant qu'on le peut derrière tous les accidens de terrain, les buissons, etc. Mais il arrive souvent qu'ils partent avant qu'on puisse les voir assez pour les ajuster posés, et alors il faut les tirer au vol.

On peut encore se placer le soir à l'affût à portée de ces pointes de gallets ou de sable qui s'avancent beaucoup dans la rivière. Si l'on est bien caché et dans une position bien choisie, on pourra tirer trois ou quatre coups de fusil à l'heure du passage.

Les cul-blancs volent très bas, presque en rasant l'eau. Aussi, peut-on les prendre assez aisément au tombereau dont on se sert pour prendre les alouettes. Mais il faut le tendre non pas dans le sens du cours de l'eau, mais en travers sur le rivage, et de manière à ce que les deux quenouilles opposées à celles du côté de la tirasse battent un peu dans l'eau. On y place des moquettes, et l'on appelle avec l'appau figuré *planche II; fig. 13, b*, en imitant le cri de ces oiseaux, ce qui est très facile quand on les a entendus une fois.

On prend encore des cul-blancs aux lacets que l'on tend sur le sable, tout-à-fait sur le bord de l'eau, aux places qu'ils ont l'habitude de fréquenter.

Le CHEVALIER BRUN, (*scolopax fusca*) est plus grand que le précédent. Sa longueur est de onze pouces trois lignes. Comme le précédent, il fréquente le bord des lacs, des rivières et de la mer. Il se chasse de même.

La GAMBETTE, (*scolopax galidris*) aussi connu sous les noms de *chevalier aux pieds rouges* et de *bécasson*, a environ dix pouces de longueur totale. Il a les mêmes habitudes que les précédens et se chasse de même, mais il est un peu plus rare. Cependant on en tue beaucoup sur les bords de la Loire, du Rhône et de la Saône. Sa chair est délicieuse, surtout en automne.

La GUIGNETTE (*tringua hypoleucos*) a sept pouces et demi de longueur, et toutes les habitudes du cul-blanc. On la chasse de la même manière, et sa chair est excellente.

Le CHEVALIER AUX PIEDS VERTS, (*totanus glottis*) a environ un pied de longueur et se chasse de même. Cependant il est

plus farouche que les précédens, et il n'est pas assez commun en France, où il n'est que de passage, pour qu'on lui fasse une chasse spéciale. On ne le tue guère qu'en le rencontrant par hasard lorsqu'on poursuit les précédens. Sa chair est fort bonne.

La MAUBÈCHE (*tringa islandica*) a neuf pouces et demi de longueur, et n'est que de passage en France où on la trouve sur le rivage de la mer, plus rarement sur les grèves des grands fleuves. Elle se réunit en troupes plus ou moins nombreuses, et court très vite sur le sable. Même chasse que les précédens. Chair d'une très médiocre qualité.

Le COMBATTANT (*tringa pugnax*) a dix pouces et demi de longueur. Cet oiseau est extrêmement remarquable au printemps par son plumage qui varie étonnamment, surtout pendant la saison des amours. On en trouve de gris, de blancs, de bruns, de café au lait, de presque noirs, et enfin de mille nuances diverses dans ces couleurs. A cette époque, les mâles ont la base du bec et le tour des yeux entourés de nombreux caroncules roses et très petits, il leur pousse de petites aigrettes roses derrière les oreilles et une large collerette en forme de bouclier leur entoure le cou et les épaules.

Les combattans ont reçu ce nom de l'habitude qu'ils ont de se livrer presque sans cesse des combats corps à corps, ou troupes contre troupes. Du reste, comme la nature leur a refusé des armes offensives, cette guerre continuelle est sans danger pour eux.

On trouve très communément ces oiseaux sur les bords de la mer dans toute la partie septentrionale de la France, et particulièrement sur les côtes de la Normandie, du côté des rochers du Calvados. On les chasse comme le cul-blanc, et la chair des jeunes est assez bonne.

L'ALOUETTE DE MER (*tringa albina*) a six pouces de longueur. Elle est très commune en France, surtout pendant l'automne, mais c'est particulièrement sur les côtes de la Bretagne et du Bas-Poitou qu'on la trouve en troupes assez nombreuses. On la chasse comme le cul-blanc, et sa chair, quoique peu estimée, est cependant d'assez bon goût.

L'alouette de mer pénètre assez ordinairement dans l'intérieur des terres, en remontant le cours des fleuves et des grandes rivières. Depuis août jusqu'en novembre, j'en ai vu tuer beaucoup sur les bords de la Loire, du Rhône et de la Saône.

L'AVOCETTE (*recurvirostra avocella*) est connue dans quelques pays sous le nom vulgaire de *pipe*, à cause de son bec dont le bout est recourbé vers le haut comme une pipe à tabac. Elle a dix-huit pouces de longueur.

Cet oiseau est commun sur toutes les côtes septentrionales de la France, et surtout en Poitou, où il niche dans le sable. Quelquefois, mais assez rarement, il quitte le bord de la mer pour s'avancer dans l'intérieur de la France, en suivant le cours des rivières. Il se nourrit de frai de poissons et d'insectes aquatiques qu'il cherche dans l'écume des flôts et dans la vase. Il est défiant, vif, et très difficile à approcher de dessus terre. Il court et nage avec une égale agilité. Du reste, sa chair est d'une assez bonne qualité quand il est jeune.

Nous le répétons en terminant cet article, la chasse la plus productive que l'on puisse faire aux oiseaux de rivage en général, est celle du nageret. On se sert d'une *seconde* pour tirer sur les grandes troupes, d'un fusil long ou *bécanonnier* pour tirer sur les grosses espèces quand elles sont isolées, et d'un fusil ordinaire pour les petites espèces que l'on rencontre solitaires. Tel oiseau dont il sera impossible de s'approcher à cent cinquante pas sur terre, se laissera approcher sans défiance à quinze ou vingt pas dans un nageret que l'on saura convenablement manœuvrer selon la méthode que nous avons enseignée à l'article de la *Chasse sur l'eau*.

Oiseaux d'eau.

Dans ce chapitre nous traiterons des oiseaux qui passent la plus grande partie de leur vie à nager sur le sein des eaux, soit sur les lacs et les étangs, soit sur les rivières. On les reconnaîtra à leurs pieds palmés, c'est-à-dire avant les doigts réunis par des membranes, comme, par exemple, chez le canard.

De toutes les chasses aux oiseaux d'eau, la plus avantageuse et la moins connue est celle au *nageret*; elle ne se fait guère que sur la Saône, et sur quelques grands étangs de la Dombes et de la Bresse; cependant cette chasse est tellement productive, que j'ai connu, dans ces pays, des gens qui n'avaient pas d'autre métier pour vivre, et qui néanmoins entretenaient et élevaient leur famille dans une honnête aisance. Comme aucun auteur n'en a parlé avant moi, je vais la décrire avec tous les détails nécessaires.

L'équipage d'un chasseur sur l'eau consiste, 1° en un bateau ou *nageret* avec ses manœuvres; 2° en une *canardière*; 3° en une *seconde*; 4° en un *bécassonnier*; 5° en un *fusil double*.

1° Le *nageret* ou bateau doit avoir onze pieds et demi de longueur; le fond a deux pieds de largeur dans le milieu, quatorze pouces vers la culasse, et six pouces vers la pointe. Il se compose de deux planches réunies par quatre traverses en planches, outre les *courbes*; les côtés ou *bandes* sont formés chacun par une planche de onze pouces dans leur plus grande largeur qui est au milieu. Si ces planches sont en chêne, il suffit qu'elles aient sept à huit lignes d'épaisseur; si elles sont en sapin, il leur faut un pouce. Le devant du bateau, ou le bec; est formé par un fort morceau de chêne, équarri en trois pans, avec des rainures sur lesquelles s'appliquent le fond et les bandes; le dessus est échancré de manière à placer le canon de la canardière. On conçoit qu'un des angles de ce bec, celui qui se présente en avant pour fendre les ondes lorsque le bateau avance, doit être beaucoup plus avancé que les deux autres sur lesquels se clouent les bandes. La *culasse*, représentant la poupe, consiste en une planche de chêne, d'un pouce et demi d'épaisseur, de quatorze pouces de largeur sur dix pouces et demi de hauteur: elle doit être à peu près carrée. Le fond et les bandes se clouent sur cette culasse, qui, en dessus et au milieu doit aussi avoir une échancrure pour placer le gouvernail. Toute la charpente nécessaire pour maintenir solidement le bateau consiste en six courbes légères, en bon chêne, dont trois de chaque côté sont chevillées sur les bandes et sur le fond; tous les joints sont parfaitement bouchés avec de la filasse très comprimée et du goudron.

Le *gouvernail* se compose d'un bâton courbe, long de cinq pieds, ayant à une extrémité une palette large de cinq à six pouces et longue d'un pied; à quinze ou seize pouces de l'extrémité opposée est un trou par où doit passer une cheville en fer implantée dans l'échancrure de la culasse, de manière à fixer solidement le gouvernail au bateau, en lui conservant cependant le mouvement libre. La courbure du gouvernail doit être calculée de manière à ce qu'un homme, couché à plat ventre dans le bateau, puisse aisément saisir le bout du gouvernail avec les deux talons, afin de manœuvrer et diriger le bateau à son gré.

Entre la première paire de courbes près de la culasse, et la seconde paire, qui est à peu près au milieu, se place le *pon-ton*. Ce ponton n'est rien autre chose qu'un petit plancher qui peut s'enlever et se replacer à volonté; c'est sur lui que le chasseur se couche à plat ventre pour approcher le gibier; comme il est de quatre ou cinq pouces plus haut vers la tête que vers les pieds, il empêche que l'on ne soit dans une position trop gênante, et il garantit de l'humidité existant toujours sur le fond du bateau. On a un bon cuir de vache, bien tanné et passé au noir, qui sert à étendre sous soi quand on se prépare à approcher le gibier, et à couvrir les batteries de ses fusils lorsque l'on voyage. Il faut en outre un *égouttoir à main* pour vider l'eau du bateau chaque fois qu'il s'y en est introduit.

Pour conduire le nageret on se sert d'une *rame à main*, d'une *ramette* et de deux *palettes*.

La *rame à main* est faite en bois solide et léger; sa longueur doit être de huit à neuf pieds; dans la moitié de sa longueur elle doit être aplatie et large de quatre pouces; l'autre moitié est arrondie en forme de gros bâton, et terminé par une manette comme celle de certaine bêche de jardinier. L'extrémité inférieure de cette rame est armée d'un fer aussi large qu'elle, et ayant de chaque côté une forte dent longue d'un pouce.

La *ramette* est exactement faite comme la rame à main, mais dans des proportions beaucoup plus petites; elle manque de manette; sa longueur est de quatre pieds, et sa plus grande largeur de deux pouces.

Les deux *palettes* se font avec des douves de tonneau; elles doivent avoir chacune neuf pouces de longueur et quatre à cinq de largeur; elles se terminent par une poignée arrondie, absolument comme les palettes de blanchisseuse.

Il faut encore placer dans le nageret deux traverses pour supporter les fusils; mais nous en parlerons plus bas.

2° La *canardière* est un fusil dans de grandes proportions. Il y en a de plus ou moins grandes; mais sur un grand étang ou une grande rivière, une canardière doit avoir neuf pieds de canon, et le diamètre de son calibre doit être de dix à onze lignes; elle est montée sur un bois qui soutient le canon dans toute sa longueur. Du reste je ne connais en France qu'une seule fabrique qui sache faire de ces armes, et c'est celle de

Saint-Étienne-en-Forez. Il y a dix ans que le nommé Jean Verran était le manufacturier qui s'entendait le mieux à cette partie.

La canardière étant une arme très lourde et très longue, ne peut se charger comme un fusil ordinaire, vu qu'elle reste toujours dans sa position horizontale. Il faut donc avoir, pour la charger, une *seringue*. Cette seringue est tout simplement un tube de fer-blanc qui s'adapte au bout de la baguette. On met la poudre dans ce tubé, que l'on enfonce dans le canon; puis lorsqu'il est au fond on donne une secousse pour y laisser la poudre, on retire la seringue, et l'on bourre avec de la filasse. Il faut avoir, aussi en fer-blanc, une mesure exacte pour la poudre, car si l'on surchargeait une telle arme, et qu'elle vint à repousser, elle pourrait vous briser une épaule.

Le plomb ne peut pas être employé pour charger une canardière ni une seconde; il se masse dans le trajet du canon, et en sort en morceaux informes. Il faut donc employer de la grenaille de fonte qui se fabrique chez les chaudronniers, et est connue par les chasseurs sous le nom de *potin*. La même mesure qui sert pour la poudre doit servir pour le potin; seulement on la remplit un peu plus; mais ce surplus ne doit jamais dépasser un sixième; on l'introduit au fond du canon comme la poudre, et on le bourre légèrement avec la même filasse.

3° La *seconde* n'est rien autre chose qu'une petite canardière, n'ayant que sept pieds de canon et un calibre proportionné; elle se traite et manœuvre comme elle.

4° Le *bécassonnier*, ou *grand fusil*, diffère totalement des deux précédens. Sa monture est légère et sur le même modèle que celle d'un fusil de chasse ordinaire. Son canon a cinq pieds de longueur, et son calibre est légèrement plus large que celui d'un fusil de munition. Il s'enjoue à bras.

5° Le *fusil double* est un fusil de chasse ordinaire, et comme il n'est utile qu'à achever le gibier démonté dont le chasseur ne pourrait pas s'emparer sans cela, il peut être d'un petit calibre.

Je ne puis indiquer la quantité de poudre nécessaire pour charger chacune des armes dont je viens de parler; on conçoit que cette quantité doit varier en raison de la grosseur de chacune; mais il est un moyen fort aisé de la trouver. Il ne s'agit que de tirer cinq ou six coups à blanc. On commence par char-

ger avec un peu de poudre, puis à chaque coup on augmente la quantité jusqu'à ce qu'on sente une très légère commotion à l'épaule. Dès lors on s'en tient là, et l'on détermine pour toujours la capacité de la mesure de fer-blanc dont on doit se servir.

La canardière et la seconde ne pouvant s'enjouer à bras, doivent toujours rester placées sur le bateau, pour avoir la facilité de leur donner le mouvement nécessaire pour viser; on a inventé une bascule fort simple, que nous allons décrire.

On place à cinq pieds du bec du bateau une traverse en chêne, d'un pouce d'épaisseur sur un pouce et demi de hauteur. On prend un morceau de bois blanc, de huit pouces de longueur sur quatre ou cinq d'équarrissage; on l'enaille dans le sens de sa longueur, de manière à faire entrer le canon de la canardière dans l'entaille. En dessous on fait une seconde entaille, mais transversale et d'un pouce de largeur, pour fixer la bascule sur la traverse. La canardière placée sur cette machine doit y être presque en équilibre; le chasseur peut, avec la plus grande aisance, ajuster à droite ou à gauche en faisant glisser la bascule sur la traverse; et il peut également lever ou baisser le coup de sept à huit pieds, ce qui est plus que suffisant. Devant cette première traverse; c'est-à-dire entre elle et le chasseur, on en place une seconde qui a plusieurs entailles, pour recevoir le talon des fusils afin que les armes ne courent pas la chance de glisser dans l'eau.

Tel est l'équipage complet des chasseurs sur l'eau que l'on rencontre sur la Saône. L'hiver ils n'ont guère dans leur nageret que la canardière et le fusil double; en automne et au printemps ils ont la seconde, le bécassonier et le fusil double, mais pas de canardière; la raison en est que pendant les froids le gibier voyage en grandes bandes, tandis que dans les autres saisons on ne le rencontre guère que par couples, ou au plus quatre ou cinq individus ensemble. Ceci doit s'entendre principalement du canard.

A présent que nous avons décrit tous les ustensiles nécessaires à cette chasse, il nous reste à enseigner la manière de s'en servir. Nous supposons que la personne qui veut s'adonner à cet amusement sait parfaitement nager, car sans cela il deviendrait fort dangereux.

Dès la pointe du jour le chasseur doit être, non seulement dans son nageret, mais encore rendu dans l'endroit où il sait

que tombe ordinairement le gibier. Il regarde attentivement, et lorsqu'il aperçoit une bande de canards, il commence aussitôt son approche. S'il en est à une très grande distance, il se met à genoux dans son bateau, et il peut continuer à se servir de la rame à main pour avancer, tant qu'il pense pouvoir le faire sans inquiéter les canards. Quand il est à cinq ou six cents pas, il se couche sur le ponton, saisit ses deux palettes avec les mains, et son gouvernail avec les talons; il avance lentement, et rame avec ses palettes de manière à agiter l'eau le moins possible. Il doit s'avancer sur le gibier en droite ligne, afin de ne lui laisser voir le bateau qu'en face, c'est-à-dire dans la position où il offre le moins de surface. Lorsqu'il a ainsi *chevalé* quelque tems et qu'il se trouve à deux portées de canardière du gibier, il retire doucement de l'eau la palette de la main droite; la pose à côté de lui, et enjoue son arme pendant qu'il continue à avancer en *chevalant* de la main gauche. Le bouton du fusil doit toujours être fixé sur le gibier, parce que si celui-ci venait à partir, on lui lâcherait toujours son coup, quoique de très loin. A portée et demie on ne laisserait pas que de démonter quelques pièces.

Il n'y a que par l'habitude que l'on puisse apprendre à connaître avec justesse la distance à laquelle on se trouve du gibier, et par conséquent le moment précis où il faut lâcher son coup. Le chasseur qui a une vue ordinaire et une forte canardière peut tirer aussitôt qu'il peut reconnaître les mâles de canards d'avec les femelles, mais on conçoit qu'une donnée semblable ne peut être regardée comme une règle. Le plus sûr c'est d'approcher autant que possible, car si on peut tuer à cent cinquante pas, on peut de même tuer à cinquante, et à cette distance l'arme écarte déjà assez pour atteindre une douzaine de pièces et même davantage.

Tant que le canard barbote, ou qu'il reste le cou enfoncé dans les plumes de la poitrine, on peut avancer sans crainte qu'il parte; mais quand on voit les mâles lever la tête et nager avec une sorte d'empressement, en s'entre-croisant entre eux, il faut s'apprêter à tirer si l'on est à portée, et, dans le cas contraire, cesser d'avancer et rester immobile jusqu'à ce que le gibier se soit rassuré. Alors on recommence à chevaler, mais avec les plus grandes précautions. Il est même quelquefois nécessaire d'enfoncer dans l'eau jusqu'au-dessus du poignet la main qui fait agir la palette, afin de dérober au gibier

la vue du plus petit mouvement. Il est surtout essentiel d'avancer avec lenteur, pour que le bateau ne ride l'eau que le moins possible.

Les chasseurs qui n'ont pas encore beaucoup d'habitude lâchent leur coup de canardière sur le gibier posé sur l'eau, mais ceux que l'expérience a rendus sûrs de leur coup, font partir le gibier, et ne le tirent qu'au moment où il a les ailes étendues. Nous n'avons pas besoin de dire qu'on doit toujours ajuster dans le plus épais de la bande.

Tuer huit ou dix canards d'un seul coup de canardière est une chose fort ordinaire, mais souvent on en peut tuer quinze, dix-huit, et même davantage. J'ai connu à Pont-de-Veau, dans le département de l'Ain, un jeune homme qui avait une véritable passion pour la chasse sur l'eau, dans laquelle il excellait; il lui est arrivé une fois de tuer trente-deux canards d'un seul coup, et une autre fois quatre-vingts vanneaux.

Aussitôt qu'on a lâché son coup de canardière, il faut se mettre à genoux dans le fond du nageret, avancer sur le coup à force de rames, et s'occuper de suite à achever les blessés à coups de fusil double avant de penser à ramasser les morts. Si l'on fait autrement et que l'on perde un peu de tems, on est sûr de perdre la moitié des canards, ou autre espèce de gibier, qui ne sont que démontés. Ces oiseaux, en plongeant et en nageant, cherchent à gagner le bord, où ils se cachent si bien qu'il est presque impossible de les trouver. Il faut aussi suivre de l'œil la bande qui s'envole, parce qu'on verra quelques-uns des blessés dont les forces s'épuisent et qui tout-à-coup tombent morts à une assez grande distance de l'endroit où on les a tirés.

Tout l'art du chasseur sur l'eau consiste à bien savoir faire une approche, et l'expérience seule peut le lui apprendre. S'il chasse sur une rivière très large et ayant des rives hautes et escarpées, il profitera de l'ombre qu'elles jettent sur les eaux pour approcher le gibier de ce côté-là. Il est encore de principe de se placer, autant qu'on le peut, entre le soleil et le gibier; enfin l'expérience a prouvé qu'il ne faut pas, comme l'ont conseillé quelques personnes, placer devant son bateau un buisson, du feuillage, ni aucun autre objet.

Lorsqu'une grande rivière est débordée et que ses eaux couvrent de vastes prairies, comme cela arrive tous les ans à la Saône, c'est alors que la chasse devient facile. S'il n'y a que

deux ou trois pieds d'eau, on ne se sert pas des palettes pour chevaler, mais de la ramette, et alors on pique le fond, ce qui est beaucoup moins pénible. On chevale encore avec la ramette quand on fait l'approche du gibier posé sur le bord de l'eau, comme chevaliers, courlis, pluviers, vanneaux, hérons, etc. On fait l'approche en suivant le rivage, autant qu'on le peut en remontant le courant, mais en ne s'approchant jamais à plus de quinze ou vingt pas de la terre, car le gibier se laisse beaucoup mieux approcher par un objet qui flotte, que par un autre qui paraîtrait marcher. Tel oiseau que l'on ne parviendrait pas à approcher sur terre plus près que quatre-vingts ou cent pas, se laissera approcher à quinze ou vingt quand on sera dans un bateau.

Avant d'entrer dans des détails de chasse relatifs à chaque espèce de gibier, nous parlerons un peu de la chasse au marais en général. Elle se fait dans toutes les saisons ; mais elle n'est fort avantageuse qu'au printems quand les herbes sont assez hautes pour cacher le gibier, et en automne lorsque les jeunes oiseaux ont atteint leur grosseur ordinaire. Les chasseurs consciencieux ne se permettent pas la chasse pendant le tems de la ponte et de l'incubation.

La chasse au marais ne doit se faire qu'avec précaution, surtout quand on ne connaît pas parfaitement les localités, car elle est souvent dangereuse, et l'on peut se perdre dans une fondrière avant d'avoir reconnu le danger. Il faut en outre être doué d'une santé robuste pour la faire souvent, car les exhalaisons que l'on fait sortir des marais en marchant, sont malsaines et fiévreuses, outre que l'humidité amène les rhumatismes et les douleurs. On aura donc la précaution, pour se garantir les pieds de l'humidité, autant que la chose est possible, de se munir d'une paire de bottes faites avec le cuir le plus fort et le meilleur. Avant de s'en servir, on les laissera sécher dans un grenier pendant au moins deux ou trois mois, ou du moins on les exposera pendant une quinzaine de jours à un feu doux, en les pendant à la cheminée d'une cuisine. Si les bottes n'ont pas encore été portées, on commencera par boucher avec du suif exactement les trous faits à la semelle par le cordonnier, puis on les enduira d'une bonne couche de la composition suivante, et l'on renouvellera cet enduit toutes les fois que l'on ira à la chasse au marais.

Suif de bœuf.....	1	livre.
Graisse de cochon.....	4	onces.
Huile de térébenthine.....	2	onces.
Cire jaune.....	2	onces.
Huile d'olive.....	2	onces.

On jette le tout dans un pot, on le met sur un feu doux, et lorsque ces matières sont fondues on remue avec une spatule de bois pour que le mélange soit parfait. On peut, si on le veut, y ajouter du noir de fumée pour donner la couleur d'un cirage ordinaire.

Pour enduire les bottes on les fait un peu chauffer au feu, et on les frotte avec la composition non seulement sur les tiges, mais même sur les semelles, jusqu'à ce que toutes les parties en soient parfaitement imprégnées.

On ne peut guère chasser au marais qu'avec le chien d'arrêt, et toutes les espèces n'y sont pas également propres. Les braques, par exemple, y contractent des douleurs et des nodosités aux articulations, qui les mettent hors de service en peu de tems. Les épagneuls et les griffons s'y conservent mieux.

Comme beaucoup d'espèces de gibier de marais tiennent mal l'arrêt et piétent devant le chien, il ne faut conduire à cette chasse qu'un animal formé, n'étant plus susceptible de se gêner. Un jeune chien y prendra bientôt l'habitude de bourrer, ou au moins, à supposer qu'on puisse l'en empêcher, celle de nasiller.

Quelle que soit la finesse du nez d'un chien, une humidité d'une heure ou deux de chasse ne manquera jamais de lui faire perdre l'odorat si on ne lui donne de tems à autre quelques instans de repos. Pour cela on le conduira sur un tertre assez élevé pour qu'il n'y ait pas d'humidité, et on l'y laissera se reposer jusqu'à ce qu'il se soit parfaitement ressuyé. Il est essentiel que le chien que l'on conduit au marais soit sage et ne s'écarte pas du chasseur autour duquel il doit battre sans jamais s'emporter.

Le CANARD SAUVAGE (*anas boschas* de Latham) ressemble beaucoup à notre canard domestique, mais le plumage du mâle est beaucoup plus brillant. Sa longueur est ordinairement de vingt-et-un pouces; sa tête et son cou brillent d'un beau vert d'émeraude à reflets d'acier poli; il a un petit collier blanc; le reste du cou, sur le devant et les côtés est d'un brun

pourpré, ainsi que la poitrine. Son croupion est d'un noir changeant en vert foncé, paré de deux petites boucles de plumes relevées; on remarque sur ses ailes une large bande d'un azur éclatant, bordée en haut et en bas d'un gros bleu velouté et brillant. Son bec est d'un vert jaunâtre, et ses pieds sont orangés, avec les ongles noirs.

Cet oiseau n'est que de passage dans nos pays; il arrive vers la fin de l'automne et repart au printemps. Cependant il en reste quelques couples qui nichent dans les mares des tail-lis les plus fourrés, ou à la queue des étangs environnés de bois. La femelle plie et coupe des joncs, en forme un nid, dans lequel elle pond seize œufs fort obtus; sphéroïdes, à coquille dure et blanchâtre. Dès que les petits sont éclos, le père et la mère les conduisent dans l'eau, et ils ne retournent plus dans le nid; les canetons acquièrent presque toute leur grosseur avant de pouvoir voler, et sont nommés, pendant ce tems-là, *halbrans*.

Les canards sauvages ont le vol très élevé, et ils ne s'abattent jamais sans avoir fait plusieurs circonvolutions sur le lieu où ils veulent se poser. Ils sont très défiants, et fort difficiles à approcher de toute autre manière qu'avec le nageret. Ils vivent en société et voyagent en troupes nombreuses. Comme leur chair est très estimée, on a imaginé un grand nombre de moyens pour les prendre.

La chasse la plus simple, et une des plus productives, est celle que l'on appelle à la *glanée*. On se procure plusieurs tuiles en terre cuite (*voy. la pl. II, fig. 22*), plates, pesantes, et plus grandes que celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les toits. On fait un trou au milieu et on y passe quatre fils de fer de moyenne grosseur, longs d'un pied, que l'on tord ensemble, et dont on courbe les quatre extrémités vers les quatre côtés de la brique. On suspend à chacun de ces bouts un lacet solide fait avec sept ou huit crins de cheval. On garnit le dessus de la brique avec de la terre glaise sur laquelle on sème du blé cuit dans de l'eau.

On porte ce piège ainsi préparé dans le lieu où l'on sait que les canards ont l'habitude de venir pâturer pendant la nuit, comme sur le bord d'un étang, d'une rivière, dans une prairie inondée, etc., etc. On place la brique dans l'eau, de manière à ce qu'elle en soit recouverte de quatre pouces au moins. On place ainsi, à côté les uns des autres, une grande

quantité de pièges, et pour y attirer les canards on sème quelques grains de blé entre eux et aux environs. Pour empêcher que ces oiseaux n'entraînent les pièges quand ils se sentent pris, on en attache plusieurs après une même corde, qu'on passe par-dessous, à travers l'anneau que l'on a formé avec les fils de fer qui tiennent les collets. Quant à ces derniers, il est indifférent qu'ils surnagent horizontalement ou entre deux eaux. Les canards s'y prennent en plongeant pour manger le grain cuit qui sert d'appât. Il arrive souvent que l'on prend, à la *glanée*, différentes autres espèces d'oiseaux nageurs.

On tend aux canards le piège que nous avons déjà décrit, page 160, sous le nom de *pince d'Elvaski*.

Sur les bords de la mer, quelques chasseurs tendent aux canards une sorte de filet à trois nappes, comme le trauillet ou l'araignée. A la marée basse, à deux cents pas du rivage, on place ce filet verticalement, à l'aide de perches plus élevées que le niveau de l'eau. Les canards, en sortant de la mer vers la nuit, ou lorsqu'ils y reviennent vers l'aube du jour, donnent dans le filet et y restent pris. Ils y sont aussi amenés par la marée montante, et quelquefois par des vents forcés.

Le *tombereau*, que nous avons décrit page 121, est aussi employé pour la chasse aux canards : on le tend dans un étang, un marais ou une prairie inondée, de manière à ce que les nappes soient recouvertes d'un ou de deux pieds d'eau. Pour les maintenir au fond, on charge les quenouilles avec du plomb, ou on les remplace par des baguettes de fer. Du reste, le filet se tend de la même manière ; la tirasse doit être plus longue, et aboutir à une hutte où le chasseur se tient caché ; pour moquettes on met plusieurs canes privées qu'on attache entre la rive et les nappes. Pour assurer davantage le succès de la chasse, on a dans la hutte quelques canards mâles privés, qu'on lâche aussitôt que l'on découvre une bande de canards sauvages : les privés les joignent ; bientôt les femelles en moquettes appellent ; les mâles privés, en se rendant à leur voix, amènent avec eux les sauvages, et le chasseur fait jouer son filet quand ces derniers traversent sur les nappes. Il arrive fort souvent que l'on en prend plus d'une douzaine à la fois. On fait cette chasse pendant la nuit, au clair de la lune, et l'on a remarqué qu'elle est très avantageuse lorsque ce sont les vents du nord et du nord-ouest qui soufflent. Quand on a pris quelques canards, il faut soigneusement conserver des femelles

pour mettre en moquettes, car les sauvages sont beaucoup meilleures que les privées pour cet usage.

La chasse à la nasse ou au *grand piège* se pratique sur le bel étang d'Arminvilliers, et peut également se faire partout. Nous allons en extraire textuellement la description du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*. « Sur un des côtés de cet étang qu'ombragent des roseaux, et que borde un petit bois, l'eau forme une anse enfoncée dans le bocage, et comme un petit port ombragé où règne toujours le calme : de ce port, on a dérivé des canaux qui pénètrent dans l'intérieur du bois, non pas en ligne droite, mais en arcs sinueux. Ces canaux, nommés *cornes*, assez larges et profonds à leur embouchure dans l'anse, vont en se rétrécissant et diminuant de largeur et de profondeur à mesure qu'ils s'enfoncent dans le bois, où ils finissent par un prolongement en pointe et tout-à-fait à sec. Le canal, à peu près à la moitié de la longueur, est recouvert d'un filet en berceau, d'abord assez large et élevé, mais qui se resserre et s'abaisse à mesure que le canal se rétrécit, et finit à la pointe en une nasse profonde qui se ferme en poche. Tel est le grand piège où des troupes nombreuses de canards, mêlés de rougets, de garrots et de sarcelles, viennent s'abattre sur l'étang dès le milieu d'octobre. Mais pour les attirer vers l'anse et les fatales cornes, voici comme on s'y prend : au centre du bocage et des canaux, on bâtit une petite maison où loge un garde qu'on nomme le *canardier*. Cet homme va, trois fois par jour, répandre le grain dont il nourrit, pendant toute l'année, plus de cent canards demi-privés, demi-sauvages, et qui, nageant tout le jour dans l'étang, ne manquent pas, à l'heure accoutumée et au coup de sifflet, d'arriver à grand vol, en s'abattant sur l'anse, pour enfilet les canaux où leur pâture les attend. Ce sont ces oiseaux, que le *canardier* appelle *traitres*, qui, dans la saison, se mêlent sur l'étang aux troupes des sauvages, les amènent dans l'anse, et les attirent ensuite dans les cornes, tandis que, caché derrière une suite de claies de roseaux, le *canardier* va jetant du grain devant eux pour les amener jusque sous l'embouchure du berceau de filet ; alors, se montrant dans les intervalles des claies disposées obliquement, et qui jusqu'alors le cachaient aux canards arrivans, il effraie ceux qui sont avancés sous le berceau des filets, et qui se jettent dans le cul-de-sac, d'où ils vont pêle-mêle s'enfoncer dans la nasse.

On en prend jusqu'à soixante à la fois, et par milliers dans le cours d'une saison. Il est rare que les demi-privés entrent dans la masse ; ils sont faits à ce jeu, et retournent sur l'étang recommencer leur manœuvre, et engager une nouvelle capture. »

Nous allons extraire du même ouvrage la description de la chasse à la *canardière*, telle qu'on la fait en Hollande. « Le bassin ou réservoir où les canards se jettent ou tombent, représente un hexagone contenant trois cent cinquante-six toises d'eau, où sont habituellement six cents de ces oiseaux, savoir : deux cents à qui on a tiré les grosses plumes d'une aile afin qu'ils ne puissent plus voler, mais rester toujours dans le réservoir ; aux autres quatre cents on a seulement coupé les plumes volantes dont il sera parlé ci-dessous, après qu'ils sont apprivoisés et instruits sur un petit bois flottant à faire leur devoir pour séduire les autres. Il y a six canaux courbés en cornes de bouc, longs de douze toises du côté rond extérieur, avec une barrière de roseau qui forme un petit talus en dedans du canal, d'un bout à l'autre, et du côté intérieur, qui est courbé, avec dix petites barrières d'environ une toise de longueur qui passent l'une devant l'autre, et à chaque barrière une autre petite barrière où les chiens doivent sauter pour conduire les oiseaux sauvages. Les six bords unis du bassin, qu'on nomme *places de repos*, destinés pour donner à manger aux oiseaux apprivoisés et les faire reposer, sont en croissant de lune ; le milieu est large de vingt-sept pieds ; il y a des petites digues, et par dessous ces digues, des barrières de roseaux d'un bout à l'autre, et au milieu un trou avec une planche qui s'ouvre et se ferme, où les petits chiens peuvent venir de la place du repos. Les susdits canaux sont hauts et larges de dix-sept pieds, et se courbent en arrière où le filet est posé à quatre pieds en hauteur, et il y a un arc couvert de petites lattes, de quatre en quatre pieds, large de dix-sept pieds à l'embouchure, et élevé au-dessus de l'eau de dix-sept pieds au milieu, et ainsi en diminuant jusqu'au derrière à la hauteur de quatre pieds, où est étendu, d'un côté à l'autre, un filet goudronné dont les mailles sont si étroites, que le moindre oiseau qu'on a coutume de prendre à la *canardière* ne pourrait passer. Au bout, et à environ la distance de sept pieds de l'un des canaux, est une cage destinée à apprivoiser les *canards* ; c'est un carré d'eau environné de verdure pour

élever et apprivoiser l'oiseau sauvage, et lui apprendre à manger : cette cage est environnée d'une barrière assez haute pour qu'un homme puisse facilement y présenter la moitié de sa personne, afin que l'oiseau s'accoutume à le voir.

« Les allées sont plantées de toutes sortes d'arbres et d'arbrisseaux, savoir : entre les canaux, sur des alignemens en carré, à quatre pieds de distance l'un de l'autre, en sorte qu'il ne reste qu'un passage étroit auprès de la barrière pour chasser les *canards* dans les canaux, ce qui fait un bois fort sombre, où il se trouve une allée en cercle avec des arbres fruitiers, large de quinze pieds; le reste du terrain est planté en allées de traverses et en croix, larges de quinze pieds de chaque côté, avec des haies fort élevées; et dans les parcs intérieurs, comme entre les canaux, sont toutes sortes d'arbres pour former un bocage élevé et sombre, afin que les hommes ne soient point aperçus ni découverts des oiseaux sauvages, et pour donner du calme dans les canaux et réservoirs. A l'égard de la prise, voici comme elle se fait avec les six cents canards apprivoisés. Les deux cents auxquels on a oté les grosses plumes d'une aile sont ainsi affaiblis afin qu'ils restent toujours dans l'eau : pour les autres, auxquels les grosses plumes sont coupées, on les apprivoise dans la cage; puis avec de la graine de chanvre sur le petit bois flottant, on les accoutume à aller d'un canal à l'autre, en se remuant et faisant du bruit dans le bassin, pour encourager les sauvages, ce qu'on appelle chasser à la *canardière*. Les plumes de ces *canards* étant tombées et crues de nouveau; ils sont en état de voler dehors; et se mêlant avec les sauvages, ils les amènent à leur retour au réservoir, qui les conduit aussi sur le bois flottant, au canal le plus près sous le vent. L'homme de la *canardière* doit toujours se servir d'une tourbe brûlante quand il doit aller au-dessous du vent, afin que les oiseaux sauvages n'en sentent rien; alors on fait passer le petit chien par l'une des barrières sur la digue de la place de repos. Les oiseaux sauvages sont très attentifs à regarder les chiens : plus ces chiens sont velus et bigarés, et particulièrement d'une bigarure rouge, fouchée et blanche, mieux ils valent pour cette chasse. Les oiseaux, tant en nageant qu'en volant, suivent continuellement les chiens, qui sont toujours en mouvement, sautant d'une barrière au-delà de l'autre, et se montrant jusqu'à ce que les canards soient arrivés à l'endroit le plus étroit du canal, et qu'ils se soient

fourrés dans la nasse qui est derrière, laquelle est alors élevée: lorsqu'ils sont pris, on leur tord le cou. Le blé, le seigle, l'orge, et surtout le chenevis, sont la meilleure nourriture qu'on puisse donner aux canards apprivoisés.»

Dans les îles Philippines, on chasse les canards d'une manière tout-à-fait singulière. On se procure une grande quantité de pots de terre, ronds, et un peu plus gros que la tête d'un homme; on les bouche hermétiquement, et on les met sur les lacs ou les étangs fréquentés par les canards. Ceux-ci s'accoutument en peu de tems à voir flotter ces pots sur les ondes et au milieu d'eux; alors un nageur se couvre la tête d'un pot semblable aux autres, mais dans lequel on a fait deux trous vis-à-vis les yeux; il s'approche des canards en nageant très doucement, les saisit par les pattes, les fait plonger et leur tord le cou dans l'eau, de manière à ce que leurs cris ne puissent pas épouvanter les autres. Par ce moyen, dit le voyageur Renouard-de-Sainte-Croix, on en prend autant que l'on veut.

Les canards sont très difficiles à chasser au fusil, parce que le plus souvent ils partent de fort loin, et que leur plumage les garantit comme une cuirasse quand le plomb est un peu amorti par la distance. Cependant quand la gelée, en solidifiant les marais et les étangs, force les canards à se réfugier sur les rivières et les eaux vives, deux chasseurs qui s'entendent bien et suivent les rives opposées d'une rivière, peuvent les approcher pour les tirer. Celui qui aperçoit les canards sur la rive opposée, fait signe au camarade qui le suit, et qui, à ce signal, s'éloigne du rivage, fait un long circuit; et ne s'en approche qu'à un nouveau signe, pour tomber sur la bande occupée à regarder celui qui fait les signaux, et qui a le soin de la tenir en éveil, en évitant de trop approcher.

En été, lorsqu'il y a dans un étang une couvée de *halbrans*, et qu'ils commencent à voler à l'entour de cet étang, on est sûr de les trouver dès le grand matin, ou vers le midi, barbotant sur le bord, dans les grandes herbes, où ils se laissent assez aisément approcher à portée du fusil. Si par hasard on a tué la mère, on peut être assuré d'avoir tous les jeunes, les uns après les autres, en s'y prenant de cette manière. Avec une ficelle on attache une cane domestique à un piquet que l'on enfonce dans les roseaux, de manière à ce qu'elle puisse nager et se promener dans un rayon de cinq ou six pas; on se

tient caché à l'écart, à demi-portée de fusil ; la cane se met à chanter, les halebrans croient que c'est leur mère, s'en approchent, et on les tue aisément.

On prétend qu'on peut encore les prendre, en jetant sur l'eau, aux environs de l'endroit où est la cane, des hameçons garnis de mou de veau, de glands, et même de petits morceaux de viande et de vers. Ces hameçons sont attachés à des ficelles retenues par des piquets plantés au bord de l'eau.

L'affût, pendant l'hiver surtout, et particulièrement quand les marais et les étangs sont gelés, est une excellente méthode pour tirer sur les canards, qui, dans cette saison, sont en mouvement plus que dans tout autre tems : elle consiste à aller, à la brune, se poster au bord des eaux courantes, où on les tire au vol ou à leur chute.

La chasse à la *hutte* est une espèce d'affût perfectionné. Près d'un endroit où le terrain se creuse en forme de petit bassin, on bâtit une petite hutte avec des branches de saule recouvertes de terre et plaquées de gazon. On conduit l'eau de quelque ruisseau voisin dans le bassin, de manière à former un petit étang de cinquante à soixante pas de diamètre, à l'extrémité duquel se trouve la hutte, qui doit être un peu avancée dans l'eau, et être exhaussée de manière à ce que le chasseur soit à sec. Cette hutte peut également se construire dans un marais, sur le bord d'une grande rivière, dans les endroits où les eaux sont dormantes, etc. A quelque distance du bord de la cabane, le chasseur attache par la patte deux ou trois canes domestiques, et un canard, pour servir d'*appelans* ; il doit en outre avoir avec lui un chien barbet, ou autre allant bien à l'eau, pour rapporter le gibier à mesure qu'il le tue. Tous les soirs, depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mars, il se rend dans sa hutte, et peut être assuré de faire plusieurs coups de fusil pendant la nuit. Cette chasse se fait quelquefois assez avantageusement pendant le jour, mais seulement dans les premiers jours de gelée et à l'époque du dégel.

On a remarqué, sur les côtes de la mer, que les canards et autres oiseaux du même genre, ont l'habitude de passer le soir de la mer aux eaux douces, et le matin, de celles-ci à la mer. On profite de cette observation pour établir sur leur passage une hutte de feuillage dans laquelle on se met à l'affût pour les tirer au vol. Lorsqu'il fait un grand vent et que la

mer commence à s'agiter, on peut également s'embusquer dans cette hutte pendant le jour, parce que les oiseaux aquatiques forcés de quitter la mer, passent et repassent continuellement pendant toute la journée.

On établit aussi de semblables cabanes parmi les rochers au bord de la mer, et l'on s'y établit pour tirer le soir et le matin, non seulement des canards sauvages, mais encore un bon nombre d'autres espèces.

On dit que l'on peut aisément tuer des canards à la chasse au *réverbère*. Voici comment elle se fait : Deux chasseurs qui connaissent une rivière fréquentée par ces oiseaux, en suivent les bords pendant la nuit. L'un porte un chaudron bien récuré, dans lequel est placé une terrine de suif enflammé; il en dirige la réverbération sur les eaux, ce qui attire les canards sauvages, et permet à l'autre chasseur de les tirer aisément avec un long fusil dont il est armé. Quelquefois on attache le chaudron à un arbre, on pose la terrine enflammée devant, et cela suffit pour attirer ces oiseaux à la portée du fusil, ou dans un piège préparé sur le bord de l'eau (Voyez pl. II, fig. 23.)

D'autres fois, sur une grande rivière dont le cours est lent, on se place dans un bateau qu'on laisse aller au fil de l'eau. En devant de la nacelle est une perche posée horizontalement et supportant, à son extrémité, une terrine remplie de suif, avec trois mèches allumées; on attire les canards des bords de la rivière au lieu qui est éclairé, et on les tue avec le fusil à gros calibre.

Il est un moyen fort singulier d'attirer les canards sur les bords d'un marais ou d'un étang, à portée du coup de fusil. Le chasseur, après avoir établi sa hutte, place ses appelans comme nous l'avons dit; il attache sur le bord de l'eau un renard ayant au moins douze ou quinze pieds de chaîne, à partir de son piquet; faute de renard on se sert d'un petit chien roux, ayant à peu près la même taille. L'animal, en s'agitant sans cesse et se promenant dans le cercle étroit que lui permet la longueur de sa chaîne, fixe l'attention des canards, qui ne manquent jamais de s'en approcher par curiosité; et qui viennent ainsi se livrer au coup de fusil du chasseur.

LE GARROT (*anas clangula* de Latham) est une espèce de canard très commune en hiver sur nos étangs et nos rivières. Il a la tête, le haut du coup et la gorge couverts d'un capu-

chon vert-noir, changeant en violet et en vert doré; deux taches blanches entre le bec et l'œil; le dessus du corps, les grandes couvertures des ailes, et quelques plumes scapulaires d'un beau blanc; le dos et le croupion d'un noir foncé; les pieds et les doigts d'un jaune orangé, à membrane noire; ainsi que le bec.

Les garrots ont les pieds très courts, marchent mal, mais nagent et plongent avec beaucoup d'aisance; ils se laissent approcher, avec le nageret, plus facilement que le canard; mais, quand ils ne sont que blessés, ils sont très difficiles à prendre.

Cet oiseau arrive en France pendant l'hiver et part dès le commencement du printemps pour le nord de l'Europe et l'Asie, où il va nicher. Il est extrêmement vorace et se nourrit de vers, de grenouilles, et de petits poissons.

La MACREUSE (*anas nigra* de Latham) se distingue de tous les autres canards par sa couleur entièrement noire, et le jaune de ses paupières. Sa longueur totale est de dix huit pouces.

Nos côtes de la Picardie sont couvertes de ces oiseaux, pendant l'hiver, lorsque les vents de nord et de nord-ouest soufflent, mais ils disparaissent pendant le vent du sud; et au printemps on n'en voit aucun. Ils volent bas et en rasant la surface des eaux. Ils se nourrissent de coquillages qu'ils vont chercher au fond des eaux en plongeant très profondément. Voici comment Baillon raconte la manière dont on leur fait la chasse; « Lorsque nos pêcheurs remarquent que, suivant leur terme, les *macreuses plongent aux vaineaux*, ils tendent leurs filets horizontalement, mais fort lâches, au-dessus de ces coquillages, et à deux pieds au plus du sable; peu d'heures après, la mer étant dans son plein, couvre ces filets de beaucoup d'eau, et les macreuses suivent le reflux à deux ou trois cents pas du bord; la première qui aperçoit les coquillages, plonge; toutes les autres la suivent, et, rencontrant le filet, qui est entre elles et l'appât, elles s'empêtrent dans ses mailles flottantes; ou si quelques-unes plus défiantes s'en écartent et passent dessous, bientôt elles s'y enlacent comme les autres, en voulant remonter après s'être repues; toutes s'y noient, et, lorsque la mer est retirée, les pêcheurs vont les retirer du filet où elles sont suspendues par la tête, les ailes ou les pieds. J'ai vu plusieurs fois cette pêche, ajoute l'observateur; un filet de cinquante toises de longueur, sur une toise et demie de

largeur, en prend quelquefois vingt ou trente douzaines dans une seule marée; mais, en revanche, on tendra souvent ses filets vingt fois sans en prendre une seule; il arrive de tems en tems qu'ils sont emportés et déchirés par des marsouins ou des esturgeons. »

La DOUBLE MACREUSE (*anas fusca* de Latham) est plus grande que la précédente; elle a vingt et un pouces de longueur. Elle en diffère principalement par le blanc de sa paupière inférieure, et par une grande tache blanche aux ailes. Cette tache blanche qu'elle a sous les yeux lui fait donner, sur les bords de la Saône, où elle est très commune, le nom de *plongé-à-quatre-yeux*. Elle niche dans les contrées de l'Europe les plus septentrionales.

Cette espèce se trouve dans les mêmes contrées que l'autre, et se chasse de la même manière; elle est beaucoup plus facile à approcher avec le nageret que le canard, surtout quand elle voyage par couples ou isolée.

Le MILOUIN (*anas ferina* de Latham) diffère du canard sauvage par sa tête plus grosse, et son corps plus court et plus arrondi; sa tête et les deux tiers de son cou sont d'un brun roux ou d'un beau marron; cette couleur, coupée en rond au bas du cou, est suivie par du brun noirâtre, également coupé en rond au haut du dos et sur la poitrine; le reste du dos et du dessous du corps est rayé de noir en zigzag sur un fond gris de perle. Le bec est d'un bleu foncé, noir à la base et à la pointe. La longueur totale du mâle est de seize à dix-sept pouces.

Les milouins sont les oiseaux nageurs les plus répandus dans nos pays, après les canards sauvages. Ils arrivent, au mois d'octobre, en troupes de vingt à quarante, et s'en retournent au printemps. Cependant il en reste quelques-uns pendant l'été, mais rarement. Inquiets et farouches, ils ne donnent dans aucun des pièges où l'on prend les canards sauvages, aussi ne peut-on guère espérer d'en tuer qu'à l'affût, sur le bord des petits étangs et des rivières, à la brune; cependant, en les *chevalant* avec précaution, on les approche assez aisément avec le nageret à portée d'une bonne canardière.

On connaît trois variétés de ces oiseaux, mais qui ne diffèrent de leur type que par la couleur. L'un est le *milouin noir*; l'autre le *milouin à cou roux*, et le troisième le *milouin brun*. Elles se trouvent assez communément mêlées avec les autres.

Le MILLOUINAN (*anas marilla* de Latham) est de la taille du précédent, et ses couleurs quoique différentes, sont disposées de même; il a la tête et le cou recouverts d'un grand domino noir, à reflets verts cuivreux; le croupion et la poitrine sont noirs; les flancs et le ventre blancs; son bec est plus long et plus large que celui du précédent, bleu ainsi que les pieds.

Ces oiseaux sont rares en France; cependant j'en ai vu deux assez souvent sur la Saône, ce qui suppose qu'ils doivent être moins rares sur nos côtes du nord; ils sont tellement farouches, qu'il est fort difficile de les approcher autrement qu'avec le *nageret*.

Le MORILLON (*anas fuligula* de Latham) est presque entièrement d'un beau noir luisant à reflets pourpres et verdâtres; on ne lui voit du blanc qu'au ventre, au haut des épaules et sur le milieu des ailes; son bec est large et bleu; les pieds sont bleuâtres, à membrane noire; les plumes du derrière de sa tête, plus longues que les autres, se relèvent et se recourbent en tombant sur le cou. Sa longueur est de quinze à seize pouces.

Les morillons arrivent en France en hiver, et s'avancent très loin dans les terres, aussi les trouve-t-on sur toutes nos grandes rivières et sur nos étangs. Beaucoup moins défians que les canards sauvages, on les approche aisément à la portée du fusil; mais, quand on les a blessés, ils plongent avec tant de rapidité qu'il est fort difficile de s'en emparer.

Le FILET (*anas acuta* de Latham) porte presque autant de noms vulgaires que nous avons de provinces. Sur la Saône on l'appelle *queue d'étang*; sur les côtes de l'Océan, *pennard*; dans d'autres lieux, *canard-faisan*, *faisan de mer*; *paille-en-queue*, *canard à longue queue*, etc.; il se distingue de tous les autres canards par sa queue à demi retroussée, terminée par deux filets longs et étroits, comme ceux d'une hirondelle de cheminée. La longueur totale du mâle est de vingt-trois à vingt-quatre pouces, et la femelle est un peu plus petite. Plus vif et plus élané que le canard sauvage, cet oiseau marche beaucoup mieux, s'élève plus facilement en prenant son vol qui est plus aisé et plus soutenu.

Il arrive en France en grandes troupes au mois de novembre, et part au dégel. Quoique plus farouche que le canard sauvage, on l'approche avec le *nageret* en *chevalant* avec pré-

caution ; il donne aussi dans quelques pièges. Sa chair est très estimée.

Le RÍDENNE (*anas strepera* de Latham) se nomme *ridelle* en Picardie ; *chi peau* en Normandie et dans les environs de Lyon ; *rousseau* en Bretagne. Sa tête est grise, piquetée de brun ; le gris domine sur le dessus de sa tête et de son cou ; son dos et ses flancs sont vermiculés de ces deux couleurs, qui forment des festons ou des écailles sur sa poitrine. Le miroir de l'aile est formé de trois bandes, l'une blanche, l'autre noire, et la troisième d'un marron rougeâtre ; son bec est noir et ses pieds orangés ; sa longueur est d'environ dix-sept pouces.

Ces oiseaux se montrent en France, en novembre, et s'en retournent au printemps ; ils voyagent, souvent avec les canards, en troupes moins nombreuses. On les approche assez aisément, soit avec le *nageret*, soit à pied ; mais si on n'est pas masqué pour les tirer, à moins qu'on ne se serve d'une arme à piston, ils plongent avec tant de promptitude en voyant brûler l'amorce, qu'ils évitent l'atteinte du coup. Pendant le jour ils se tiennent cachés dans les roseaux et les osiers, et ils n'en sortent guère que la nuit pour aller pâturer.

Le VINGEON ou CANARD SIFFLEUR (*anas penelope* de Latham) a le bec court, bleu en dessus, noir en dessous et à la pointe ; ses pieds sont plombés et ses ongles noirs ; le sommet de sa tête est d'un fauve clair ; le reste de la tête et le haut du cou sont tachetés de noirâtre sur un fond marron ; cette dernière couleur est sans mélange sur les côtés du cou, dont le devant est, ainsi que la gorge, couleur de suie ; le dessus du corps est vermiculé de blanchâtre et de noirâtre ; la poitrine et le ventre sont d'un beau blanc. Sa longueur totale est de dix-huit pouces.

Ces canards arrivent chez nous vers le mois de novembre et repartent en mars. Leurs mœurs sont à peu près semblables à celles des canards sauvages, et on les chasse de la même manière. Ils font, en volant, un cri aigu imitant à peu près le sifflement d'un fifre, qui diffère de la voix de tous les autres canards, et les fait aisément reconnaître avant qu'on les ait aperçus. Ils se laissent très bien *chevaler* par les chasseurs sur l'eau.

Le СОУШЕТ (*anas clypeata* de Latham) est très commun en France pendant l'hiver, aussi est-il connu, dans nos provinces, sous les noms vulgaires de *rouge*, *rougeau*, *rouge à cuiller*,

canard cuiller, canard spatule, canard à large bec, etc. Il est un peu moins grand que le canard sauvage; sa tête et le haut de son cou sont d'un vert brillant à reflets violets, et le reste du cou, ainsi que la poitrine, sont blancs; le ventre est d'un beau roux, et le dessus du corps d'un noir verdâtre; le dessus des ailes est bleu, et le miroir d'un vert brillant; le bec est noir et les pieds d'un jaune safrané. Sa longueur totale est de dix-huit pouces.

Ces oiseaux, d'un naturel sauvage et triste, arrivent sur nos côtes, au mois de février, d'où ils se répandent dans les marais et sur les étangs de l'intérieur de la France. Quoique plus rusés que les canards, ils donnent dans les mêmes pièges, et se chassent à l'affût et sur l'eau de la même manière. Leur chair est tendre et succulente.

La TADORNE (*anas tadorna* de Latham) approche de la grosseur d'une oie; sa tête et la moitié du cou sont d'un noir lustré de vert; un collier blanc entoure le bas du cou; au-dessous est une large roue de jaune-cannelle qui couvre la poitrine et forme une bandelette sur le dos; les ailes sont noires; le bec est d'un rouge pâle, et les pieds couleur de chair.

Ce singulier oiseau niche dans la terre, dans les trous de lapins, dont il chasse les premiers propriétaires. Écoutons un instant M. Baillon, cité par Buffon: « Pendant tout le tems de l'incubation, qui est de trente jours, le mâle reste assidûment sur la dune; il ne s'en éloigne que pour aller, deux ou trois fois le jour, chercher sa nourriture à la mer. Le matin et le soir, la femelle quitte ses œufs pour le même besoin: alors le mâle entre dans le terrier, surtout le matin, et, lorsque la femelle revient, il retourne sur la dune.

» Dès que l'on aperçoit, au printems, un tadorne ainsi en vedette, on est assuré d'en trouver le nid; il suffit, pour cela, d'attendre l'heure où il va au terrier. Si cependant il s'en aperçoit, il s'envole d'un côté opposé, et va attendre la femelle à la mer. En revenant, ils volent long-tems au-dessus de la garene, jusqu'à ce que ceux qui les inquiètent se soient retirés.

» Dès le lendemain que la couvée est éclosé, le père et la mère conduisent les petits à la mer, et s'arrangent de manière qu'ils y arrivent ordinairement lorsqu'elle est dans son plein. Cette attention procure aux petits l'avantage d'être plus tôt à l'eau, et de ce moment ils ne paraissent plus à terre. Il est

difficile de concevoir comment ces oiseaux peuvent, dès les premiers jours de leur naissance, se tenir dans un élément dont les vagues en tuent souvent des vieux de toutes les espèces.

» Si quelque chasseur rencontre la couvée dans ce voyage, le père et la mère s'envolent : celle-ci affecte de culbuter et de tomber à cent pas ; elle se traîne sur le ventre en frappant la terre de ses ailes, et, par cette ruse attire vers elle le chasseur : les petits demeurent immobiles jusqu'au retour de leurs conducteurs, et l'on peut, si l'on tombe dessus, les prendre tous sans qu'aucun fasse un pas pour fuir.

» J'ai été témoin oculaire de tous ces faits ; j'ai déniché et vu dénicher plusieurs fois des œufs de tadorne : pour cet effet, on creuse dans le sable, en suivant le conduit du terrier jusqu'au bout ; on y trouve la mère sur ses œufs ; on les emporte dans une grosse étoffe de laine, couverts du duvet qui les enveloppe, et on les met sous une cane, qui élève ces petits étrangers avec beaucoup de soin, pourvu qu'on ait eu l'attention de ne lui laisser aucun de ses œufs. »

La tardonne, regardée comme un excellent gibier, ne voyage pas en troupe comme la plupart des oiseaux nageurs ; on ne la trouve guère que par couples. Elles arrivent au printemps sur nos côtes de l'Océan pour y nicher, et en repartent à la fin de l'été. Cependant il en reste pendant l'hiver une assez grande quantité, qui s'enfoncent dans l'intérieur des terres en suivant les bords des grandes rivières. Elles ne sont pas très farouches, et, avec le nageret, on les approche très bien à la portée d'une bonne seconde. Du reste, on en prend peu, ou point aux filets ou autres pièges.

La SARCELLE ORDINAIRE (*anas querquedula* de Latham) ; qui est connue sous les noms vulgaires de *tiers*, *racanette*, *mercanelle*, ressemble beaucoup au canard sauvage, mais en petit. Le mâle à quinze pouces de longueur totale ; le sommet et le derrière de sa tête sont d'un brun noirâtre ; il a deux bandes blanches sur les côtés, qui passent au-dessus des yeux et se réunissent vers l'occiput ; les joues, la gorge, le haut du cou, variés de lignes blanches sur un fond brun roussâtre ; le devant du cou et la poitrine rayés de brun ; le reste du corps varié de blanc, de brun, de noir et de cendré ; des reflets verts aux ailes ; le bec noirâtre et les pieds plombés. La femelle a derrière et dessous l'œil une bande blanche tachetée

de brun ; toutes les plumes des parties supérieures d'un brun noirâtre dans le milieu et d'un brun clair sur les bords ; la gorge blanche et les parties postérieures blanchâtres ; le miroir de l'aile d'un verdâtre terne.

La sarcelle d'été, connue à Montreuil-sur-Mer sous les noms de *cricquart* ou *cricquet*, que des auteurs ont prises pour une espèce, n'en est que le jeune mâle. Ces oiseaux paraissent dans nos pays aux mêmes époques que les canards, c'est-à-dire en automne et au printemps. Quelques pariades restent et nichent dans les marais ou les prairies marécageuses. La femelle pond de dix à quatorze œufs, d'un fauve verdâtre. Dès que les petits sont éclos, ils gagnent l'eau, où ils se nourrissent de vers et de graines de plantes aquatiques, comme leurs parents.

La sarcelle voyage en troupe plus ou moins nombreuse, et donne dans les mêmes pièges que les canards. Elle est beaucoup plus facile à approcher avec le nageret.

La PETITE SARCELLE (*anas crecca* de Latham) est un peu moins grosse que la précédente; le mâle a quatorze pouces de longueur. Les plumes du sommet de la tête sont d'un marron brun, bordé de roussâtre, qui s'étend sur la moitié du dessus du cou, en forme de bande, continuée par un trait d'un noir de velours; une raie d'un blanc roussâtre et sur chaque côté de la tête, part de l'ouverture du bec, remonte vers le front, passe sur les yeux, et s'étend jusqu'à l'occiput; une large tache d'un vert doré brille derrière l'œil et descend le long du cou; une petite bande est au-dessous, passe sous l'œil et s'étend vers le derrière de la tête; les joues, le devant du cou, sont de couleur marron, et la gorge est brune. Le reste du plumage est varié de blanc, de blanchâtre et de noirâtre, de roussâtre et de brun cendré. Le bec est noir et les pieds d'un gris cendré.

Cette espèce est plus commune en France que la précédente, y reste toute l'année, niche dans les joncs des marais, pond dix à douze œufs de la grosseur de ceux d'un pigeon, d'un blanc sale avec de petites taches de couleur noisette. Elle habite les étangs, et ne les abandonne que quand ils sont gelés, pour aller se rabattre sur les rivières et les fontaines chaudes.

On la chasse dans les joncs avec le chien d'arrêt, et on la tire au vol. On lui tend la plupart des pièges que nous avons

indiqués aux articles *Poules d'eau* et *Canards*; enfin, pendant l'hiver surtout, on la chasse sur l'eau avec le *nageret* et la seconde. C'est un gibier très estimé.

L'OIE SAUVAGE (*anser cinereus* de Meyer) ressemble beaucoup à notre oie domestique. Elle en diffère cependant par sa taille plus légère, son cou plus menu, par son plumage toujours roussâtre, et par la nuance constamment brune de son dos.

Elles arrivent en France vers la fin d'octobre et partent en novembre; cependant il en reste beaucoup dans l'intérieur des terres, le long des grandes rivières, pendant tout l'hiver. Leur vol est toujours élevé, et se fait dans un ordre admirable. Chaque bande, souvent de quarante à cinquante, est rangée sur deux lignes obliques formant exactement la figure d'un V. Celle qui est la première, c'est-à-dire placée au point où les deux lignes se touchent, a beaucoup plus de peine que les autres, parce qu'elle est obligée d'entamer, pour ainsi dire, l'air qui les soutient; aussi, de quart d'heure en quart d'heure, est-elle remplacée par une autre. Lorsque la bande s'abat, ce n'est qu'après avoir fait plusieurs évolutions dans les airs. Elles tombent ordinairement dans les champs ensemencés, pour y pâturer; puis, la nuit, elles se retirent sur les eaux, où plusieurs bandes se réunissent pour se séparer le lendemain.

Ces oiseaux sont très farouches et très rusés : aussi est-il fort difficile de les surprendre. A l'affût, on ne peut guère espérer de les tirer que lorsqu'un brouillard épais les force de voler près de terre; quand les froids sont très rigoureux, on peut, mais avec de très grandes précautions, les approcher à portée d'un long fusil, au moyen de la *vache artificielle*, ou même, dit-on, de la *hutte ambulante*.

Mais le moyen le plus certain pour tuer une grande quantité de ces oiseaux, c'est la chasse sur l'eau. Le chasseur doit avoir le soin de charger sa canardière avec de la fonte très grosse, et de mêler quelques chevrotines à travers, afin de pouvoir tirer dans le cas où ils partiraient hors de la portée ordinaire. Il doit être rendu, dans l'endroit où il soupçonne les oies, deux heures avant le jour; il se couche dans le nageret et écoute attentivement. Bientôt il entend leurs cris, et alors il commence à chevaler très doucement de ce côté. Quand son oreille lui donne à croire qu'il en est à quatre ou cinq cents pas, il s'arrête; et, dans le cas où un beau clair de lune

ne lui donnerait pas l'espérance de les apercevoir à portée, il attend le crépuscule. Lorsque le moment est arrivé, il continue de *chevaler* avec les plus grandes précautions; il avance jusqu'à ce que les oies lèvent la tête, et alors il se tient prêt à tirer; mais il ne lâche son coup que lorsqu'elles étendent les ailes pour partir. Il n'est pas rare d'en tuer ainsi huit à dix d'un coup.

Le *CYGNÉ SAUVAGE* (*anas cygnus*) diffère du cygne domestique par la couleur de son bec qui manque de caroncule, par sa taille un peu plus petite, et par d'autres caractères anatomiques plus tranchés.

Cet oiseau vole avec légèreté et entreprend de longs voyages; il nage avec grâce et vitesse; il vit en troupes plus ou moins nombreuses, et se nourrit de plantes aquatiques, de graines et d'insectes, sans jamais attaquer le poisson. Il passe l'été dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe et il ne les quitte pour venir dans nos provinces que lorsque le froid de l'hiver à toute son intensité.

La chair du cygne est mangeable, mais elle est de très médiocre qualité. Aussi ne chasse-t-on cet oiseau que pour ses plumes, et plus particulièrement pour le duvet épais et d'un blanc de neige dont sa peau est couverte, et dont nos dames font des palatines et des garnitures de robe qui ne le cèdent en beauté à aucune autre fourrure.

Le cygne, que l'on ne trouve dans l'intérieur de la France que pendant les froids excessifs, se chasse de la même manière que l'oie sauvage. En nageret, il est d'une approche plus facile. On dit qu'à l'époque de la mue il ne peut pas voler, et que c'est alors que les Russes et les Kamtchadales lui font la chasse avec des chiens d'arrêt. Ceci nous semble difficile à croire.

Le *PLONGEON CATMARIN* (*colymbus septentrionalis*) est le seul de son genre que l'on trouve assez communément sur nos côtes et sur nos rivières.

Les plongeurs en général sont d'excellens nageurs et plongent avec une vivacité surprenante, mais ils marchent très mal et volent avec pesanteur. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques, de coquillages et de petits poissons. On en trouve plusieurs espèces sur nos côtes, nos rivières et nos étangs, mais toutes fort difficiles à chasser.

Ces oiseaux ont une telle vivacité qu'ils plongent et se dé-

robent au coup de fusil dès qu'ils aperçoivent la lumière de l'amorce et qu'ils entendent la pierre frapper sur la platine; aussi n'est-il pas rare de voir des chasseurs leur tirer vingt ou trente coups de fusil, avant de pouvoir les atteindre, et encore souvent n'y parviennent-ils pas. C'est pour cette raison qu'en Picardie on leur donne le nom de *mangeurs de plomb*. Il est vrai que depuis l'invention des fusils à piston on les surprend plus aisément.

Du reste, on les chasse de la même manière que les canards.

Le GRÈBE CORNU OU COMMUN (*colymbus urinator*) est l'espèce de ce genre que l'on rencontre le plus fréquemment sur nos côtes, dans nos rivières, et sur les grands étangs de la Lorraine et de la Bourgogne. Sa longueur est d'un pied et demi. Il nage fort bien et plonge à une grande profondeur pour aller chercher les coquillages, et les petits poissons dont il se nourrit.

On le chasse comme les espèces précédentes, mais il donne très rarement dans les pièges qu'on lui tend. Il est très commun sur les étangs de la Suisse, où il niche.

TROISIÈME PARTIE.

ENGINS, PIÈGES, RUSES, FILETS, GLU, LACETS, ETC., POUR
PRENDRE LE GIBIER POIL ET LE GIBIER PLUME (1).

Gibier poil.

Enceinte à porte mobile, pour prendre les loups, ou *tour à loups*. (Voyez page 53 et pl. I, fig. 16.)

Hausse-pied pour prendre les loups. (Voyez page 52, et pl. I, fig. 15.)

Traquenard-souricière à deux battans (pl. II; fig. 24.) Ce

(1) Nous traitons ici des pièges propres à détruire quelques animaux nuisibles à la chasse et à la conservation du gibier, mais nous ne donnons à cette partie que la courte étendue qu'exige le sujet que nous traitons dans ce volume. Les personnes qui désireraient connaître plus à fond les méthodes certaines de détruire tous les animaux nuisibles à l'agriculture, à l'économie domestique, etc., etc., peuvent se procurer le *Manuel du Destructeur des animaux nuisibles*, faisant partie de cette encyclopédie.

piège consiste en une caisse carrée, longue de trois pieds, large et haute de dix pouces à l'intérieur. On la construit avec quatre planches de bon chêne, solidement clouées. Les deux couvercles *a, a*, sont maintenus ouverts par le moyen de la feuille *b, b*, qui passe dans l'anneau *c*, et va s'attacher en *d* à un petit bâton qui sert de détente. L'extrémité inférieure du bâton, un peu aiguisée en biseau, se place dans un cran *e*, peu profond, entaillé dans la planche du fond; l'extrémité supérieure est retenue par le côté intérieur de la planche *f*. A ce petit bâton est attaché un appât. L'animal, soit fouine, chat ou putois, entre dans le traquenard, et touche à l'amorce; il ébranle le bâton, qui échappe de l'entaille, sort par l'ouverture, et ne retient plus la ficelle; les deux battans, entraînés par leur propre poids, tombent et le referment. Mais en faisant effort pour sortir, l'animal aurait bientôt soulevé un des couvercles, si on ne l'avait pas prévu; en conséquence on a placé en *g* une petite traverse ou axe mobile; à cet axe tient un bâton, *h*, qui, soutenu par le battant, tombe avec lui en faisant tourner son axe, et se trouve naturellement placé dans une position perpendiculaire, sur le battant, de manière à empêcher qu'on ne puisse soulever ce dernier. On peut faire de la même manière un *traquenard à un seul battant*; seulement, la ficelle, au lieu de passer dans une boucle, comme en *c*, passe simplement sur la traverse tournante.

Ce *traquenard* se construit encore avec quelques modifications (*pl. II, fig. 25*). Pour faire cette machine on cloue ensemble les deux planches *a, b*; on met au bout celle *c* et une autre *d* au-dessus; on attache à cette dernière celle *m, e*, de manière à ce qu'elle puisse se hausser et se baisser à volonté; par le bout *m* on cloue une autre petite planche *f*, pour que la machine étant baissée ressemble à une boîte fermée entièrement. On cloue en face l'un de l'autre deux morceaux de bois, *g*, longs de deux pieds; on y met un essieu *h* dans lequel il y a un bâton *i* qui tombe d'abomb sur la planche *m, e*, et qui la tient, afin que l'animal pris dans la machine, ne puisse plus sortir.

Si c'est pour prendre une fouine, un chat ou un putois, que l'on tend un de ces trois pièges, on l'amorce avec de la volaille ou du fruit cuit; si c'est pour une belette on y peut mettre des œufs.

Trappa. (Voyez page 55 et *pl. I, fig. 20.*)

Pour prendre les blaireaux, quand on trouve plusieurs trous à leurs terriers, on attache à l'entrée de ces trous une feuille de papier blanc; on en réserve un plus convenable auquel on met un piège de fer, qu'on recouvre de terre; comme le papier blanc leur fait peur, ils sont plusieurs jours sans paraître, mais quand la faim les fait paraître, c'est toujours par l'endroit où est le piège.

Le lièvre et le lapin se prennent au *panneau*. Le panneau est un filet que l'on tend dans un chemin ou dans la passée d'un bois: on chasse le gibier dans le filet, qui tombe aussitôt après que l'animal y est entré. On les prend aussi avec des collets, ou lacets coulés de fil de fer ou de laiton. Le lapin s'y prend beaucoup plus aisément que le lièvre. On tend ces pièges, qu'on frotte de serpolet ou de genêt, dans la passée du lapin.

Lorsqu'un *collet* est tendu convenablement, il est rare qu'une pièce de gibier y passe sans s'y prendre. Le collet pour le lièvre se tend dans le trou de haies que l'on reconnaît aisément aux herbes foulées être le passage habituel de ces animaux. Celui destiné à prendre le lapin se tend au contraire dans les taillis les plus fourrés, aux environs d'une garenne, en travers des petits sentiers nommés *coulées* frayés par ces animaux. La chasse aux collets est celle des braconniers, et si un chasseur se la permet ce ne peut être que sur ses propriétés.

Bricolle. Filet fait avec de petites cordes ou fil d'archal en forme de bourse, pour prendre les grandes bêtes.

Gibier plume.

Alliers ou *halliers* (pl. II, fig. 2). On appelle ainsi de longs filets composés de trois rets posés les uns devant les autres. Le ret placé au milieu se nomme *toile*, *nappe* ou *flue*; les deux extérieurs, qui sont à grandes mailles, se nomment *aumées*. Les *halliers* servent à prendre un grand nombre d'oiseaux marcheurs, mais ils ne diffèrent néanmoins les uns des autres que dans les dimensions. Dans tous les *aumées* sont à mailles carrées, et la *toile* à mailles en losange: cette dernière doit également avoir dans tous deux fois et demi la longueur des *aumées*, et trois fois leur hauteur, afin de former parfaitement la bourse qui retient les oiseaux qui s'y sont engagés. Nous allons indiquer ici les proportions que l'on donne à chaque espèce de *hallier*.

Pour la perdrix, les mailles des *aumées* ont quatre pouces, et l'on fait trois mailles de hauteur, ce qui donne un pied aux *aumées*. Leur longueur varie de vingt-cinq à cinquante pieds, mais nous ferons observer que pour la commodité il vaut mieux avoir deux halliers de vingt-cinq pieds qu'un seul de cinquante. Les mailles de la nappe ont deux pouces de diamètre, et il en faut dix-huit sur la largeur. Les piquets se placent à la distance de dix des grandes mailles des *aumées*.

Le hallier à caille. Les mailles des *aumées* ont trente lignes de diamètre, celles de la nappe douze lignes. La hauteur du hallier est de sept pouces.

Le hallier à faisans et à canards. Les mailles des *aumées* ont de neuf à dix pouces d'ouverture, et l'on en met trois de hauteur. Les mailles de la nappe ont trois pouces et demi, et l'on en met de seize à dix-huit sur la largeur. Les piquets sont attachés à trois pieds de distance.

Le fil dont on se sert pour faire les halliers doit être choisi avec discernement. Le meilleur est le fil de Flandre. Pour la perdrix on prend du trois brins n° 24 pour la nappe, et du trois brins n° 18 pour les *aumées*. On se sert de ce hallier pour la poule d'eau et autres oiseaux de même grosseur. Pour la caille, on se sert de fil n° 36 pour la nappe, et n° 12 pour l'*aumée*. On prend avec ce hallier les râles d'eau et de genêt. Pour le faisan, on emploie à la nappe du fil n° 8, et pour les *aumées* une ficelle de la grosseur d'une plume de corbeau.

Appeau. C'est un sifflet d'oiseleur avec lequel il attrape les oiseaux en contrefaisant le son de la voix des femelles. Il attire ainsi à lui les mâles dans le temps des amours, surtout les perdrix, les cailles et les alouettes.

Il y a des appeaux naturels, et il y en a d'artificiels.

On appelle naturels, les appeaux qui se font sans le secours d'aucune machine artificielle. Les hommes ne naissent pas avec l'art d'appeler toutes sortes d'oiseaux ; mais seulement avec les dispositions que l'exercice développe, et que l'expérience perfectionne. Nous voyons tous les jours qu'avec la bouche et les doigts, on peut mieux, même qu'avec les machines les plus artistement construites, appeler les bec-fignes, pinsons, moineaux, chardonnerets, linottes, verdiers, rouges-gorges, grosbec, mésanges, grives, merles, étourneaux, cailles, perdrix, canards, tourterelles, coucous, etc. C'est pour un oiseleur un talent heureux, qu'il doit toujours cultiver avec soin.

Les appeaux artificiels sont de trois sortes. Les premiers s'appellent appeaux à sifflet; les seconds, appeaux à languettes; et les troisièmes, appeaux à frouer.

L'appeau d'alouette se fait avec un noyau de pêche (*pl. II, fig. 13, c*).

Il y en a en forme de bouton qui servent aussi pour les becs-fignes; les linotes, etc. (*pl. II, fig. 13, a, b*).

Figure 13, f, appeau d'une structure différente, qui contrafait très bien le cri de l'alouette. Cet appeau, en cuivre ou en argent, est celui qu'emploient les habiles chasseurs du Dauphiné et du département de Saône et Loire pour chasser l'alouette au tombereau; mais il y a beaucoup d'art à savoir s'en servir, et cet art ne s'acquiert qu'en prenant des leçons d'un homme connu pour savoir parfaitement appeler. Il en est de même pour tous les genres d'appeau, et c'est pour cette raison que nous traitons très brièvement cette matière.

Figure 13, e, appeau de perdrix grise; la *fig. d* le représente vu de face. Il est plat des deux côtés, excepté que du centre il s'élève un petit bouton; ce bouton doit se trouver par-devant quand l'appeau est entre les dents et les lèvres.

Planche II, fig. 5, appeau de coucou.

Araigne ou *araignée*. Sorte de filet qui sert pour prendre principalement des merles. Elle est maillée en losanges larges chacun d'un pouce: elle est d'un fil délié, retors en deux brins, et teint en couleur. Ce filet a sept à huit pieds de large, sur cinq ou six de haut, à proportion de la hauteur des haies près desquelles on le dresse.

Les *araignes* pour prendre des oiseaux de proie ont des mailles de deux ou trois pouces, et la hauteur proportionnée à l'arbre où on les tend en angle, qui accole l'arbre, avec un oiseau de proie privé, près de terre, pour appeler celui que l'on veut prendre.

L'*araigne* se passe dans des bouclettes, ou bien on passe une ficelle bien unie dans toutes les mailles du dernier rang d'en haut.

Les meilleures araignées se fabriquent en Italie. Il faut qu'elles soient en soie ou en fil très fort, mais extrêmement fin, de manière à échapper pour ainsi dire à la vue. Pour les rendre encore moins apparentes on les teint en brun noirâtre ou en vert foncé. Quelquefois on donne à une araignée douze à quinze pieds de longueur et dix à douze de hauteur. D'ail-

leurs, il est facile de concevoir que plus elles occupent d'espace plus on a de chances de succès.

Arbret. Se dit des oiseaux qui sont dans une cage pour servir d'appeaux. On appelle chanterelle une femelle de perdrix, qu'on pose au bout des sillons où sont tendus des filets et des passées dans lesquelles elle fait donner le mâle qu'elle appelle par son chant. Cette chasse se fait du premier dégel jusqu'au mois d'août, de la pointe du jour au lever du soleil, et du coucher du soleil à la nuit (*pl. II, fig. 26*).

Arbrot. On dit prendre des oiseaux à l'arbrot lorsqu'on se sert d'un arbre garni de gluau. C'est le moyen qu'on emploie pour prendre les oiseaux qu'on ne peut pas attraper à la pipée.

Brai. Piège composé de deux pièces de bois ; une ficelle passant plusieurs fois de part en part sert à les réunir, et les extrémités inférieures sont reçues dans un manche que le chasseur tient toujours à la main. Lorsqu'un oiseau vient se poser sur cette machine entr'ouverte, l'oiseleur tire la ficelle, et l'oiseau s'attrape par les pattes (*pl. II, fig. 27*).

Collets, lacs, lacets, raquettes, et glanées. Petits filets de corde ou de crin que l'on tend dans des haies, sillons, rigoles ou passages étroits, avec un nœud coulant, dans lequel les animaux se prennent en y passant. On en fait de fil d'archal ou de fer pour les loups, sangliers, etc. ; on les proportionne à la grosseur et à la force de la bête ; on les tend au-dessus de la terre à leur portée, dans les endroits où l'on se doute qu'ils passeront ; on les attache à une branche ou perche bien ferme, et pliée en arc, dont le bout n'est arrêté que par une coche ou entaille faite à un arbre voisin, dont la branche ou perche qui porte le collet, se dégage, et, en se redressant, enlève le collet et l'animal au moindre mouvement qu'il y donne. (*pl. II, fig. 28, 29, — 12, 14, 21 — 30, 31 ; nœuds pour faire les collets, fig. 33.*)

Depuis la fin d'octobre jusqu'au mois de janvier, on prend un grand nombre de merles, de grivés, de gorges-rouges, de queue-rousses, fauvettes et autres petits oiseaux excellents à manger, avec les lacets que nous avons décrits à l'article *du merle*, page 119 et que nous avons figuré *pl. 2^{re}, fig. 44*.

Pour les petits oiseaux, on prend une baguette de ronce, ou d'autre bois peu cassant, on la plie en triangle, au moyen de deux entailles, et on lui donne la forme figurée *pl. 2^{re}, fig. 45*. On place un ou deux lacets comme nous le montrons,

on attache en haut du triangle un petit bouquet de graines de sureau ceuillies dans la saison et conservées à cet effet, et l'on suspend le triangle dans un clair pratiqué naturellement dans une haie ou un buisson fréquentés par ces oiseaux. Le triangle peut servir également à prendre des merles et des grives si on l'amorce avec des graines du sorbier des oiseleurs, également conservées pour cet usage. Faute de ces graines, les oiseaux sont très bien attirés par de petits grappillons de raisin.

Les collets que l'on emploie pour tendre ces pièges sont composés de deux crins de cheval.

Courcaillet. C'est le cri que font les cailles; c'est aussi un petit sifflet qui imite le cri des cailles, et qui sert d'appât pour les imiter: il est fait d'un morceau de cuir ou de peau qui forme un petit sachet presque carré, plus long que large, fermé par un des bouts, qu'on remplit de crin, qui se plisse, s'étend, se resserre, et fait résonner le sifflet fait d'os ou d'ivoire, qui est introduit à l'autre bout.

Filet pour la chasse; comme les tirasses, traîneaux, cordelières, rets, pochettes, bourses ou bourses.

Frouer. C'est contrefaire avec une feuille de lierre les cris des geais, pies, merles, grives, et de différens oisillons; ce qui, en excitant l'animosité des oiseaux, les engage d'approcher. Il y a plusieurs machines pour frouer (*pl. II, fig. 42*), *une en ivoire.*

Glu. La meilleure espèce de glu se prépare avec l'écorce moyenne du houx. On fait bouillir cette écorce pendant sept ou huit heures dans l'eau, jusqu'à ce qu'elle soit devenue molle et tendre. Alors, après en avoir fait écouler l'eau, on la met en tas dans des fosses creusées dans la terre, et qu'on recouvre de pierres: on l'y laisse ainsi fermenter pendant quinze jours ou trois semaines, jusqu'à ce qu'elle soit réduite en une espèce de mucilage. Dans cet état, on la retire des fosses, puis on la met à l'état de pâte, en la broyant dans un mortier; et après avoir lavé cette pâte à l'eau de rivière, on la pétrit jusqu'à ce que toutes matières étrangères en aient été séparées. On laisse ensuite la pâte pendant quatre ou cinq jours dans des vaisseaux de terre, pour qu'elle y fermente et se purifie d'elle-même: elle est bonne alors à être employée.

On peut également, et par le même procédé, faire de la glu avec les baies du guy, la viorne cotonneuse, les nouveaux jets de sureau, et autres substances végétales.

On falsifie quelquefois la glu avec de la térébenthine, de l'huile, du vinaigre et autres matières.

La bonne glu est de couleur verdâtre. Sa saveur est aigre, et sa consistance visqueuse, filante et tenace. Son odeur ressemble à celle de l'huile de lin. Par son exposition à l'air, elle se dessèche, devient cassante; et, dans cet état, elle peut être réduite en poudre; mais elle reprend sa viscosité en la mouillant.

Pendant les grandes chaleurs de l'été, la glu devient quelquefois tellement fluide qu'il est impossible de s'en servir; dans ce cas on lui donne de la fermeté en la mélangeant avec une dose plus ou moins forte d'une térébenthine épaisse. Au contraire, pendant l'hiver, pour l'empêcher de geler facilement, on la mélange avec un peu d'huile d'olive.

C'est aussi avec de l'huile ou du beurre frais que l'on enlève la glu qui a pu s'attacher aux mains, aux vêtemens ou aux cheveux. Après l'avoir bien frottée avec une de ces deux substances, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement mélangée avec elles, on enlève le tout au moyen de savon noir et de plusieurs lavages à l'eau fraîche.

Glu, petits rameaux de bouleau, ou, à leur défaut, d'osiers bien unis, minces, droits et de la longueur d'environ quinze ou dix-huit pouces; on les enduit de *glu*, excepté par le gros bout, pour y faire prendre les oiseaux à la pipée. Les meilleurs sont ceux qu'on cueille au mois de septembre, et lorsque les pointes ne se cassent point. Dès qu'on les a cueillis, on doit les laisser au soleil quelques heures, puis ôter les feuilles, en commençant par la cime, leur laisser le gros bout en forme de coin pour qu'ils entrent dans les entailles faites aux branches de l'arbre, et qu'ils y tiennent par le haut; puis on prend de la *glu* avec la cime du *gluau*, et on les frotte les uns contre les autres pour les engluer (pl. II, fig. 34).

Chasse aux glu. On se sert d'une branche d'ormeau, dont l'extrémité de chaque tige est couverte de glu, ou bien on prend un bâton long de six ou sept pieds, droit et léger, auquel on attache par l'extrémité supérieure deux ou trois petites branches d'ormeau, composées de plusieurs rameaux englués; il faut que les brins ne se touchent pas et leur donnent à peu près la forme d'un éventail.

Cette chasse demande l'industrie de trois personnes: l'une porte du feu avec des torches de paille, l'autre bat les huissons, et le plus adroit porte les *glu*: il ne faut point pé-

nétrer dans le bois à cause des feuilles d'arbres qui peuvent empêcher l'effet de la glu, mais se promener seulement le long des buissons. La personne qui porte le feu doit toujours le tenir élevé, et celle qui tient la branche engluée être toujours en action pour prendre les oiseaux qui viendront voler autour du feu. Le second chasseur doit se contenter de frapper sur les haies pour en faire sortir le gibier ; cette chasse amusante demande un grand silence de la part de ceux qui s'y exercent.

Buisson englué. Cette chasse est, usitée depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril, et on y prend une quantité prodigieuse de petits oiseaux ; elle serait encore une partie de plaisir, quand même le gibier qu'elle procure serait inutile.

On choisit, dans une pièce de terre, un endroit éloigné des grands arbres et des haies : on pique en terre trois ou quatre branches de taillis hautes de cinq ou six pieds, et on entrelace leurs cimes les unes dans les autres, afin qu'elles aient l'apparence et la solidité d'un buisson. On peut couvrir le haut avec deux ou trois branches d'épine noire et touffues qu'on attache avec des liens. On prend ensuite quatre ou cinq douzaines de petits glaux, longs chacun de neuf à dix pouces ; on en fend le gros bout avec un couteau, et on les met dans divers endroits du buisson, en les arrangeant de façon qu'un oiseau ne puisse se placer dessus sans engluer son plumage.

Il y a un moyen de faire venir le gibier dans le piège qu'on lui tend : c'est d'avoir des oiseaux apprivoisés de l'espèce que l'on veut prendre, et de les placer sur de petites fourchettes de bois élevées de terre de près de six pieds, et fichées à environ une toise du buisson.

Si l'on veut augmenter le nombre des oiseaux appelans, et par conséquent multiplier ses prises, il faut, à mesure qu'on en prend, les attacher sur quelques baguettes au haut du buisson, se retirer à trente ou quarante pas, et tirer de là une ficelle attachée par une de ses extrémités aux baguettes ; les oiseaux captifs remueront alors leurs ailes, et ceux qui sont libres, s'imaginant qu'il y a sur ce buisson de la nourriture en abondance, viendront s'y abattre, et perdront leur liberté en perdant l'usage de leurs ailes.

L'abreuvoir englué. Ce divertissement se prend sur la fin de juillet, quand les petits oiseaux ont cessé de faire leur nid :

ils sont alors altérés, et par conséquent il est plus aisé de les faire tomber dans le piège.!

On remarque une mare où les oiseaux ont coutume de venir boire : on choisit un abord du côté où le soleil donne le moins, et on ôte avec soin toutes les ordures qui pourraient en rendre l'entrée inaccessible : on prend alors beaucoup de petits gluaux, longs d'un pied, qu'on coupe en pointe et qu'on fiche à distance égale le long du bord, de manière qu'ils soient tous couchés à deux doigts d'élévation de terre, et qu'ils avancent les uns sur les autres sans se toucher. Quand l'abord est fermé, on environne de petites branches le reste de la mare, pour obliger les oiseaux à se jeter du côté des gluaux, et on se retire pour voir l'effet de son artifice.

Une observation sur ce piège en a fait faire une autre; on remarque que quand un oiseau vient se désaltérer, il ne se jette pas d'abord à l'eau, mais qu'il considère de loin l'endroit où il peut aborder, et qu'il se place d'abord sur la cime d'un arbre, dont il descend par gradation, jusqu'à ce qu'il soit à terre. On peut tirer un grand parti de cette remarque.

Un chasseur expérimenté plante, à l'endroit le plus apparent des environs de la mare, trois ou quatre branches élevées, dont il coupe les rameaux du côté de l'eau, et qu'il couvre de gluaux : il est certain que, si dans une bonne journée on prend six douzaines d'oiseaux à la chasse de l'abreuvoir, on en doit les deux tiers à la dernière invention des arbrisseaux englués.

L'heure la plus favorable pour cette chasse est depuis dix heures du matin jusqu'à onze, le soir depuis deux heures jusqu'à trois, et surtout une heure et demie avant le coucher du soleil. Plus la chaleur est grande, plus la chasse est lucrative. La pluie et la rosée y sont contraires.

On prend à l'abreuvoir englué, et en général avec les gluaux, une multitude d'oiseaux différens : ramiers, tourterelles, pies, grives, merles, gros-bec, pinsons, linotes, charbonnerets, moineaux, fauvettes, rossignols, ortolans, rougesgorges, etc., etc.

Cornets englués. Quand la terre est couverte de neige, on place, dans un endroit fréquenté par les corbeaux et les corneilles, des cornets de papier fort, dont les bords sont englués, et le fond garni d'un morceau d'écarlate ou de charogne sanglante. L'oiseau, dont la vue est très perçante, fond

sur la pâture, se coiffe avec le cornet, s'envole à perte de vue, et retombe comme une masse. Les premiers pris s'attachent à des piquets, et servent ensuite d'appelans.

Chasse à la ligne. On se procure une perche très légère, en canne ou autre bois léger, longue de dix-huit à vingt pieds, et on l'ente au bout avec une baguette de noisetier, absolument comme on fait pour une canne à pêcher à la ligne. Le bout de cette baguette est un peu fendu, et l'on introduit dans cette fente le talon d'un gluau qui y doit peu tenir. Alors on s'approche doucement d'un arbre sur lequel est posé un petit oiseau. On approche le gluau de lui, on lui applique sur une partie du corps, et au moindre mouvement de l'animal qui se trouve pris, le gluau se détache et tombe avec lui au pied de l'arbre.

Cette chasse paraîtra à plusieurs, comme elle me le parut à moi-même, une chose impossible. Qu'ils en fassent l'expérience au printemps, au moment où les oiseaux en amour sont peu farouches, et comme moi ils seront convaincus qu'il n'en est point d'aussi sûre et d'aussi facile. J'en ai vu faire pour la première fois l'expérience dans les bois de Meudon, par M. Théodore Susémihl, artiste aussi distingué que bon chasseur, et nous y avons pris une assez grande quantité de cabarets et autres petites espèces. Quand l'oiseau voit le gluau s'approcher de lui, il paraît étonné mais pas du tout effrayé, et rien n'est amusant comme les signes qu'il donne de son étonnement. Du reste cette chasse ne peut être considérée que sous le rapport de l'amusement qu'elle procure, car le bénéfice qu'on y fait n'est pas grand, vu la petitesse des oiseaux qu'on y prend.

Hutte ambulante (pl. II, fig. 6). Elle doit être de six pieds et demi de hauteur. On y laisse une lucarne, afin de voir le gibier et de tirer commodément.

Cette hutte est d'un grand secours; c'est à elle que l'on doit le succès de la chasse au brai.

Miroir à alouettes (pl. II, fig. 15 et pl. I fig. 26). On le place au tiers de la longueur des nappes dans le filet nommé tombereau.

Nappe. Des oiseleurs donnent aussi le nom de nappe à la partie la plus déliée de leurs filets. La nappe, dans un tramail, est la toile du milieu qui a de petites mailles de fil délié qui entrent dans les grandes mailles.

Les *nappes* pour prendre les ortolans et les alouettes doivent être faites de bon fil, bien délié et rondement retors en deux brins : les mailles seront en losange ; on les fera d'un pouce pour l'alouette, et de neuf lignes pour l'ortolan. La levure est d'environ quatre-vingts mailles : chaque *nappe* doit avoir huit ou neuf toises ; ensuite on les enlarme des deux côtés ; on passe une corde câblée dans les grandes mailles, et on fait une boucle à chaque bout des cordes pour les passer dans des bâtons. Pour ce qui regarde la largeur, on passe une ficelle dans toutes les mailles du dernier rang, et on la lie d'un seul bout à la corde, car l'autre doit être libre, afin qu'on puisse rétrécir ou élargir le filet au besoin, suivant la longueur des bâtons qui le font jouer.

On fait aussi des *nappes* pour prendre les canards : on les compose de mailles à losanges de trois pouces de large ; la levure est de trente-cinq ou quarante mailles, et la longueur de dix ou douze toises. Quand on enlarme ce filet, on a soin de faire de grandes mailles de ficelle des deux côtés, de manière cependant qu'elles ne soient éloignées que de six en six pouces, pour y passer intérieurement des cordes câblées, auxquelles on fait des boucles pour les passer de chaque bout à des bâtons quand on veut s'en servir. Le fil de ces *nappes* doit être parfaitement bon et retors en deux brins ; on les teint aussi en brun, et on les trempe dans l'huile, afin qu'ils se conservent plus facilement dans l'eau.

Mésangette (pl. II, fig. 43). Ce trébuchet consiste en une cage de gros fil de fer, longue de dix pouces, large de sept, et haute de quatre. Le dessus *a*, *a*, est une espèce de couvercle qui s'ouvre au moyen de charnières en fil de fer placées en *b*, *b*. Au milieu de la cage est une espèce de juchoir *c*, *c*, fait d'une petite baguette arrondie. On prend la moitié d'une noix, avec sa coquille, et l'on enfonce dans l'amande un petit bâtonnet long de deux pouces ; on soulève le couvercle *a*, *a*, on pose la coquille de noix sur la traverse *c*, *c*, et l'on appuie le couvercle, c'est-à-dire une de ses traverses sur le bâtonnet, comme on le voit en *e* ; on place le trébuchet sur l'enfourchure d'une branche d'arbre, dans un jardin, lors des premières gelées blanches. Une mésange entre dans la cage, touche à la noix, fait tomber le bâtonnet, et se trouve prise. Quelques personnes se contentent de faire ce piège avec des morceaux de sureau percés aux deux bouts, et enfilés dans des osiers.

Nasse. Filet pour prendre des oiseaux. Il est rond à l'ouverture, et se termine en pointe : on le soutient par plusieurs cerceaux, qui vont toujours en diminuant, et dont les verges sont éloignées au moins de douze lignes.

La nasse pour prendre des oiseaux se place auprès d'un buisson autour duquel on a semé du grain. On met au-dedans de petits oiseaux qui attirent leurs compagnons : le gibier entre aisément dans la nasse, mais il ne saurait en sortir.

Nasse d'osier. (pl. II, fig. 35). Ce piège est extrêmement commode pour prendre des moineaux dans le tems de leurs amours. On le place sur un mur, dans un jardin ou une cour, et l'on met dedans de jeunes moineaux pour servir d'appelans. Les vieux, attirés par leurs piaulemens, entrent dedans et n'en peuvent plus sortir. On donne à la nasse dix-huit pouces de largeur, sur huit à neuf pouces de hauteur.

Pantière. On fait des pantières de deux espèces ; les unes se nomment *simples*, et les autres *contre-maillées*.

La *pantière simple* est une nappe faite d'un fil fort, dont les mailles ont deux pouces et demi de large (pl. II, fig. 3).

Ordinairement elle est longue de cent pieds et haute de trente.

On l'attache aux quatre coins par des cordeaux, dont les deux d'en haut sont très longs, afin qu'elle puisse, après être détraquée, tomber jusqu'à terre.

La *pantière contre-maillée* est faite de trois nappes, dont celle qui occupe le milieu du filet a les mailles en losanges de deux pouces de large ; les deux autres sont à grandes mailles (pl. II, fig. 4).

Comme dans les halliers, les nappes extérieures de la pantière portent le nom d'*aumées* : Leurs mailles, faites en fil de Flandre trois brins n° 8, doivent avoir dix pouces de diamètre. Le filet intérieur, ou la nappe, se fait à mailles en losange, ou mieux, carrées, de deux pouces comme nous l'avons dit, en fil n° 24.

Pipeau. Petit chalumeau dont se servent les chasseurs pour contrefaire les cris des oiseaux et les attirer sur des arbres chargés de gluaux.

Le pipeau est d'ordinaire un petit morceau de bois fendu par un bout, et dans la fente duquel on met une feuille d'arbre particulière ; ainsi une feuille de laurier mise dans un pipeau, contrefait le cri des vanneaux ; celle du porreau imite celui du rossignol ; celle du chiendent contrefait le cri de la chouette.

Cette chasse agréable n'entraîne presque aucune dépense ; mais elle demande beaucoup de précautions. (Voyez l'article *Merle*, page 119.)

Art de piper. Par le mot *piper*, on ne doit entendre que l'art d'appeler ou *piper* les oiseaux en contrefaisant les cris plaintifs de la chouette ou moyen duc. On dit qu'un oiseleur *pipe* bien quand, au moyen des appeaux à languettes, ou d'une feuille de *chiendent*, il imite bien la chouette, et qu'il fait venir quantité d'oiseaux. (Voyez *pl. II, fig. 7, 8 et 9.*)

Réverbère aux canards. On fait cette chasse sur un étang, en attachant le chaudron *b* (*pl. II, fig. 23*) à un piquet *c d* ; on place un vase *a* dans lequel il y a de l'huile et quatre ou cinq mèches allumées à la distance que l'on veut, pour donner de la réverbération sur l'eau. Les canards, poules d'eau, etc., viennent rendre visite à ce qui leur paraît extraordinaire, et alors on les tire commodément.

Tirasse. Filet à mailles carrées ou en losanges, dont un des côtés est bordé d'une corde qui excède chaque bout de la tirasse de cinq à six pieds pour la pouvoit tirer.

On les fait depuis cent jusqu'à quatre cents mailles d'une ponce de large.

On tire les cailles et les perdrix. Pour cela, on fait chasser doucement un chien devant soi pour arrêter ; il doit chasser au vent pour sentir le gibier et faire des arrêts.

Aussitôt qu'il a arrêté, on va devant lui ; à quinze pas on déploie la tirasse, qu'on tient d'un bout sur le bras gauche, et avec un bâton ferré qu'on met à l'autre bout de la pointe, on l'arrête en terre ; puis, en tournant, on couvre le chien avec la tirasse, et on fait partir la caille qui donne dans la tirasse, qu'on ferme aussitôt pour la prendre et la mettre dans la panetière ; après quoi on recommence.

Traineau. Filet qui a deux ailes très longues, avec un bâton à chaque côté, et que deux hommes trainent la nuit à travers champs dans les endroits où ils soupçonnent qu'il y a du gibier : dès qu'ils entendent quelque chose sous le filet, ils le lâchent à terre pour prendre le gibier qui est dessous. Les traineaux ont depuis soixante jusqu'à cent pieds de large, et quinze à dix-huit pieds de haut ; les mailles en sont très larges pour que le filet soit plus léger.

Tramail. Filet composé de trois rangs de mailles, les unes devant les autres, dont celles de devant et celles de derrière

sont fort larges ; et le filet du milieu, qui s'appelle la *nappe*, est de mailles étroites, et est plus lâche que les deux autres, de façon qu'il s'engage avec le gibier, qui donne dans les grandes mailles qui en bouchent l'issue, et dans lequel il se trouve pris sans pouvoir en sortir. (Voyez *Hallier*).

Trébuchet (pl. II, fig. 36). Fait de demi-cercles de fil de fer, dont l'un est du double plus fort que l'autre *b*. Le premier sert de ressort, et l'autre *b* ne sert que de battant ; une ficelle, ou corde à boyau, passée en double dans les anneaux *d* du demi-cercle *a*, doit être tournée comme celle d'une scie par le demi-cercle *b*, dont les extrémités sont un peu recourbées. Dans le milieu de la même corde passe un crochet *e*, fiché en terre ; un autre crochet *d* sert de même à faire arrêter le demi-cercle *a*. Lorsqu'il est détendu, comme on le voit dans la fig. 37, l'oiseau est pris sous la-toile, que l'on fait en soie très fine, et que l'on teint en vert ou en gris.

Il y a une détente beaucoup plus subtile (pl. II, fig. 38) à l'extrémité supérieure de laquelle est attachée une petite pièce de bois pour retenir le demi-cercle mobile du trébuchet.

Trébuchet battant. Forme de cage : la porte *a* se lève, et sa gauche est retenue dans le cran de la marchette : aussitôt qu'un oiseau descend dans le trébuchet, il le détend, et la porte venant à s'échapper se ferme avec assez de promptitude pour qu'il soit enfermé (pl. II, fig. 39, 11, 40).

Vache artificielle (pl. II, fig. 1), qui se porte sur les épaules avec les bretelles *a* ; la tête doit se porter comme un domino ; le col *b* doit être peint à l'huile, ainsi que le restant de la vache, qui est une espèce de châssis léger recouvert de toile peinte, à l'exception de la tête, qui est de carton ; cependant les côtés sont aussi de toile, pour ne pas gêner. Le chasseur doit avoir son pantalon de la couleur de la vache, faisant lui-même les jambes de devant ; les bras sont placés sous les barbes *d*, qui doivent passer la ceinture de son pantalon, et il faut qu'il arrange son fusil de manière à n'être pas gêné pour tirer sans que le gibier l'aperçoive.

Avec cette machine on peut approcher des animaux les plus sauvages, en ayant l'attention de baisser la tête de tems en tems pour imiter la vache qui pâit, et n'aller pas trop vite.

La chasse aux oiseaux de proie, tels que le duc, le faucon, le gerfaut, le sacre, le lanier, l'émérillon, etc., se fait de

cette manière : on construit une petite loge ; on place au-dessus une raquette et un pigeon blanc entouré de menues branches d'arbrisseau couvertes de glu. Cette raquette est attachée avec une ficelle que tient le chasseur, et dont il se sert pour faire remuer le pigeon quand il le faut. Dès que l'oiseau de proie aperçoit le leurre, il foud dessus et s'engluë ; alors le chasseur sort de sa loge et le saisit aisément.

Nœuds de l'oiseleur. Il y a très peu de pièges dans la composition desquels il n'entre quelques cordeaux, lignettes, etc.

Nœud coulant simple (pl. II, fig. 33, a) : Est le premier et le plus usité des nœuds ; il est simple, parce qu'il n'a qu'un chef et une boucle : c'est le nœud de toutes les espèces de collets.

Nœud coulant double (fig. 33, b,) de la même planche. Est double parce qu'il est à deux chefs.

Nœud chaînette. Ce nœud est appelé ainsi parce qu'il représente assez bien les anneaux d'une chaîne. C'est cette espèce de nœud qui se pratique ordinairement dans les cordes de raquettes : ce n'est pas que bien des gens ne les fassent à nœud fixe ; mais cela est bien moins commode, et la détente en est plus dure, car le principal avantage qu'on retire de ce nœud, est qu'il adoucit la détente, qu'on l'avance et qu'on le recule à volonté.

Nœud proprement dit (pl. II. fig. 29) ; il est toujours à deux chefs entièrement opposés. C'est ce nœud qui est d'usage dans les lacets ; un des chefs est solidement attaché, tandis que l'autre est libre ; pour être tiré par l'oiseleur quand l'occasion se présente.

Nœud fixe. Diffère du dernier, en ce que les deux chefs sont unis intimement ; et, lorsqu'on a mis le cordeau en double, ou fait un nœud proprement dit. On ne fait pas d'autre nœud aux cordes à sauterelles ou *raquettes*, à l'extrémité opposée à celle où se trouve l'arrêt.

Dans le *Manuel du Pêcheur* nous avons donné tous les détails nécessaires sur l'art de faire le filet, les nœuds etc. Nous renvoyons le lecteur qui désirerait s'instruire sur cette intéressante matière, à ce volume faisant partie de cette encyclopédie.

QUATRIÈME PARTIE.

§ XIV. VOCABULAIRE DES TERMES DE VÉNÉRIE ET DE FAUCONNERIE.

A.

Abandonné. Se dit d'un chien courant qui prend les devans d'une meute, et qui s'abandonne sur la bête quand il la rencontre.

Abattures. Traces qu'un cerf laisse sur les gaulis.

Abois. État d'un cerf épuisé de fatigue à l'extrémité. On dit *tenir les abois* lorsque la bête, fatiguée par les chiens, s'arrête dans l'impuissance de poursuivre; et lorsqu'elle tombe, on dit : *le cerf tient les derniers abois*.

Aboyer. On se sert de ce mot lorsque le cerf est sur ses fins, ou fait tête aux chiens. On dit également *se récrier*.

Abreuvoir. Lieu où les oiseaux vont boire et se baigner. On dit : *prendre les oiseaux à l'abreuvoir*.

Accouer. Lorsque le veneur courre un cerf qui est forcé, et le joint pour lui donner le coup d'épée au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarret, on dit alors : *le cerf est accoué*.

Accourir le trait. Le ployer à demi ou tout-à-fait, pour tenir le limier.

Acharner. On entend par ce mot l'action d'*acharner* l'oiseau sur le tiroir, soit au poing avec le miroir, soit en fixant le tiroir au leurre.

Adoué. Se dit d'une perdrix qui est *appariée*. Ce dernier mot s'emploie presque toujours lorsqu'on parle des oiseaux qui s'associent par *couples*.

Affitage. On désigne ainsi le soin qu'on se donne pour dresser un oiseau de proie.

Affriander l'oiseau. C'est-à-dire le faire rétrograder, et revenir sur le leurre avec du pât de pigeonneaux ou de poulets.

Aiguillonné. Fumées qui portent un aiguillon quand elles

sont en nœuds, ce qui désigne que les cerfs ont éprouvé quelque ennui.

Aire. Le nid, l'endroit où les faucons font leurs petits. On dit aussi : ce faucon est de bon aire, lorsqu'il sort de pères et de mère faciles à affaïter.

A la mort chiens (cri de la chasse). Lorsque le cerf est pris.

Alan. Gros chien de l'espèce du dogue.

Albran ou alebran, ou alebreat, ou halebran. Caneton, canardeau.

Albronner. Chasser aux albrans.

Allaites. Tettes ou branes de la louve.

Aller de bon tems, (terme de veneur) Se dit surtout de la bête, cerf, chevreuil ou sanglier, lorsqu'elle ne fait que d'aller ou de passer dans un taillis, un fort ou une plaine. Lorsque le sanglier va de bon tems, il est à propos de le briser au bord du fort, et de se retirer pour prendre les devans. Si le limier ne peut emporter les voies, parce que le sanglier va de trop hautes erres, le veneur prendra de grands devans, afin de rencontrer des voies qui aillent de meilleur tems.

Aller au bois. C'est aller quérir le cerf ou autres bêtes avec le limier.

Aller d'assurance. Se dit de la bête, lorsqu'elle va au pas, le pied serré et sans crainte.

Aller au gagnage. Se dit de la bête fauve (le cerf, le daim, ou le chevreuil), lorsqu'elle va dans les grains pour y viander : se dit aussi du lièvre, de la perdrix, etc.

Aller de hautes erres. Se dit d'une bête passée il y a sept ou huit heures : *ce lièvre va de hautes erres.*

Aller en quête. Se dit du valet de limier lorsqu'il va au bois pour y détourner une bête avec son limier.

Aller sur soi, se sur-aller, se sur-marcher. Se dit de la bête qui survient sur ses erres, sur ses pas, en retournant par le même chemin qu'elle avait pris.

Allongé. On dit un oiseau allongé, lorsqu'il a les plumes entières.

Allure. Se dit de la marche du cerf, et autres animaux ; *distance de leur pas.*

Ameuter. Assembler les chiens pour la chasse. On dit les chiens sont bien ameutés, lorsqu'ils marchent bien ensemble.

Amorce. Appât dont on se sert pour prendre le gibier et les bêtes carnassières, et à la pêche pour prendre le poisson.

Andouillers. Chevilles, cornichons ou premiers cors qui

- sortent des perches ou du merrain du cerf, du daim ou du chevreuil. Les *sur-andouillers* sont les seconds cors.
- Annuer des perdrix.* Choisir, quand les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer.
- Appâter.* Mettre du grain dans un lieu pour y attirer les oiseaux qu'on veut prendre. On doit appâter les perdrix lorsqu'on veut les prendre au filet.
- Apercher.* Découvrir et remarquer l'endroit où quelque oiseau se retire pour coucher. On dit : j'ai aperché un merle.
- Appel.* Sonner ou donner du cor pour animer les chiens. On dit *sonner l'appel*, lorsqu'on veut faire avancer un relai ou appeler les veneurs. On dit un *appel forcé*, quand on le sonne sur le cinquième ton.
- Appelant.* Se dit d'un oiseau qu'on élève, dans une cage, et qu'on dresse pour appeler les autres oiseaux dans les filets du chasseur.
- Appuyer les chiens.* Suivre toutes leurs opérations; les diriger, les animer de la trompe et de la voix.
- Aquercy.* *Aquercy hau!* Il a passé ici.
- Arantelles.* Filandres qui sont au pied du cerf, et qui ont quelque ressemblance avec les fils de la toile de l'araignée.
- Arbaloste.* Piège dont on se sert pour prendre les loirs.
- Arrêt.* Action du chien couchant qui s'arrête l'œil fixe, ardent, le pied de devant un peu levé, la queue raide, etc., lorsqu'il voit ou sent le gibier.
- Assentiment.* Odeur qui frappe le nez du chien, et qui le porte à se rabattre sur la voie de l'animal qu'on chasse.
- Assurance.* Le cerf va d'assurance, c'est-à-dire qu'il ne court point, et qu'il va le pied serré et sans crainte.
- Atanaire.* Se dit d'un oiseau de proie qui a le pennage de l'année précédente sans avoir mué.
- Attaquer.* Mettre les chiens sur un animal, et le lancer.
- Avancer.* On dit qu'un cerf *s'avance* quand on voit, par ses allures, qu'il trotte.
- Aveuer.* Garder à vue une perdrix; l'observer lorsqu'elle part. *Aveuez-bien* cette perdrix, dit-on.
- Au lit.* Au lit, chiens. On emploie ces mots pour faire quêter les chiens, lorsqu'on veut lancer un lièvre.
- Ayméc.* Signifie les mailles des filets qui sont triples, telles que celles qui sont des deux côtés d'un tramail ou d'un hallier.
- Autour,* oiseau de *basse volerie.* On compte cinq sortes d'autours : 1° le demi-autour, oiseau maigre et peu chasseur;

2° l'autour femelle; 3° le tiercelet, ou mâle de l'autour; 4° l'épervier; 5° le sabek. L'autour est bien fait quand il a la tête petite, les yeux grands, le bec long et noir, les ongles et le cou longs, et les pieds verts.

B.

Baguette. Bâton de fauconnerie propre à fourrer dans les buissons pour faire partir la perdrix, et à tenir les chiens en crainte.

Baigner. Les oiseaux vont souvent aux abreuvoirs, plutôt pour se baigner que pour se désaltérer. Quand ils ont les plumes humides, ils échappent souvent aux gluaux qu'on leur tend;

Balancer. C'est lorsqu'une bête qui est poursuivie par les chiens courans, vacille en marchant. On dit : le chevreuil balance.

Balancer. Se dit aussi lorsque le limier ne tient pas la voie juste, ou qu'il va et vient à d'autres voies.

Balle-Ramée. Deux balles attachées ensemble par un fil de fer. C'est un mauvais tir.

Bander. On dit : cet oiseau bande au vent, quand il se tient sur les chiens faisant la cresserelle.

Barbet. Gros chien à poil frisé, qu'on instruit à rapporter, qui va à l'eau, et qu'on dresse à la chasse du renard. On tond les *barbets*.

Barrer. Se dit d'un chien qui balance sur les voies.

Bassets. Chiens pour aller en terre. Ils ont les oreilles longues, le corps long, ordinairement le poil roux, les pattes cambrées en dedans, et le nez exquis. Il y a des bassets à jambes torses et à jambes droites.

Bâtard. Oiseau qui tient de deux espèces, comme du sacre et du lanier.

Bâtards. On fait grand cas, en vénerie, des chiens *bâtards*, c'est-à-dire des chiens courans, sortis d'un chien normand et d'une lice anglaise, ou d'un chien anglais et d'une lice normande, et que l'on nomme *bâtards anglais* ou normands.

Bâtons de chasse. Ce sont ceux que l'on porte lorsqu'on va courre le gibier.

Battre l'eau, ou les eaux. Traverser, après avoir été chassé, une rivière ou un étang; le *cerf bat l'eau*, etc. *Se faire battre*, se faire chasser long-tems dans le même canton; on dit : le chevreuil s'est fait *battre long-tems*.

Baubis. Chiens dressés au lièvre, au renard et au sanglier.

On leur coupe presque toute la queue. Ils sont plus bas de terre et plus longs que les autres, de gorge effroyable. Ils hurlent sur la voie. Ils ont le nez dur, et le poil demi-barbet.

Baud. Race de chiens courans qui viennent de Barbarie. Ils chassent le cerf. Ils sont ordinairement tout blancs; on les appelle aussi *chiens muets*, parce qu'ils cessent d'aboyer quand le cerf vient au change.

Baudir les chiens. C'est les exciter du cor et de la voix. On *baudit* aussi les oiseaux.

Baugé. Lieu où le sanglier se couche tout le jour; c'est ordinairement un endroit bourbeux et touffu de la forêt.

Beau chasseur. Chien qui crie bien dans la voie et retourne toujours la queue sur les reins.

Béjaune. Se dit des oiseaux niais et tout jeunes, qui ne sont point encore dressés ou qui ne savent rien.

Bellement. Terme de chasse, que l'on crie aux chiens, pour les faire chasser plus sagement.

Bien-chevillé. C'est lorsque l'on compte beaucoup d'andouillers à la tête d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

Bien juger les allures. C'est voir lorsque la bête place ses pieds à une même distance.

Bigle ou Bicle. Espèce de chien d'Angleterre qu'on emploie à la chasse des lièvres et des lapins.

Bilbande (chasser à la). C'est fouler ou quêter avec les chiens dans plusieurs endroits, lorsqu'il n'y a rien de détourné.

Bloquer. Se dit lorsque l'oiseau qui a remis la perdrix la tient à son avantage, gagnant le haut de quelque arbre prochain. On dit : *l'oiseau se bloque*, lorsqu'il pend en l'air et s'y soutient sans battre de l'aile, ce qui s'appelle aussi planer.

Blottir. La perdrix, battue de l'oiseau ou arrêtée par un chien, se *blottit* et se tapit en se collant contre terre.

Bois. Cornes du cerf, daim, chevreuil.

Bois (faire le). C'est aller en quête avec le limier pour détourner un animal.

Toucher au bois. Quand le cerf a refait sa tête, il va la frotter pour détacher la peau velue qui la couvre. On appelle cela *toucher au bois* ou *frayer*.

Bondir. C'est lorsqu'un cerf, un daim ou un chevreuil, fait partir de la reposée d'autres bêtes fauves. On dit encore, *bondir le change*.

Bosse. Se dit de la première poussée d'un cerf qui a mis

bas, ce qui commence dès le mois de mars ou d'avril. Il se prend en même sens pour le chevreuil. C'est, dans l'un et l'autre, l'éminence d'où sort le merrain, la perche, ou le fût du bois. Cette éminence se nomme *meule* dans le premier de ces animaux, et *enslure*, dans le second.

Botte. Collier du limier.

Botte. Étui suspendu par une bricole où se porte le fusil quand on chasse à cheval.

Bouquin. Vieux lièvre.

Bouquiner. C'est lorsqu'un lièvre est en amour et qu'il tient une base.

Boutis. Lieu où les bêtes noires ont fouillé la terre.

Boutoir ou *Boutoi*. Le bout du nez des bêtes noires. On dit : ce sanglier a le *boutoir* fort.

Bouzards. Fientes de cerf, molles, en forme de bouses de vache, et appelées *fumées*, en termes de vénerie.

Braconnier. Destructeur et voleur de gibier, qui chasse sans droit et sans permission sur les terres d'autrui.

Brailler. On dit d'un chien qu'il braille, quand il crie sans voix.

Branchier. Se dit d'un jeune oiseau qui, n'ayant pas encore de force, suit sa mère de branche en branche.

Braques ou *Brâcs*. Chiens ras de poil, bien coupés, légers, bons quêteurs, vigoureux et assez fins de nez. Ils sont bons pour la plaine et pour les broussailles. Ils résistent à la chaleur, et sont moins sensibles aux épines que les autres.

Brehaigne. Biche qui n'engendre pas.

Bricoler. Un chien *bricole* quand il s'écarte à droite et à gauche, sans *rester collé* sur la voie de l'animal qu'il chasse.

Briser bas. Rompre des branches et les jeter par où la bête a passé. La pointe fait voir d'où elle vient, et le gros bout où elle va ; ce que l'on appelle sur les voies. On dit : *Nous brisâmes bas*, quand nous eûmes remarqué que le cerf était passé.

Briser haut, Rompre les branches à hauteur d'homme, et les laisser pendre au tronc de l'arbre.

Brosser. Lorsqu'on entend un cerf marcher dans les forts, ou qu'il fuit, on dit : J'ai entendu un cerf qui *brosse* dans ce fort, car sa tête fait du bruit contre les branches.

Brosser et percer dans le fort. C'est *courre* avec les chevaux dans le bois.

Brunir. Se dit d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil,

dont la tête change de couleur, selon les terres où ils la frottent.

C.

Cabane. Petite loge couverte pour la pipée, ou pour se mettre à l'affût du canard.

Canardière. Nom d'un grand fusil avec lequel on chasse aux canards; on peut tuer, d'un coup ordinaire, à cent cinquante pas.

Canardière. Lieu couvert et préparé dans un étang ou un marais, pour prendre les canards sauvages.

Caravant, Caravan. Terme pour faire entendre à la chasse que le cerf retourne dans son canton.

Casemate. Trou d'environ deux pieds de diamètre, dans lequel les blaireaux et renards font tête aux bassets.

Catterolles. Lieux souterrains où les lapines font leurs petits et qu'on dit qu'elles rebouchent tous les jours jusqu'à leur première sortie.

Cattiches. Caverne ou retraite de la loutre au bord des rivières et des étangs.

Ca-va-là-haut. Manière de parler aux chiens lorsqu'ils chassent.

Cerceau. Pennes du bout de l'aile des oiseaux de proie. Les faucons et les laniers n'en ont qu'un, les éperviers trois.

Cervaison. C'est lorsqu'un cerf est gras et en venaison.

Chandelier. Porter le chandelier, c'est lorsque le haut de la tête du cerf vicieux, qu'on nomme *empaumure*, est large et creux.

Change. Se dit du chien ou de l'oiseau qui quitte son gibier, pour en suivre un autre, ou lorsqu'il prend des pigeons ou d'autre gibier qu'il ne doit pas voler, on dit: *il prend le change*. On dit aussi: *il garde le change*, quand il tient à celui qu'il a commencé à poursuivre.

Chaperon. Coiffe de l'oiseau de proie dressé pour le vol.

Charbonnière. Terres glaises et rouges, où les cerfs, les daims et les chevreuils vont frotter leurs têtes, après avoir touché aux bois; ce qu'on appelle *brunir*, parce qu'ils finissent par prendre cette couleur.

Chasser de gueule. C'est laisser aboyer un limier quand on le laisse courre, on ne le laisse pas *chasser de gueule* en tout tems; le matin, par exemple, il doit être secret, pour ne pas lancer mal à propos la bête.

Chenil. Logement des chiens.

- Chevillé.* Se dit d'un cerf qui porte plusieurs dards ou rameaux à la sommité de son bois, en forme de couronne.
- Chevilles.* Andouillers qui sortent des perches de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.
- Chien armé.* Se nomme ainsi quand il est couvert pour l'attaque du sanglier.
- Chien bien coiffé.* Un chien courant est bien coiffé quand les oreilles lui passent le nez de quatre doigts.
- Chien clabaud.* Chien courant à qui les oreilles passent le nez de beaucoup. On dit que le *clabaud* manque de force, et qu'il ne peut suivre les autres chiens.
- Chien époiné.* Celui qui a les os de la cuisse rompus.
- Chien ergolé.* Chien qui a un ongle de surcroît au-dedans et au-dessus du pied.
- Chien espié.* C'est celui qui a au milieu du front du poil plus grand qu'à l'ordinaire et dont les pointes se rencontrent; on dit que c'est une marque de vigueur.
- Chiens corneaux.* Engendrés de chiens courans et de mâtins, ou de mâtins et de liccs courantes.
- Chiens courans ou chiens allans.* Sont ceux qui chassent par le sentiment.
- Chiens blancs.* Ne sont pas propres à mettre à la main, ni à faire des limiers, parce qu'ils craignent les gelées et les rosées froides du matin.
- Chiens de change* (les), maintiennent et gardent le change de la bête qui leur a été donnée et mise devant eux pour la chasser.
- Chien d'aiguail.* Est celui qui chasse bien le matin, lorsque la rosée est sur la terre, et qui ne vaut rien au haut du jour.
- Chien du haut jour.* Est celui qui ne vaut rien à la rosée et qui est bon au haut du jour.
- Chien étruffé.* Est celui qui a une cuisse qui ne prend plus de nourriture ou qui est boiteux.
- Chien buté.* Est celui qui a la jointure de la jambe grosse.
- Chien allongé.* Est celui qui a les doigts des pieds étendus par quelques blessures.
- Chien courtaut.* Est un chien à qui on a coupé la queue.
- Chien à belle gorge.* Est celui qui crie bien, qui aboie quand il sent ou voit le gibier ou quelque chose d'étranger.
- Choupille.* Chien pour la chasse au tir.
- Cimier.* Groupe du cerf, du daim, du chevreuil, qui, dans la curée, se donne au maître de l'équipage.
- Clabaud.* Chien courant. Ce nom lui vient de ce qu'il de-

- meure à chasser et à rabattre des voies en trois ou quatre arpens de bois. C'est ce qu'on appelle clabauder.
- Clair*. Se dit lorsque le chien poursuivant le lièvre redouble son cri, et semble avertir et demander du secours.
- Clé, clé de meute*. Ce sont les meilleurs chiens et les plus sûrs de la meute.
- Cluser la perdrix*. C'est exciter les chiens à faire sortir la perdrix du buisson où elle s'est remise.
- Coiffé*. C'est lorsqu'un chien est bien avallé, et que ses oreilles passent le nez de quatre doigts.
- Coffre*. Le coffre du cerf est ce qu'on appelle la carcasse quand tout est levé. On emploie aussi ce mot pour le daim, le chevreuil et le lièvre.
- Collé-à-la-voie*. Chien qui ne s'écarte pas de la piste de l'animal.
- Collier de force*. Collier garni de clous, dont les pointes sont en dedans, et qui sert pour dresser les chiens de plaine.
- Connaissances*. Indices de l'âge et de la forme du cerf, par la tête, les pieds et les fumées.
- Contre-pied* (suivre le). C'est suivre les traces à rebours.
- Cordeau à sonnettes*. C'est un cordeau après lequel on attache des grelots. On s'en sert pour battre et traquer les endroits où l'on ne peut avoir accès, comme dans les chasses de *bourrée* qui se font dans les chenevières.
- Corneaux*. Chiens engendrés d'un mâtin et d'une chienne courante.
- Cornette*. C'est ce qu'on appelle *houpe* ou *tiroir* de dessus le chaperon de l'oiseau.
- Cornichons*. Andouillers.
- Cors*. Les cors sortent de la perche du cerf. Le premier s'appelle andouiller, le second sur-andouiller, les suivants cors, chevilles ou chevillures, doigts ou époïs.
- Cors*, en vénerie, se dit quand il s'agit de la tête d'un daim et d'un chevreuil, et des perches et du merrain où sont attachés les andouillers; et quand il s'agit du pied, il se dit des deux côtés du pied d'une bête fauve, et des pinces qui forment le bout du pied.
- Corsage*. Forme du corps du cerf.
- Couais, tout couais*. Terme pour faire taire les chiens qui aboient mal à propos.
- Couper*. C'est lorsqu'un chien quitte la voie de la bête qu'il chasse étant avec les autres, desquels il se sépare pour la chercher en coupant les devans pour prendre son avantage, ce qui est considéré comme un défaut dans un

chien. On dit en général qu'un chien ne vaut rien quand il ne sait que couper.

Couple. Lien de cuir et de fer avec lequel on couple deux chiens ensemble.

Coupler les chiens. C'est les attacher deux à deux.

Court-jointé. Se dit d'un oiseau dont les jambes sont d'une médiocre longueur.

Couronne. Duvet qui est autour du bec de l'oiseau, à l'endroit où il se joint à la tête.

Courre, ou le Courre. C'est l'endroit où l'on met les lévriers lorsqu'on chasse le loup, le sanglier et le renard.

Couvée. En mai et juin, il ne faut point inquiéter les perdrix ni autres oiseaux pendant le tems de la couvée.

Créance. On appelle *chien* de créance celui auquel on peut se fier.

Croiser les chiens. Traverser la voie de l'animal qu'ils chassent.

Croiser la race des chiens. Faire couvrir une chienne d'une race par un chien d'une autre race.

Crôler. Se dit des oiseaux qui se vident par le bas. Lorsqu'un oiseau crôle, on prétend que c'est chez lui une marque de santé.

Crouler la queue. Se dit du mouvement que l'animal fait de cette partie, lorsque la peur le fait fuir.

Curée. C'est faire manger le cerf ou autres bêtes aux chiens. On fait aussi la curée du lièvre.

Autrefois on disait : durant la curée point de gants; autrement les valets de chiens étaient en droit de demander pour boire.

Pour la curée, les limiers, comme premiers, avaient le cœur et la tête.

Et les chiens courans avaient le cou, qu'on leur dépouillait tout chaudement, car les curées chaudes sont considérées comme les meilleures.

Les curées qui se font au logis sont de pain coupé, mêlé avec du fromage arrosé de sang de cerf.

D.

Daguer. Aller à tire-d'aile et de toute la force de l'oiseau. Ce mot vient de *daguc*, espèce de javelot dont on se servait autrefois. On dit : l'oiseau *daguc*.

Dagucs. Premiers bois que porte un cerf pendant le cours de sa seconde année, qui font sa première tête. Elles sont longues de 6 à 7 pouces.

- Daguet.** Jeune cerf à la seconde année, poussant son premier bois, appelé *dague*; il est à peu près gros et long comme un fuseau, et sans aucun andouiller.
- Daintiers.** Testicules du cerf.
- Danseur.** Ce terme se dit d'un chien qui voltige et ne suit pas la voie de l'animal qu'il chasse.
- Debout.** Mettre un animal *debout*; c'est le lancer.
- Débouché.** L'animal chassé prend la plaine.
- Débucher le cerf.** Le faire sortir du buisson, de son fort.
- Décoller.** Un cerf se *décèle* lorsqu'il quitte le buisson où il s'était retiré pour refaire sa tête.
- Deschaussières.** Lieu où a gratté le loup, où il s'est déchaussé.
- Décousures.** C'est ainsi qu'on appelle les blessures que le sanglier fait aux chiens avec ses défenses.
- Découpler les chiens.** Les détacher l'un d'avec l'autre pour les faire chasser.
- Déroiter.** Se dit des cerfs lorsqu'ils vont au frayoir nettoyer leur tête après la chute de leur bois.
- Défait.** Être en défaut, lorsque les chiens ont perdu la voie.
- Défenses.** Grandes dents de la mâchoire inférieure d'un sanglier.
- Déliées.** Fumées bien mâchées; en termes de chasse, bien moulues.
- Délivré.** Qui n'a point de corsage, et qui est presque sans chair. On dit que le héron est délivré, lorsqu'il est maigre, et que son vol n'est point retardé par le poids que lui donnerait sa chair, s'il en avait beaucoup.
- Démêler la voie.** Trouver la voie du cerf couru au milieu des autres cerfs.
- Demeure.** Endroit fourré et commode pour la retraite des animaux.
- Démontée.** Une perdrix est *démontée*, lorsqu'elle a une aile cassée par un grain de plomb.
- Déployer le trait.** Allonger la corde de crin qui tient à la *botte* (ou *collier*) du limier.
- Dérober.** On dit dérober les sonnettes, lorsque l'oiseau s'écarte ou s'en va sans être congédié, et emporte les sonnettes de son maître.
- Dérober la voie.** Un chien *dérobe la voie*, lorsque, allant à la tête de la meute, il chasse sans crier.
- Dérober (se).** Gibier qui file à bas bruit, en se cachant.
- Dérocher.** Se dit des grands oiseaux qui, poursuivant les quadrupèdes, les forcent à se précipiter de la pointe des

rochers en bas , pour éviter de tomber dans leurs serres. On a vu quelquefois de gros oiseaux dérocher les biches et leurs faons.

Dérompre. Se dit d'un oiseau de proie qui fond sur un autre, et qui, avec ses serres, lui donne un coup si terrible, qu'il rompt son vol, l'étourdit et le renverse par terre meurtri et déchiré. *Ce faucon*, dit-on, *vient de dérompre sa proie.*

Derrière. Terme employé lorsqu'on veut arrêter un chien, et le faire demeurer derrière soi.

Descente. Se dit d'un oiseau qui fond sur le gibier avec impétuosité pour l'assommer, et quand sa descente est douce, on dit qu'il fond ou qu'il file.

Détourner le cerf. C'est tourner autour de l'endroit où le cerf est entré, et s'assurer qu'il n'en est point sorti.

Dogue. Chien de la grande espèce, qu'on apprivoise facilement, et dont on se sert pour garder les maisons, ou pour combattre contre les taureaux, les sangliers, les loups et autres bêtes féroces. On nomme *doguins* les *dogues* de petite espèce.

Donner à courre. On dit : c'est un tel qui a donné à courre, c'est-à-dire qu'il a détourné et remis sur la voie de l'animal que l'on chasse.

Donner le cerf aux chiens. C'est lancer les chiens et les faire découpler sur les voies du cerf.

Dorées. Fumées du cerf qui sont jaunes.

Drap de curée. Toile sur laquelle on étend la mouée qu'on donne aux chiens quand on leur fait curée de la bête qu'ils ont prise.

Dresser. On dit qu'un animal *dresse* par les fuites, lorsqu'après avoir fait plusieurs ruses, il fuit et perce droit devant lui.

Droit. Prendre, tenir, ou avoir *droit*; c'est-à-dire que les chiens ne prennent pas le change, et sont sur la bonne voie.

Droit du limier. La rate et le foie lui appartiennent dans la curée.

Droit du valet de limier qui a détourné le cerf. C'est l'épaule droite.

Duire un oiseau, c'est l'affaïter.

E.

Ebat. Mener les chiens à l'*ébat*, c'est les promener.

Ecumer. Un oiseau, en termes de fauconnerie, *écume* sa proie quand il passe sur elle sans s'arrêter. Ce terme s'en-

tend encore d'un oiseau qui court sur le gibier lancé par les chiens.

Ecumér la remise. C'est lorsque l'oiseau passe sur la perdrix qu'il a poussée dans le buisson.

Embler. C'est lorsqu'aux allures d'une bête, les pieds de derrière surpassent ceux de devant de quatre doigts.

Emerillon. Espèce de faucon de la plus petite taille.

Emeutir. Se dit des oiseaux de proie, quand ils se vident le ventre.

Empaumer la voie. Prendre la voie de l'animal chassé.

Empaumures. C'est le haut de la tête du cerf et du chevreuil, qui s'élargit comme une main, et où il se trouve trois ou quatre andouillers au plus pour les cerfs de dix cors et les vieux chevreuils, car les jeunes n'en ont pas.

Empiétér. Se dit des autours lorsqu'ils enlèvent ou empiètent la proie, lorsqu'ils l'emportent à leurs pieds.

Encointe. Lieu où le valet de limier détourne les bêtes avec son limier.

Enduire. Se dit lorsque l'oiseau digère bien sa chair.

Enfoncer. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie, en la poussant jusqu'à la remise; l'épervier vient d'*enfoncer* la perdrix.

Enfourchure. Se dit de la tête du cerf, lorsque l'extrémité du bois se divise en deux pointes en forme de fourche.

Engin. Désigne l'équipage nécessaire à une chasse quelconque. Ainsi l'engin, pour la chasse des alouettes, comprend le *miroir*, les *nappes*, *guèdes*, *cordeaux*, *maillets*, etc.

Enlever la mèute. C'est lorsqu'au lieu de laisser chasser les chiens, on les arrête pour les conduire par le plus court chemin sur le lieu où un chasseur a vu le cerf, et pour les remettre sur la voie.

En revoir. C'est avoir des indices du cerf par le pied.

Entées. Fumées de cerf ou de biche, dont deux ne font qu'une, et qui peuvent se séparer sans se rompre.

Entraver. Racommoder les jets de l'oiseau, de manière qu'il ne puisse se déchaperonner.

Épagnouls. Les chiens *épagnouls* ou *espagnols* sont plus chargés de poil que les braques, et conviennent mieux dans les pays couverts; ils chassent de gueule, et forcent le lapin dans les broussailles: quelquefois ils rient et suivent la piste de la bête sans crier. Ils sont bons aussi pour la plume, et chassent le nez bas.

Épervier. Oiseau de *basse volerie*. Voyez *Autour*.

Épois. Cors qui sont placés au sommet de la tête du cerf. Il

y a des épis de coronure, de paulmure, de trochure et d'enfourchure.

Eponge. C'est ce qui forme le talon des bêtes fauves.

Epreintes. On nomme ainsi les fientes de loutre.

Erres du cerf. Traces ou voies de cet animal. On dit qu'il va de hautes erres, quand il y a plusieurs heures qu'il est passé dans un endroit.

Eruoir. Le cerf érucit lorsqu'il prend une branche dans sa bouche et la suce pour en avoir la liqueur.

Essmer. Donner curée à l'oiseau.

Essorer. Prendre trop fort l'essor. Mauvaise qualité dans un oiseau de proie.

Etraquer. Suivre un animal par la neige, jusqu'à son gîte.

Etrigué. Un chien étrigué a peu de corps, et il est haut sur jambes.

Éventer la voie. C'est lorsqu'elle est si vive que le chien la sent sans mettre le nez à terre, ou lorsqu'après un long défaut, les chiens ont le vent du cerf, qui est sur le ventre dans une enceinte. On dit aussi, *éventer un piège*, c'est-à-dire faire en sorte de lui ôter l'odeur, parce que si le renard, ou la bête que l'on veut prendre, en a le vent, il n'en approchera jamais; et pour *éventer un piège*, on le fait tremper vingt-quatre heures en eau courante ou claire, et on le frotte avec des plantes odoriférantes, comme serpolet, thym sauvage et autres.

Éventiller. Oiseau qui se secoue en se soutenant en l'air. Oiseau qui s'éventille, c'est-à-dire qui s'égaie et prend le vent.

Éverrer. Ôter le ver ou filet de la langue aux jeunes chiens.

F.

Faire sa nuit. Aussitôt que le jour finit, le cerf sort de sa demeure, et va aux gagnages, où il reste jusqu'au lendemain matin; c'est ce qu'on appelle *faire sa nuit*. Un cerf fait sa nuit dans une pièce de pois, d'avoine, etc., ou dans les taillis, ou dans une enceinte, sans en sortir.

Faire sa tête. Un cerf fait sa tête ou pousse sa tête depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août.

Faire tête aux chiens. Leur résister sans fuir. Le sanglier miré fait souvent tête.

Faucon. Oiseau de haute volerie. Les bons veneurs prétendent que le faucon pris avant la mue est le meilleur. Cet oiseau, bien dressé, poursuit le lièvre et même les bêtes fauves; le loup, le sanglier, etc.

- Fauconnier.** Celui qui prend soin et qui instruit toutes sortes d'oiseaux de proie à voler.
- Fauconnière.** Lieu où l'on élève les faucons et où on les dresse au vol.
- Faux-fuyant.** Sentier frayé dans un bois par les animaux ou par les hommes.
- Faux-marcher.** Se dit de la biche qui biaise en marchant après qu'elle a mis bas.
- Faux-marqué.** Se dit, lorsqu'à une tête de cerf il ne se trouve que six cors d'un côté et sept de l'autre. On dit alors : *Le cerf porte quatorze faux-marqués* ; car, suivant l'usage, le plus emporte le moins.
- Faux-rembuchement.** Rentrée du cerf dans son fort. On s'exprime ainsi, lorsqu'une bête entre dans un fort dix ou douze pas et revient tout court sur elle-même pour se rebucher dans un autre lieu. Il se dit généralement des bêtes sauvages, lorsqu'elles rentrent dans le bois.
- Faux-repaître.** En passant une plaine, un cerf chassé et mal mené s'arrête, et prend dans sa bouche le grain ou l'herbe qu'il trouve devant lui ; mais, ne pouvant pas l'avalier, il le laisse tomber l'instant d'après ; c'est ce qui s'appelle *faire un faux-repaître* ; cela prouve que le cerf est tout-à-fait sur ses fins.
- Fermé.** On désigne ainsi le chien qui arrête bien.
- Fientes.** Excréments des bêtes puantes.
- Filer.** Voyez *Descente*. Le gibier *file* quand il vole sans crochet.
- Filets.** Grands filets. C'est la chair qui se lève au-dessus des reins du cerf, et les petits filets se lèvent au-dedans des reins. C'est le droit du maître.
- Filière.** Est une ficelle d'environ dix toises, qu'on tient fortement attachée au pied de l'oiseau pendant qu'on le réclame, jusqu'à ce qu'il soit assuré.
- Fins.** Un animal est *sur ses fins*, lorsqu'il est prêt à être forcé.
- Flastrer ou flâtrer.** Voyez *Flastrures*.
- Flastrures.** Se dit du lien où le lièvre et le loup s'arrêtent et se mettent sur le ventre, lorsqu'ils sont chassés par des chiens courans.
- Folilets.** C'est ce que l'homme chargé de dépecer, lève le long du défaut des épaules du cerf, aussitôt qu'il est dépouillé.
- Forceau.** Piquet sur lequel est appuyé un filet, et qui le retient de force.
- Forhu.** Sonner du cor pour enlever les chiens et les faire revenir à soi.

Forlonger. Parcourir un grand pays. Le cerf forlonge lorsqu'il a bien de l'avance sur les chiens.

Fosse. Trou creusé d'aplomb pour prendre les loups.

Fouillures. Voyez *Boutis*.

Foulée, foulure. Traces de la forme du pied d'une bête, sur l'herbe ou les feuilles. Si c'est en terre nette, cela s'appelle *voie*, pour cerf, daim, chevreuil et lièvre; pour loup, renard, *piste*; pour bête noire, *trace*.

Fouler une enceinte. On foule une enceinte en y entrant à cheval avec des chiens pour lancer ou pour relancer un cerf; c'est-à-dire pour le mettre sur pied et l'en faire sortir; on foule une enceinte avec un ou plusieurs limiers.

On dit aussi que les chiens courans *foulent un cerf*, lorsqu'ils le mordent après l'avoir couché par terre.

Fourvoyer (se). S'écarter de la voie.

Frappier à route. Faire retourner les chiens pour les faire relancer le cerf.

Frayer. C'est lorsque les cerfs, chevreuils et daims, dépouillent leur tête de leur peau velue dans laquelle elle s'est formée.

Frayoir ou Frevoir. On appelle ainsi le baliveau contre lequel les cerfs frottent leur tête pour en détacher une peau velue qui la couvre.

Fuite. Voie du cerf qui va fuyant; ce qui est facile à connaître lorsque les bêtes courent et qu'elles ouvrent le pied: Se dit aussi du faucon qui s'écarte.

Fumées. Fientes des bêtes fauves.

G.

Gagnages. Lieux où sont les grains, et où se rendent les bêtes fauves, la nuit pour se repaître.

Garde-à-toi. Terme dont le valet de limier se sert pour parler à son chien quand il veut se rebattre.

Gardes. Ergots du sanglier au-dessus du talon.

Garre. Terme dont se sert celui qui laisse courre et entend partir le cerf de la reposée, afin d'indiquer aux piqueurs qu'il est lancé.

Garrière. Terme d'oiseleur, qui désigne une petite rigole pratiquée à l'effet de cacher le ressort d'un filet appelé guide.

Gibier. Proie du chasseur.

Giboyer. Chasser avec le fusil; à pied et sans bruit.

Giboyeux. Abondant en gibier.

Gigotté. Chien qui a les cuisses rondes et les hanches larges.

Signes de vitesse.

Gîte. Lieu où le lièvre repose pendant le jour.

Gouttières. Raies creuses qui se trouvent le long des perches ou du merrain de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

Grais. Défense du sanglier.

Gris. Mélange de couleurs fauves, noires et cendrées.

Gros ton. Ton bas du cor.

Guède ou *Guide.* Perche, qui guide un filet tendu pour prendre les oiseaux avec un rets saillant.

H.

Ha, tout bellement. Lorsqu'on soupçonne qu'il y a du change et qu'on voit les chiens balancer, on crie : *ha, tout bellement* ; *ha, hailà tout bellement.*

Ha, hai. Lorsque les chiens tournent au change, on crie en leur parlant, et en les arrêtant : *ha, hai, chiens, ha, hai!*

Hail. On dit en fauconnerie, *voler de bon hail*, c'est-à-dire de bon gré.

Haire. Jenné cerf d'un an.

Hâter. Sentir le gibier.

Haler. Faire courir les chiens.

Hallali. Lorsqu'un cerf tient aux chiens, on crie *hallali, hallali* ; et lorsqu'il est tombé, on crie, *hallali, par terre.*

Hallier. Se dit d'un plant de buissons et d'arbrisseaux dans lesquels les lièvres se sauvent pour éviter le chasseur.

Halte. Rendez-vous de chasse ; moment de repos pour les chasseurs et les chiens.

Hampe. Poitrine du cerf.

Har. Terme d'usage lorsque le cerf est dans l'eau.

Harbou-chiens. Terme dont se sert le piqueur pour exciter les chiens courans à la chasse du loup.

Harde. Troupes de bêtes fauves.

Hardées. Rupture que font les biches dans les taillis où elles vont viander.

Harder. Tenir plusieurs chiens courans couplés ensemble avec une longue laisse de crin, pour relayer.

On a soin de *harder* les chiens nouveaux avec les vieux pour les dresser. On dit *harder les chiens dans l'ordre*, quand on les place, chacun suivant sa force, pour aller de meute ou au relais.

Hare. Terme dont les chasseurs font usage pour exciter les chiens.

Harou-aly, ou *Hary-out-ali.* Terme dont se sert le valet du

limier en s'adressant à son chien lorsqu'il laisse *courre* une bête.

Harpailier. Quand les chiens tournent au change, qu'ils se séparent et qu'ils chassent des biches, on dit *les chiens chassent mal, ils ne font que harpailier*.

Hary. Terme que le piqueur emploie pour rendre les chiens attentifs, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

Hase. Nom que les chasseurs donnent à une vieille lapine, à la femelle du lièvre, et même à la femelle du sanglier.

Hâter son erre. C'est lorsque le cerf fuit.

Hava, Haila. Lorsque le limier se rabat et qu'il est au bout de son trait, on lui dit : *hava, haila, ho, garde à toi*.

Haut à haut Terme dont un veneur se sert pour appeler son camarade. Lorsqu'on entre dans une enceinte pour la fouler, on appelle les chiens en leur disant : *Hauts valets, haut à haut*.

Haut-à-haut, à moitié à haut. Terme pour appeler les chiens, et les faire venir à soi.

Haut et gras (voler). Se dit d'un oiseau de proie qui vole de bon gré et avec adresse.

Haut vol (le), ou *la haute volerie*. C'est le vol du faucon sur le héron, les canards et les grues, et celui du gerfaut sur le sacre et le milan.

Haye. Terme dont on doit user pour arrêter les chiens qui chassent le change et les ôter de dessus la voie, et pour les arrêter seulement : lorsqu'ils chassent le droit, pour attendre les autres, il faut dire *derrière*.

Herbaut. On donne ce nom aux chiens de chasse qui se jettent avec trop de violence sur le gibier.

Herbeiller. Pâtrer l'herbe.

Hérissonner. Maladie des oiseaux de proie, dont les symptômes sont de lever les ailes, de les retirer, d'avoir les yeux enfoncés et en partie couverts.

Héronner. C'est voler le héron.

Héronnière. Ce mot désigne 1°. le lieu où les hérons font leurs petits; 2°. le nom de l'endroit où on les élève; 3°. certaines loges élevées en l'air le long de quelques ruisseaux, couvertes à claire-voie, et où les hérons s'accoutument à dresser leur aire. Les petits qui sont dénichés sur ces héronnières sont très estimés.

Herpaille. Horde de biches et de jeunes cerfs.

Hoche-pied. Oiseau qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

Holo, lo, lo, lo, lo, lo, loooo. Terme dont use le valet de limier, le matin, lorsqu'il va au bois, pour exciter son chien à aller devant, et à se rabattre sur les bêtes qui passeront.

Hou, hou, après l'ami. Termes dont se sert le valet de limier pour exciter son chien quand il détourne les bêtes fauves.

Houilleau. Lorsqu'on veut faire boire les chiens, et qu'ils sont dans l'eau, on leur dit : *Houilleau, chiens, houilleau*.

Houpper. C'est quand un chasseur appelle son compagnon pour l'avertir qu'il a trouvé une bête qu'on peut courre, et qui sort de sa quête pour entrer dans celle de ce compagnon. On dit aussi alors, en termes de vénerie, *houpper un mot long en deux*.

Houraillis. Mauvaise meute.

Hourva à moi theau. Terme d'usage lorsque les piqueurs veulent faire venir à eux les chiens pour les faire entrer en quelque taillis ou fort.

Hourva. Lorsque le limier se rabat, et qu'on veut le faire revenir dans ses voies pour se rabattre du côté opposé, on lui dit : *Hé, hourva!*

Hourvary. Un animal fait un *hourvary*, lorsqu'il ruse pour tromper les chiens et retourner sur ses mêmes voies.

Hourvary. Mot que l'on crie pour redresser les chiens.

Huage. Cris divers que l'on fait à la chasse pour faire aller les bêtes où l'on veut.

Huée. Cri des chasseurs quand le sanglier est pris; c'est aussi le cri dont on se sert pour effrayer le loup quand on le poursuit.

Hure. Tête du sanglier, de l'ours, du loup, et des bêtes carnassières.

I.

Il-vali-chiens. C'est ainsi que l'on parle aux chiens lorsqu'ils chassent à la discrétion et à la prudence du piqueur.

J.

Jambes de bêtes. C'est depuis le talon jusqu'aux os pour les bêtes fauves, et jusqu'aux gardes pour les bêtes noires. Les jambes font traces avec le pied.

Jappement. Les chiens *jappent* quand ils sentent le gibier.

Jardiner. Se dit par rapport aux oiseaux qu'on expose le matin au soleil dans un jardin. Il faut jardiner les autours sur la barre ou sur le bloc.

Jarret droit. Signe de vitesse chez les chiens.

Jet. Petite entrave qu'on met au pied d'un oiseau, on l'attache d'envoi et de retenue.

L.

Lâcher. Ouvrir la main pour faire partir un oiseau de proie.

Laissées. Fientes de loup et de bêtes noires.

Laisser courre. C'est faire courir la bête qu'on chasse aux chiens courans.

Lancer. Faire partir de la reposée les bêtes fauves pour donner à courre aux chiens.

On découple à présent les chiens de meute pour lancer le cerf, qu'on ne lançait autrefois qu'avec des limiers.

Lanier. Oiseau de proie rare en France.

Layla, layla, chiens. Terme dont le piqueur doit user avec ses chiens pour les tenir en crainte lorsqu'il aperçoit que la bête qu'il chasse est accompagnée, pour les engager à garder le change.

Lessé. Corde de trois brasses, avec laquelle on tient les lévriers jusqu'à ce qu'ils aient découvert le gibier.

Leurre ou Rappel. Morceau d'écarlate ou de cuir rouge qui sert à réclamer l'oiseau de proie. Le leurre est quelquefois une poupée d'oiseau, avec bec, ongles et ailes.

Levrant. Jeune lièvre.

Levrette. Femelle du lévrier. On donne à ses petits le nom de *levrons*.

Levretter. Chasser au lièvre, le courre, avec des lévriers.

Lévrier. Chiens très vites et de mauvais nez, dont on se sert pour courre le lièvre.

Limes. On nomme ainsi les deux grosses dents inférieures du sanglier; on les appelle aussi *dagues* et *défenses*.

Limier. Chien qui ne porte point, mais qui sert à quêter le cerf et à le lancer hors de son fort. Il y a des limiers dressés pour la chasse du matin, et d'autres pour la chasse du soir.

Liteau. Lieu où se couche et repose le loup pendant le jour.

Livrer le cerf aux chiens. C'est mettre les chiens après lui.

Longe-cal. Ficelle qu'on attache au pied de l'oiseau quand il n'est pas alluré. On dit tirer à la longe, c'est-à-dire voler pour venir à celui qui gouverne.

Longer un chemin. C'est lorsqu'une bête va d'assurance ou qu'elle fuit; et quand elle revient sur ses voies, cela s'appelle ruse et retour.

Longer. Se dit des bêtes qui mènent la chasse fort loin.
Louveterie. Equipage pour la chasse du loup.

M.

- Mahutes.** Haut des ailes des oiseaux de proie, à la partie supérieure près du corps.
- Maillé.** Perdreau qui a toutes ses plumes, refait sa queue après la première mue, et dont le plumage commence à se moucheter ou mailler.
- Maitre valet de chiens;** celui qui donne l'ordre aux autres valets.
- Mal moulu.** On dit des fumées d'un jeune cerf qu'elles sont mal moulues ou mal digérées.
- Mal semé.** C'est lorsque le nombre des andouillers est non pair aux têtes de cerf, daim et chevreuil.
- Marcassins.** Petits de la laie.
- Marché (faux).** Allures inégales. La biche y est sujette dans le cours de douze à quinze pas.
- Martelées.** Fientes enfumées des bêtes fauves, qui n'ont point d'aiguillons au bout, et qui semblent battues à coups de marteau.
- Martoler.** Se dit des oiseaux de proie lorsqu'ils font leur nid.
- Massacré.** Tête du cerf, du daim ou du chevreuil, séparée du corps. Sonner le massacre, c'est appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée : ce mot se prend encore dans l'acception naturelle, pour signifier un grand carnage de bêtes fauves.
- Matin.** Chien qui n'est pas de race de chasse.
- Méjuger (se).** C'est, à l'égard d'une bête qu'on chasse, porter les pieds de derrière au-delà ou en deçà des pieds de devant du même côté.
- Menée.** On dit d'un chien qu'il a une bonne menée, la voie sûre, et qu'il chasse de bonne grâce.
- Menée.** Droite route du cerf en fuyant. On dit : *suivre la menée.* On dit aussi une bête mal menée, lorsqu'elle est lasse pour avoir été long-tems poursuivie et chassée.
- Mettre bas.** C'est pour le cerf quitter son bois, ce qui arrive au printems.
- Meule.** Espèce de bosse qui vient sur le haut de la tête du cerf, d'où sort sa ramure ou son merrain; cette *meule* s'appelle aussi *basé* et *cailleux*.
- Meute.** Assemblage de plusieurs chiens dressés pour la chasse. *Meute vieille,* premier relais donné après la meute.

Le second relais se nomme aujourd'hui *seconde vieille meute*.

Mots. Sonner un ou deux mots, c'est sonner un ou deux tons longs de cor : signal du piqueur pour appeler ses compagnons.

Mouée. Mélange du sang de la bête qu'on a chassée avec du lait ou du potage, suivant les saisons : on y met beaucoup de morceaux de pain, et on donne cet aliment aux chiens courans quand on fait la curée.

Mue. Un des côtés de la tête du cerf, du daim et du chevreuil, qu'il met bas lorsqu'il mue, en février ou en mars; mais le chevreuil ne mue pas régulièrement en cette saison.

Muste. Bout du nez des bêtes sauvages.

Muloter. C'est lorsque le sanglier va cherchant les caches des mulots.

Muse du cerf. Commencement du rut.

Muser. Les cerfs commencent à faire sentir leurs chaleurs; ils vont la tête basse le long des chemins et des campagnes. Alors on dit : les cerfs commencent à muser. Cela dure cinq ou six jours.

N.

Nasiller. Se dit d'un chien qui quête le nez en terre, rebat les vieilles voies trop souvent, et n'est pas sûr de la suite.

C'est un très grand défaut, surtout dans le chien d'arrêt.

Nez. On dit d'un chien qui chasse avec succès pendant la chaleur et dans la poussière, qu'il a le *nez fin*. Un chien de *haut nez* est celui qui va requérir sur le haut du jour.

Nouées. Fumées du cerf depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'août. Il les jette toutes formées, grosses, longues et *nouées ointes*.

O.

Oiseau. On appelle oiseau branchier celui qui n'a encore la force que de voler de branche en branche.

Oiseau dépiteux; celui qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

Oiseau âpre à la proie; celui qui est bien armé de bec et d'ongles.

Oiseau trop en corps; celui qui est trop gras, parce que cela l'empêche de bien voler.

Oiseau de bon guet; celui qui sait bien surveiller sa proie, et prendre son tems pour voler quand elle part.

Oiseau d'échappe : celui qui est venu d'ailleurs que de ceux que l'on élève.

Oiseaux de bonne compagnie ; ceux qui ne sont point sujets à dérober leurs sonnettes.

Oiseaux de leurre ; qui ont les mahutes, c'est-à-dire les ailes hautes, les reins larges, bien croisés, bas assis, court-jointés, et qui ont les mains longues.

Oiseleur. Celui qui fait toute espèce de chasse aux oiseaux.

Oisillons. Petits oiseaux.

Ordre. L'espèce et la qualité des chiens. On dit un bel ordre de chiens.

Oubier. Une des dix espèces de faucon.

Ouvrier. Voyez *Houvier*.

Ouvertes. Têtes de cerf, de daim, de chevreuil, dont les perches sont fort écartées. *Qualité recherchée* : elle constitue la beauté de l'animal.

P.

Paitre l'oiseau. Le laisser manger par poses ; lui cacher quelquefois la chair, de peur qu'il ne se débâte.

Paramont. Sommet de la tête du cerf.

Parc. L'enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires pour les courir.

Parchasser ou *rapprocher*. Chasser une bête avec des chiens courans, lorsqu'il y a deux ou trois heures qu'elle est passée.

Paré (pied). Pied usé.

Parément du cerf. Chair rouge qui vient par-dessus la venaison du cerf des deux côtés du corps.

Parler aux chiens. Lorsqu'on parle aux chiens, il faut allonger les mots, et pour ainsi dire les chanter.

Passé-passe le cerf, passe, passe. Terme dont se servent les piqueurs lorsqu'ils aperçoivent le cerf, après avoir appelé les chiens.

Pâte. Pied du loup : talon, doigts, ongles et fossette.

Pelage. Couleur du poil des bêtes fauves.

Pied. Empreinte du pied de la bête de chasse sur la terre.

Pierrures. Petites pierres qui sont sur la meule de la tête d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

Pieu. Bâton dont se servent les oiseleurs pour faire agir leurs pièges.

Pigache. Connaissance que les chasseurs tirent du pied du sanglier ; c'est quand il a une pince à la trace plus longue que l'autre.

Pillart. Chien querelleur.

Pinces. Les deux bouts des pieds des bêtes fauves. Si elles sont usées, c'est signe de vieillesse.

Pinsonnée. Chasse aux petits oiseaux.

Piquer. Quand le fauconnier suit l'oiseau, on dit qu'il *pique* après la sonnette.

Piqueurs. Hommes à cheval pour suivre et faire chasser les chiens.

Piste. Voie du loup, du renard.

Planer. Se dit des oiseaux de proie qui se soutiennent en l'air sans paraître agiter leurs ailes.

Plateaux. Fientes et fumées des bêtes fauves, plates, rondes, et en forme de bousards.

Plate-longe. Longue bande de cuir que l'on met au cou des chiens pour modérer leur course ; on la nomme aussi *bricole*.

Poil. Mettre l'oiseau à poil, c'est le dresser à voler le gibier à poil.

Pointer. Un oiseau pointe lorsqu'il va d'un vol rapide, soit en s'abaissant, soit en s'élevant.

Poirrer l'oiseau. C'est le laver avec de l'eau et du poivre, lorsqu'il a de la vermine ou la gale. C'est aussi pour l'assurer quand il est farouche.

Portée. On dit l'oiseau est à bonne portée, il faut tirer le filet ; c'est à dire l'oiseau est attaché à l'appât.

Poudrer. Chasser un lièvre dans un tems de sécheresse ; on dit : il *poudre trop*, les chiens en perdent la voie à tout moment.

Prendre le vent. C'est mener les chiens courans pour prendre le devant d'une bête.

Prendre les devans. C'est lorsqu'on a perdu les voies d'une bête, et que l'on fait un grand tour pour en remonter d'autres.

Prendre son buisson. Le cerf choisit une pointe de bois au printems pour se retirer le jour et aller aisément la nuit aux gagnages et aux champs.

Q.

Quêter, ou aller en quête. C'est lorsqu'un valet du limier va détourner les bêtes avec son limier. On dit aussi aller quêter une bête, pour la lancer et la chasser avec les chiens courans.

Quinteux. Oiseau qui s'écarte et s'éloigne trop.

R.

- Rabattre.** Tomber sur la voie d'une bête qui est debout. En fauconnerie, les oiseaux de proie rabattent le gibier.
- Raboulières.** Troux ou la lapine fait ses petits, afin d'empêcher qu'ils ne soient mangés par les gros lapins, et où elle se retire elle-même pour se préserver des oiseaux de proie.
- Raccoupler.** Remettre les chiens en lesse et en couple.
- Raccourcir un cerf.** On raccourcit un cerf, en donnant un relais bas et raide, ou en enlevant les chiens pour les rapprocher d'un cerf qui a de l'avance.
- Railés.** On dit les chiens sont bien railés, lorsqu'ils sont tous de même taille.
- Raire.** Crier.
- Rallier.** Lorsque les chiens chassent du change, on les arrête, et on les ramène avec ceux qui chassent leur cerf : c'est ce qui s'appelle rallier. Il y a des chiens qui, sans qu'on les arrête, se rallient eux-mêmes.
- Rally.** Lorsque les chiens qui ont été séparés rejoignent ceux qui chassent, on dit en leur parlant, rally, chiens rally.
- Ramage.** Chant naturel des oiseaux. En termes de vénerie, ramage se dit des branches d'arbre. En fauconnerie, on nomme épervier ramage, celui qui a volé dans les forêts.
- Rameuter.** Arrêter les chiens qui tiennent la tête, et les faire aller derrière soi pour attendre ceux qui suivent de loin, et les faire chasser tous ensemble.
- Ramures.** Bois de cerf.
- Rapprocher.** Voyez Parchasser.
- Raser.** Se dit du gibier qui se tapit contre terre pour se cacher. La perdrix se rase quand elle aperçoit les oiseaux de proie, et le lièvre se rase quand il aperçoit les chiens. Un oiseau rase l'air quand il plane.
- Ravaler.** Lorsqu'un cerf est très vieux, il pousse des têtes irrégulières et basses : on dit pour lors, c'est un cerf qui ravale.
- Rebaudir.** Les chiens rebaudissent, quand ils ont la queue droite, et qu'ils sentent quelque chose d'extraordinaire.
- Rechasser.** Faire rentrer dans les forêts les bêtes qui se sont écartées dans les buissons.
- Réclame.** Se dit des oiseaux de proie lorsqu'on les reprend au poing avec le tiroir et la voie, ainsi qu'on en use avec les autours et les éperviers.

- Récrier (se).** Se dit du cri de détresse du chien à qui la bête fait tête de trop près.
- Redonner.** On relance et on *redonne* un cerf aux chiens, quand on le requête.
- Refait.** Bois qui se renouvellent. On dit, le cerf a déjà du refait ; et de même du chevreuil.
- Refuir.** Gibier qui fuit devant le chasseur, qui ruse et revient sur ses pas pour dérouter les piqueurs.
- Refus.** *Cerf de trois ans*, est un cerf de refus.
- Regalis.** Place où le chevreuil a gratté du pied.
- Reguinder.** Un oiseau de fauconnerie se *reguinde*, quand il s'élève en l'air par un nouvel effort.
- Rejets.** Petites baguettes élastiques qui servent dans les pièges qu'on tend aux oiseaux.
- Relais,** de chiens et de chevaux. On dit : tenir les relais, c'est mettre les chiens en certains endroits et dans la suite de la bête que l'on courre, pour les lâcher à son passage.
- Le relais *volant*, est celui qui n'est point fixé dans un lieu qui coupe, et suit la meute pour lui porter secours.
- Relover le défaut.** Retrouver la voie et lancer de nouveau.
- Rembuchement.** C'est quand une bête est rentrée dans le fort, et qu'on brise sur ses voies haut et bas de plusieurs brisées. Le faux *rembuchement* se fait quand la bête entre quelques pas dans un fort, et revient tout court sur elle pour se placer dans un autre fort.
- Remettre.** Une perdrix se *remet* quand, après avoir fait son vol, elle s'abat.
- Remise.** Lieu où le gibier s'arrête après qu'on l'a fait lever.
- Remontrer.** Donner connaissance des voies de la bête qui est passée.
- Rencontrer.** Trouver une voie. On dit le limier rencontre la voie.
- Rentrée.** Le gibier *rentre* au bois le matin.
- Rentrer** au fort d'une bête. C'est lorsqu'elle s'y *rembuche*.
- Reposée.** Lieu où les bêtes fauves se mettent sur le ventre pour y dormir pendant le jour. La *reposée* du cerf se nomme quelquefois *lit* et *chambre*.
- Requêter** un cerf ou un chevreuil. C'est lorsqu'on l'a couru et brisé le soir, et qu'on va le quêter le lendemain avec le limier pour le relancer aux chiens; ou quand on a perdu les voies, qu'on est en défaut et qu'on le fait relancer.
- Ressui.** Le lieu où se met la bête pour s'essuyer de la rosée du matin, ou de sa sueur, après avoir été chassée.

Retraite. On dit sonner la retraite pour faire retirer les chiens.

Revenu de cerf. Nouveau bois. Se dit aussi de la queue qui pousse aux perdrix après la mue.

Revoir. Voyez *En revoir*.

Ridées. Fientes ou fumées des bêtes fauves, qui sont ridées aux vieux cerfs et aux vieilles biches seulement.

Rompre les chiens. Les rappeler et leur faire quitter ce qu'ils chassent.

Roûtailler. Chasser de gueule, c'est chasser le sanglier ou le loup avec un chien tenu au trait.

Ruse. *Le bout de la ruse.* C'est lorsqu'au bout du retour d'une bête, on s'aperçoit que ses voies sont simples, qu'elle s'en va et qu'elle perce.

Ruser. C'est lorsqu'une bête chassée va et vient sur les mêmes voies, à dessein de se défaire des chiens.

Rut. Chaleur, ardeur d'amour.

S.

Sabech. Cinquième espèce d'autours. Il ressemble à l'épervier.

Sacré. Une des dix espèces de faucons. Celui qui est pris après la mue est le meilleur et le plus vite. Court, empiété hardi, de couleur rouge et tannée ou grise; grosse langue, doigts gros et de bleu mourant : c'est une bonne marque. Ses proies sont les grands oiseaux; oie, grue, héron, butor.

Semé, bien semé. Lorsqu'à la tête d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil, le nombre des andouillers se trouve pair, et *mal semé*, lorsqu'il est impair.

S'en va; chiens. C'est ainsi qu'on parle aux chiens lorsqu'on chasse. Les équivalens sont : *il va là, chiens; outre-vaux, chiens.*

Sole. Le milieu du dessous du pied des grandes bêtes.

Sonner. A la chasse on sonne du cor pour rappeler les chiens, les rassembler et les exciter. On dit *sonner un mot ou deux du gros ton*, quand le piqueur fait signe à un de ses compagnons d'aller à lui.

Sortir du fort. Se dit d'une bête qui débuche de son fort, lieu où elle a demeuré le jour.

Souffler. Quand un chien est sur le point d'atteindre un lièvre, on dit qu'il lui *souffle le poil*.

Suivre. C'est lorsqu'un limier suit les voies d'une bête qui va d'assurance.

Suites. Testicules du sanglier.

Sur-andouiller. Grand andouiller qui se voit à quelques têtes de cerf, et qui excède en longueur les autres de l'empaumure.

T.

Taiïo ou *Tayaut.* Cri du chasseur quand il aperçoit un cerf, un daim ou un chevreuil.

Talon. Le haut du pied du cerf, qui sert à distinguer son âge. Dans les jeunes cerfs, le talon est éloigné de quatre doigts des os ou ergots ; dans les vieux, il joint presque les os. Plus il est près, plus le cerf est vieux.

Tanière. Nom donné à la retraite des bêtes sauvages.

Tendue. Suite de pièges tendus.

Tenir la voie. La suivre sans broncher.

Terrier. Trous des renards, des blaireaux, des lapins.

Tête. Faire la tête de l'oiseau ; c'est l'accoutumer au chaperon.

Tête. Bois ou cornes du cerf. *Première tête* du cerf, voyez *Dagues*. *Deuxième tête*, qu'il pousse en commençant sa troisième année, dite *Porte six*, parce que chaque perche porte deux petits andouillers, outre les deux bouts de la perche. *Troisième tête*, qu'il pousse en commençant sa quatrième année. *Quatrième tête*, en commençant sa cinquième année. *Cinquième tête*, en commençant sa sixième année. Passé six ans, c'est un vrai cerf de dix cors.

Tête enfourcée. Cerf dont les dards du sommet font la fourche. On dit aussi : *Tête bien chevillée*.

Thiahillaud. Terme d'usage lorsque le cerf commence à dresser par les fuites, et que le veneur en est certain. C'est ainsi qu'il crie jusqu'à ce que les chiens soient arrivés jusqu'à lui.

Tiercelet. Troisième espèce d'autours.

Tireur. Chasseur qui fait usage d'un fusil.

Tirez, chiens ; tirez. Terme qu'on emploie pour faire suivre les chiens quand on les appelle.

Tonnelle. Espèce de vache ou de cheval de bois peint que le chasseur pousse devant lui vers les perdrix, pour les faire entrer dans un filet.

Tons. Pour les chiens, sont *don, don, don*. Cela se sonne du gros ton quand on les fait chasser, et pour les faire retourner, on sonne *donhon, donhon* ; et lorsque la bête est à vue, il faut sonner du grêle les mêmes tons pour

les chiens. Pour sonner la mort, trois mots ainsi : *don, on, on*. Pour la retraite, en gros ton, *donhon, donhon*. *Tourner*. Quand la bête poursuivie par les chasseurs fait un retour, on dit qu'elle *tourne*. On fait *tourner* les chiens pour trouver le retour et le bout de la ruse.

Trace. Marque que les bêtes laissent de leurs pieds sur la terre.

Traineau. Filet pour prendre les perdrix.

Trainée. Espèce de chasse au loup que l'on attire dans un piège, par le moyen d'un cadavre que l'on *traîne* dans une campagne ou sur un chemin.

Trait. Lesse qui sert à conduire les chiens à la chasse.

Traquer. C'est entourer un bois et y enfermer des bêtes fauves, de manière qu'elles ne puissent se sauver sans être vues par les chasseurs.

Troches. Fumées à demi formées.

Trompe. Cor de chasse.

V.

Va ouïre. Terme dont se sert le valet du limier lorsqu'il est au bois, et qu'il allonge le trait à son limier et le place devant lui pour le faire quêter.

Vaucelets. Cri qui désigne qu'on aperçoit la voie.

Voutrait. Grand équipage de chasse entretenu pour courre le sanglier et les bêtes noires ; il est composé de lévriers d'attache et de mentes de chiens courans : cette chasse se fait en septembre.

Vay-là. Terme employé par le valet du limier quand il arrête son chien, pour connaître s'il est sur la voie de la bête qu'on veut chasser.

Velci-aller. Terme dont se sert le valet de limier en parlant à son chien, pour l'obliger à suivre les voies d'une bête, quand il en a rencontré. Ce mot sert aussi pour quêter et requêter les chiens courans.

Velci-va-vau. Terme qu'emploie le valet de limier quand il court une bête qui va d'assurance, et quand il en revoit des voies, il distingue les fumées des portées, en disant : *velci-va-vau par les foulées* ou *par les portées*.

Velci-ti. Terme qu'emploie le piqueur quand il voit le lièvre, le loup ou le sanglier.

Velcy rivari volulits. Se dit d'un cerf qui ruse et qui revient sur les mêmes voies.

Velours, velue. Peau qui couvre le bois des bêtes fauves, au moment où il repousse.

Venaïson. Graisse surabondante du cerf.

Vénerie. Art de chasser le gibier à poil, à force de chiens courans et de piqueurs. Quelques personnes ont aussi donné le nom de *vénerie* à un équipage de chasse.

Veneur. Celui qui conduit la chasse et les chiens, qui quête, détourne, lance la bête, la laisse courré, la suit, la remet dans les voies et la fait prendre.

Vent. Ce mot se prend en diverses acceptions. En *vénerie*, il signifie l'odeur qu'une bête laisse à son passage.

Ventolier. Se dit d'un oiseau qui se plaît et résiste au vent.

Vermillonner. Terme qui désigne l'action du blaireau qui fouille la terre pour y chercher des vers. Le sanglier *vermille*, et le blaireau *vermillonne*.

Viander. Brouter, manger.

Viandis. Pâture des bêtes fauves.

Vla-au ou *Vlaoo.* Cri du chasseur à la vue du sanglier ou du loup.

Voies. On appelle ainsi les grands chemins, au lieu que les petits sentiers se nomment routes.

Voies. Pied du cerf, chevreuil ou daim.

Vol. Action de l'oiseau qui s'élance, se meut et se soutient en l'air : ce mot exprime aussi la durée de ce mouvement.

Vol. Se dit de l'équipage des chiens et des oiseaux qui servent à prendre le gibier. Cela se nomme chasse au *vol*. Le Roi avait autrefois des *vols* pour le héron, pour le milan royal, pour le milan noir, pour buses, pour perdreaux, sarcelles, hibous, corbeaux, choucas, courlis, canes-petières, et pour les champs et les lièvres. Il y avait des éperviers pour les merles et les perdrix, et des cormorans pour voler sur les rivières.

Vol pour le gros. C'est celui qui se fait sur les oiseaux de fort et de cuisine ; comme oies, grues, etc.

Vol du milan. Se fait avec quatre oiseaux. On lui donne premièrement un sacre, puis on jette deux sacres, et enfin un gersaut.

Vol du héron. A ce *vol* on se sert de trois oiseaux ; le premier se nomme hausse-pied, qui va le chatouiller et le fait hausser ; le second, qu'on jette au secours, s'appelle *tombisseur*, et le troisième s'appelle *teneur*, qui est ordinairement un gersaut.

Vol de l'épervier. Pour le faire, il faut prendre l'heure un peu avant le soleil couché, parce que c'est l'heure de la plus grande faim, que le tems est plus doux, et qu'il se peut moins éloigner. Il faut chercher une vaste campagne,

loin des arbres, et qu'il soit déchaperonné quand les épagneuls quêteront. S'il prend un perdreau, il lui en faut donner, contre terre, avec la cervelle et de la poitrine.

Vol ou volant. On tire le gibier en *volant*; c'est une des chasses qui demandent le plus d'adresse. On donne le nom de *volans* aux plians des abreuvoirs sur lesquels on tend des gliaux.

Volce-lest. Terme qu'on emploie quand on revoit la bête fauve, qui va fuyant, ce qu'on connaît quand elle ouvre les quatre pieds.

Volerie. Chasse avec les oiseaux de proie. On dit; il a la haute volerie, qui est celle du faucon sur le héron, canard, grue, et le gerfaut, sur le sacre et le milan. La basse volerie de bas vol est le lanier, le laneret. Le tiercelet, le faucon exerce aussi la basse volerie.

Voleur. Un oiseau est bon *voleur* quand il vole sûrement.

Vouge. Epieu du veneur armé d'un large fer.

Vue. On chasse à *vue* quand on voit le gibier. *Aller à la vue*, c'est découvrir s'il y a dans le pays des bêtes courables.

CINQUIÈME PARTIE.

LOIS, ORDONNANCES, RÉGLEMENS, ETC., SUR LA CHASSE, ET SUR LA
POLICE RURALE QUI S'Y RAPPORTE.

§ XV. *Date et titres des lois, décisions, ordonnances anciennes, etc.; relatives à la chasse.*

La chasse était autrefois permise aux roturiers et aux nobles. La loi Salique contient beaucoup de dispositions relatives à la vénerie et à la fauconnerie; aucune disposition n'est prohibitive du droit de chasse.

L'opinion commune est que, jusqu'au commencement du quatorzième siècle, tous Français, autres que les ecclésiastiques, pouvaient chasser.

La défense de chasser aux sangliers, faite par Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, n'a de rapport qu'aux forêts qui lui appartenaient.

L'ordonnance de Philippe-le-Long, en 1318, ne contient

rien de prohibitif à l'égard de la chasse; elle parle de la manière de chasser et des instrumens de chasse.

L'ordonnance du roi Jean, 1335, donne à quiconque droit de chasser sans amende.

Les personnes mécaniques, exclues du droit de permis de chasse sous Charles VI, suivant ordonnance du 10 février 1396; même déclaration, 6 août 1533.

Le seigneur doit faire chasser aux bêtes nuisibles, telles que renards, martres, blaireaux, loups, etc. (Jurisprudence de Provence, titre XII, articles 13, 14, 21.)

Les seigneurs hauts justiciers peuvent chasser dans leur haute justice, le fief appartient-il à un autre seigneur; mais c'est un droit personnel. Ils ne peuvent envoyer de domestique, etc. (Ordonnance de 1601, art. 25; ordonnance des eaux et forêts, titre 30, art. 26; ordonnance de février 1602 et mars 1604. Jurisprudence conforme, Livonnaire. *Traité des fiefs*. Arrêt du 13 mars 1702, rapporté dans le Code rural. Arrêt du parlement de Provence, du 14 décembre 1710.)

Les seigneurs ayant droit de chasse, peuvent-ils empêcher de prendre les oiseaux? Oui; suivant l'ordonnance de Lorraine, de janvier 1729. Non, suivant l'arrêt du 11 août 1756, cour de Paris.

Défense de chasser à la pipée, etc., quatorzième volume du *Recueil de Dauphiné*; arrêt en forme de règlement du parlement de Grenoble, 20 septembre 1718. *Id.*, septième volume, arrêt en forme de règlement, parlement de Grenoble sur le fait et police de la chasse, 5 avril 1706.

Un simple particulier, quelque terre qu'il ait, ne peut chasser si elles sont roturières. Arrêt du parlement de Toulouse, 18 mars 1729; art. 14, titre 14, de l'ordonnance des eaux et forêts.

Qui a fief, a droit de chasse. *Institution coutumière*, Loisel, livre II, titre 2, art. 51. Peut même, si gibier lève sur son fief, le poursuivre sur les terres du seigneur féodal. Arrêt du 17 mars 1573, Paris. *Traité du droit de chasse*, à la tête du premier tome du *Code des chasses. Pratique des terriers*, tome 4, page 644.

Les canons défendent la chasse aux ecclésiastiques, même aux prélats. Saint Jérôme disait: *Venatorem nunquam invenimus sanctum*.

Ecclésiastiques forcés de commettre quelqu'un pour chasser. Déclaration du 27 juillet 1701.

Défense de condamner au dernier supplice pour fait de chasse, quelle que soit la contravention, nonobstant l'ar-

article 14 de l'ordonnance de 1601. Art. 2, titre 50 de l'ordonnance des eaux et forêts, 1679.

Tendeurs de lacs, tonnelles, colliers, etc., condamnés pour la première fois au fouet et à 50 liv. d'amende; pour la seconde, fustigés, flétris et bannis pour cinq ans. Art. 12, titre 50, ordonnance de 1669.

Religieux, clercs, ecclésiastiques, prêtres, punis des mêmes peines et amendes que les laïques et séculiers. Ordonnance de janvier 1600, enregistrée au parlement, art. 21. Mais, ordonnance d'août 1669, titre 30, art. 39 des eaux et forêts, prêtres, moines et religieux, qui ne pourront payer l'amende, pour la première fois, éloignés de quatre lieues des forêts, bois, plaines et buissons; en cas de récidive; éloignés de dix lieues, par saisie de leur temporel, etc. Ces lois non en usage en Flandre; la Flandre régie par les lois du pays; arrêt du Conseil, du 29 juin 1706, déclaration du 17 novembre, même année, enregistrée le 13 décembre au parlement de Flandre.

Les prêtres peuvent-ils être contraints par corps à payer l'amende contre eux prononcée pour délits de chasse? Non. Parlement de Toulouse, 15 juin 1743.

Droit de chasse peut-il être affermé? Non. Jugement de la Table de Marbre, du 22 juin 1672, arrêts du Conseil des 30 septembre et 3 octobre 1722. Baux judiciaires ne sont point exceptés de cette règle. Arrêt du 14 février 1698; arrêt rendu en la Tournelle (14 février 1717).

Au reste, la prohibition d'affermir la chasse ne s'étend pas à celle des oiseaux passagers, tels que bécasses, canards sauvages, etc.

La chasse n'étant qu'un divertissement, doit cesser si elle est préjudiciable. Ordonnance des eaux et forêts, 1667, titre 30, art. 18, défend à tous ayant droit de chasser à pied, à cheval, avec chiens ou oiseaux, dans les terres ensemencées, depuis que le blé sera en tuyaux, et dans les vignes, depuis le 1^{er} mai jusqu'à la dépouille, à peine de privation de droit de chasse, 500 livres d'amende et dommages-intérêts. — Ordonnance d'Orléans, art. 108; de Blois, art. 285 et le titre 4 de la déclaration du 11 juin 1709, art. 17.

Parlement de Provence fixe le terme de la défense de chasser dans les vignes au 1^{er} avril, et ne permet d'y chasser qu'après vendanges, à peine de 300 livres d'amende; arrêts du règlement de ce parlement des 8 mars 1610 et 16 mars 1751.

Défendu aux gardes-chasse de s'emparer des fusils des

chasseurs en contravention ; et condamnation, contre les gardes-chasse, de restituer ceux qu'ils avaient ôtés. — Voy. M. Freminville, *Pratique des Terriers*, tom. 4. p. 285 et suiv. — Arrêt du 31 juillet 1705. *Journal des Audiences*, tom. 5, liv. 5, ch. 64.

Connaissance des procès pour fait de chasse, dans l'étendue des parcs de Versailles et Marly, attribuée au bailage de Versailles, sauf l'appel au grand-conseil. — Déclaration du 12 janvier 1774.

Peut-on passer avec port d'armes sur la terre d'un seigneur, pour se rendre plus promptement à l'endroit où l'on a la permission de chasser ? — Oui. Sentence de la Table de Marbre à Paris, confirmée par arrêt de relevée, en la Grand'Chambre, du 26 avril 1765.

Tous ceux qui seront prévenus d'avoir tué des biches, cerfs, faons, dans les bois du Roi, ceux portant des viandes en provenant, seront constitués prisonniers, pour leur jugement être fait et parfait. Ordonnance du Roi, du 15 mai 1768.

§. XVI. *Extrait de la loi du 7 octobre 1791, concernant les biens et usages ruraux, et la police rurale.*

SECTION PREMIÈRE. Principes généraux.

ART. 1^{er}. Le territoire de la France, dans toute son étendue, est libre comme les personnes qui l'habitent, ainsi toute propriété territoriale ne peut être sujette envers les particuliers, qu'aux redevances et aux charges dont la convention n'est pas défendue par la loi; et envers la nation, qu'aux contributions publiques établies par le Corps Législatif, et aux sacrifices que peut exiger le bien général, sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

II. Les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres, de conserver à leur gré leurs récoltes, et de disposer de leur propriété dans l'intérieur du royaume et au-dehors, sans préjudicier au droit d'autrui, et en se conformant aux lois.

III. Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës, à moitié frais.

IV. Nul ne peut se prétendre propriétaire exclusif des eaux d'un fleuve ou d'une rivière navigable ou flottable; en conséquence, tout propriétaire riverain peut, en vertu du droit commun, y faire des prises d'eau, sans néanmoins

en détourner ni embarrasser le cours d'une manière nuisible au bien général de la navigation établie.

SECTION VIII. *Gardes-champêtres.*

ART. 1^{er}. Pour assurer les propriétés et conserver les récoltes, il pourra être établi des gardes-champêtres dans les municipalités, sous la juridiction des juges de paix et sous la surveillance des officiers municipaux. Ils seront nommés par le conseil général de la commune, et ne pourront être changés ou destitués que dans la même forme.

II. Plusieurs municipalités pourront choisir et payer le même garde-champêtre, et une municipalité pourra en avoir plusieurs. Dans les municipalités où il y a des gardes établis pour la conservation des bois, ils pourront remplir les deux fonctions.

III. Les gardes-champêtres seront payés par la communauté ou les communautés, suivant le prix déterminé par le conseil-général; leurs gages seront prélevés sur les amendes qui appartiendront en entier à la commune. Dans le cas où elles ne suffiraient pas au salaire des gardes, la somme qui manquerait serait répartie au marc la livre de la contribution foncière, mais serait à la charge de l'exploitant : toutefois les gages des gardes des bois communaux seront prélevés sur le produit de ces bois, et séparés des gages de ceux qui conservent les autres propriétés rurales.

IV. Dans l'exercice de leurs fonctions, les gardes-champêtres pourront porter toutes sortes d'armes qui seront jugées leur être nécessaires par le directoire du département. Ils auront sur le bras une plaque de métal ou d'étoffe, où seront inscrits ces mots : LA LOI, le nom de la municipalité celui du garde.

V. Les gardes-champêtres seront âgés au moins de vingt-cinq ans ; ils seront reconnus pour gens de bonnes mœurs, et ils seront reçus par le juge de paix : il leur fera prêter le serment de veiller à la conservation de toutes les propriétés qui sont sous la foi publique, et de toutes celles dont la garde leur aura été confiée par l'acte de leur nomination.

VI. Ils feront, affirmeront et déposeront leurs rapports devant le juge de paix de leur canton ou l'un de ses assesseurs, ou feront devant l'un ou l'autre leurs déclarations. Leurs rapports, ainsi que leurs déclarations, lorsqu'ils ne donneront lieu qu'à des réclamations pécuniaires, feront foi en justice pour tous les délits mentionnés dans la police rurale ; sauf la preuve contraire.

VII. Ils seront responsables des dommages, dans le cas où ils négligeront de faire, dans les vingt-quatre heures, le rapport des délits.

VIII. La poursuite des délits ruraux sera faite au plus tard dans le délai d'un mois, soit par les parties lésées, soit par le procureur de la commune ou ses substituts, s'il y en a, soit par des hommes de loi commis à cet effet par la municipalité, faute de quoi il n'y aura pas lieu à poursuite.

TITRE II. *Police rurale.*

ART. III. Tout délit rural ci après mentionné, sera punissable d'une amende ou d'une détention, soit municipale, soit correctionnelle ou de détention et d'amende réunies, suivant les circonstances et la gravité du délit, sans préjudice de l'indemnité qui pourra être due à celui qui aura souffert le dommage. Dans tous les cas, cette indemnité sera payable par préférence à l'amende. L'indemnité et l'amende sont dues solidairement par les délinquans.

IV. Les moindres amendes seront de la valeur d'une journée de travail au taux du pays, déterminée par le directoire du département. Toutes les amendes ordinaires, qui n'excéderont pas la somme de trois journées de travail, seront doubles en cas de récidive dans l'espace d'une année, ou si le délit a été commis avant le lever ou après le coucher du soleil; elles seront triples, quand les deux circonstances précédentes se trouveront réunies: elles seront versées dans la caisse de la municipalité du lieu.

V. Le défaut de paiement des amendes et des dédommagemens ou indemnités, n'entraînera la contrainte par corps que vingt-quatre heures après le commandement. La détention remplacera l'amende à l'égard des insolubles, mais sa durée en commutation de peine ne pourra excéder un mois. Dans les délits pour lesquels cette peine n'est point prononcée, et, dans les cas graves où la détention est jointe à l'amende, elle pourra être prolongée du quart du tems prescrit par loi.

VII. Les maris, pères, mères, tuteurs, maîtres, entrepreneurs de toute espèce, seront civilement responsables des délits commis par leurs femmes et enfans, pupilles, mineurs, n'ayant pas plus de vingt ans et non mariés, domestiques, ouvriers, voituriers et autres subordonnés. L'estimation du dommage sera toujours faite par le juge de paix ou ses assesseurs, ou par des experts par eux nommés.

VIII. Les domestiques, ouvriers, voituriers ou autres subordonnés seront, à leur tour, responsables de leurs délits envers ceux qui les emploient.

X. Toute personne qui aura allumé du feu dans les champs plus près que cinquante toises des maisons, bois, bruyères, vergers, haies, meules de grains, de paille ou de foin, sera condamné à une amende égale à la valeur de douze journées de travail, et paiera en outre le dommage que le feu aurait occasioné. Le délinquant pourra de plus, suivant les circonstances, être condamné à la détention de police municipale.

XXVII. Celui qui entrera à cheval dans les champsensemencés, si ce n'est le propriétaire ou ses agens, paiera le dommage et une amende de la valeur d'une journée de travail : l'amende sera double si le délinquant y est entré en voiture. Si les blés sont en tuyaux, et que quelqu'un y entre même à pied, ainsi que dans toute autre récolte pendante, l'amende sera au moins de la valeur de trois journées de travail, et pourra être d'une somme égale à celle due pour dédommagement au propriétaire.

XXVIII. Si quelqu'un, avant leur maturité, coupe ou détruit de petites parties de blé vert, ou d'autres productions de la terre, sans intention manifeste de les voler, il paiera en dédommagement au propriétaire une somme égale à la valeur que l'objet aurait eu dans sa maturité; il sera condamné à une amende égale à la somme du dédommagement, et il pourra l'être à la détention de police municipale.

XXIX. Quiconque sera convaincu d'avoir dévasté des récoltes sur pied, ou abattu des plants venus naturellement, ou faits de main d'homme, sera puni d'une amende double du dédommagement dû au propriétaire, et d'une détention qui ne pourra excéder deux années.

XXX. Toute personne convaincue d'avoir, de dessein prémédité, méchamment, sur le territoire d'autrui, blessé ou tué des bestiaux ou chiens de garde, sera condamnée à une amende double de la somme du dédommagement. Le délinquant pourra être détenu un mois, si l'animal n'a été que blessé; et six mois, si l'animal est mort de sa blessure ou en est resté estropié : la détention pourra être du double, si le délit a été commis la nuit, ou dans une étable, ou dans un enclos rural.

XXXIV. Quiconque maraudera, dérobera des productions de la terre qui peuvent servir à la nourriture des hommes, ou d'autres productions utiles, sera condamné

une amende égale au dédommagement dû au propriétaire ou fermier ; il pourra aussi, suivant les circonstances du délit, être condamné à la détention de police municipale.

XXXV. Pour tout vol de récolte fait avec des paniers ou des sacs, ou à l'aide des animaux de charge, l'amende sera du double du dédommagement ; et la détention, qui aura toujours lieu, pourra être de trois mois, suivant la gravité des circonstances.

XXXIX. Conformément au décret sur les fonctions de la gendarmerie nationale, tout dévastateur des bois, des récoltes, ou chasseur masqué, pris sur le fait, pourra être saisi par tout gendarme national, sans aucune réquisition d'officier civil.

XL. Les cultivateurs ou tous autres qui auront dégradé ou détérioré, de quelque manière que ce soit, des chemins publics, ou usurpé sur leur largeur, seront condamnés à la réparation ou à la restitution et à une amende qui ne pourra être moindre de trois livres, ni excéder vingt-quatre livres.

XLI. Tout voyageur qui déclarra un champ pour se faire un passage dans sa route, paiera le dommage fait au propriétaire, et de plus une amende de la valeur de trois journées de travail, à moins que le juge de paix du canton ne décide que le chemin public était impraticable ; et alors les dommages et les frais de clôture seront à la charge de la communauté.

XLII. Le voyageur qui, par la rapidité de sa voiture ou de sa monture, tuera ou blessera des bestiaux sur les chemins, sera condamné à une amende égale à la somme du dédommagement dû au propriétaire des bestiaux.

XLIII. Quiconque aura coupé ou détérioré des arbres plantés sur les routes, sera condamné à une amende du triple de la valeur des arbres, et à une détention qui ne pourra excéder six mois.

Etablissement des gardes-champêtres. (Extrait de la loi du 20 messidor an III.)

ART. 1^{er}. Il sera établi, immédiatement après la promulgation du présent décret, des gardes champêtres dans toutes les communes rurales de la république ; les gardes déjà nommés, dans celles où il y en a, pourront être réélus d'après le mode suivant.

II. Les gardes-champêtres ne pourront être choisis parmi les citoyens dont la probité, le zèle et le patriotisme seront généralement reconnus ; ils seront nommés par l'ad-

ministration du district, sur la présentation des conseils-généraux des communes ; leur traitement sera aussi fixé par le district, d'après l'avis du conseil-général, et réparti au marc la livre de l'imposition foncière.

III. Il y aura au moins un garde par commune, et la municipalité jugera de la nécessité d'y en établir davantage.

IV. Tout propriétaire aura le droit d'avoir pour ses domaines un garde-champêtre ; il sera tenu de le faire agréer par le conseil-général de la commune, et confirmer par le district : ce droit ne pourra l'exempter néanmoins de contribuer au traitement du garde de la commune.

V. La police rurale sera exercée provisoirement par le juge de paix.

VI. Les gardes-champêtres seront tenus de citer devant lui les citoyens pris en flagrant délit. Si le délinquant n'est pas domicilié et refuse de se rendre à la citation, le garde pourra requérir de la municipalité main-forte, et les citoyens requis ne pourront se refuser d'obéir aux ordres qui leur seront donnés.

VII. Sur les indications administrées par les gardes champêtres, le juge de paix pourra autoriser des recherches chez les personnes soupçonnées de vol, en présence de deux officiers municipaux.

VIII. Le juge de paix prononcera sans délai contre les prévenus, et jugera d'après les dispositions de la loi du 28 septembre 1791 ; la peine sera pécuniaire, et ne pourra être moindre de la valeur de cinq journées de travail, outre la restitution de la valeur du dégât ou du vol qui aura été fait, sans préjudice des peines portées par le Code pénal, lorsque la nature du fait y donnera lieu ; et en ce cas, le juge de paix renverra au directeur du jury.

IX. Les jugemens prononcés seront exécutés dans la huitaine, à peine d'un mois de détention jusqu'au paiement, sans que la détention puisse excéder un mois, nonobstant l'appel.

X. A l'égard des délits commis dans les forêts nationales et particulières, le prix de la restitution et de l'amende sera provisoirement déterminé par les tribunaux, d'après la valeur actuelle des bois.

XI. La conservation des récoltes est mise sous la surveillance et la garde de tous les bons citoyens.

XII. Il sera placé à la sortie principale de chaque commune, l'inscription suivante :

Citoyen, respecte les propriétés et les productions

d'autrui ; elles sont le fruit de son travail et de son industrie (1).

XIII. La convention nationale décrète que le titre II de la loi du 6 octobre 1791, sur la police rurale, sera imprimé de nouveau, et placardé dans toutes les communes, à la suite du présent décret.

XIV. Les juges de paix, les municipalités, les corps administratifs, les procureurs des communes, sont responsables de l'exécution de la présente loi.

XV. Lecture sera faite de la présente loi, par les officiers municipaux, en présence du peuple.

Ordonnance du 15 août 1814. (Chasse et louveterie.)

Art. 1^{er}. La surveillance et la police des chasses, dans toutes les forêts de l'État, sont dans les attributions du grand-veneur.

II. La louveterie fait partie des mêmes attributions.

III. Les conservateurs, les inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes-forestiers, recevront les ordres du grand-veneur, pour tout ce qui a rapport aux chasses et à la louveterie.

IV. Nos ministres secrétaires d'État aux départemens de notre maison et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation des présentes.

Règlement du 20 août 1814. (Chasses dans les forêts et bois des domaines de l'État.)

Art. 1^{er}. Tout ce qui a rapport à la police des chasses est dans les attributions du grand-veneur, conformément à l'ordonnance du 15 août 1814.

II. Le grand-veneur donne ses ordres aux conservateurs forestiers, pour tous les objets relatifs aux chasses ; il en prévient en même tems l'administration générale des forêts.

III. Il est défendu à qui que ce soit de prendre ou de tuer, dans les forêts ou bois royaux, les cerfs et les biches.

IV. Les conservateurs, inspecteurs, sous-inspecteurs et gardes-forestiers, sont spécialement chargés de la conservation des chasses sous les ordres du grand-veneur, sans que ce service puisse les détourner de leurs fonctions de conservateurs des bois et forêts de l'État. Tout ce qui a rapport à l'administration de ces bois et forêts, reste sous,

(1) Cette partie de la loi n'a reçu son exécution que dans quelques communes de la France.

la surveillance directe de l'administration forestière, et dans les attributions du ministre des finances.

V. Les permissions de chasse ne seront accordées que par le grand-veneur : elles seront signées de lui, enregistrées au secrétariat général de la vénerie, et visées par le conservateur dans l'arrondissement duquel ces permissions auront été accordées.

Le conservateur enverra au préfet et au commandant de la gendarmerie le nom de l'individu dont il aura visé la permission.

Les demandes de permissions seront adressées, soit au grand-veneur, soit aux conservateurs, qui les lui feront parvenir.

Ces permissions ne seront accordées que pour la saison des chasses, et seront renouvelées chaque année, s'il y a lieu.

VI. Il sera accordé deux espèces de permissions de chasse : celle de chasse à tir, et celle de chasse à courre.

VII. Tous les individus qui auront obtenu des permissions de chasse, sont invités à employer ces permissions à la destruction des animaux nuisibles, comme loups, renards, blaireaux, etc. Ils feront connaître au conservateur des forêts le nombre de ces animaux qu'ils auront détruits, en lui envoyant la patte droite. Par là ils acquerront des droits à de nouvelles permissions, l'intention du grand-veneur étant de faire contribuer le plaisir de la chasse à la prospérité de l'agriculture et à l'avantage général.

VIII. Les conservateurs et inspecteurs forestiers veilleront à ce que les lois et les réglemens sur la police des chasses, et notamment les lettres patentes du 30 avril 1790, soient ponctuellement exécutés. Ceux qui chasseront sans permission, seront poursuivis conformément aux dispositions de ces lettres patentes.

TITRE I^{er} Chasse à tir.

Art. 1^{er} Les permissions de chasse à tir commenceront, pour les forêts de l'État, le 15 septembre, et seront fermées le 1^{er} mars.

II. Ces permissions ne pourront s'étendre à d'autre gibier qu'à celui dont elles contiendront la désignation.

III. L'individu qui aura obtenu une permission de chasse, ne doit se servir que de chiens couchans et de fusil.

IV. Les battues ou traques, les chiens courans, les lévriers, les furêts, les lacets, les panneaux, les pièges de toute espèce, et enfin tout ce qui tendrait à détruire le gibier par d'autres moyens que celui du fusil, est défendu.

V. Les gardes forestiers redoubleront de soins et de vigilance dans le tems des pontes et dans celui où les bêtes fauves mettent bas leurs faons.

TITRE II. *Chasse à courre.*

Art. 1^{er}. Les permissions de chasse à courre seront accordées de la manière mentionnée à l'article 5 des dispositions générales.

II. Elles seront données de préférence aux individus que leur goût et leur fortune peuvent mettre à même d'avoir des équipages, et de contribuer à la destruction des loups, des renards et des blaireaux, en remplissant l'objet de leurs plaisirs.

III. Les chasses à courre, dans les forêts et dans les bois de l'Etat, seront ouvertes le 15 septembre; et seront fermées le 15 mars.

IV. Les individus auxquels il aura été accordé des permissions pour la chasse à courre, obtiendront des droits au renouvellement de ces permissions, en prouvant qu'ils ont travaillé à la destruction des renards, loups, blaireaux et autres animaux nuisibles, ce qu'ils feront constater par les conservateurs forestiers.

Organisation de la Louveterie. (20 août 1814.)

La louveterie est dans les attributions du grand-veneur. (*Ordonnance du 15 août 1814.*)

Le grand-veneur donne des commissions honorifiques de lieutenant de louveterie, dont il détermine les fonctions et le nombre, par conservation forestière et par département, dans la proportion des bois qui s'y trouvent et des loups qui les fréquentent.

Ces commissions seront renouvelées tous les ans.

Les dispositions qui peuvent être faites par suite des différens arrêtés concernant les animaux nuisibles, appartiennent à ces attributions.

Les lieutenans de louveterie reçoivent les instructions et les ordres du grand-veneur, pour tout ce qui concerne la chasse des loups.

Ils sont tenus d'entretenir à leurs frais un équipage de chasse, composé au moins d'un piqueur, deux valets de limiers, un valet de chiens, dix chiens courans et quatre limiers.

Ils seront tenus de se procurer les pièges nécessaires pour la destruction des loups, renards et autres animaux nuisibles, dans la proportion des besoins.

Dans les endroits que fréquentent les loups, le travail principal de leur équipage doit être de les détourner, d'entourer les enceintes avec les gardes forestiers, et de les faire tirer au lancé : on découple, si cela est jugé nécessaire ; car on ne peut jamais penser à détruire les loups en les forçant. Au surplus, ils doivent présenter toutes leurs idées pour parvenir à la destruction de ces animaux.

Dans le tems où la chasse à courre n'est plus permise, ils doivent particulièrement s'occuper à faire tendre des pièges avec les précautions d'usage ; faire détourner les loups ; et, après avoir entouré les enceintes de gardes, les attaquer à traits de limiers, sans se servir de l'équipage, qu'il est défendu de découpler ; enfin faire rechercher avec grand soin les portées de louves.

Quand les lieutenans de louveterie ou les conservateurs des forêts jugeront qu'il serait utile de faire des battues, ils en feront la demande au préfet, qui pourra lui-même provoquer cette mesure ; ces chasses seront alors ordonnées par le préfet, commandées et dirigées par les lieutenans de louveterie, qui, de concert avec lui et le conservateur, fixeront le jour, détermineront les lieux et le nombre d'hommes. Le préfet en prévientra le ministre de l'intérieur et le grand-veneur.

Ils feront connaître ceux qui auront découvert des portées de louveteaux. Il sera accordé pour chaque louveteau une gratification qui sera double si l'on parvient à tuer la louve.

Tous les habitans sont invités à tuer les loups sur leurs propriétés ; ils en enverront les certificats aux lieutenans de louveterie de la conservation forestière, lesquels les feront passer au grand-veneur, qui fera un rapport au ministre de l'intérieur, à l'effet de faire accorder des récompenses.

Les lieutenans de louveterie feront connaître journellement les loups tués dans leur arrondissement, et, tous les ans, enverront un état général des prises.

Tous les trois mois, ils feront parvenir au grand-veneur un état des loups présumés fréquenter les forêts soumises à leur surveillance.

Les préfets sont invités à envoyer les mêmes états d'après les renseignemens particuliers qu'ils pourraient avoir.

Attendu que la chasse du loup, qui doit occuper principalement les lieutenans de louveterie, ne fournit pas toujours l'occasion de tenir les chiens en haleine, ils ont le droit de chasser à courre, deux fois par mois, dans les forêts de l'État faisant partie de leur arrondissement, le chevreuil-brocard, le sanglier ou le lièvre, suivant les localités. Sont

exceptés les forêts où les bois du domaine de l'Etat de leur arrondissement, dont la chasse est particulièrement donnée par le Roi aux princes ou à toute autre personne.

Il leur est expressément défendu de tirer sur le chevreuil et le lièvre; le sanglier est excepté de cette disposition, dans le cas seulement où il tiendrait aux chiens.

Ils seront tenus de faire connaître, chaque mois, le nombre d'animaux qu'ils auront forcés.

Les commissions de lieutenans de louvererie seront renouvelées tous les ans; elles seront retirées dans le cas où les lieutenans n'auraient pas justifié de la destruction des loups.

Tous les ans; au 1^{er} mai, il sera fait, sur le nombre des loups tués dans l'année, un rapport général qui sera mis sous les yeux du Roi.

L'uniforme est déterminé comme il suit : habit bleu, droit, à la française, avec collet et paremens de velours bleu pareil, galonné sur le devant et au collet; poches à la française et en pointe, également galonnées, paremens en pointe, avec deux chevrons pour les lieutenans.

Le galon sera or et argent;

Boutons de métal jaune, sur lesquels sera empreint un loup;

Veste et culotte chamois;

Chapeau retapé à la française, avec ganse en or et en argent;

Couteau de chasse en argent, avec un ceinturon en buffle jaune, galonné comme l'habit.

Bottes à l'écuycère;

Eperons plaqués en argent.

Uniforme des piqueurs.

L'habit sera le même que celui des officiers, excepté que le bouton sera en métal blanc, et que le galon sera un tiers d'or sur deux tiers d'argent.

Harnachemens du cheval.

Bride à la française, avec bossette, sur laquelle sera un loup;

Bridon de cuir noir;

Selle à la française, en veau-laque blanc ou en velours cramoisi;

Housse cramoisie, garnie en galon or et argent;

Croupière noire, unie, et la boucle plaquée;

Etriers noirs, vernis;

Martingale noire, unie;

Sangles à la française.

Cet uniforme est permis, mais non obligatoire.

§ XVII. *Port d'armes.*

Extrait de la loi des finances. (28 avril 1816.)

ART. 77. *Titre 7.* Les dispositions des lois, décrets et ordonnances auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, et qui régissent actuellement la perception des droit d'enregistrement, permis de *port d'armes*, etc., etc., sont et demeurent maintenus.

Néanmoins, le droit sur les permis de *port d'armes* est réduit à quinze francs.

Délivrance des permis de port d'armes. (Ordonnance du 17 juillet 1816.)

LOUIS, etc. Vu le décret du 11 juillet 1810, et l'art. 77 de la loi du 28 avril 1816.

Considérant que la faculté accordée aux personnes décorées des ordres français d'obtenir des permis de port d'armes, en payant seulement un franc, n'a point été confirmée par la loi du 28 avril, qui a réduit de moitié le prix de ces permis; que cette exemption est en opposition avec le texte et l'esprit de notre Charte, qui n'admet aucun privilège en matière de contributions;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat des finances,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. La faculté accordée par les décrets des 22 mars 1811, et 12 mars 1813, aux personnes décorées des ordres français qui existaient alors, de ne payer qu'un franc fixe pour l'obtention du port d'armes, laquelle faculté a été étendue par notre ordonnance du 9 septembre 1814, aux chevaliers de notre ordre royal et militaire de Saint-Louis, est et demeure supprimée: en conséquence, le droit de quinze francs, fixé par l'article 77 de la loi du 28 avril dernier, sera payé indistinctement par tous ceux qui seront dans le cas de se pourvoir de ces permis.

II. La gratification de trois francs, précédemment accordée à tout gendarme, garde-champêtre ou forestier qui constate des contraventions aux lois et réglemens sur la chasse, est portée à cinq francs.

III. Notre chancelier de France, ayant par *interim* le portefeuille du ministère de la justice, et nos ministres se-

crétaires d'Etat aux départemens des finances et de la police générale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Vente des poudres de chasse. (Extrait de l'ordonnance du 25 mars 1816.)

TITRE I^{er} Dispositions générales.

ART. 1^{er} A dater du 1^{er} juin, la vente des poudres de chasse, de mine et de commerce, sera exclusivement exploitée par la direction générale des contributions indirectes.

Il en sera de même de la vente des poudres de guerre, destinées aux armemens du commerce maritime et à la consommation des artificiers patentés.

La direction générale des contributions indirectes comptera du produit de cette vente dans la même forme que du produit de la vente des tabacs.

II. Une ordonnance spéciale déterminera, chaque année, sur la proposition de nos ministres secrétaires d'Etat aux départemens de la guerre, de la marine et des finances, le taux auquel chacun de ces deux derniers départemens remboursera à la direction générale des poudres le prix de la fabrication des poudres qui lui seront livrées par cette direction dans le cours de l'année.

Les poudres seront vendues au commerce et aux particuliers, par la direction générale des contributions indirectes, aux prix déterminés par la loi.

III. La vente des poudres au public continuera d'être soumise, sous l'exploitation de la direction générale des contributions indirectes, aux lois, ordonnances et réglemens actuellement en vigueur sur la matière.

TITRE II. Mesures d'exécution.

V. A dater du 1^{er} octobre prochain, les poudres de chasse de toute espèce ne seront vendues qu'en rouleaux ou paquets d'un demi, d'un quart et d'un huitième de kilogramme.

Chaque rouleau sera formé d'une enveloppe de plomb, et revêtu d'une vignette indiquant l'espèce, le poids et le prix de la poudre, et sera fourni, ainsi confectionné, par la direction générale des poudres.

Dans aucun cas, le poids de l'enveloppe ne sera compté dans le poids de la poudre.

Fermeture de la Chasse. (Ordonnance du 25 février 1825.)

Nous, conseiller d'Etat, préfet de police ;

Vu les lettres-patentes du Roi, concernant la chasse, données à Paris, le 50 avril 1790 ;

Et l'article 2 de l'arrêté du gouvernement, du 12 messidor an 8. (1^{er} juillet 1800) ;

Ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. A compter du 1^{er} mars prochain, et jusqu'à nouvel ordre, l'exercice de la chasse est défendu à toutes personnes, dans le ressort de la préfecture de police ; sur les terres non closes, même en jachères, sous les peines prononcées par l'article 1^{er} des lettres-patentes du 30 avril 1790.

II. Les propriétaires ou possesseurs pourront néanmoins chasser ou faire chasser dans celles de leurs possessions qui sont séparées des héritages d'autrui par des murs ou par des haies vives (art. 15 des lettres patentes sus-énoncées), pourvu qu'ils soient porteurs d'un permis de port d'armes. (Article 1^{er} du décret du 4 mai 1812.)

III. Les propriétaires ou possesseurs, autres que simples usagers, pourront également, sous la même condition, chasser ou faire chasser, sans chiens courans, dans leurs bois et forêts. (Article 14 des mêmes lettres patentes.)

IV. Les maires et les adjoints de maire, les officiers de la gendarmerie, les commissaires de police, les gardes-champêtres et les gardes-forestiers, constateront les contraventions à la présente ordonnance, par des procès-verbaux qui nous seront adressés.

V. Les contrevenans seront dénoncés aux tribunaux, pour être poursuivis conformément aux lois.

Ouverture de la chasse. (Ordonnance du 25 août 1824.)

Nous, conseiller d'Etat, préfet de police,

Vu la loi des 28 et 30 juillet 1790, le décret du 11 juillet 1810, et les arrêtés, réglemens et ordonnances rendues sur le fait de la chasse et sur le droit de port d'armes,

Ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. La chasse sera ouverte le 1^{er} septembre prochain, dans toute l'étendue du département de la Seine, et dans les communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, dépen-

dantes, du département de Seine et Oise, et faisant partie du ressort de la préfecture de police.

Il est défendu de chasser avant cette époque, même sous prétexte de tirer des hirondelles le long des rivières.

Il est également défendu de chasser dans les vignes avant que les vendanges soient entièrement terminées, et dans les champs ensemencés et plantés de légumes, avant la fin de la récolte.

II. Les réglemens et ordonnances de police sur la chasse, continueront d'être exécutés selon leur forme et teneur.

§. XVIII. *Extrait du Code civil.*

ART. 564. Les pigeons, lapins, poissons, qui passent dans un autre colombier, garenne ou étang, appartiennent au propriétaire de ces objets, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude ou artifice.

715. La faculté de chasser ou de pêcher est réglée par des lois particulières.

Extrait du Code pénal.

ART. 28. Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés, à tems, du bannissement, de la réclusion ou du carcan, sera déchu du droit de *port d'armes*.

42. Les tribunaux, jugeant correctionnellement, pourront, dans certains cas, interdire, en tout ou en partie, l'exercice du droit de *port d'armes*.

43. Les tribunaux ne prononceront l'interdiction mentionnée dans l'article précédent, que lorsqu'elle aura été autorisée ou ordonnée par une disposition particulière de la loi.

209. Toute attaque, toute résistance avec violence et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes-champêtres ou forestiers, est qualifiée, selon les circonstances, crimes ou délits de rébellion.

210. Si elle a été commise par plus de vingt personnes armées, les coupables seront punis de travaux forcés à tems, et s'il n'y a pas eu *port d'armes*, ils seront punis de la réclusion.

211. Si la rébellion a été commise par une réunion armée de trois personnes et plus, jusqu'à vingt inclusivement, la peine sera la réclusion; s'il n'y a pas eu *port d'armes*, la peine sera un emprisonnement de six mois au moins et deux ans au plus.

212. Si la rébellion n'a été commise que par une ou

deux personnes avec armes, elle sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans; et, si elle a eu lieu sans armes, d'un emprisonnement de six jours à six mois.

319. Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des réglemens, aura commis involontairement un homicide, ou en aura été involontairement la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de cinquante francs à six cents francs.

320. S'il n'est résulté du défaut d'adresse ou de précaution que des blessures ou coups, l'emprisonnement sera de six jours à deux mois, et l'amende sera de seize francs à cent francs.

338. Quiconque aura volé dans des champs des chevaux ou bêtes de charge, de voiture ou de monture, gros et menus bestiaux, etc., sera puni de la réclusion.

Il en sera de même à l'égard du vol de poisson en étang, vivier ou réservoir.

452. Quiconque aura empoisonné des chevaux ou autres bêtes de voiture, etc., ou des poissons dans des étangs, viviers ou réservoirs, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de seize francs à trois cents francs. Les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins, et cinq ans au plus.

453. Ceux qui, sans nécessité, auront tué l'un des animaux mentionnés au précédent article, seront punis ainsi qu'il suit :

Si le délit a été commis dans les bâtimens, enclos et dépendances, ou sur les terres dont le maître de l'animal tué était propriétaire, locataire, colon ou fermier, la peine sera un emprisonnement de deux mois à six mois.

S'il a été commis dans les lieux dont le coupable était propriétaire, locataire, colon ou fermier, l'emprisonnement sera de six jours à un mois.

S'il a été commis dans tout autre lieu, l'emprisonnement sera de quinze jours à six semaines.

Le *maximum* de la peine sera toujours prononcé en cas de violation de clôture.

454. Quiconque aura, sans nécessité, tué un animal domestique dans un lieu dont celui à qui cet animal appartient est propriétaire, locataire, colon ou fermier, sera puni d'un emprisonnement de six jours au moins et de six mois au plus.

S'il y a eu violation de clôture, le *maximum* de la peine sera prononcé.

§. XIX. *Instruction facile pour les gardes-champêtres, forestiers et gardes-chasse.*

Presque tous les livres qui traitent de la chasse et de la pêche renferment des instructions fort courtes sur les devoirs que les préposés à la conservation des eaux et forêts et les gardes-chasse ont à remplir. Mais il faut le dire ici, ces sortes de *catéchismes*, par *demandes* et par *réponses*, ne contiennent qu'un petit nombre de préceptes, et sont insuffisans pour former ce qu'on appelle un bon garde-chasse. Il ne faut pas, sans doute, avoir la prétention d'en faire un légiste ni un procureur; mais il convient qu'il connaisse assez les lois et les réglemens, pour donner à ses rapports un caractère qui inspire la confiance à ses supérieurs. C'est dans cette intention que nous allons considérer les devoirs imposés au garde-chasse.

La première condition pour un garde qui doit embrasser cet état, est de savoir lire, écrire, et d'être en état de répondre sur tous les articles des lois relatives à ses fonctions.

La seconde, c'est d'être connu pour un homme irréprochable dans ses mœurs. Il doit avoir chez lui le règlement général des chasses, et en savoir les dispositions principales.

Les *gardes* doivent faire leur rapport contre ceux qui chassent avec des armes, furets, collets, bâtons, ou autrement, et qui tirent *sans permission*.

Contre ceux qui font des ouvertures aux murs de leur enclos.

Contre ceux qui font de nouvelles clôtures en murs ou haies, ou construisent des bâtimens dans la campagne, qui font des plantations de bois, ceux qui ouvrent des trous, fossés, puits ou carrières sans permission.

Contre toutes sortes de personnes qui laissent vaguer des chiens dans les plaines et dans les bois (1).

Contre les propriétaires dont les bestiaux pâturent hors des lieux et des terres à ce destinés.

(1) Il est défendu par l'art. 3 de l'ordonnance de la vénerie du Louvre (avril 1669), non abrogée, de mener aucuns chevaux, jumens, vaches, bœufs, etc., dans les forêts royales, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin; prendre ni enlever aucunes herbes, etc.

Contre les voituriers qui passent sans permission dans les routes des bois.

Contre ceux qui n'épinent point aux tems et aux lieux prescrits, ou qui arrachent les épines.

Contre ceux qui cueillent des herbes dans les champs ou qui y vaguent. Contre ceux enfin qui laissent dans les plaines, le long des chemins et sur l'étendue d'une capitainerie, bestiaux morts, vidanges et boyauderies.

On ne saurait trop le répéter aux gardes-forestiers, gardes-champêtres et autres : ils sont responsables de tous les délits, dégâts et abrutissemens qui se commettent dans l'enceinte dont la surveillance leur est confiée. Et, faute par eux de dénoncer les délinquans, ils encourent les mêmes peines que s'ils avaient eux-mêmes commis les délits qu'ils sont chargés de réprimer.

La privation de leurs gages ou émolumens, la destitution de leur emploi, et la certitude du deshonneur, voilà ce qui les attend. Cette considération doit donc les exciter à s'acquitter scrupuleusement de leurs devoirs, pour empêcher qu'il ne se commette de délit dans les forêts, qui ne vienne aussitôt à leur connaissance et dont ils ne dressent un rapport.

Leur principale étude doit consister, d'une part, à faire exécuter tout ce qui est prescrit par les ordonnances non abrogées pour l'économie des bois, et par *les lois, les réglemens* de S. A. S. Monseigneur le Grand-Veneur de la Couronne : de l'autre, à empêcher qu'on ne fasse tout ce qui est défendu par les lois précitées. L'inexécution ou la contravention à tous ces réglemens est précisément la matière des procès-verbaux et rapports qu'ils doivent rédiger et remettre sans délai, à leurs supérieurs.

OBSERVATIONS SUR LES RAPPORTS.

Circonstances.

1. Il faut commencer par mettre l'année, le jour et la date du mois ;
2. L'heure du matin, du soir ou de la nuit ;
3. Son nom, ses qualités, fonctions et résidence, si c'est en allant ou venant d'un lieu en un autre ;
4. Désigner la forêt, le triage, la rivière ou la terre où le délit a été commis ; le chasseur, le pêcheur et l'endroit où ils verbalisent ;
5. Le nom, surnom, demeure et qualité du délinquant ; la nature du délit ; si c'est un ou plusieurs arbres, en expri-

mer l'espèce, l'âge; distinguer si c'était un baliveau, un pied-cornier, un arbre de lisière ou de parois, ou autre arbre; la longueur et largeur au pied; le tour, pris à un demi-pied de terre, si on l'a déshonoré en coupant les branches, ou si l'on n'a coupé que du taillis; de quel âge et combien de charge ou de somme, et les ferremens ou moyens dont on s'est servi pour commettre le délit.

II. S'il s'agit d'un délit en fait de pacage ou de pâturage, il faut que le garde spécifie le bétail, comme chevaux, jumens, poulains, bœufs, vaches, chèvres, moutons; les désigner, autant qu'il est possible, par la différence de leur poil, par leur nombre; si c'est dans les forêts, l'âge du taillis et s'il est défensable.

III. En fait de bois, il faut que le garde désigne s'il y a des chevaux ou autres bêtes tirantes, harnais, chariots, charrettes, le poil des bêtes et leur nombre, ainsi que le bois chargé ou sur placé qu'il reconnaitra être en délit, et saisir le tout.

Dans le cas où il ne pourrait conduire en fourrière les choses saisies, par la résistance des délinquans, il doit en charger les conducteurs et leur déclarer, par le même procès-verbal, qu'il les en établit gardiens. Il doit en user ainsi à l'égard des bestiaux pris en pâture.

IV. Lorsqu'un garde dresse un procès-verbal, il doit avoir soin d'avertir le délinquant qu'il l'assigne verbalement à comparaître devant l'autorité locale, au premier jour d'audience qu'il indiquera dans son rapport. S'il saisit quelque chose et le met en séquestre chez un tiers, il doit laisser au gardien copie de son rapport et procès-verbal de saisie, avec assignation au premier jour d'audience, pour voir ordonner ce que de raison.

V. Tout garde qui composerait avec les délinquans, et prendrait de l'argent pour supprimer ses rapports, doit s'attendre à être poursuivi extraordinairement, et puni comme prévaricateur et concussionnaire.

VI. Le garde doit tenir un petit registre, coté et paraphé par nombre, signé de son supérieur, sur lequel il devra enregistrer les délits qu'il a reconnus, ses rapports et tous les actes de sa charge, et faire en sorte qu'il n'y ait point de ratures, de pages déchirées ou en blanc. Après qu'il aura fait son rapport au greffe ou à son supérieur, il lui en sera donné décharge au bas de son petit registre.

VII. Il est défendu de se servir de lacs, tirasses, traineaux, bicoles de corde et fil d'archal, pièces et pans de rets;

colliers, alliés de fil et de soie, ainsi que de prendre les œufs de cailles, de perdrix et de faisans.

VIII. Il est défendu de chasser sur les terres ensemencées, depuis que le blé sera en tuyaux, et dans les vignes, depuis le premier mai jusqu'après la dépouille, et de servir d'armes à feu, brisées par la crosse ou par le canon, de cannes et de bâtons creusés; de chasser au feu et de tirer à l'arquebuse sur les pigeons, et de prendre aucune sorte d'oiseaux dans les forêts royales, sans une permission expresse de S. A. S. Monseigneur le Grand-Veneur ou de ceux qui le représentent.

Un garde doit scrupuleusement veiller à la conservation des aires d'oiseaux.

IX. En fait de chasse, le garde doit expliquer si c'est dans les bois ou dans les grains, le matin, l'après-midi ou la nuit; si les chasseurs ont chiens, gibecières ou autres instrumens, et si c'est dans une saison prohibée.

X. Le garde doit empêcher que les chiens des laboureurs ne se répandent dans les plaines ou les bois, s'ils n'ont le jarret coupé et un billot au cou.

Article xx xix de l'ordonnance du Roi du mois d'août 1669.

Les sergens à garde de nos forêts et gardes plaines de nos plaisirs ne pourront faire aucuns exploits, que pour le fait de nos eaux et forêts, et chasses, à peine de faux, révoquant pour cet effet toutes lettres d'ampliations que nous leur pourrions avoir accordées.

Article ix de l'ordonnance du Roi du mois d'août 1669.

Les sergens à garde où se trouveront des aires d'oiseaux seront chargés de leur conservation par acte particulier, et demeureront responsables.

Article vi de l'ordonnance du Roi du mois d'août 1669.

Pourront pareillement les gardes des plaines, et les sergens à garde de nos bois, lorsqu'ils feront leurs charges, étant couverts et revêtus de casaques de nos livrées, et non autrement, y porter pistolets, tant de nuit que de jour, pour la défense de leurs personnes.

Modèle d'un procès-verbal d'un rapport simple, pour délit commis en fait de bois.

L'an mil huit cent..... le..... jour du mois de.... environ sur les six heures du matin.... je.... garde de la forêt royale de Fontainebleau, demeurant à.....soussigné, certifie qu'é-

tant dans ladite forêt, pour y remplir les devoirs de ma charge, j'aurais trouvé le nommé... qui y coupait, avec une hache, plusieurs cépées de bois taillis de chêne, de l'âge de six ans ou environ, dont il avait déjà fait deux fagots, lequel, aussitôt qu'il m'aurait aperçu, aurait pris la fuite, et je lui aurais dit que je lui donnais, comme de fait je lui aurais donné, assignation au premier jour d'audience, par-devant M... en son siège en ladite ville (ou commune) qui sera le samedi, vingt-cinq du courant, pour se voir condamner aux peines prescrites par la loi; en foi de quoi j'ai signé..... lesdits jour et an que dessus; et lui ai laissé copie du présent.

Si le garde, en matière de bois, faitsaisir des ferremens, harnais et bêtes de voiture, il l'explique dans son procès-verbal, rédigé comme ci-dessus. Et ajoute, en s'adressant aux délinquans :

« Auxquels j'aurais fait commandement de par Sa Ma-
 » jesté le Roi, de me suivre et d'amener leurs charrettes,
 » lesquelles j'aurais fait conduire et mener à.... et y aurais
 » établi séquestre et gardien le nommé.... fermier ou mé-
 » tayer, trouvé en personne et parlant à lui-même, lui fai-
 » sant défense de se dessaisir desdits chevaux, charrettes
 » et bois, et même des instrumens qui ont servi à les cou-
 » per, qu'autrement par justice en eût été ordonné, à peine
 » d'en répondre en son propre et privé nom, comme dépo-
 » sitaire des biens de la justice; déclarant, au surplus, aux
 » dits.... que je leur donnais assignation au premier jour
 » d'audience, qui aura lieu, etc., pour se voir condamner
 » aux peines de la loi, et audit séquestre, pour voir être dit
 » qu'il sera tenu de représenter les choses saisies, toutefois
 » et quantes il en sera requis, et leur ai laissé à chacun co-
 » pie du présent procès-verbal, à ce qu'ils n'en ignorent; en
 » foi de quoi j'ai signé, lesdits jour et an. »

Modèle d'un procès-verbal en fait de chasse.

L'an, etc.... (comme dans les autres procès-verbaux) cer-
 tifie que parcourant, ladite plaine pour faire le devoir de
 ma charge, j'aurais aperçu le nommé.... habitant... lequel,
 avec un fusil et deux chiens courans, chassait dans l'arron-
 dissement de.... sur les reins de la forêt de... dans des blés
 récemment coupés, et d'autant qu'il n'a point qualité re-
 quise, je me serais approché de lui et lui aurais fait com-
 mandement de me remettre le fusil qu'il portait; ce qu'ayant
 refusé de faire, je l'aurais établi séquestre dudit fusil, et
 donné assignation au premier jour d'audience, qui sera le...

courant, par-devant, etc..... pour se voir condamner aux peines fixées par la loi; et en foi de ce, j'ai signé le présent.

Tous les gardes pourront, sur ce modèle, dresser toutes sortes de rapports verbaux ou exploits; ils doivent seulement s'attacher à circonstancier le jour, l'heure, et le lieu où le délit a été commis, l'espèce et la nature du délit, dont le jugement dépend absolument du rapport qu'ils rédigent. Il leur importe donc d'exposer la vérité sans aucun déguisement, sans diminution ni exagération, et de mentionner surtout, dans leur rapport généralement tout ce qu'ils auront fait et vu.

Les gardes ne sont pas toujours tenus de donner copie de leurs procès-verbaux, parce qu'ils n'ont souvent ni la commodité ni le tems de les dresser, et que les délinquans n'attendent pas qu'on leur remette l'exploit qui les assigne. Il suffit donc que le garde leur dise verbalement ce qu'il a intention de faire savoir. Mais aussi lorsqu'il établit d'autres séquestres aux choses qu'il saisit, il ne doit pas manquer de leur donner copie de son procès-verbal, et mentionner, dans l'original, qu'il en a donné copie: parce qu'il faut agir à leur égard d'une manière différente de celle dont on use à l'égard des délinquans surpris en flagrant délit.

En terminant cette instruction, nous observerons à tous les gardes en-général, qu'ils doivent une soumission pleine et entière à leurs supérieurs, pour tout ce qui concerne le service dont ils sont chargés, et les instructions qui leur sont transmises.

COSTUME DE CHASSE.

Le costume de chasse de Cour, pour homme, est habit à la française, vert-dragon, boutons et galons d'or, culotte de casimir blanc, bottes à l'écuycère, sans revers. — C'est l'habit de la grand'chasse ou de la chasse au cerf.

Le costume est le même, et sans aucune distinction, pour toutes les personnes qui ont l'honneur d'être admises aux chasses du Roi et des Princes de la Famille Royale.

Voyez *l'uniforme pour la Louveterie*, page 251.

FIN.

OUVRAGES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

PUBLIÉS SUR LA CHASSE.

Authores antiqui rei venaticæ, ex editione et cum commentariis Joanni Ulicii. *Lugd. Bat. Elzv.* 1653, *in-12*.

Arriani liber de venatione, gr. et lat. ex interpret. Luceæ Holstenii. *Paris*, 1644, *in-4*.

Oppianus; de Venatione et de Piscatu, græce-latine, ex editione Contadi Rittershusii. *Lugd. Bat.* 1697, *in-8*.

Traité de la chasse, d'Oppian et d'Arrian, traduits du grec en français, avec une dissertation sur quelques ouvrages anciens qui traitent de la chasse. A *Paris*, 1690, *in-12*.

Joannis Ulicii venatio novantiqua. *Lugd. Bat. Elzv.* 1645, *in-12*.

Jacobi Savary album Dianæ leporicidæ, sive leges venationis leparinæ. *Cadonis.* 1655, *in-12*.

Frederici II, imperatoris, Reliqua librorum de arte venandi cum avibus, et Albertus magnus de falconibus, asturibus et accipitribus. *Augustæ Vindæl.* 1576, *in-8*.

Scriptores rei accipitrariæ: accessit liber de cura canum; gr. et lat. *Paris. Morellus.* 1612, *in-4*.

Mich. Angeli Blandi libellus de canibus et venatione. *Romæ*, 1544, *in-4*.

Le livre du roy Modus et de la royne Ratio. *Chamberry*, 1486, fol. *fig.*

— Le même. *Paris*, 1560.

Phébus; des déduicts de la chasse des bestes sauvages et des oiseaux de proye, par Gaston Phebus de Foix, seigneur de Bearn. *Paris, fig. goth.*

Quarto libro della caccia di Tito Giovanni Scandianese. *Venegia*, 1556.

L'evagria raggionamenti familiari della caccia et della guerra, da Bernard. *Pini. Venegia*, 1597.

La caccia di Giacomo di Foglioso, trad. di lingua francese, da Cesare Parona. *Milano*, 1615, *in-8, fig.*

Libri quarto delle caccie, da Eugenio Raimundi. *Venetia*, 1630, *in-4*.

- La caccia dello schioppo, da Vicolo Spadoni. *Bologna*, 1673, in-12.
- La chasse royale, composée par Charles ix. *Paris*, 1625, in-8.
- La vénerie de Jacques des Fouilloux, plus l'adolescence du même. *Poitiers*, 1561, fol. fig.
- Vénerie de Jacques des Fouilloux. *Paris*, 1605, 1 vol. in-4, v. fig.
- La vénerie royale, par Rob. de Salnave. *Paris*, 1655, in-4. fig.
- La même, qui contient les chasses du cerf, du lièvre, du chevreuil, du sanglier, du loup et du renard; avec le dénombrement des forêts et grands buissons de France où se doivent placer les logemens, questes et relais; ensemble le dictionnaire des chasses. *Paris*, 1665, in-4.
- Nouvelle invention de chasse pour prendre et ôter les loups de la France, par Louis Gruau. *Paris*, 1613, in-8.
- Délices de la campagne, ou les ruses innocentes de la chasse et de la pêche. *Amst.* 1700, in-8. fig.
- Traité de toute sorte de chasse et de pêche, avec figures, à *Amsterdam*, 1714, in-12, 2 vol.
- La fauconnerie de Charles d'Arcussia, seigneur d'Esparan. *Aix*, 1598, in-8.
- La même. *Paris*, 1615, in-4, fig.
- La Fauconnerie de François de Sainte-Aulaire, sieur de la Renodie. *Paris*, 1619. in-4.
- La venaria reale di Carlo Emmanuel II. Duca di Savoia, ducietta da Amedeo di Castellamonte. *Torino*, 1674, in-fol. fig.
- Libri degli uccelli da rapina, da Francesco Sforino da Carcano. *Venogia*, 1568, in-8.
- Uccelliera avero discorso della natura di diversi uccelli; da Giov. Pietro Olina; con le figure di Tempesta et di Villamena. *Roma*, 1612, in-4.
- L'arte de l'estrucchiere e dei tutti gli uccelli di rapina, da Francesco Carcano. *Milano*, 1645, in-12.
- Ammaestramenti per allevare, pascere, et curare gli uccelli, da Cesare Maurini. *Milano*, 1645, in-12.
- Arte da caça da alteneria, por Fernando Fereira. *Lisoba*, 1616, in-4. miniat.
- Le caccie delle fiere, e de gl'animali quadrupedi, volatili et aquatici, di Eugenio Raimondi. *Brescia*, 1621, in-8. parch.
- Le chasseur allemand accompli, ouvrage contenant la description historique, physique et anatomique de tout ce

qui a rapport à la chasse, haute et basse, et aux forêts, avec le calendrier perpétuel du chasseur, et des observations économiques au même sujet. Ensemble le pêcheur allemand, ou traité de la pêche, par Jean Fred. de Fleming, en allemand. *Leipsic*, 1791, 2 vol. *in-fol. fig.*

Michælis Angeli Blondi, de canibus et venatione libellus. *Romæ*, 1544, *in-4.*

Le véritable fauconnier, de Morais. *Paris*, 1683, *in-12*, *broché.*

Le livre de l'art de la faulconnerie, par Guill. Tardif. *Paris*, 1492, *in-fol.*

— La fauconnerie de J. de Franchières. *Paris*, 1667, *in-4.*

— Les ruses du braconnage mises à découvert, par H. Labryère. *Paris*. 1771, *in-12.*

Les ruses innocentes dans lesquelles se voit comment on prend les oiseaux passagers et non passagers, etc. avec le beau secret de la pêche, dans les rivières et les étangs, par F. F. R. D. G., dit le solitaire inventif. *Paris*, 1700, *in-4. fig.*

Scevolæ Sansmartani Pædotrophia et de accipitraria. *Paris*, 1584, *in-4.*

Discours du déduit de la chasse, suivant les quatre saisons de l'année, pour toutes sortes de gibier, fait et expérimenté par le sieur Strosse. *Paris*, 1603.

La chasse du loup, nécessaire à la maison rustique; par Jean de Clamorgan, seigneur de Sezañe, premier capitaine de la marine de Ponant. Avec *fig.* *Lyon*, 1583, *in-4.*

Dictionnaire de chasse et de pêche, par M. Delisle de Sales, *Paris*, 1769, *in-8.*

— Origen y digredad de la caça, por Juan Mateas. *Madrid*, 1634, *in-4.*

— Venationis, piscationis et aucupii typi, J. Bul depingebat, *in-8.*

— Traité de vénerie et de chasse, par Goury de Champgrand. *Paris*, 1769, *in-4.*

— Traité de la vénerie, par Yanville. *Paris*. 1788, *in-4.*

— L'école de la chasse aux chiens courans, par le Verrier de la Coterie. *Rouen*, 1763, 2 vol. *in-8.*

— La chasse au fusil, par Magné de Marolles. *Paris*, 1788, *in-8.*

Le parfait chasseur, par le sieur de Sélincourt. *Paris*, 1683, *in-12.*

MANUEL DU CHASSEUR.

Teintures pour les-filets.

Rarement on emploie des filets de chasse sans les teindre, parce que le fil blanc s'aperçoit trop, et souvent effarouche le gibier. Trois couleurs sont employées pour éviter cet inconvénient, savoir : le *vert*, le *jaune* et le *feuille-morte*. Cette dernière couleur se fait ordinairement avec du brou de noix, comme nous l'avons dit dans le cours de cet ouvrage, mais de nouveaux renseignemens qui nous sont parvenus pendant l'impression de ce traité, nous ont déterminé à publier un appendice, dont nous profitons pour compléter autant qu'il est possible notre ouvrage.

Prenez pour teindre en feuille-morte, de l'écorce de racines de noyer que vous couperez en morceaux aussi petits que possible. Jetez-en un boisseau dans un chaudron, en mélange avec un seau d'eau. Faites bouillir pendant une heure, puis posez le filet au fond du vase, recouvrez-le d'écorce, et laissez-le ainsi tremper pendant vingt-quatre heures. Faites sécher, et vos filets auront une bonne couleur.

Pour teindre en jaune, on ramasse contre les vieilles murailles une bonne quantité de chélidoine ou éclair. On la pile grossièrement, et on en frotte les filets jusqu'à ce qu'ils en soient entièrement teints. Cette couleur, d'un jaune sale, est très solide et d'une nuance convenable pour les chaumes.

Le vert peut se faire à la manière des teinturiers, avec du jauné et du bleu mêlés dans de certaines proportions. Mais on peut également teindre de cette couleur et d'une manière assez solide, avec des feuilles de blé vert, hachées et pilées jusqu'à consistance de bouillie. On en frotte parfaitement les filets et on les y laisse plongés pendant vingt-quatre heures.

Néanmoins, quand on sera à portée d'un teinturier, il sera toujours mieux de lui donner les filets à teindre, parce que les couleurs seront toujours plus solides.

En règle générale, on teint en jaune les filets devant servir dans les chaumes; en vert ceux que l'on emploie dans les prés, tels que tombereau, nappe, tirasse, etc.; en feuille-morte ceux qui doivent être tendus verticalement dans les bois ou en travers des haies et buissons, tels que pantière, araignée, etc.

Filet-trappe à prendre les perdrix.

Nous n'avons jamais employé ni vu employer le filet dont nous allons parler, si ce n'est pour les petits oiseaux pendant l'hiver; mais nous trouvons dans les *Ruses innocentes*, liv. 2^e, page 59, que dans quelques parties de la France, on s'en sert très utilement pour prendre des compaguiés entières de perdrix.

On s'assure d'un lieu où des perdrix viennent pâture le matin; ce qui se reconnoît aisément aux gratis, aux plumes détachées et aux fientes. On choisit, à cinquante ou soixante pas d'un buisson assez touffu pour cacher le chasseur, une place unie et découverte. On y place, en un petit tas, une poignée de grains, et avec d'autres grains on fait plusieurs légères traînées qui toutes conduisent à ce tas. Le lendemain matin et les deux ou trois jours suivans, on va voir si les perdrix ont attaqué le grain, et si cela est, on renouvelle chaque fois les traînées et le tas.

Il s'agit de les accoutumer peu à peu à voir le filet sans en être effrayés. Pour cela on pique, à quatre pieds et demi les uns des autres, quatre piquets de la grosseur du pouce, et longs d'un pied. Le tas de grain doit se trouver au centre du carré formé par les quatre piquets. Si les perdrix ont ramassé le grain, on peut, dès le lendemain, placer trois bâtons d'un piquet à l'autre, en laissant libre le côté du carré qui regarde le buisson; on tend aussi quatre ficelles au sommet des quatre piquets. Le surlendemain on jette en travers des quatre ficelles quelques brins de paille et on en pose aussi quelques-uns debout, sur les côtés.

Si les perdrix ont paru effrayées de cet appareil, on y met plus de tems. Lorsqu'elles mangent bien le grain, on arrache les piquets, les bâtons, etc., et l'on remplace le tout par la trappe-filet. Voici ce que c'est. On fait avec des bâtons une carcasse semblable à une caisse carrée, qui aurait quatre pieds de grandeur sur un pied de profondeur; mais les côtés et le fond sont en filet au lieu de planches. On place cette caisse

renversée, (c'est-à-dire le fond en l'air, sur le tas de blé. D'un côté elle touche la terre où elle est même solidement fixée au moyen de petits crochets de bois ; le devant est élevé de dix pouces, de manière à laisser aux perdrix une facile entrée. On le maintient ainsi au moyen d'un bâtonnet posé verticalement sur la terre, et dont le sommet supporte le filet. On attache au bâtonnet une longue ficelle qui se rend au buisson où le chasseur va se cacher un quart d'heure avant le jour.

Les perdrix ; attirées par les trainées, viennent sous le filet, et comme elles sont très voraces, elles se poussent les unes et les autres pour attraper le grain. C'est dans le moment où elles sont le plus occupées à ce manège, que le chasseur tire brusquement la ficelle. La trape tombe, et toutes se trouvent prises dessous. Nous observerions que la trape doit être assez lourde pour qu'en se débattant et sautant, les perdrix ne puissent pas la soulever et s'en échapper par dessous.

Autre manière de prendre les perdrix au trébuchet.

Nous allons l'extraire du même auteur. On fait ce trébuchet avec des petits bâtons, encochés et percés dans leur bout, et ajustés solidement les uns sur les autres, à la manière de la mésangette figurée planche 2^e, fig. 43 ; il a la forme d'une mue carrée, se rétrécissant au sommet en forme de pyramide courte et tronquée. Il doit avoir deux pieds et demi de largeur à la base, dix-huit ponce sde hauteur, et huit ou dix pouces de largeur au sommet.

Pour se servir de ce trébuchet, on amorce quelques jours à l'avance, absolument de la même manière que pour le piège précédent, et l'on accoutume peu à peu les perdrix à la vue du piège en plaçant quelques bâtonnets jetés en croix les uns sur les autres, et l'on en augmente chaque jour le nombre. On jette les grains autour des bâtonnets, chaque jour plus près d'eux.

Les perdrix bien accoutumées, on remplace les bâtonnets par le trébuchet que l'on tend au moyen d'un quatre de chiffre, figuré pl. 2^e fig. 11. La seule différence est dans la marchette qui n'a aucune traverse, et qui est assez longue pour se trouver placée à deux ou trois pouces au-dessus du grain formant l'appât. Le côté du trébuchet doit être élevé de dix pouces.

Les perdrix entrent sous le trébuchet, se pressent autour

du grain, touchent à la marchette, font partir le quatre de chiffre, tomber le trébuchet, et se trouvent prises.

Manière de prendre les perdrix aux lacets.

Nous avons déjà enseigné, dans le cours de cet ouvrage, plusieurs manières de prendre les perdrix au collet; il nous reste à enseigner la méthode qu'emploient les braconniers de la Touraine pour faire fructueusement cette chasse.

Il faut d'abord reconnaître, comme nous l'avons dit plus haut, les endroits que les perdrix fréquentent d'habitude et par préférence. Si on veut se donner quelques chances de plus pour la réussite, on appâte pendant quelques jours d'avance, en traînées, avec du blé ou autre céréale. Si c'est dans un bois, on fait un circuit de vingt à trente pas, plus ou moins, selon que l'on a plus ou moins de collets à tendre. Entre les souches des taillis qui forment cette enceinte, on fait, avec des genets ou autres brins de bois, de petites hayes d'un demi-pied de hauteur, en les piquant dans la terre. De distance en distance, on laisse un passage de la largeur nécessaire pour laisser passer une perdrix; on plante un petit piquet sur un côté du passage, et on y attache un collet que l'on tend assez haut pour que la perdrix ne puisse pas passer sans se mettre le lacet au cou.

On fait de pareilles enceintes de distance en distance, mais disposées de manière à ce que les perdrix, en se promenant, se trouvent naturellement dirigées vers la seconde enceinte si elles manquent la première, la troisième si elles manquent la seconde, etc., etc.

Dans les bruyères on trouve ordinairement des coulées toutes formées par le gibier. C'est dans ces coulées qu'il faut tendre, et il faut arranger les enceintes de manière à ce qu'il y en ait le plus possible dans leurs étendues. On les rétrécit lorsqu'il est nécessaire avec de petites haies de genet, comme nous l'avons dit.

Mais, pour assurer le succès de cette chasse, soit dans un bois ou une bruyère, si on tend dans des coulées, il ne suffit pas de placer des lacets droits aux passages préparés pour les recevoir; il faut encore en placer de distance en distance le long des coulées, mais à plat, étendus sur la terre, de la même manière que l'on fait pour la bécasse.

De la chasse à la ligne pour les petits oiseaux.

Nous avons dit, dans cet ouvrage, comment on prend

beaucoup de petits oiseaux au moyen d'une longue canno à pêche, au bout de laquelle on place un gluau. On peut, si on le veut, remplacer le gluau par un lacet de crin, que l'on passe avec adresse autour du cou de l'oiseau. Mais cette chasse amusante est beaucoup plus difficile que l'autre, et pour placer le lacet vacillant au bout d'une perche de quinze à dix-huit pieds, il faut beaucoup plus d'adresse qu'on le croit généralement.

Méthode pour empêcher le lapin de couper les collets.

Les chasseurs et les braconniers surtout, savent très bien que la grande difficulté pour prendre le lapin au collet consiste à l'empêcher de couper avec les dents le lacet de laiton par lequel il se sent pris. Le lièvre, dans ce cas, ne cesse de tirer sur le lacet que lorsqu'il est étranglé; le lapin au contraire, dès qu'il se sent la gorge serrée, cesse de tirer, retourne la tête du côté où le piège est attaché, et ne manque guère à parvenir à le couper. Nous observerons en passant qu'il se délivre beaucoup plus difficilement d'un lacet fait avec une corde fine de piano, que d'un en laiton.

Dans tous les cas, voici comment on agit. Après avoir choisi la coulée dans laquelle on doit tendre, on prépare un piquet de la grosseur du pouce et d'un pied de longueur. A la place où le lacet doit être attaché, on fait, avec une vrille, un trou dans lequel une bonne ficelle peut aisément couler, et on y en passe une. Au bout qui pend sur la coulée on attache le lacet. On prend dans une touffe de taillis voisine, une tige placée de manière à pouvoir se courber, avec quelque résistance, jusque près du piquet. On y attache l'autre bout de la ficelle. Cela fait, on courbe la tige en tirant la ficelle par le trou, et il s'agit de la maintenir en position. Pour cela on prend un bâtonnet long de deux à trois pouces, et de la grosseur d'un fort tuyau de plume, on rend une de ses extrémités légèrement pointue, et on l'enfoncé de force dans le trou, sur la ficelle, mais de manière à ce qu'il puisse maintenir solidement celle-ci en place, sans pénétrer dans le trou à plus d'un quart de ligne de profondeur. Il faut qu'il puisse tomber au moindre attouchement, absolument comme la marchette d'une raquette figurée pl. 2^e, fig. 14.

Cela fait, on tend le collet comme de coutume. Voici ce qui arrive. Lorsque le lapin est pris, il se retourne vers le piquet pour couper le lacet; mais il touche le bâtonnet qui

tombe aussitôt. Alors la tige de taillis n'étant plus retenue par lui, se redresse avec effort, tire la ficelle et le lacet qui la termine, de manière que le lapin serré par le cou contre le trou du piquet, est aussitôt étranglé.

Manière de prendre les petits oiseaux à la fossette.

Cette chasse, quand elle est bien entendue, est destructive pour les petits oiseaux à bec fin qui se nourrissent d'insectes et particulièrement de vers de terre. Voici en quoi elle consiste. Depuis le commencement du mois de novembre jusqu'en mars, le long des haies, des bois, des buissons, à l'exposition du levant et du couchant, les oiseaux ont l'habitude de descendre à terre pour chercher parmi les feuilles à demi-pourries les vers et insectes dont ils font leur pâture. C'est là qu'il faut tendre les fossettes, surtout auprès des houx et autres arbres verts ; mais jamais au nord ni à l'ouest, parce que la terre y est trop fortement gelée.

Avec une houlette ou autre instrument semblable, on commence par ouvrir dans la terre un petit trou ou *fossette*, profond de cinq ou six pouces, long de sept, et large de six, cela fait, avec la houlette on lève une galette de gazon, épaisse de quatre à cinq pouces et assez grande pour couvrir entièrement le trou en débordant même ses parois de deux ou trois doigts tout le tour. On place ce gazon sur la fossette, dans une position fort inclinée, et on le tient soulevé au moyen d'un quatre de chiffre dont la marchette se trouve placée dans le trou. Il est nécessaire qu'elle tienne très peu, afin qu'un petit oiseau, une gorge-rouge, par exemple, ne puisse se poser dessus sans la faire tomber.

Lorsque le piège est tendu, on prend deux ou trois vers de terre que l'on pique au milieu du corps avec une épine de prunellier ou d'aubépine, et on les place dans la fossette en les y fixant avec la pointe de l'épine que l'on enfonce en terre. Ces vers, en remuant les extrémités libres de leur corps fixent l'attention des petits oiseaux ; ils descendent dans le trou pour les saisir, se posent sur la marchette qui en se détendant laisse tomber sur eux la galette de gazon. L'oiseau se trouve ainsi pris de manière à ne plus pouvoir s'échapper, et, si on ne l'en tire promptement, il ne tarde pas à être étouffé.

Lors des fortes gelées, il est à propos d'aller chaque matin gratter un peu la terre autour de chaque fossette pour fixer de plus loin l'attention des oiseaux. Quoique nous ayons in-

diqué le quatre de chiffre comme la détente ordinairement employée à la fossette, nous avons vu des chasseurs en faire d'autres plus ou moins simples et ingénieuses, et réussissant également très bien.

Chasse de nuit aux alouettes.

La chasse dont nous allons parler est une des plus singulière que l'on puisse faire, et à la fois une des plus productive; mais elle ne peut s'exécuter que dans les pays où le bétail va paître toute la journée dans les champs *avec une sonnette au cou.*

On se munit d'une lanterne d'une forme particulière, approchant de celle d'une lanterne sourde. C'est-à-dire qu'il faut pouvoir porter la lumière à une place ou à une autre, à volonté, sur un espace de trois ou quatre pieds de diamètre au plus. Quand on n'a pas une pareille lanterne, on en arrange une convenablement avec le feutre d'un vieux fond de chapeau.

On se procure en outre une clochette ayant, autant que possible, un son fêlé ou sourd, semblable à celui des clochettes que l'on pend au cou des vaches et des moutons.

Lorsque la nuit est très noire, deux chasseurs partent ensemble. L'un va devant et porte de la main droite la lanterne et de la gauche la clochette. Le second se place à deux pas derrière lui. Tous deux marchent dans le plus grand silence, faisant avec les pieds le moins de bruit possible.

Le premier dirige d'une main la lumière de sa lanterne sur les guérets, et regarde avec attention pour découvrir les alouettes dormant dans les sillons. Avec l'autre main il agite doucement la clochette, de manière à imiter le bruit que fait une vache ou un mouton qui l'aurait pendue au cou. Les alouettes réveillées par ce bruit auquel elles sont accoutumées, ne cherchent point à fuir et se bornent à lever un peu la tête pour regarder la lumière. Le chasseur qui en aperçoit une s'approche doucement, lui pose le pied sur le corps en appuyant assez pour la tuer sans l'écraser, puis il passe outre.

Celui qui vient derrière se baisse, la ramasse et la met dans le sac qu'il porte.

Cette chasse se fait beaucoup dans les Pyrénées et dans quelques autres parties de la France. Nous ignorons si elle a été essayée dans les environs de Paris.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.....	Page	iij
PREMIÈRE PARTIE. <i>Chevaux, chiens, armes, munitions,</i>		
<i>tir du fusil.</i>		1
§ I ^{er} . Chevaux.....		<i>ibid.</i>
— Choix.....		2
— Age.....		<i>ibid.</i>
— Ferrure.....		3
— Nourriture.....		<i>ibid.</i>
— Pansage.....		<i>ibid.</i>
— Progression du travail pour dresser les jeunes chevaux.....		4
§ II. Chiens.....		<i>ibid.</i>
— Age.....		6
— Nourriture.....		7
— Entretien de cheñil.....		<i>ibid.</i>
— Maladies, accidens, remèdes : flux de ventre, rétentions d'urine, crevasses, gale, mal d'oreille ; morsures de vipère, foulure, chiens décousus, chancres aux oreilles.....		8 à 12
— Progression du travail pour dresser les chiens courans.....		12
<i>Idem.</i> Pour les chiens d'arrêt.....		13
— De quelques races de chiens d'arrêt.....		15
§ III. Armes.....		17
— Choix.....		18
— Démontage.....		19
— Nettoyage et entretien.....		21
— Remontage.....		<i>ibid.</i>
§ IV. Munitions.....		22
— Poudre.....		<i>ibid.</i>
— Choix et épreuve.....		<i>ibid.</i>
— Amorce fulminantes.....		23

— Confection et choix.....	23
— Plomb à giboyer.....	24
§ V. Instruction pour bien tirer le poil et la plume, à la course et au vol.....	25
— Charger l'arme.....	<i>ibid.</i>
— Épauler, ajuster.....	26
— But en blanc.....	<i>ibid.</i>
— Viser et tirer.....	<i>ibid.</i>
— Portée.....	27
DEUXIÈME PARTIE. Chasse à courre et à tir, avec chiens courans; battues, affût; chasse à tir, au poil et à la plume, avec chiens d'arrêt; chasse au marais.....	29
§ VI. Cerf.....	30
§ VII. Daim.....	33
§ VIII. Chevreuil.....	34
§ IX. Bouquetin.....	38
— Chamois.....	39
§ X. Sanglier.....	40
§ XI. Chasse à courre, à tir et aux pièges, aux bêtes rouses.....	44
— Loup.....	<i>ibid.</i>
— Renard.....	56
— Blaireau.....	64
— Loutre.....	67
— Lièvre.....	72
— Lapin.....	76
— Garenne.....	78
— Furet.....	<i>ibid.</i>
— Affût.....	79
§ XII. Chasse à tir, au poil et à la plume, avec chiens d'arrêt.....	80
— Chasse au marais.....	82
§ XIII. Notions indispensables sur les habitudes, l'âge la nourriture des oiseaux qu'on chasse au fusil, avec les différentes manières de les chasser.....	83
— Oiseaux de bois et de plaine.....	84
— Gelinote.....	84
— Ganga.....	85
— Outarde.....	<i>ibid.</i>

— Canne-petière.....	86
— Faisan.....	<i>ibid.</i>
— Coq de bruyère.....	89
— Petit-tétras.....	91
— Perdrix grise.....	93
— Perdrix grise de passage.....	99
— Perdrix rouge.....	100
— Bartavelle.....	103
— Caille.....	104
— Râle de genêts ou roi de caillés.....	109
— Râle baillon.....	110
— Râle d'eau.....	111
— Râle marouette.....	<i>ibid.</i>
— Bécasse.....	112
— Ramier.....	117
— Tourterelle.....	118
— Merle.....	119
— Grive commune.....	130
— Draine.....	<i>ibid.</i>
— Litorne.....	144
— Mauvis.....	<i>ibid.</i>
— Alouette.....	136
— Ortolan.....	147
— Oiseaux de marais.....	149
— Grue.....	<i>ibid.</i>
— Héron.....	<i>ibid.</i>
— Aigrette.....	150
— Héron pourpre.....	<i>ibid.</i>
— Blongios.....	<i>ibid.</i>
— Bihoreau.....	151
— Butor.....	<i>ibid.</i>
— Vanneau.....	153 ^o
— Vanneau suisse.....	155
— Vanneau pluvier.....	<i>ibid.</i>
— Pluvier.....	<i>ibid.</i>
— Guignard.....	158
— Petit pluvier à collier.....	<i>ibid.</i>
— Grand pluvier à collier.....	<i>ibid.</i>
— Pluvier à poitrine blanchie.....	<i>ibid.</i>
— Poule d'eau.....	159
— Poulette d'eau.....	160

— Glout.....	160
— Morelle, foulque.....	<i>ibid.</i>
— Bécassine.....	161
— Grosse bécassine.....	163
— Sourde.....	<i>ibid.</i>
— Cul-blanc de rivière.....	<i>ibid.</i>
— Chevalier brun.....	164
— Gambette, chevalier aux pieds rouges.....	<i>ibid.</i>
— Guignette.....	<i>ibid.</i>
— Chevalier aux pieds verts.....	<i>ibid.</i>
— Maubêche.....	165
— Combattant.....	<i>ibid.</i>
— Alouette de mer.....	<i>ibid.</i>
— Avocette.....	166
— Oiseaux d'eau.....	<i>ibid.</i>
— Chassé sur l'eau.....	<i>ibid.</i>
— Canard sauvage.....	174
— Garrôt.....	182
— Macreuse.....	183
— Double macreuse.....	184
— Milouin.....	<i>ibid.</i>
— Milouinan.....	185
— Morillon.....	<i>ibid.</i>
— Pilet.....	<i>ibid.</i>
— Ridenne.....	186
— Vingeon.....	<i>ibid.</i>
— Souchet.....	<i>ibid.</i>
— Tadorne.....	187
— Sarcelle ordinaire.....	188
— Petite sarcelle.....	189
— Oie sauvage.....	190
— Cigne.....	191
— Plongéons.....	<i>ibid.</i>
— Grèbes.....	192
TROISIÈME PARTIE. Engins, viéges, ruses, filets, glu, lacets, etc., pour prendre le gibier poil et le gibier plume.....	
— Gibier poil.....	<i>ibid.</i>
— Enceinte à porte mobile.....	<i>ibid.</i>
— Hausse-pied.....	<i>ibid.</i>

— Trappe à uenard-souricière.....	277
— Trappe.....	192
— Bricole.....	193
— Filet pour la chasse.....	194
— Frouier.....	<i>ibid.</i>
— Gibier plume.....	<i>ibid.</i>
— Alliers.....	<i>ibid.</i>
— Appeau.....	195
— Araigne.....	196
— Arbret.....	197
— Arbrot.....	<i>ibid.</i>
— Brai.....	<i>ibid.</i>
— Collets, lacs, lacets, raquettes et glanées.....	<i>ibid.</i>
— Courcaillet.....	198
— Glu.....	<i>ibid.</i>
— Gluaux.....	199
— Chasse aux gluaux.....	<i>ibid.</i>
— Buisson englué.....	200
— Abreuvoir englué.....	<i>ibid.</i>
— Cornets englués.....	201
— Chasse à la ligne.....	202
— Hutte ambulante.....	<i>ibid.</i>
— Miroir à alouettes.....	<i>ibid.</i>
— Nappe.....	<i>ibid.</i>
— Mésangette.....	203
— Nasse.....	204
— Nasse d'osier.....	<i>ibid.</i>
— Pantière.....	<i>ibid.</i>
— Pipeau.....	<i>ibid.</i>
— Pipée.....	205
— Art de piper.....	<i>ibid.</i>
— Reverbère aux canards.....	<i>ibid.</i>
— Tirasse.....	<i>ibid.</i>
— Traineau.....	<i>ibid.</i>
— Tramail.....	<i>ibid.</i>
— Trébuchet.....	206
— Vache artificielle.....	<i>ibid.</i>
— Nœuds de l'oiseleur.....	207
QUATRIÈME PARTIE. § XIV. <i>Vocabulaire des termes de vénerie, de fauconnerie et de chasse.....</i>	208

LE REVEIL



A musical score for the piece 'LE REVEIL'. It consists of six staves of music. The first staff is a vocal line in treble clef, starting with a treble clef and a key signature of one flat (B-flat). The second staff is a piano accompaniment in treble clef, starting with a piano clef and a key signature of one flat. The third staff is a piano accompaniment in bass clef, starting with a bass clef and a key signature of one flat. The fourth staff is a vocal line in treble clef, starting with a treble clef and a key signature of one flat. The fifth staff is a piano accompaniment in treble clef, starting with a piano clef and a key signature of one flat. The sixth staff is a piano accompaniment in bass clef, starting with a bass clef and a key signature of one flat. The music is written in a simple, melodic style with a clear harmonic structure.

APPELS.



The first section consists of three staves of music. The top staff begins with a treble clef and a key signature of one flat (B-flat). The melody is written in a simple, rhythmic style with eighth and quarter notes. The second and third staves continue the melody, with the third staff ending with a double bar line.

APPEL. FORCE



The second section consists of two staves of music. The top staff begins with a treble clef and a key signature of one flat. The melody is more rhythmic and energetic than the first section, featuring eighth notes and some beamed sixteenth notes. The bottom staff continues the melody and ends with a double bar line.